·LUX·ET·LEX·
BENJAMIN FRANKLIN
JOHN MARSHALL
·LIBRARY·OF·
·FRANKLIN & MARSHALL·
·COLLEGE·

WITHDRAWN

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/refugieshuguenot0000lemi_h6b9

[illegible]
Grenoble France
May 28-1926

*

LES RÉFUGIÉS HUGUENOTS EN AMÉRIQUE

DU MÊME AUTEUR

L'Exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle, d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne... Un volume in-16, Paris, Hachette.

L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle. Un volume in-16, Paris, Hachette. — *Ouvrage couronné par l'Académie Française.*

L'Exotisme américain dans l'œuvre de Chateaubriand. Un volume in-16, Paris, Hachette.

La Doctrine de l'américanisme. Un volume in-16, Paris, Hachette.

Notes sur le voyage de Chateaubriand en Amérique. Un volume in-8, University of California Press, Berkeley.

Chateaubriand. Les Natchez. Livres I et II. Un volume in-8, University of California Press, Berkeley.

Volney et l'Amérique, d'après des documents inédits et sa correspondance avec Jefferson. The Johns Hopkins Press et les Presses Universitaires, Baltimore et Paris.

Les Amitiés américaines de Madame d'Houdetot. Un volume in-8, Paris, Champion.

Jefferson et les Idéologues. Un volume in-8. The Johns Hopkins Press et les Presses Universitaires, Baltimore et Paris.

SOUS PRESSE

Le « Common place book » de Jefferson.

La Correspondance de Jefferson et de Dupont de Nemours.

GILBERT CHINARD
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ JOHNS HOPKINS

LES RÉFUGIÉS HUGUENOTS EN AMÉRIQUE

avec une Introduction

SUR

LE MIRAGE AMÉRICAIN

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES-LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL

1925

Tous droits réservés

187197
E
184
H9C5

INTRODUCTION

Le Mirage Américain (1)

Malgré son titre, et bien que le sujet qu'il traite appartienne à un passé déjà lointain, ce livre est, en plus d'un sens, un livre d'actualité.

Comme tous les Français qui ont beaucoup vécu à l'étranger pendant les quinze ou vingt dernières années, l'auteur a été poussé par la force des circonstances à chercher à déterminer plus d'une fois quelle image se faisaient de la France et des Français les habitants du pays dans lequel il s'était établi. Plus d'une fois aussi il a pu constater quelle opinion avaient des États-Unis les Français qui n'avaient point voyagé, et, comme tous ceux qui ont pu faire cette comparaison, il a été trop souvent forcé de conclure que des deux côtés de l'Océan deux grands peuples qui, à certains moments de leur histoire, ont été poussés l'un vers l'autre par un grand élan sentimental, continuaient de s'ignorer, de se méconnaître et quelquefois de se calomnier.

Au cours des dix années qui viennent de s'écouler, deux millions d'Américains ont vécu pendant de longs mois sur le sol français et ont combattu à côté de nos soldats. Un

(1) Cette introduction reproduit en substance les idées exprimées dans une communication faite devant la *Philological Association de l'Université Johns Hopkins* en octobre 1924, et la leçon d'ouverture d'un de mes cours.

rude et simple fermier de la Virginie occidentale ou du Vermont, bien que ce soit parmi eux que l'on rencontre les représentants les plus authentiques des premiers colons? Ils n'ont rien de commun avec le type arbitraire de l'Américain « représentatif » que nous nous attendons à trouver chaque fois qu'un citoyen des États-Unis est présenté au public, et par là même ils sont négligés et restent ignorés. L'infinie variété des conditions, des caractères et des types physiques qui se recontrent chez les Américains comme chez les Français, continue à passer inaperçue, et la représentation stéréotypée qui a été une fois acceptée garde la faveur populaire. Ces images types ou, comme on les appelle quelquefois, ces « composite pictures », qui ressemblent à des photographies obtenues en superposant plusieurs clichés, exagèrent certains traits, déforment ou suppriment les autres et offrent à chaque peuple une image où il refuse de se reconnaître. L'observation directe même semble impuissante à modifier le type une fois qu'il est établi et fixé. Le voyageur qui ne fait que passer aux États-Unis cherche à trouver avant tout des scènes « bien américaines », et il ne manque point de les trouver, car tout existe dans cet énorme pays. Il verra donc des *cowboys*, des Américains représentatifs, des *sky scrapers* et des trains immenses et, de retour chez lui, il écrira un livre qui provoquera la fureur ou l'ironie des gens dont il a été l'hôte. De son côté, le voyageur américain n'agira guère autrement. A Paris, il trouvera précisément ce qu'il s'attendait à voir, des pièces de théâtre « bien françaises » et des scènes « bien françaises ». S'il écrit un livre ou quelques articles, il sera du moins à l'abri de la fureur française, car il y a beaucoup de chances pour que son ouvrage reste totalement ignoré de l'autre côté de l'Océan. Mais l'absence de critique ne doit pas faire conclure que la peinture de la vie française qu'il aura ainsi tracée est plus exacte que celle que le voyageur français avait pu faire de la vie américaine.

La vérité est que nous emportons dans nos voyages des

idées préconçues, des préjugés et des rêves que nous cherchons avant tout à confirmer. Entre nous et le pays que nous visitons s'interpose une vision qui nous empêche de voir la la réalité et, comme tant d'autres avant nous, nous devenons les victimes d'une illusion et d'un mirage.

Des éléments fort différents entrent dans la constitution de ce mirage. Il peut d'ailleurs varier d'homme à homme et de voyageur à voyageur, mais dans l'ensemble et dans la plupart des cas, il présente ce caractère de permanence que nous avons déjà signalé. Pour en faire une analyse complète il faudrait avoir à sa disposition bien des données que nous ne possédons pas encore. Quand il s'agit de pays voisins qui ont combatu et se sont trouvés en rivalité pendant des siècles, il est souvent impossible de remonter à la source et de retrouver l'origine précise de ces préjugés que les générations se transmettent sans presque y rien changer. Le problème est cependant plus simple quand il s'agit d'un pays comme l'Amérique dont l'histoire est relativement récente, et dans lequel toutes les nations de la vieille Europe sont venues se fondre. On pourrait y étudier comme dans un laboratoire, en examinant les idées qui prévalent aux États-Unis sur les différentes nations du monde, comment se forment les légendes et les mirages internationaux et dans quelle mesure légendes et mirages correspondent à une réalité concrète. C'est là une enquête qui s'impose si l'on veut arriver à une connaissance exacte de la psychologie internationale et en déterminer les principes fondamentaux.

Une telle entreprise dépasse les forces et le temps dont peut disposer un seul homme et l'on ne peut même pas espérer tracer dans un seul ouvrage l'histoire complète des relations intellectuelles entre l'Amérique et un pays déterminé. Nous possédons cependant à l'heure actuelle assez de travaux de détail pour esquisser les aspects essentiels du sujet et reconnaître au moins superficiellement le territoire qui reste à explorer.

*
* *

Quand on lit aujourd'hui les plus anciennes relations de voyages publiées par les premiers découvreurs et explorateurs de l'Amérique, on est frappé de ce que ces hardis navigateurs ne débarquèrent point sur les côtes d'une terre inconnue prêts à voir les choses telles qu'elles étaient. Pour la plupart ils apportaient avec eux des idées toutes faites, des craintes et des rêves, et l'on peut dire sans paradoxe que le mirage américain existait avant même la découverte de l'Amérique.

En fait, il n'était autre chose qu'un nouvel aspect du plus ancien rêve dont se soit bercé l'humanité, une transposition dans un nouveau décor d'aspirations et de visions aussi vieilles que le monde.

Il n'est point de peuple qui n'ait cherché à échapper en imagination à son milieu immédiat. Pour ne parler que de notre civilisation occidentale, les légendes de l'âge d'or, les descriptions d'une Arcadie idéalisée et les poésies pastorales des Grecs et des Romains ne sont que des manifestations de cette tendance commune à tous les hommes. Tous les peuples navigateurs ont rêvé d'îles enchantées et fortunées, où la terre produisait sans travail et sans effort les fruits nécessaires à la subsistance de l'homme et où, les intempéries étant inconnues, les humains vivaient comme des dieux (1).

La légende de l'âge d'or subit une éclipse partielle pendant le moyen-âge. Elle ne disparut jamais complètement et continua à hanter les imaginations sous une forme à peine modifiée. Si précises qu'aient été les descriptions du Paradis

(1) On me permettra de renvoyer une fois pour toutes aux trois ouvrages où j'ai déjà discuté cette question : *L'exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle*, Paris 1911 ; *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle* ; *Chateaubriand et l'Amérique*. On y trouvera éparses la plupart des idées que je présente ici de façon plus systématique.

céleste, si proche et si réel qu'il ait pu paraître, on voit cependant survivre la croyance que quelque part vers l'Ouest se trouvaient des îles habitées par des hommes naturellement bons, qui ignoraient le péché et qui, sans rois et sans prêtres, vivaient une vie pleine d'aise. Cette curieuse combinaison du mythe du Paradis terrestre et du mythe de l'âge d'or reparaît dans la légende de saint Brendan ; la même vision se retrouve chez Brunetto Latino, le maître du Dante, chez Christine de Pisan, chez Pierre d'Ailly, sans parler de Marco Polo et des auteurs d'Images du monde (1).

Il se peut en effet que l'entrée du Paradis terrestre soit défendue par un ange à l'épée flamboyante et que l'homme doive à tout jamais renoncer à y pénétrer, mais au moins il peut s'en approcher, en reconnaître les abords et contempler de loin les hautes montagnes qui en interdisent l'accès. Cette « queste » du Paradis perdu, qui préoccupe tant d'imaginations au moyen âge et leur fournit un moyen de s'évader de leur milieu, devait se manifester avec une force nouvelle au début du XVIe siècle et, pendant quelque temps au moins, apparaître comme autre chose qu'une ambition chimérique et impossible à réaliser.

Les premiers grands voyages de découvertes vers les Indes et les îles de la mer océane ont été en bien des cas inspirés par des considérations mercantiles, par le désir de procurer à l'Europe les épices, les pierres précieuses et l'or du Cathay. On aurait tort cependant de croire que les grands aventuriers des mers qui se sont lancés à la recherche d'un passage rapide vers les Indes, n'avaient point d'imagination et qu'ils

(1) Je ne connais pas d'étude séparée et complète sur la question et sur le développement du mythe de l'âge d'or au moyen âge. On trouvera des indications très précieuses dans l'ouvrage d'Arturo Graf, *Mitti et leggende.*

Pour la partie géographique on pourra consulter un bon résumé dans *Legendary Island of the Atlantic. A study in medieval geography*, by William H. Babcock (*American Geographical Society, Research Series, n° 8*, New York, 1922).

abordaient à un nouveau rivage avec un état d'esprit comparable à celui d'un « *business man* » moderne. La découverte de l'Amérique coïncida en effet avec la renaissance de l'antiquité, et si tous les voyageurs n'étaient point des humanistes, le récit des premières navigations vers des terres nouvelles fut coloré à la fois par la croyance à l'existence réelle d'un Paradis terrestre et par le rêve pastoral des poètes anciens (1). Rien ne serait en effet plus faux que de croire qu'ils apportaient à l'observation des pays nouvellement découverts des yeux tout neufs et un esprit scientifique. Ils rencontrèrent partout des monstres, des géants, des animaux fantastiques qui semblent sortis d'un vitrail du moyen-âge. Avec la meilleure foi du monde ils reproduisirent les contes des faiseurs d'images du monde et de cosmographies des siècles précédents. Surtout beaucoup d'entre eux crurent, pour reprendre les mots naïfs d'un vieux chroniqueur, avoir découvert sinon le Paradis terrestre, « au moins un pays qui en était fort proche ».

Ils voyaient en effet partout devant eux un pays d'une fabuleuse richesse; ils rapportèrent les légendes de villes dont les pavés étaient d'or et où les pierres précieuses couvraient le lit des ruisseaux. Partout la terre produisait sans travail les fruits les plus délicieux; partout ils rencontraient des « sauvages » doux et paisibles qui, au lieu de se courber sur le sol et de le cultiver péniblement, erraient dans les

(1) Il est bien entendu que pour pouvoir généraliser il faudrait examiner en détail les relations de voyage qui ont paru dans différents pays d'Europe au commencement du XVIe siècle. J'ai fait en partie ce travail pour la France. Il reste à faire pour l'Angleterre, pour l'Allemagne et pour l'Italie. Mon collègue de Johns Hopkins, le professeur Roblès, l'a entrepris pour l'Espagne, et le résultat de ses recherches paraîtra prochainement. Les sondages qui ont été opérés me permettent cependant de croire que je ne me trompe pas. On pourra également consulter l'ouvrage récent de M. Carlos Pereyra, dont une traduction française vient de paraître sous le titre de *L'œuvre de l'Espagne en Amérique*, Paris, Les Belles Lettres, 1925.

forêts et passaient des journées entières étendus dans un hamac, heureux et somnolents. Les Indiens n'avaient, croyaient-ils d'abord, ni chefs, ni forme de gouvernement, ni religion, ni prêtres. Ils vivaient heureux, libres et nus, sans paraître même se douter que, sous d'autres climats, des humains moins fortunés devaient lutter contre les intempéries et la misère, se massacraient dans des guerres incessantes et sentaient peser sur eux la malédiction qui suivit le péché originel. Après avoir goûté au fruit de l'arbre de science, Adam et Ève avaient eu honte de leur nudité, ils avaient été condamnés à gagner leur pain à la sueur de leur front, et les femmes enfantaient dans la douleur. Or, les premiers voyageurs se trouvaient en présence d'êtres humains qui sans travailler trouvaient sur une terre généreuse de quoi satisfaire à tous leurs besoins; ils ne paraissaient avoir aucune honte de leur nudité, et les femmes elles-mêmes semblaient mettre au monde leurs enfants sans cris et sans souffrances. Ils n'avaient point de religion, il est vrai, mais ils pratiquaient tout naturellement, sans enseignement et sans contrainte, les vertus que les peuples chrétiens n'observaient que contraints, forcés, et à regret. On ne trouvait chez eux ni vols ni adultères, ni avarice ni rapacité; l'âge d'or cessait d'être un rêve et une imagination des poètes, le Paradis terrestre devenait quelque chose de tangible et de présent. Par quelque miracle insoupçonné les habitants de ces pays fortunés semblaient avoir échappé à la tache et à la malédiction du péché originel.

Dès ce moment les traits essentiels du mirage américain sont fixés. Quelques voyageurs refusèrent de se laisser entraîner et présentèrent un tableau bien différent. Certains s'irritèrent de la fainéantise et de la nudité des indigènes, et dès l'abord entreprirent de les convertir à coups de fouet. D'autres ne virent dans le nouveau monde que d'immenses territoires à conquérir et à piller. Ils ne réussirent pas à modifier l'impression générale et à dissiper ces visions poétiques. Dès

le début du XVIe siècle, une sorte de cristallisation s'est opérée. Pour les écrivains français de la Renaissance l'Amérique est déjà ce qu'elle est restée dans l'imagination populaire, une terre féconde, où richesse et liberté peuvent s'acquérir et se conserver sans effort, « *the land of plenty and the land of liberty* », qu'elle continue encore à être aux yeux de tant d'émigrants.

Une autre influence non moins forte que celle du rêve classique pastoral et des aspirations vers un Éden recouvré se fit d'ailleurs bientôt sentir. Entre l'innocence dont jouissaient les bons sauvages et la corruption qui régnait en Europe, entre leur douceur et leur largeur de vues en matière de religion et le fanatisme qui déchirait la France, la comparaison s'imposait pour tous ceux qui voulaient faire le procès de la société dans laquelle ils vivaient. Exagérer les qualités que l'on attribuait aux Indiens devint un moyen nouveau de nous faire rougir de nos vices et de nous faire la morale. Aussi, de très bonne heure, cet éloge de la vie primitive est-il devenu un véritable procédé littéraire. On le trouve déjà chez Ronsard, chez Montaigne et chez plusieurs de leurs contemporains, et l'on sait quel succès il devait avoir jusqu'à Jean-Jacques Rousseau.

Bien que le mirage américain n'apparaisse pas dans les œuvres des grands écrivains du XVIIe siècle, son influence sur la vie n'en est pas moins certaine. Chose assez inattendue ce sont surtout les Pères Jésuites qui se sont fait les propagateurs de la théorie du bon sauvage. Malgré les atroces tortures que quelques-uns subirent, les bons missionnaires qui voyageaient dans les solitudes du nouveau monde, un Virgile et un catéchisme dans leur mince bagage, retrouvèrent chez les Indiens toute l'innocence des bergers de l'idylle antique et la simplicité de mœurs des peuples pasteurs de la Bible. Dans les forêts du nouveau monde, l'homme avait échappé à la corruption qui régnait dans le monde ; ils se trouvaient en présence de véritables enfants qui ignoraient la

différence entre le tien et le mien et, comme les premiers chrétiens, mettaient leurs biens en commun. Aussi ne doit-on pas s'étonner d'entendre l'un d'eux s'écrier dans son latin d'école avec un enthousiasme qui n'est point feint :

Qui velit melior fieri transeat in novam Franciam.

Ces lettres et ces brèves relations écrites par les Jésuites étaient imprimées en France, distribuées aux fidèles, lues et commentées dans les églises, et c'est ainsi qu'à travers le XVIIe siècle se continua la tradition établie au siècle précédent, et que l'on peut retrouver tous les anneaux de la chaîne qui relie les Cannibales de Montaigne à l'homme de la nature de Rousseau.

Longtemps avant le philosophe de Genève en effet, les Pères Jésuites, et avec eux de nombreux auteurs d'utopies, avaient célébré les vertus de l'homme primitif ou, si l'on aime mieux, du bon sauvage. Le mirage américain avait insensiblement perdu quelques-unes des couleurs qu'il devait à la légende de l'âge d'or et au mythe du Paradis terrestre, mais il semblait plus réel et plus précis que jamais. La vertu et le bonheur dont jouissaient les Indiens tendaient à devenir un fait de moins en moins discuté; le contraste qu'offrait leur simple vie avec notre corruption s'accentuait de plus en plus à mesure que les attaques contre la société devenaient plus violentes. On n'osait plus prétendre qu'ils auraient été miraculeusement préservés du péché originel ; il fallait trouver une autre explication à leur innocence déconcertante. Les Jésuites, les premiers, crurent qu'il fallait l'attribuer à l'absence de toute propriété individuelle chez les Indiens, au fait que, la religion mise à part, ils vivaient comme des frères ou comme des moines dans un couvent, tous égaux, tous mettant leurs biens en commun, tous venant au secours les uns des autres. Le rêve du Paradis perdu devint ainsi graduellement un rêve social qui devait trouver son expression

la plus éclatante dans le second discours de Jean-Jacques Rousseau et qui marque l'aboutissement d'un courant qui avait commencé à apparaître plus de deux siècles et demi auparavant.

En fait, Rousseau, loin d'être un précurseur, n'est qu'un continuateur qui a exprimé, de façon définitive et passionnée, des aspirations, des tendances et des rêves avec lesquels le public était déjà familier. A plus d'un égard, on peut même dire qu'avec lui se termine la première phase du primitivisme américain. Bien que Rousseau n'y soit pour rien, le primitivisme se subdivise en effet en deux branches très distinctes dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les causes en sont multiples mais faciles à distinguer. Depuis un siècle et demi les Indiens que nous connaissions le mieux, c'est-à-dire les Indiens du Canada, étaient en contact avec notre civilisation et par là même avaient en partie perdu leur prestige. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, avaient depuis longtemps combattu pour nous, et à côté de nous, et recevaient des subsides du roi de France ; quelques-uns s'étaient convertis, d'autres avaient pris nos vices, sans recevoir aucun des bienfaits de la civilisation. On savait parfaitement qu'ils s'habillaient de façon bizarre et pittoresque, qu'ils raffolaient d'eau de feu et commerçaient dans nos comptoirs ; ils n'étaient plus que des demi-sauvages en train de se civiliser et ne pouvaient plus nous offrir l'image de l'homme tel qu'il est sorti des mains de la nature. D'autre part, ceux des Indiens qui menaient la vie la plus idyllique à cause de la douceur du climat et de la fertilité du sol, c'est-à-dire les Caraïbes des Antilles, avaient été presque totalement anéantis. L'Amérique du Sud était mal connue et peu explorée, sinon par les Espagnols, qui écrivaient peu, et, sur le continent nord de l'Amérique, toute une frange de colonies anglaises s'interposait le long de la côte entre l'Océan et les libres enfants de la nature. La perte de nos colonies d'Amérique au traité de Paris devait encore contribuer à faire passer au

second plan l'Indien américain. Il ne disparut cependant pas entièrement, et même quand il disparut, il laissa derrière lui des successeurs et des héritiers.

Le mirage primitiviste qui se confond pendant deux siècles avec le mirage américain devient en effet dans la dernière partie du XVIIIe siècle le mirage océanien (1). On sait que Diderot, qui parle peu des sauvages américains, écrivit le *Supplément au voyage de Bougainville*, pour donner un tableau exact et complet de la vie qui mène le véritable homme de la nature. Chateaubriand lui-même, tout en déclarant qu'il voulait écrire l'épopée de l'homme de la nature, se rendit si bien compte que les Indiens qu'il avait pu voir au cours de son voyage ne pouvaient plus passer pour tels,

(1) Je compte, comme suite à mes livres sur l'*exotisme américain*, publier prochainement un volume sur l'*exotisme océanien*. A titre d'indication pour le XVIIIe siècle, voici quelques ouvrages : *Relation du voyage de la mer du Sud aux côtes du Chily et du Pérou, fait pendant les années 1712, 1713 et 1714*, par M. Frezier, Paris 1716. — *Réponse à la préface critique du livre intitulé « Journal des observations... » du R. P. Feuillée contre la Relation du voyage de la mer du Sud*, par Frezier, 1727. — *Histoire de l'expédition de trois vaisseaux envoyés par la Compagnie des Indes occidentales des Provinces Unies aux Terres australes en 1721*, par M. de B..... (Charles Frédéric de Behrens), La Haye 1739, traduit de l'ouvrage allemand paru en 1738. — De Brosses : *Histoire des navigations aux Terres Australes, contenant ce que l'on sait des productions des contrées découvertes jusqu'à ce jour.* Paris, 1756, 2 vol. — *Voyage de Robertson aux Terres Australes, traduit sur le manuscrit anglois.* Amsterdam, 1766. — *Histoire des nouvelles découvertes faites dans la mer du Sud en 1767, 1768, 1769 et 1770, rédigée d'après les premières relations de M. de Fréville, accompagnée d'une carte dessinée par M. de Vaugondy*, Paris, 2 vol., 1774. — *Voyages dans la mer du Sud, par les Espagnols et les Hollandais. Ouvrage traduit de l'anglois de M. Dalrymple, par M. de Fréville*, Paris, 1774. — *Relation des voyages entrepris par Byron, Carteret, Wallis et Cook, rédigée par J. Hawksworth, traduit de l'anglois par M. Suard*, Paris 1774, 5 vol., et autre édition en 8 volumes. — Taitbout, *Essai sur l'Isle d'Otahiti, située dans la mer du Sud; et sur l'esprit et les mœurs de ses habitants.* Avignon, 1779. — *Histoire abrégée de la mer du Sud...* Paris, 1791, 3 vol. — *Premier voyage de M. Byron à la mer du Sud contant la relation de l'Amiral Anson, avec un extrait du second voyage de M. Byron autour du monde. Ouvrage traduit de l'anglois par le Cm. Cantwell*, Paris, an VIII. — Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*, écrit vers 1772 (?), publié en 1796.

qu'il eut l'intention un moment d'insérer dans les *Natchez* un *livre d'Otahiti* (1). C'est qu'en effet les Indiens de la vallée du Bas-Mississipi ont, de l'aveu général, atteint une forme de civilisation très avancée. Quant à Chactas, son créateur et son père reconnut dans la préface d'*Atala* que c'était « un sauvage qui était plus qu'à demi civilisé, puisque non seulement il savait les langues mortes, mais encore les langues vivantes de l'Europe (2). » Les Indiens de Fenimore Cooper, malgré la vogue dont ils jouirent, peuvent à peine être considérés comme continuant la tradition du bon Indien. Féroces et traîtres en général, sauf quelques caractères comme celui du dernier des Mohicans, ils passent à l'arrière-plan et laissent le vertueux chercheur de pistes célébrer à leur place les beautés et les bontés de la nature, et faire le procès de la civilisation.

Le mirage américain ne devait cependant pas disparaître pour autant. L'enthousiasme fiévreux qui s'empara du public français aux premières nouvelles de la Révolution américaine est un fait si connu et si généralement accepté que nous ne nous arrêtons que rarement pour réfléchir aux causes lointaines et profondes du mouvement. A ne considérer que la situation politique, il semble pourtant qu'à cette date tout aurait dû éloigner la France des Insurgents. Aussi a-t-on souvent considéré comme un miracle le coup de foudre sentimental qui aurait subitement jeté dans les bras l'un de l'autre deux peuples qui avaient d'excellentes raisons de se détester (3).

(1) Lettre à Fontanes, 15 août 1798. *Correspondance de Chateaubriand* éditée par Louis Thomas, I, 11, et *Mémoires d'outre-tombe*, II, 173.

(2) Préface de la première édition d'*Atala*.

(3) Cet essai était déjà écrit quand j'ai pu consulter l'ouvrage récent de M. Bernard Faÿ : *L'Esprit révolutionnaire en France et aux États-Unis à la fin du dix-huitième siècle*. On trouvera dans son livre des aperçus des plus ingénieux sur le mouvement pro-américain en France à la veille de la Révolution de 1776. N'étudiant pas la période qui s'étend de 1770 à 1800, il n'a pas cru devoir insister autant que nous le faisons ici sur ce

Pendant un siècle et demi, en effet, les colons anglais des provinces du Nord avaient été constamment en guerre avec les colons français du Canada. La longue lutte pour la maîtrise du continent s'était terminée par la défaite de la France et la perte de ses possessions d'Amérique. Mais pendant un siècle et demi Français et Anglais s'étaient mutuellement accusés des pires atrocités et des pires perfidies, et des hommes comme Benjamin Franklin et George Washington, qui allaient devenir des sortes de demi-dieux pour les Français, avaient participé activement aux opérations qui nous avaient fait perdre nos colonies (1). La vérité est que cette explosion

curieux phénomène psychologique et sur cette contradiction. Par contre, sur beaucoup d'autres points il apporte des précisions dont nous regrettons de n'avoir pu profiter.

(1) Ce n'est pas ici le lieu de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans ces accusations. Les historiens français n'y ont prêté que peu d'attention. Il n'en a pas été de même des historiens américains. J'ai pu constater par moi-même que le souvenir des « raids » indiens était encore vivant dans la Nouvelle-Angleterre. L'historien le plus récent de la Nouvelle-Angleterre, M. James Truslow Adams, ne peut encore en parler sans amertume : « Le fait est que la France fut l'ennemi continuel pendant presque toute la période coloniale et a conduit la guerre avec une férocité et un manque d'humanité dont on trouverait difficilement un autre exemple et qui n'a point d'excuse. » (*Revolutionary New England*, Boston, 1923, p. 44.) — John Fiske est plus indulgent pour la France, et pense que les torts furent réciproques : « Ce fut un conflit sans aucune prétention de pitié ou de miséricorde et qui conserva à peine une apparence des règles de la guerre entre nations civilisées. Aucun des deux partis n'était particulièrement scrupuleux, mais, d'autre part, l'un et l'autre parti continue jusqu'à cette date à faire entendre de violentes protestations contre des actes dont les deux côtés se sont rendus également coupables. A partir de cette date, jusqu'à maintenant, les écrivains anglais ont levé les mains au ciel avec une indignation sainte contre la conduite des Français qui envoyaient des sauvages brûler les villages, massacrer les femmes et les enfants sur la frontière anglaise. Et cependant n'était-ce pas un Anglais, un gouverneur de New York, qui, en 1689, lança contre le Canada une des expéditions indiennes les plus épouvantables que connaisse l'histoire? Il ne semble pas que la conscience ni des Puritains ni des Catholiques ait été vraiment inquiétée par ces horreurs. Chacun d'eux se croyait sûr de combattre le démon et considérait comme parfaitement légitime de le combattre avec ses propres armes. » (*New France and New England*, Boston, 1902, p. 241).

d'enthousiasme avait été préparée de longue date, et que la raison principale et déterminante doit en être recherchée dans cette longue tradition dont nous avons essayé de retracer le développement. Quel que soit, en effet, l'intérêt que les hommes du XVIIIe siècle ont pu prendre aux explorations des mers du Sud et aux aimables Tahitiens de Bougainville, on ne pouvait d'un seul coup détruire toutes les associations d'idées qui étaient devenues familières et s'étaient profondément enracinées dans les esprits. Depuis sa découverte, l'Amérique était presque unanimement reconnue comme un pays neuf, où l'homme pouvait vivre selon les aspirations de son cœur, sans contrainte et sans tyrannie. Le bonheur et la liberté n'étaient pas tant le résultat d'un état d'âme spécial des habitants que des productions naturelles et spontanées du sol. A mesure que les Indiens disparaissaient dans les déserts de l'Ouest, et qu'ils reculaient devant les progrès de la colonisation anglaise, on attribua tout naturellement à ceux qui les avaient dépossédés les vertus et les qualités que l'on s'était habitué à louer chez les premiers possesseurs du sol.

D'ailleurs, si la bonté naturelle et la tolérance pouvaient difficilement être considérées comme les caractéristiques essentielles des gens de la Nouvelle-Angleterre, il existait quelque part en Amérique une colonie de philosophes qui avaient établi une cité où ils vivaient comme des frères. Dès le dernier tiers du XVIIe siècle on peut constater l'existence en France d'un vif intérêt pour les membres de la Société des Amis, *the Society of Friends*, qui étaient déjà plus connus sous le nom de Kouacres ou de Quakers. Un effort certain fut fait aux environs de 1685 pour attirer à Philadelphie les protestants chassés de France après la Révocation de l'Édit de Nantes, et la ville de l'amour fraternel, *the city of brotherly love*, était fort connue des réfugiés de Londres et d'Amsterdam (1). C'est Voltaire cependant qui devait attirer

(1) On trouvera une collection de publications de ce genre dans le

l'attention du grand public sur la colonie fondée par « Guillaume Penn », en décrire les institutions et déclarer dans les *Lettres philosophiques* (1734) que Penn pouvait se vanter d'avoir fait descendre sur la terre cet âge d'or dont on parle tant et qui vraisemblablement n'a jamais existé qu'en Pensylvanie (1). Ayant découvert son peuple de philosophes, Voltaire ne se lassera point de les célébrer : il louera leurs simples vertus, leur tolérance, leur amour de la liberté dans l'*Essai sur les Mœurs*, dans le *Dictionnaire philosophique*, dans le *Poème de la loi naturelle* et jusque dans l'*Histoire de Jenny*.

L'intérêt qui se manifeste en France aux alentours de 1750 pour les colonies anglaises et en particulier pour les Quakers de Pensylvanie s'explique d'ailleurs de façon toute naturelle. La théorie que les maux dont nous souffrons et qui sont incontestables proviennent de notre forme de société et de notre civilisation était trop commode pour ne pas être acceptée presque universellement. Elle correspondait à une curieuse transformation qui s'était opérée dans la mentalité française, et l'on peut presque dire dans la mentalité européenne, dès le début du XVIIIe siècle. A mesure que l'idée chrétienne et le dogme du péché originel s'affaiblissent, on voit croître, à mesure que l'on s'avance dans le siècle, cette idée que l'homme est fait pour le bonheur, qu'il peut y atteindre sur la terre, et qu'il lui suffira, pour y arriver, de trouver une formule sociale qui permettra à ses aspirations de se développer et de se satisfaire librement. La vie cesse d'être une préparation à la mort; la terre cesse d'être une vallée de larmes; nos misères cessent d'être le résultat d'une inexorable fatalité et d'une malédiction prononcée contre le genre humain à son berceau. Il

Recueil de diverses pièces concernant la Pensylvanie, La Haye, chez Abraham Troyel, 1684.

(1) Quatrième lettre. On trouvera dans l'édition de M. Lanson (*Collection des Textes Français Modernes*) l'indication de quelques ouvrages publiés en France sur les Quakers avant cette date.

ne s'agit plus de se résigner et de mériter le ciel et un bonheur éternel hypothétique, la grande affaire va devenir d'être heureux aujourd'hui même, et la philosophie comme la science politique vont s'attacher à définir la forme de société qui nous assurera le maximum de bonheur possible.

On ne pouvait, en effet, songer sérieusement à revenir à un état de nature qui paraissait d'autant plus attrayant qu'il était plus vague et plus mal défini, et Rousseau lui-même ne le proposa d'ailleurs pas. Renoncer aux avantages réels de la vie de société, à toutes les améliorations de la vie humaine qu'avait amenées le progrès, était un rêve dont seul un anarchiste pouvait se bercer et qui pouvait amuser un instant comme un agréable paradoxe, mais que personne n'était vraiment tenté de mettre en pratique. Il était permis à des individus isolés d'aller chercher le bonheur dans les forêts du Nouveau Monde ou dans quelque île déserte; on pouvait prendre grand plaisir à voir des Illinois, des Iroquois, des Chinois ou des Persans faire une critique amère de notre civilisation. Mais, de façon générale, ceux-là mêmes qui attaquaient le plus violemment le régime sous lequel ils vivaient ne voulaient le détruire que pour y substituer un ordre social nouveau. Le véritable problème qui se posait était de trouver un système qui, tout en continuant d'assurer à l'homme les avantages de la vie en commun, lui rendrait posssible de jouir du maximum de liberté et de bonheur.

C'est à ce moment qu'apparurent les physiocrates, qui crurent avoir découvert le remède aux maux dont souffrait l'humanité dans une réorganisation des principes économiques sur lesquels reposait la société. Considérant que la terre, c'est-à-dire l'agriculture, était la seule source de richesses, ils prêchèrent le retour à la vie des champs, et leur influence vint se superposer et s'ajouter à l'action que Jean-Jacques pouvait exercer sur le grand public. Les réminiscences classiques de l'âge d'or, les souvenirs de Virgile et

les nouvelles théories se combinèrent pour donner naissance à une nouvelle forme de littérature, la littérature de la vie champêtre et de l'utopie agricole, dont le poème de Saint-Lambert sur les *Saisons* offre un échantillon assez représentatif.

Mais le système des physiocrates, bien que préconisant des mesures pratiques et immédiates, n'était au total qu'un système comme beaucoup d'autres systèmes, et rien n'indiquait qu'il pouvait réellement fonctionner. On ne pouvait convaincre les incrédules qu'en leur montrant un pays où les habitants vivaient riches, heureux et vertueux en tirant toute leur richesse du sol. Une seconde fois les Français allaient découvrir l'Amérique; ce ne sera pas la dernière. Dès 1755, on vit paraître à la Haye un petit ouvrage des plus curieux intitulé : *Voyage curieux d'un Philadelphe dans des pays nouvellement découverts*, et qui nous semble bien marquer la cristallisation qui s'opéra à ce moment dans les idées que les Français pouvaient avoir de l'Amérique.

Nous ne pouvons en donner ici l'analyse détaillée. Qu'il suffise de dire que le héros principal, le chevalier de Richordie, qui « compose son nom de trois mots anglais qui signifient : Riche ou mourir », élève évident des physiocrates, a pour meilleur ami M. Roswick « qui avait été fort lié avec un nommé William Pen, qui en 1681 établit une colonie Anglaise dans le continent de l'Amérique septentrionale (1) ». Le système de société qu'ils introduisent dans l'île des Goudlas (*good lass*, bonne fille?) qui est ravagée par les Bloudsoucres (*blood suckers*, suceurs de sang?) est une combinaison évidente du « *proprietary system* » des colonies anglaises et des théories physiocratiques (2).

(1) Les *Voyages d'un Philadelphe* forment deux volumes de 291 et 327 pages respectivement. Ils valent la peine d'être étudiés à part, et nous nous proposons d'y revenir ailleurs.

(2) Nous n'en citerons que deux règlements : « Art. IV et V : Nous

A partir de ce moment, à partir surtout du premier voyage de Franklin en France, l'Amérique va commencer à être représentée comme un immense pays au sol généreux sur lequel se sont établis des colons qui, au lieu de chercher à s'enrichir « par le commerce et l'industrie, deux sources d'oppression et de misère », vivent sur des morceaux de terre qu'ils cultivent eux-mêmes et dont ils tirent tout ce qui est nécessaire à leur vie. Au lieu de se rassembler dans de larges cités où tous les vices se développent et où les caractères forts deviennent faibles, ils ont sagement décidé de ne jamais bâtir aucune ville. Telle est la condition qui domine dans l'Amérique septentrionale, écrivait en 1769 Guilbard de Beaurieu à Dupont de Nemours, et Beaurieu affirmait tenir ses renseignements de l'homme « le plus grand, le meilleur et le plus éclairé que le nouveau monde ait jamais produit, et que l'ancien monde ait jamais admiré, le fameux Docteur Benjamin Franklin (1) ». En comparant les différentes éditions de cette œuvre fumeuse

déclarons tous les fonds de terre qui forment cette île appartenir en propriété à l'état. — Ces mêmes biens seront distribués à proportion de ce qu'il peut cultiver; et la jouissance de la portion que chacun obtiendra sera propre et perpétuelle à lui et ses enfans, jusqu'il s'en soit dépouillé volontairement, ou qu'il l'ait perdue par quelques contraventions à la loi. — Art. xv : Si un Citoyen, après avoir atteint l'âge de vingt ans, néglige pendant six ans de cultiver, ou de faire cultiver portion de ses terres, et qu'un autre, pendant ce même temps, les ait ensemencées, cette portion restera au dernier en propriété. »

(1) On peut se demander jusqu'à quel point Franklin lui-même était responsable de la diffusion de cette image embellie de l'Amérique. Le bon docteur n'était guère lyrique, et rien dans ses lettres ne permet de l'accuser d'avoir activement contribué à cette propagande; d'autre part il était trop fin et trop bon politique pour ne pas voir, dès 1767, quel avantage il y aurait à se concilier l'opinion publique européenne, et il est très possible qu'il n'ait pas fait de grands efforts pour corriger ces visions philosophiques. L'évolution des idées de Franklin sur la France est d'ailleurs des plus curieuses; comme tous les Américains, je crois, avant 1763 il n'éprouve que haine et défiance pour « cette nation d'intrigants »; il n'est vraiment arrivé à se débarrasser de ses préventions qu'après 1776.

que Beaurieu intitula l'*Élève de la Nature*, et où les théories de Rousseau, celles des Physiocrates et celles de Montesquieu se trouvent mélangées, on peut suivre les variations que subit le mirage américain entre 1760 et 1770. Tout d'abord, Beaurieu s'occupe assez peu de questions politiques et déclare simplement que la constitution adoptée par les habitants de l'île fortunée qu'il décrit ne s'écarte pas beaucoup du régime que Thomas Morus découvrit chez les Utopiens. A partir de 1770 le ton change, il ajoute un nouveau volume qu'il dédie aux habitants de la Virginie. Il n'est plus besoin de construire par l'imagination une constitution idéale : l'observation, ou ce qu'il prend pour de l'observation, remplace l'imagination. Cette société parfaite, vers laquelle tendaient toutes les aspirations des philosophes, existe sur le nouveau continent. Il suffit de traverser l'Océan, de voyager en Virginie, en Pensylvanie et même dans les environs de New York pour trouver ces simples et vertueux fermiers qui, vivant sur leur propre domaine, loin des villes et loin des influences corruptrices de la civilisation européenne, ont toutes les qualités de l'homme de la nature et jouissent d'un bonheur comparable à celui de l'âge d'or. Bien plus, il n'était même pas nécessaire de faire le voyage, on avait vu récemment en France un représentant de ce peuple de philosophes, le bon Docteur Franklin, celui que Voltaire avait célébré comme

Un Quakre au grand chapeau, un simple anabaptiste,

un ami de Quesnay, de Dupont de Nemours et d'Helvétius, se portait garant de la vérité de ce tableau. On sortait enfin de la théorie pour s'appuyer sur l'expérience, et l'on trouvait réalisé sur la terre l'idéal des philosophes.

Le même enthousiasme reparaît dans un livre auquel collaborèrent plusieurs Encyclopédistes, mais qui fut signé par l'abbé Raynal, dont la première édition fut publiée en

1770. Le mirage se précise de plus en plus dans les années qui précèdent immédiatement la Déclaration d'indépendance, en même temps que s'accroît l'intérêt pour les colonies anglaises, et dès 1774 ont voit paraître dans la *Gazette de France* une note des plus significatives et qui résume tout ce que nous avons dit jusqu'ici :

« Nos navigateurs qui ont bien étudié le demi-continent septentrional prétendent qu'un goût inné pour la liberté est inséparable du sol, du ciel, des forêts et des lacs qui empêchent cette terre vaste et encore neuve de ressembler aux autres parties de l'Univers. Il sont persuadés que tout Européen transporté dans ces climats en contractera le caractère particulier (1). » Sous une forme plus moderne c'était la formule même qu'avait employée au commencement du XVIIe siècle un bon père jésuite écrivant au général de son ordre :

Qui velit melior fieri transeat in Novam Franciam

Entre les premiers découvreurs et les premiers explorateurs philosophes de Nouveau Monde et les volontaires qui allaient offrir leurs services aux États-Unis pour assurer leur liberté, la chaîne est ininterrompue. Loin d'être spontané et d'avoir éclaté comme un coup de foudre, le mouvement qui allait jeter la France dans les bras de l'Amérique avait été préparé par tout un ensemble de visions, de désirs, de rêves, d'opinions et de jugements qui, depuis le début du XVIe siècle, étaient venus se grouper et se coordonner autour d'un centre commun et dont l'ensemble constitue ce que nous avons appelé le mirage américain.

Peu importait d'ailleurs que ce mirage correspondît ou non à la réalité. Les historiens qui ont étudié les relations entre la France et les États-Unis pendant les années qui s'écoulent

(1) Cité par M. Bernard Fay, p. 16.

entre 1776 et 1793 n'ont pas manqué de faire remarquer qu'au total les Français étaient assez mal renseignés sur l'Amérique. Jusqu'à l'adoption de la Constitution américaine en 1787, la cause de la liberté fut en effet loin d'être assurée de la victoire, et il faudra bien des années pour faire prévaloir une conception véritablement démocratique de gouvernement. On ignorait, ou l'on semblait ignorer, que si en théorie la liberté d'opinions était reconnue aux États-Unis, en fait, cette liberté était limitée par les mœurs, par des lois extrêmement strictes qui punissaient comme des crimes les blasphèmes, les infractions au repos dominical, les publications dites séditieuses. Une seule chose comptait : le seul pays où des institutions libres étaient possibles faisait un effort pour conquérir et préserver sa liberté et pour mettre en pratique les théories de gouvernement qui étaient les plus chères à tous ceux qui en France avaient des aspirations libérales. De la victoire des États-Unis dépendaient bien plus que le régime politique sous lequel vivraient les colons anglais révoltés contre le gouvernement de la métropole : la cause de la liberté dans le monde entier était en jeu. S'ils étaient écrasés, si, après avoir remporté la victoire, ils manquaient à établir des institutions reposant sur des principes libéraux, c'en était fait de tout espoir pour l'Europe de pouvoir jamais faire prévaloir les idées nouvelles. Si, au contraire, le républicanisme triomphait, s'il était démontré qu'un grand pays pouvait adopter des institutions républicaines et rester fort, les nations du vieux monde auraient sans cesse sous les yeux un « exemple et un espoir », et ce que Jefferson appelait la contagion irrésistible de la liberté ne pourrait manquer de les gagner (1).

(1) On pourrait en citer des preuves nombreuses. Le témoignage le plus net que je connaisse se trouve dans une lettre de Franklin à Samuel Cooper, datée de Paris, May 1, 1777 : « It is a common observation here that our cause is *the cause of all mankind*, and that we are fighting for their Liberty in defending our own. » (Smyth edition, VII, 56.)

Aussi, vit-on ce phénomène étrange que, loin d'attendre de la reconnaissance des gens qu'ils allaient secourir et sauver, les Français les considérèrent comme « les bienfaiteurs du genre humain » et que les lettres de Jefferson furent lues dans le groupe des Économistes, des Physiocrates, chez Madame Helvétius et chez Madame de Tessé, « comme les lettres des apôtres étaient lues chez les premiers Chrétiens ». C'est ainsi que se développa, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, un corps de croyances, d'aspirations et de désirs qui constituèrent une sorte de religion ou plutôt une sorte de mysticisme (1).

Cette religion eut ses fidèles, ses renégats et ses adversaires, comme toutes les religions, mais elle se maintint avec une singulière persistance malgré les vicissitudes de la politique et les difficultés qui purent s'élever entre les deux pays (2). On en trouve maintes preuves à travers tout le XIXe siècle. Nous ne pouvons ici qu'indiquer les plus frappantes.

Il semble sinon certain, au moins fort probable, que les survivants de ces enthousiastes de la première heure, Volney, Du Pont de Nemours, Cabanis et d'autres encore, s'entremirent et firent agir toutes les influences dont ils disposaient pour décider Napoléon à céder la Louisiane aux États-Unis. Ils étaient poussés, tout comme les volontaires de 1776, non pas tant par un amour irrésistible pour les États-Unis que par la conviction qu'il importait au sort de la liberté dans le monde que les États-Unis pussent devenir une grande nation et que son libre développement fût assuré. Pendant tout

(1) On en trouvera l'histoire pour la fin du XVIIIe siècle dans le livre de M. Bernard Fay.

(2) Pour la période de l'Empire et de la Restauration on me permettra de le renvoyer à mes ouvrages sur *Volney et l'Amérique*, Paris, 1923, et *Jefferson et les Idéologues*, Paris, 1925. On trouvera également de nombreux renseignements sur ce point dans la *Correspondance de Du Pont de Nemours et de Jefferson* que je publierai prochainement.

l'Empire, ils ne cessent de tourner leurs regards vers l'Amérique, ils souhaitent de toute leur énergie le triomphe de Jefferson sur ses ennemis politiques, car le triomphe de Jefferson signifie qu'une fois de plus leurs théories libérales sont susceptibles d'application dans un grand pays. Au lendemain de la Révolution de Juillet, Tocqueville publiera son fameux livre pour établir le bilan de l'expérience démocratique aux États-Unis. Quelques années plus tard, Émile Chevalier publiera une série de lettres plus tard réunies en volume dans lequel il s'attachera à étudier le merveilleux élan qui pousse le peuple américain à la conquête de l'Ouest. Sous l'Empire, Laboulaye, dans sa chaire du Collège de France, reprendra l'œuvre des Idéologues et des libéraux du commencement du XIXe siècle. En dépit de leurs tendances réalistes, de leur esprit critique et de leur observation moqueuse, les Français n'ont jamais réussi à juger avec froideur ou « objectivement » la république fédérative d'outre mer. Ils ont toujours cru connaître et comprendre leurs voisins immédiats ; jamais ils n'ont attendu d'eux plus qu'on ne doit attendre de représentants ordinaires de la race humaine. Mais, en dépit des nombreux voyageurs français qui ont visité les États-Unis au cours du XIXe siècle, en dépit même des Américains qui ont visité la France, bien des notions traditionnelles que nous avons signalées ont continué à survivre dans l'esprit populaire. L'Amérique est encore, aux yeux de la masse, un pays habité par un peuple qui est ou qui devrait être plus libre, plus généreux, plus riche, plus libéral et plus désintéressé que les autres peuples de la terre. Pour le Français moyen, et j'oserais presque dire pour l'Européen moyen du XIXe siècle, l'Amérique est restée ce qu'elle était pour les contemporains de Vespucci, « sinon le Paradis terrestre, au moins un pays qui ne peut en être fort éloigné ».

Nous sommes loin de posséder encore les éléments qui permettraient d'arriver à des conclusions générales même

provisoires. Pour conclure avec quelque certitude, il faudrait faire un travail analogue pour les autres pays d'Europe et analyser les différents aspects que prend le mirage américain et les modifications qu'il subit quand il se présente aux yeux d'un Irlandais, d'un Allemand, d'un Scandinave, d'un Italien, d'un Polonais ou d'un Juif de l'Europe centrale. C'est seulement alors que nous pourrons expliquer de façon satisfaisante l'attraction que le Nouveau Monde n'a cessé d'exercer depuis sa découverte sur les peuples de l'ancien continent. Il est d'autant plus désirable d'insister sur ce point que les écrivains modernes qui ont traité de la question de l'immigration aux États-Unis ont eu presque tous une tendance marquée à n'y voir qu'un phénomène économique. Que beaucoup d'immigrants soient conduits aux États-Unis par le désir de faire une fortune rapide et d'avoir une vie plus confortable, c'est ce que l'on ne saurait nier. Il est en effet naturel que les pays surpeuplés et pauvres cherchent à diriger leur surcroît de population vers un pays immense, où la densité de la population est encore faible et qui, dans ces dernières années, est devenu le pays le plus riche du monde. Mais les raisons économiques seules ne peuvent expliquer pourquoi les courants d'émigration se sont dirigés vers l'Amérique du Nord, et plus partièrement vers les États-Unis, plutôt que vers l'Amérique du Sud et même vers le Canada, et pourquoi aujourd'hui encore, alors que les États-Unis multiplient les restrictions et limitent de plus en plus le nombre des nouveaux immigrants, tant de pauvres gens continuent à assiéger les portes des consulats américains pour obtenir le visa qui leur permettra de pénétrer dans le Paradis terrestre. On voit les Italiens former des groupements importants à Boston, dont le climat ne diffère pas tellement de celui de Québec; des Polonais coloniser toute la vallée du Connecticut, alors que le Canada leur offrirait des terres aussi riches; on peut voir les immigrants se porter vers la ville de Seattle et n'arriver que bien plus lentement à Victo-

ria, ville toute voisine mais située dans la Colombie britannique. On ne peut même pas dire, comme on l'a dit pendant longtemps, que les États-Unis offrent aux victimes des gouvernements tyranniques de l'Europe un asile qu'ils ne pourraient trouver ailleurs. La somme des libertés dont jouissent les habitants du Dominion du Canada est au moins égale à celle que peuvent avoir les habitants des États-Unis. Bien des raisons qui ont autrefois dirigé le courant principal de l'émigration européenne vers les États-Unis ont disparu sans que pour cela le courant ait changé de direction. Il faut faire intervenir, pour rendre compte de ce phénomène, autre chose que des considérations purement économiques ou politiques : il est fort probable que le mirage américain a une force opérante au moins aussi forte sur les autres peuples que sur les Français. Il nous paraît certain, en tous cas, que toute enquête sur les relations des États-Unis avec les autres pays qui ne tient pas compte de cet élément purement psychologique risque d'être fausse et en tout cas incomplète (1).

Depuis plus de quatre cents ans, les nations d'Europe, cédant à cette attraction que l'Amérique n'a cessé d'exercer sur le vieux monde, ont envoyé des émigrants qui sont venus, comme les vagues d'une marée montante, se répandre sur toute la surface du continent septentrional américain. L'étude de leur fortune et leur histoire ne serait pas moins

(1) On trouvera la confirmation de ce fait dans un article récent du *New York World : Irish Emigration*, 2 juin 1925. Le rédacteur constate que, sur 30.000 Irlandais qui ont quitté leur pays natal dans les cinq premiers mois de l'année, 28.567 se sont dirigés vers les États-Unis. L'Irlande ne compte pourtant que 3 millions d'habitants, le commerce prospère, les conditions agricoles se sont notablement améliorées, et l'on ne peut plus dire que les Irlandais soient opprimés. L'auteur de l'article ne peut expliquer ce phénomène qu'en l'attribuant à « l'habitude d'émigrer », *emigration habit*; mais il reconnaît que, l'émigration ayant été interrompue pendant la guerre, on aurait pu s'attendre à voir le courant cesser. Or il reprend avec la même force qu'auparavant. Le mirage américain continue d'opérer sur ce peuple à l'imagination vive.

importante pour fournir une fondation solide à la psychologie internationale. Qu'ils aient été des ambitieux, des aventuriers, des esprits incapables de se plier aux règles étroites d'une civilisation envahissante, des réfugiés politiques ou des réfugiés religieux, qu'ils aient été attirés par un idéal de liberté ou un idéal de richesse, ils ont apporté avec eux une certaine image du pays dans lequel ils allaient s'établir. Il resterait à déterminer comment ils sont brusquement tombés du rêve dans la réalité, quand ils se sont trouvés dans un milieu différant forcément de celui qu'ils avaient pu imaginer.

Ici encore, nous ne pouvons guère procéder que graduellement, et les conclusions auxquelles nous pouvons arriver sont forcément provisoires. Il faudrait examiner successivement, à ce point de vue spécial, les différentes vagues d'immigration qui, partant d'un pays européen, sont venues s'abattre sur les États-Unis, suivre les nouveaux venus après leur arrivée en Amérique, étudier la façon dont ils se sont comportés dans un milieu étranger, quelle opinion ils ont donnée, d'eux-mêmes et du pays dont ils venaient, à leurs nouveaux concitoyens. Il faudrait, enfin, les suivre pendant plusieurs générations pour constater les lents progrès de l'assimilation qu'ils ont forcément subie, les résistances qu'ils ont offertes avant de se laisser absorber, leurs luttes pour maintenir, dans un milieu hostile ou indifférent, leur langue, leur religion et leur culture.

Une pareille étude ne saurait être unilatérale. Les peuples qui voyagent peu et chez qui l'on voyage peu ne peuvent avoir sur les pays étrangers que des idées de seconde main. Ceux de nous, au contraire, qui ont eu l'occasion de rencontrer dans notre propre pays de nombreux étrangers appartenant à une nationalité déterminée, pensent bien souvent pouvoir conclure du particulier au général. Pour le Français qui n'est jamais allé aux États-Unis, les Américains ressemblent tous plus ou moins forcément aux touristes qu'il voit

arriver chaque été, et c'est ainsi que les idées les plus étranges et les plus fausses sur le caractère américain ont pu se développer et s'enraciner. En ce qui concerne l'Amérique, la question se présente sous un jour légèrement différent. Des groupements importants appartenant à une nationalité déterminée sont venus à différents moments se fixer aux États-Unis; ils ont fondé des *Frenchtowns* ou des *Germantowns* et même des *Chinatowns*. Venant avec leurs femmes, leurs enfants, leurs prêtres et même leurs écrivains, ils ont constitué des agglomérations qui ont semblé des images réduites du grand pays d'où ils venaient. Ils ont par là même contribué à répandre et à fixer des idées qui sont d'autant plus dangereuses qu'elles paraissent confirmées par les faits et par l'expérience, et qu'on peut les prouver par des exemples tirés de la vie courante et quotidienne. Il serait facile de montrer que les Français établis aux États-Unis et spécialisés dans un petit nombre de professions ont ainsi bien involontairement aidé à fixer dans l'esprit américain une image déformée de la France. Ces préjugés et ces déformations ont, d'ailleurs, assez souvent une fondation historique et n'en sont que plus solides pour remonter plus haut. Les réfugiés français de la Révolution, les exilés napoléoniens, les fondateurs de la colonie d'Icarie, les réfugiés de la Commune, ont tous fourni quelques traits à cette image généralisée et si peu satisfaisante de la France qui prévaut aux États-Unis. Ce sont là des alluvions qui sont venues se déposer en couches successives et qui, sous l'action du temps, ont fini par se solidifier et former une masse compacte et en apparence solide, mais que l'historien peut arriver à décomposer et à résoudre en ses éléments constitutifs. Ce travail d'analyse n'est encore que partiellement accompli, et il faudra encore bien des recherches et des travaux particuliers pour tracer toutes les variations de la courbe de l'opinion publique en France et en Amérique. Assez facile pour la période moderne où les correspondances particulières, les

mémoires et les journaux abondent, il devient plus délicat quand il s'agit des origines plus lointaines et qu'il porte sur une période plus ancienne où les documents se font plus rares et moins significatifs (1).

Après avoir analysé le mirage américain ou le rêve exotique dans trois volumes précédents, nous avons cependant pensé qu'il pouvait n'être pas sans intérêt d'essayer de tracer la contre-partie de ce tableau.

*
* *

Bien avant les émigrés de la Révolution, des groupements importants d'immigrants français étaient venus dans le Nouveau Monde pour y chercher un refuge contre les persécutions religieuses et des moyens de subsistance pour leurs familles. Il s'agit là d'un courant continu bien plus que d'une vague subite et momentanée, comme ce fut le cas des mouvements qui eurent lieu au XIXe siècle. Les Protestants français ou les Huguenots, comme nous les appellerons pour éviter toute confusion avec les Protestants anglais, ont commencé à tourner leurs regards vers l'Amérique dès le milieu du XVIe siècle, et leur dernière tentative de colonisation, celle des frères Gibert, dans la Caroline du Sud, eut lieu dans le dernier tiers du XVIIIe siècle. Pendant plus de deux cents ans, ils ont considéré l'Amérique comme une terre d'asile, ils y ont fondé des villes qui ont aujourd'hui disparu et d'autres qui, bien que totalement américaines, continuent à porter des noms français. Ils ont, en bien des

(1) Il existe d'assez nombreuses études de détail portant sur des périodes précises et d'ailleurs en général écrites à un point de vue différent du nôtre. En plus du livre de M. Faÿ que nous avons déjà cité, les travaux les plus récents sont ceux de M. Baldensperger : *Le mouvement des idées dans l'émigration française* (1789-1815), Paris, 1925 ; — Le livre de Miss Edith Philips sur *Les réfugiés bonapartistes en Amérique* (1815-1830), Paris, 1923 ; — l'étude de M. Joseph Prudhommeaux : *L'Icarie et son fondateur Étienne Cabet*, Paris, 1907.

cas, lutté pour essayer de conserver leurs caractéristiques nationales ou plutôt leurs coutumes et leurs mœurs. Tous ont été assimilés après une résistance plus ou moins prolongée, mais il est encore possible de retracer leur histoire, de déterminer leur état d'esprit, leurs illusions, leurs ambitions, leurs préjugés et leurs haines. Dénationalisés en partie avant même de débarquer dans le Nouveau Monde, ils sont devenus des citoyens loyaux de leur nouvelle patrie. Par leur présence, par leurs actions, par leurs paroles, ils ont aidé à faire naître un certain nombre d'idées, de jugements, de préjugés et de préventions dont l'influence s'est prolongée jusqu'à nos jours. Ils ont, comme tant d'autres, obéi à l'attraction qu'exerçait sur les imaginations le mirage américain. Ils ont aussi, par leurs lettres et par les relations qu'ils ne cessèrent d'entretenir avec ceux des leurs qui étaient restés en Europe, contribué à faire considérer l'Amérique comme un refuge, une terre d'asile et une terre de liberté. Par malheur, les documents qui subsistent sont ou peu nombreux ou peu significatifs. Ils étaient pour la plupart des gens simples et peu portés à s'analyser eux-mêmes ; quelques-uns seulement ont laissé des mémoires ou des correspondances assez étendues pour que l'on puisse reconstituer avec précision leur état d'esprit, Ils enregistraient avec soin les naissances et les morts sur leurs Bibles de famille, mais rarement ajoutaient un mot de commentaire.

Nous savons, depuis le beau travail de Baird (1), qui ils étaient, d'où ils venaient, où ils se sont établis, et tous les jours, grâce aux recherches généalogiques qui ont pris un extraordinaire développement aux États-Unis, les vieilles familles américaines se découvrent de nouveaux ancêtres huguenots. Aussi n'avons-nous pas entrepris de refaire ce

(1) Charles W. Baird : *History of the Huguenots Emigration in America.* New York, 1885, 2 vol. Traduction française, Toulouse, 1886, 1 vol.

que Baird avait déjà si bien fait, ni même d'ajouter aux longues listes qu'il donne les noms qui ont pu être découverts dans les archives de familles dans les quarante dernières années. Les travaux de sociétés comme la *Huguenot Society of America* et la *Huguenot Society of South Carolina* permettront probablement un jour d'établir une sorte de livre d'or où figureront à peu près tous les premiers réfugiés et leurs nombreux descendants. On se rendra alors un compte plus exact de l'apport ethnique des Huguenots à la formation du peuple américain. Le but que nous nous sommes proposé est cependant différent, et si l'expression n'était pas aujourd'hui bien démodée, nous dirions que nous avons voulu écrire un nouveau chapitre de l'*Histoire morale de l'émigration protestante.* A mesure cependant que nous avancions dans cette étude, nous avons vu s'ouvrir de nouvelles avenues.

A un moment où l'une des questions les plus fondamentales qui se posent pour les États-Unis est de savoir dans quelle mesure il est possible d'assimiler et d'américaniser rapidement les immigrants étrangers, il n'est pas sans intérêt de constater que la même question s'est posée à plusieurs reprises au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, à propos des Protestants réfugiés. Des hommes qui appartiennent à des nationalités différentes, qui ont des mœurs et des traditions différentes et qui, par surcroît, ne parlent pas la même langue, ne peuvent vivre en contact journalier sans qu'il se produise certains froissements et certains chocs. Les colons anglais de la Nouvelle-Angleterre et de la Caroline du Sud ont éprouvé les mêmes craintes que les Américains d'aujourd'hui, ils les ont manifestées de la même manière, et ils ont affirmé presque dans les mêmes termes leur ferme intention de ne point se laisser dominer par les nouveaux venus. En ce sens, comme en beaucoup d'autres, on peut donc dire que la doctrine de l'américanisme, loin d'être un fait nouveau, existait bien avant l'établissement des États-Unis.

D'autre part, nous avons pu constater que les réfugiés d'autrefois avaient avec les immigrants d'aujourd'hui plus d'un point commun. On rencontre chez eux une volonté égale de continuer dans le même plan de vie et une même résistance à l'américanisation. Les uns et les autres cependant ne peuvent longtemps rester des déracinés. Ils ne peuvent vivre, subsister et se continuer qu'à la condition de s'adapter à un nouveau milieu et de se fixer dans un nouveau sol, et l'histoire de cette assimilation progressive ou rapide selon les individus est précisément l'étude que nous avons voulu entreprendre.

Nous avons pu voir enfin qu'en dépit des transformations matérielles qui ont changé la face du pays, les problèmes que soulèvent depuis trois cents ans les rapports de l'Amérique avec l'Europe n'ont cessé de reposer sur les mêmes données essentielles. Tout en étant devenue une nation puissante, qui a développé sur son territoire une civilisation matérielle avancée, l'Amérique n'a point cessé d'être en même temps un état d'esprit, *a state of mind*, une vision, un mirage ou, si l'on préfère, un idéal. Et s'il en est vraiment ainsi, comme nous le croyons fermement, l'étude de la psychologie des peuples, la genèse des opinions toutes faites, l'origine des préjugés nationaux, doivent plus que jamais attirer l'attention de tous ceux qui travaillent à donner aux relations internationales un fondement plus exact, plus solide et plus juste (1).

GILBERT CHINARD.

Baltimore, octobre 1924.

(1) Au cours de cette enquête j'ai reçu une aide précieuse de bien des personnes qui m'excuseront de ne pas les nommer ici. Je tiens cependant à remercier tout particulièrement M. Daniel Ravenel, de Charleston, qui a mis aimablement à ma disposition les collections complètes de la *Huguenot Society of South Carolina*, et les bibliothécaires de la *John Carter Brown Library* et de la *Rhode Island Historical Society* à Providence, grâce à qui ce travail a pu être commencé.

PREMIÈRE PARTIE

LES HUGUENOTS DANS LE NOUVEAU MONDE AVANT LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

CHAPITRE PREMIER

Les premières tentatives de colonisation

Par la fameuse bulle « *Inter caetera* », le pape Alexandre VI Borgia avait divisé le Nouveau Monde entre les deux peuples de la péninsule ibérique, en leur réservant le droit d'y trafiquer et d'y prêcher l'Évangile. On sait comment, dès le début du XVIe siècle, les Anglais et les Français protestèrent contre cette sorte de monopole, et comment, en 1534, Bernard d'Ormesson, amiral des flottes de la Méditerranée, réclama pour les Français et pour toutes les autres nations le droit de fréquenter les îles nouvellement découvertes ou qui pourraient être découvertes par la suite, et de créer et d'entretenir des relations commerciales avec leurs habitants.

« Etiam ponitur in facto probabili quod dicitur serenissimus rex Portugalliae nullam majorem habet in dictis insulis quam habeat rex Christianissimus. Imo enim more sit commune et insulae prefatae omnibus accedentibus apert permissum, non Gallis solum, sed aliis nationibus eas frequentare et cum accolis commertium habere (1). »

C'est donc à la France que reviendrait l'honneur d'avoir au moins posé le principe de la porte ouverte et de la liberté

(1) Pierre Margry, *Les Navigations françaises et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle*, Paris, 1866, p. 222.

commerciale dans les relations du vieux monde avec le nouveau. C'est ce principe, autant que l'affirmation du droit du premier occupant, qui devait diriger toute sa politique coloniale à l'égard de l'Amérique pendant près de deux cent cinquante ans. Le principe une fois posé et affirmé, les entreprises coloniales françaises allaient se multiplier et les établissements français se fonder à côté des comptoirs hollandais, anglais, espagnols ou portugais jusqu'au jour où, peu à peu, une sorte de division naturelle s'opérera. Alors que les Espagnols et les Portugais se portaient vers les terres du sud, après l'élimination de la Hollande au milieu du XVIIe siècle, la lutte pour la maîtrise de l'Amérique septentrionale devait se restreindre entre les deux nations qui étaient déjà aux prises pour acquérir la suprématie en Europe : la France et l'Angleterre.

Parmi les hardis Français qui, de la baie de Saint-Laurent jusqu'à la baie de Rio de Janeiro, essayèrent de doter leur pays d'un nouvel empire, une place à part doit être faite aux Protestants. Il n'est guère de point où ils n'aient laissé de souvenirs. Au XVIe siècle, ils sont au Brésil, en Floride et sur la côte du pays qui devait plus tard s'appeler la Caroline. Au XVIIe ils sont en Acadie, sur la côte du Maine, dans la Nouvelle-Angleterre, à la Nouvelle-Amsterdam, dans la Delaware, en Virginie, en Caroline et plus encore dans les « Isles » dont la possession passe des Espagnols aux Français, aux Anglais et aux Hollandais et où les Huguenots réfugiés trouvent un asile précaire et toujours menacé.

Il importe en effet de se souvenir que le grand courant d'émigration forcée déterminé par la Révocation de l'Édit de Nantes fut précédé par des tentatives de colonisation souvent non coordonnées, presque toujours mal organisées et toujours mal soutenues par le pouvoir royal, pour fonder par delà les mers une *France nouvelle*. Si les Huguenots du XVIe siècle n'avaient cherché qu'un refuge contre les persécutions religieuses, l'Angleterre, la Hollande, le Palatinat,

la Suisse, auraient pu leur offrir une liberté et une sécurité relatives, et beaucoup ne manquèrent pas d'en profiter. Si imprécis que fût alors le sentiment national, beaucoup d'autres cependant répugnaient visiblement à abandonner la terre de leurs ancêtres pour aller s'établir en pays étranger. Un vieux voyageur du début du siècle, tout étonné lui-même d'avoir pu s'arracher aux douceurs du foyer domestique, analysait comme suit son état d'esprit :

> Cela tu feis afin qu'honneur te prît
> Comme Françoys qui premier entreprit
> De parvenir en terre si lointaine,
> Et pour donner conclusion certaine,
> Tu l'entrepris à la gloire du roy,
> Pour faire honneur au pays et à toy (1).

Acquérir de la gloire pour la France et pour le souverain, fonder un nouvel empire où la religion réformée pourrait s'exercer librement, assurer à leurs enfants l'indépendance, la richesse, sans qu'ils eussent à se plier aux coutumes et au genre de vie d'un peuple étranger, tels sont là, semble-t-il, les motifs qui de bonne heure attirèrent les yeux des Protestants français vers les côtes du Nouveau Monde. Ils avaient d'ailleurs été précédés par de hardis navigateurs. Bien que les Anglais aient voulu établir leur droit de priorité par les voyages des Cabot, il semble bien reconnu aujourd'hui que la première expédition qui reconnut le rivage des États-Unis actuels était sinon dirigée par un Français, au moins battait pavillon français. En 1524, l'Italien Giovanni Verrazzano, parti de Madère avec la sanction de l'Amiral de France, remonta la côte de la Caroline, marqua sur sa carte la baie

(1) Jacques Parmentier : *Description nouvelle des merveilles de ce monde, et de la dignité de l'homme, composée en rithme françoyse en manière d'exhortation faisant sa dernière navigation avec Raoul son frère en lisle de Taprobane, aultrement dite Sumatra.* A Paris, Mil D. CXXVI. Voir G. Chinard : *L'Exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle*, p. 35 et suiv.

de New-York, la baie de Naragansett et la côte du Maine, donna à différents points du littoral des noms tels que Diepa, Anaflor (Honfleur), Longavilla, Anguilème, Normanvilla, Vendomo, formes italianisées de noms français faciles à reconnaître sous ce mince déguisement. On a mis en doute, sans raison suffisante, la réalité des découvertes de Verrazzano. On peut discuter l'identification des différents points qu'il signale ; mais il semble bien que c'est à une expédition française que revient l'honneur d'avoir pour la première fois longé la côte du pays où devait se développer la nation américaine (1).

Il fallut cependant attendre près d'un quart de siècle après ces premières explorations pour que le projet de fonder dans le Nouveau Monde une colonie protestante prît une forme précise.

C'est aux environs de 1555, qu'un soldat de fortune proposa à l'amiral Coligny d'établir par delà les mers une *Nova Gallia* ou *Francisca*, où les Protestants français pourraient trouver un asile, continuer en paix à observer les règles de leur culte, tout en amassant des richesses prodigieuses. Les raisons qui poussèrent à accueillir favorablement la tentative de Villegagnon étaient variées. Elles ont été exposées par le vieil historien de Thou : « On disoit ouvertement que c'étoit là le moyen d'étendre la gloire du nom françois, et d'affoiblir les forces des ennemis qui tiraient de ces contrées de puissans secours pour faire la guerre : Que l'exemple des François serviroit beaucoup à ouvrir aux nations étrangères le chemin de cette partie du monde : de sorte que en rendant la liberté aux Américains on y établiroit un commerce public et commun à toutes les nations, dont les Espagnols par le joug insupportable qu'ils avoient imposé à ces

(1) Voir l'ouvrage de M. Ch. de la Roncière : *Histoire de la marine française*, Paris, 1906-1913, 4 vol., et le petit ouvrage qu'il a publié à la fois en français et en anglais : *Ce que les Français ont fait en Amérique*, Paris, 1913.

peuples tiroient tout le profit. Voilà ce qu'on publioit partout. Mais Villegagnon avoit traité secrètement avec Coligny, et comme ils sçavoit que l'Amiral favorisoit sourdement les sectateurs de la religion des Suisses et de Genève, dont il y avoit déjà un grand nombre en France, il lui avoit fait espérer qu'il établiroit cette Religion dans les pais dont il se rendroit maîtres (1). »

Cette dernière indication est confirmée par un passage de Charlevoix, l'historien de la Nouvelle-France, dans laquelle le père jésuite admet que : « leur but était bien moins d'acquérir à la France une partie du Brésil, que d'y assurer une ressource au Calvinisme proscrit et persécuté par le Souverain (2). »

Ce beau rêve d'une France antarctique échoua misérablement, tant par la faute de Villegagnon, qui semble avoir été un cerveau fêlé, qu'à cause des dissensions qui, dès l'arrivée, s'élevèrent entre Catholiques et Protestants. Partis pour le Brésil en juillet 1555, sur deux vaisseaux armés aux frais du roi, et renforcés l'année suivante par une expédition plus considérable, les colons ne tardèrent pas à se diviser en factions et à s'entredéchirer. Fort diminués par la fièvre, les épreuves de la traversée et le climat, ils se rembarquèrent pour la France à la fin de l'année 1558, renonçant à tout jamais à fonder un empire dans l'Amérique du Sud (3).

Si malheureuse que fût cette expédition, elle avait cependant donné naissance à de grands espoirs, et nombreux étaient les Huguenots qui désiraient aller chercher asile dans les terres nouvellement découvertes. Les relations de deux membres de l'expédition de Villegagnon, le pasteur Léry et le capucin André Thevet, étaient bien faites pour enfiévrer les imaginations et les esprits aventureux. Aussi vit-on,

(1) *Histoire Universelle*, II, 381.
(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 35.
(3) Voir G. Chinard : *L'exotisme américain... au XIVe siècle*, p. 80-104 et 125-149.

quelques années plus tard (1562), le capitaine Jean Ribaut organiser une nouvelle expédition, dirigée cette fois vers le continent septentrional. Parti du Havre le 18 février 1562, Jean Ribaut arriva sur les côtes de Floride en mai, prit formellement possession de la rivière Saint-Jean et fonda Port-Royal. Il remonta la côte ensuite, donnant en route le nom des rivières de France aux petits fleuves qu'il rencontrait, et s'établit enfin sur le littoral de la Caroline du Sud actuelle, élevant des défenses rudimentaires nommées Charlesforts en l'honneur du roi de France. Ribaut repartit presque immédiatement pour la France, laissant le fort à la garde d'une petite garnison qui devait mener une existence misérable jusqu'au jour où les aventuriers décidèrent de se rembarquer. Pendant ce temps, Ribaut équipait une nouvelle expédition qui partit le 29 avril 1564, et bâtit près de la rivière Saint-Jean, où Ribaut avait d'abord érigé un poteau portant les armes du roi de France, un fort qui fut appelé Fort Caroline. Cette seconde expédition devait avoir le même sort que la première, et pour les mêmes raisons. Les colons se querellèrent, ils refusèrent de travailler au défrichement de cette terre vierge, et Laudonnière, qui avait la responsabilité de l'entreprise, allait repartir, quand arriva Jean Ribaut avec une expédition de secours, à la fin d'août 1565. On sait comment, cinq jours après l'arrivée de Ribaut, la flotte espagnole commandée par Pedro Menendez de Avila apparut dans le port et comment la garnison du Fort Caroline fut massacrée. Les prisonniers furent pendus haut et court, après que le commandant espagnol eut fait fixer au gibet une inscription gravée sur une planchette. Il y était dit que les malheureux avaient été mis à mort « non comme ennemis du roi d'Espagne ou comme Français, mais comme huguenots et hérétiques ». Ribaut, en essayant de s'échapper, fit naufrage et périt, les survivants furent assassinés ou faits prisonniers et condamnés à ramer sur les galères du roi d'Espagne.

Deux ans plus tard, un gentilhomme gascon, Dominique de Gourgues, vengea les Français de façon atroce, et, usant de représailles, pendit la garnison espagnole de Fort Caroline (28 avril 1568). Mais cette vengeance ne devait être suivie d'aucune nouvelle tentative de colonisation. Une fois de plus une grande entreprise protestante avait échoué, il n'en resta rien que le souvenir, la relation de Laudonnière et le récit naïf du bon « charpentier » Le Challeux (1).

Tout espoir de fonder une nouvelle France protestante ne fut cependant pas abandonné. Le Canada, qui tout d'abord était apparu comme une étape sur la route des Indes, fut bientôt considéré par les Huguenots comme une nouvelle terre d'asile. Les années qui suivirent immédiatement furent des années d'épreuves et de persécution ; mais à la fin du siècle et dès la signature de l'Édit de Nantes, les Protestants reprirent leurs anciens projets. Sans aucun doute, ils désiraient s'assurer un refuge en cas de nouvelles persécutions toujours possibles, et ils avaient payé assez cher pour ne pas accorder grande confiance aux édits de tolérance. De plus, ils avaient déjà jeté les fondations d'un commerce important avec le Nouveau Monde. De la Rochelle, pendant tout le XVIe siècle étaient parties des expéditions de pêche vers Terre-Neuve. Les marins normands avaient suivi les pêcheurs saintongeois, et l'on pouvait entrevoir dès cette époque la possibilité de développer un commerce considérable avec la partie nord du continent américain (2).

Dès 1599, Pierre Chauvin, seigneur de Tontuit, près de Honfleur, obtint commission du roi pour aller coloniser les pays sur lesquels la France prétendait toujours conserver

(1) Voir Chinard : *L'Exotisme américain...*, p. 149-171. L'emplacement du Fort de Jean Ribaut a cependant été récemment découvert. Voir le discours du Général Eli K. Cole, *Transactions of the Huguenot Society of South Carolina*, n° 29, p. 15, 1924.

(2) Voir Charles Herbert Livermore : *Forerunners and Competitors of the Pilgrims and Puritans*, Brooklyn-New-York, 2 vol., 1912.

ses droits en vertu des découvertes de Verrazzano. « Ce qui fut à blâmer en cette entreprise, nous dit le bon Champlain, fut d'avoir donné une commission à un homme de contraire religion pour pulluler la foi. » Mais Chauvin ne fit guère plus qu'établir un comptoir de fourrures et mourut au moment où il allait entreprendre son troisième voyage. Il avait été accompagné dans sa première expédition par un sieur de Monts qui voyageait pour le plaisir et qui avait été attiré par les ressources de la péninsule située au sud du Golfe du Saint-Laurent et connue aujourd'hui sous le nom de Nouvelle-Écosse. C'était l'Acadie des Français. En 1603, il obtint du roi la permission d'y fonder un établissement et surtout d'enseigner la religion chrétienne aux peuples sauvages qui habitaient ce vaste territoire. De Monts forma alors une compagnie dans laquelle entrèrent de riches marchands de La Rochelle et partit du Havre-de-Grâce en mars 1604, emmenant avec lui des colons protestants et des colons catholiques, un ministre et un prêtre, et un curieux assemblage de vagabonds, de paresseux et d'épaves qu'il avait tirés des prisons royales ou recrutés pour son dessein. Avec lui partit Samuel de Champlain, comme lui Huguenot converti au catholicisme, et Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt. Descendant la péninsule vers le sud, puis remontant au nord dans la baie de Fundy, après avoir doublé le cap de Sablon, de Monts choisit pour emplacement de sa capitale une petite baie située à l'est et la nomma Port-Royal; c'est aujourd'hui Annapolis. L'année suivante les premiers arrivés furent rejoints par un renfort où se trouvait l'avocat parisien Marc Lescarbot, qui nous a laissé un récit pittoresque et dramatique des débuts de la petite colonie (1).

Bien que les deux religions fussent représentées, l'élément protestant semble avoir dominé tout d'abord. Le prêtre

(1) Voir G. Chinard : *L'Amérique et le rêve exotique.*

catholique et le pasteur protestant étant morts pendant le premier hiver, Lescarbot, qui avait apporté avec lui sa Bible et qui était l'homme le plus lettré de la compagnie, fut chargé par Poutrincourt de dispenser l'instruction religieuse. Mais les origines protestantes de de Monts continuaient à le rendre suspect en France, et les marchands de Saint-Malo employaient tous leurs efforts à écarter de la côte américaine un concurrent commercial dangereux. Il entreprit alors un second établissement et envoya de sa propre autorité Champlain à la découverte de pays encore inexplorés. C'est dans l'été de 1608 que Samuel de Champlain, ayant remonté le Saint-Laurent, débarqua à l'endroit où devait s'élever Québec.

De Monts, cependant, avait perdu son protecteur principal à la mort de Henri IV; il fut bientôt forcé de rendre la commission qui faisait de lui le vice-roi de la Nouvelle-France, et tous les pouvoirs qu'il avait reçus du feu roi passèrent entre les mains d'une nouvelle Compagnie dont la tête semble avoir été Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, grande admiratrice de la Compagnie de Jésus.

L'Acadie fut aussitôt désignée pour recevoir des missionnaires appartenant à la société; et quand les comptoirs de l'Acadie eurent été détruits par Samuel Argall, ensuite député-gouverneur de la Virginie, le Canada à son tour leur fut ouvert. Bien qu'à partir de cette date le Canada ait été nominalement entre les mains de sociétés composées de Catholiques, aucun effort ne fut immédiatement tenté contre les Protestants. On vit même en 1621 se former grâce aux efforts du Duc de Montmorency une Compagnie protestante dirigée par un Huguenot de Caen, le sieur de la Mothe, envoyer vers le Nouveau Monde un groupe de colons où se trouvaient six Franciscains. Ce fut une occasion merveilleuse pour les marins protestants de scandaliser les moines en entonnant avec ferveur, mais non sans malice et sans affectation, les hymnes de l'Église réformée au moment

même où l'office catholique était célébré. Après des querelles violentes et presque des rixes, un compromis fut décidé : pendant le reste de la traversée, il fut permis aux Huguenots de prier, mais non plus de chanter.

On sait comment, après une longue lutte, les Jésuites triomphèrent au Canada et l'emportèrent même sur les autres ordres religieux. En principe tout au moins le Canada fut fermé aux Huguenots à partir de 1633. Ce principe dut cependant souffrir d'assez nombreuses exceptions, car les relations commerciales avec La Rochelle continuèrent de façon très suivie jusqu'à la Révocation, et nous trouvons dans les récits des missionnaires des mentions assez fréquentes des conversions opérées sur les Huguenots qui avaient continué de résider au Canada.

Mal vus dans la colonie principale, les Protestants se rejetèrent alors vers l'Acadie, qui, jusqu'au traité d'Utrecht qui la céda définitivement aux Anglais, ne cessa d'être disputée par les deux nations rivales. En moins de cent ans l'Acadie changea de mains cinq fois. Port-Royal et Mont-Désert, les colonies de Poutrincourt avaient été détruites par Argall; mais Poutrincourt et son fils Biencourt continuèrent à se cramponner au sol avec un acharnement admirable. Ils furent aidés par cet extraordinaire de la Tour, qui, après avoir fondé un établissement à l'embouchure du Penobscot et en avoir été chassé par les Anglais, alla rejoindre Biencourt à Port-Royal. Ils furent renforcés à plusieurs reprises par de nouveaux arrivages. En 1633, quarante familles vinrent les rejoindre, et longtemps plus tard, en 1671, ils reçurent soixante émigrants de La Rochelle (1). Il faudrait un

(1) On trouvera tous les détails de cette extraordinaire aventure dans le journal de Winthrop : *History of New England, 1630-1649, edited by James Kendall Hosmer*, dans les *Original narratives of early American history*, 2 vol., New-York, 1908, II, 43 et suiv. Le côté français et en particulier l'histoire de mademoiselle de La Tour a été présenté par Denys : *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1672.

volume pour retracer dans le détail les luttes acharnées de ces rudes et fiers colons; on y verrait comment Charles de la Tour, qui avait succédé à Biencourt comme propriétaire, insista pour retenir la colonie sous le pavillon du roi de France, résistant même par les armes à son père qui voulait placer le fort sous la protection du gouvernement anglais. On y verrait, surtout, l'aventure non moins extraordinaire de sa femme, qui, laissée seule, en 1645, tint le fort contre les attaques de Charnissé. Sans aide de l'extérieur, attaqués par les Anglais, fort mal vus des colons catholiques du Canada, les Protestants d'Acadie devaient finir par succomber comme avaient succombé les colons du Maragnon et de la Floride.

Ainsi, de toutes les tentatives faites par les Protestants, pas une seule n'avait réussi à fonder une colonie durable sur le continent américain. La mauvaise organisation, la pauvre qualité des émigrants, étaient responsables des échecs de Villegagnon; la perfidie espagnole, de la fin désastreuse de la petite colonie de la Caroline; l'échec des Protestants français au Canada, à Terre-Neuve et dans l'Acadie, est directement imputable au pouvoir royal. Sur ce point aucun doute ne saurait subsister; historiens catholiques comme historiens protestants s'accordent à reconnaître que le gouvernement de Louis XIII et celui de Louis XIV furent coupables d'un extraordinaire manque de perspicacité politique. « Si Louis XIII et son successeur eussent ouvert l'Amérique à cette nombreuse classe d'hommes, déclare F.-X. Garneau, l'historien du Canada, le Nouveau Monde compterait aujourd'hui un empire de plus, un empire français. C'était dans le temps que les Huguenots sollicitaient comme une faveur la permission d'aller s'établir dans le Nouveau Monde, où ils promettaient de vivre en paix à l'ombre du drapeau de leur patrie, qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer; c'était dans le temps, dis-je, qu'on leur refusait une prière dont la réalisation eût sauvé le Canada et assuré pour toujours ce beau

pays à la France (1). » Ce que les Français ne voulurent pas faire, les Hollandais et les Anglais allaient l'entreprendre simultanément. Grâce à eux, les Huguenots, dont les regards continuaient à se tourner vers l'Ouest, allaient trouver soit dans la Nouvelle-Angleterre, soit à la Nouvelle-Amsterdam et dans leurs dépendances, le refuge que leur pays leur refusait le droit de se constituer. A cette date encore, ils n'auraient demandé qu'à rester soumis à l'autorité de leur roi, à se créer une nouvelle patrie dans laquelle ils auraient pu garder leur langue, leurs coutumes et rester fidèles à leur religion. Les fautes de l'ancien régime ont été souvent énumérées par les historiens; il semble cependant qu'ils aient en général passé trop légèrement sur cette politique désastreuse qui se poursuivit de 1630 à la Révocation de l'Édit de Nantes et qui priva les établissements d'outre-mer de sujets loyaux et de travailleurs industrieux. C'est directement à cette politique autant qu'à la défaite de Montcalm dans les plaines d'Abraham, qu'il faut attribuer la perte de la colonie et de l'empire que la France chercha vainement à maintenir dans le Nouveau Monde.

A maintes reprises, les Protestants renouvelèrent cependant leurs efforts pour maintenir le contact avec le Canada et cherchèrent par des moyens détournés à reprendre pied dans la colonie. Un document fort curieux de 1670 montre quel était encore à cette date l'état d'esprit des autorités ecclésiastiques à leur égard et les préventions que l'on continuait d'entretenir contre eux. L'évêque de Québec écrivait au roi, représentant que : « les commerçans de France envoyent des commis Protestants, que depuis longtemps le clergé en a fait connoître les inconvéniens et par rapport à la religion et par rapport à l'état. A l'égard de la religion, l'Évêque de Québec assure qu'ils tiennent plusieurs discours

(1) F.-X. Garneau : *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, Québec, 1845.

séduisans, qu'ils prêtent des livres et que quelquefois même ils se sont assemblés entre eux; qu'enfin il a connoissance de plusieurs personnes qui en parlent honorablement, et ne peuvent se persuader qu'ils soient dans l'erreur. En examinant la chose du côté de l'État, il paroit qu'elle n'est pas moins importante; tout le monde sait que les Protestants en général ne sont pas si attachés à sa Majesté que les Catholiques. Québec n'est pas bien loin de Boston et autres villes anglaises; multiplier les Protestans dans le Canada, ce seroit donner occasion pour la suite à des révolutions. Ceux qui y sont n'ont pas paru prendre une part particulière au succès des armes de sa Majesté ; on les a vus répandre avec un certain empressement tous les petits contretems arrivés. Une défense aux commerçans français d'envoyer des commis Protestans suffiroit pour remédier à l'abus (1). »

Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'en se plaçant au point de vue du XVIIe siècle l'attitude du clergé français pouvait se justifier jusqu'à un certain point. Il était difficile au gouverneur comme à l'évêque d'oublier l'aventure de 1628. On avait vu une flotte anglaise commandée par un réfugié huguenot David Kirk, né à Dieppe et ayant sous ses ordres ses deux frères, Louis et Thomas, et un certain Jacques Michel qui est représenté comme un « furieux calviniste », prendre possession de Port-Royal, remonter le Saint-Laurent l'année suivante, capturer Québec, qui se rendit le 20 juin 1629. Ce n'est qu'en 1633, par conséquent presque quatre ans après, jour pour jour, que Kirk remit la place entre les mains de Champlain, qui en avait été à nouveau nommé gouverneur. Plus de cent ans plus tard le souvenir de l'expédition de Kirk ne s'était pas éteint, et Charlevoix attribue encore l'expulsion des Huguenots du Canada à la crainte d'un rapprochement avec les Anglais (2).

(1) *Mémoire de l'Évêque de Québec sur les Protestants*, 1670. *Massachusetts Archives, French Collections*, II, p. 233, cité par Baird, I, 123.

(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 180. — On trouvera des renseigne-

Il ne servirait de rien de rappeler ces vieilles querelles et de ranimer ces cendres éteintes, si le passé ne contenait pas une triste leçon pour les Français d'aujourd'hui. Aucun des deux partis n'était entièrement à l'abri du blâme, et l'on peut trouver une explication sinon une excuse à l'attitude prise par les Jésuites à l'égard des Huguenots. Il est hors de doute que les Protestants furent tout d'abord animés d'un fort grand patriotisme et qu'ils désirèrent fonder un empire qui leur aurait permis de rester Français tout en conservant leur religion. Il n'est pas moins certain que dans le cours du XVIIe siècle un grand nombre d'entre eux passèrent dans les colonies anglaises et n'hésitèrent pas un seul instant à prendre activement parti contre leur ancienne patrie, ou, si l'on aime mieux, contre leur roi. Au point de vue politique, la conduite des autorités ecclésiastiques du Canada nous paraît difficile à pardonner, et nous avons quelque peine aujourd'hui à comprendre cet état d'esprit. Il ne faudrait cependant pas croire que la persécution avait appris la tolérance aux Protestants. Aux persécutions qu'eurent à subir les Protestants français au Canada, on peut opposer la tyrannie dont furent victimes les antinomiens, les baptistes et les Quakers à Boston et dans le Massachusetts, et de façon générale, le manque de liberté religieuse qui régna dans les colonies anglaises du nord, à l'exception de la petite colonie de Rhode-Island. Monseigneur Laval voulait, comme l'a dit un de ses biographes anglais, régner spiri-

ments intéressants sur ces épisodes de l'histoire du Canada dans différents articles parus dans *Canada and its provinces, edited by Adam Short and Arthur G. Doughty*, Toronto, 1917, 23 vol. Voir en particulier les articles par les auteurs suivants : Lewis Drummond, S. J., II, 389 et 400 ; Charles W. Gordon, XI, 254 ; A.-D. De Celles, XV, 25, 26. — Le P. Biart avait accusé Poutrincourt d'avoir refusé de prendre des Jésuites à son bord, malgré l'ordre de la reine (*Jesuits relations*, I, 131-137). — Champlain, de son côté, reprochait aux marchands de La Rochelle de vendre des armes et des munitions aux sauvages et de les exciter contre les colons (*Jesuits relations*, IV, 256).

tuellement sur un grand pays où il n'y aurait eu qu'un seul cœur et un seul esprit, « one heart, one mind ». Ce fut là également l'idéal des Puritains de Plymouth. Dans la Nouvelle-Angleterre, comme au Canada, il y eut en fait une religion d'État, et cette religion ne fut guère plus tolérante dans le domaine anglais que dans les établissements français.

L'histoire des établissements tentés par les Protestants français dans le Nouveau Monde constituerait à elle seule le sujet d'une étude séparée. Elle serait à la fois des plus tristes et des plus romantiques. Aventuriers, esprits hardis qui ne pouvaient se plier à la discipline étroite de la mère patrie, cœurs héroïques et violents, patriotes qui rêvaient de donner un domaine immense à leur patrie, âmes religieuses et ferventes qui espéraient bâtir une nouvelle Sion sur des rivages inconnus, tous ont lutté pendant près d'un siècle avec un acharnement digne d'un meilleur sort contre le pouvoir royal, contre les persécutions évidentes et déclarées des religieux et surtout des Jésuites, contre les gouverneurs royaux et contre la mauvaise fortune, pour arriver à ne laisser, en fin de compte, que quelques noms français que l'on peut lire encore sur les cartes de la Nouvelle-Écosse.

Le vieux Sagard nous raconte qu'au début des établissements d'Acadie il se trouva qu'un prêtre catholique et le ministre protestant moururent presque dans le même moment. Les matelots qui avaient si souvent assisté à leurs disputes les mirent dans la même tombe, « pour voir si ceux qui ne pouvaient s'entendre quand ils étaient vivants ne pourraient pas rester ensemble en paix après leur mort (1) ». Cette rude plaisanterie, qui excita contre ces marins grossiers la rage des deux partis et scandalisa le bon Sagard, est un bien triste symbole des dissensions qui animèrent les uns contre les autres ces Français d'outre-mer que ni l'amour commun de la patrie ni les souffrances communes n'avaient pu réconcilier.

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, I, 26.

*
* *

Une fois de plus cependant les Huguenots devaient essayer de se diriger vers le Sud. Au moment même où ils essayaient de fonder une Nouvelle France dans l'Amérique septentrionale, un d'entre eux, le sieur de la Touche, seigneur de la Raverdière, obtenait de Henri IV une commission générale de lieutenant du roi « en terre d'Amérique, depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'isle de la Trinité ». La Raverdière fit un premier voyage d'exploration et, à son retour, organisa en 1610 une compagnie régulière avec l'amiral François de Razilly et Nicolas de Harlay. Sur les instances du parti catholique et de la reine, ils acceptèrent cependant que trois capucins fussent adjoints à l'expédition, qui mit à la voile de Cancale le 12 août 1611 (1).

Comme l'entreprise de Villegagnon, l'expédition de la Raverdière échoua, et précisément pour les mêmes raisons. Les aventuriers ne tenaient guère véritablement à former une colonie, mais plutôt à trafiquer dans un pays qui ne pouvait pas leur donner grand'chose, alors qu'ils en attendaient tous les trésors de Golconde. Il faut y joindre la mauvaise volonté évidente de la cour, l'hostilité des Portugais qui firent la Raverdière prisonnier et ne le relâchèrent qu'après la dispersion de ses compagnons.

Les Terres du Sud et encore plus les Antilles, malgré ce nouvel échec, devaient cependant continuer à exercer une véritable fascination sur les Huguenots et sur les aventuriers français au XVIIe siècle. Un historien récent de la Nouvelle-Angleterre a montré que de 1620 à 1642, alors que seize

(1) *Histoire et mission des Pères Capucins en l'Isle de Maragnon et terres circonvoisines*, par le R. P. Claude d'Abeville, prédicateur capucin, chez François Huby, Paris, 1614, et *Suite de l'Histoire des choses les plus mémorables arrivées en Maragnon, ès années 1613 et 1614, second traité*, chez François Huby, 1615. *Réimpression* par Ferdinand Denis, Paris et Leipzig, 1864. Voir également : G. Chinard, *l'Amérique et le rêve exotique*, p. 3-29.

mille colons étaient passés vers les colonies anglaises du continent, plus de quarante mille Anglais étaient allés s'établir dans les îles (1). Il y a tout lieu de croire que, dans cette première partie du XVIIe siècle, bon nombre de Protestants français allèrent également s'établir dans les Antilles. Il n'existe malheureusement pas d'histoire exacte et complète de nos possessions françaises des Caraïbes. En attendant que ce beau sujet, qui devrait bien tenter un jeune historien, soit traité à fond, nous pouvons au moins donner ici les quelques indications que nous avons pu recueillir (2).

Quand le pasteur protestant Rochefort visita l'île de Saint-Martin au milieu du XVIIe siècle, il remarqua que les Français et les Hollandais se partageaient cette terre à l'amiable et y vivaient en bonne intelligence. D'après lui, il y avait à peu près trois cents Français et autant de Hollandais, et il ajoute ce détail significatif : « Les François et les Hollandois ont leurs Églises particulières, ès quartiers de leur Jurisdiction. Monsieur des Camps, qui a esté le premier Pasteur de l'Église Hollandoise, y fut envoyé en cette qualité par le Synode des Eglises Vallonnes des Provinces-Unies, qui a cette colonie sous son inspection spirituelle, et étant décédé dans l'exercice de cette charge, les premiers Vaisseaux qui doivent partir pour ce pais-là, y en doivent porter un autre, qui a esté choisi pour son successeur, et qui doit y prêcher le Saint Évangile du Seigneur, en l'une et l'autre langue (3). »

A l'île Saint-Eustache, où se trouvait une colonie d'environ seize cents personnes, Rochefort put constater une situation analogue : « Il y a aussi une Église qui est gouvernée par un pasteur hollandois, Monsieur de Graaf, qui est à présent

(1) James Truslow Adams : *The Fouding of New England*, Boston, 1921, p. 120 et carte.

(2) Baird indique que ce courant de l'émigration huguenote a échappé aux historiens du protestantisme français. Il reconnaît ne l'avoir découvert que par hasard. Il a du moins esquissé les grandes lignes du sujet.

(3) *Histoire naturelle et morale des Antilles*, seconde édition, Rotterdam, 1665, p. 57.

Pasteur de l'Église de Trévers, en l'île d'Oualcre... Il y prêchoit en un même jour et en une même chaire, en François et en Flamand, pour édifier les habitans de l'une et de l'autre langue, qui demeurent en cette Isle (1) ».

Quant au Père du Tertre, le grand historien des Antilles, les indications abondent chez lui sur le rôle joué dans les îles purement françaises par les réfugiés huguenots. Il s'indigne que les gouverneurs « y aient de tout temps souffert les hérétiques (2), et de ce que l'on permette « indifféremment à toutes sortes de personnes de quelque Religion qu'elles soient de s'établir dans les Isles en qualité d'Habitans (3) ». Ces Huguenots des Antilles, suivant le même historien, étaient d'autant plus dangereux qu'ils avaient réussi en général beaucoup mieux que les Catholiques. « Dans toutes les Isles, nous dit-il en effet, il y a un très grand nombre de gens de la Religion, plus puissans en fond de terre et en Esclaves que les Catholiques (4). » — « Ce sont eux qui commandent les deux tiers des vaisseaux de la Compagnie et qui ont entre les mains les meilleures commissions pour la distribution des marchandises (5). » Il reconnaît d'ailleurs que ce sont de parfaits commerçants et qui s'acquittent à merveille des missions qu'on leur confie ; mais, loin de leur en savoir gré et de leur attribuer quelque mérite de leur activité, il n'y voit qu'une preuve de plus de leur noirceur et de leur enfoncement dans le péché : « Comme tous nos ports de mer sont remplis de Capitaines, de Pilotes, et de Marchands huguenots qui ayant l'âme toute ensevelie dans le négoce, s'y rendent plus parfaits que les Catholiques, il ne se faut pas étonner qu'ils se sont servis

(1) Rochefort, p. 36.

(2) *Histoire Générale des Antilles habitées par les Français*. Paris, MDCLXVII, 4 vol. ; II, 421.

(3) Du Tertre, III, 312.

(4) Du Tertre, III, 412.

(5) Du Tertre, III, 312.

de ces sortes de gens pour remplir des charges et des commissions qu'ils avaient à donner (1). » S'il faut l'en croire, les Huguenots ne se faisaient pas faute de manifester en toute occasion le peu de cas qu'ils faisaient de la religion catholique. Nous avons déjà vu que l'équipage d'un navire français qui emmenait des missionnaires catholiques au Canada avait fort scandalisé les passagers en chantant des hymnes protestants. Cette scène, où les partisans des deux religions luttaient à coups d'hymnes et de cantiques et où les prières latines et les invocations en français s'entrechoquaient au-dessus des flots, dut se reproduire plus d'une fois pendant les traversées vers les Isles. On avait pu imposer silence aux marins de Poutrincourt, les marins des Antilles descendus à terre ne manquaient pas de prendre leur revanche à la moindre occasion. C'est encore Du Tertre qui nous renseigne naïvement sur ces luttes où les deux liturgies se trouvaient aux prises : « Ces Messieurs de la Religion commencent d'exercer presque leur fausse Religion, puisqu'ils font des mariages autorisés par quelques Gouverneurs, qu'ils baptisent leurs enfans dans leurs maisons... qu'ils s'assemblent tous les Dimanches dans quelques maisons pour y faire leurs prières et autres exercices ; que dans les navires de la Compagnie, ils chantent à haute voix leurs Psaumes, ce qui ne leur est pas permis dans les vaisseaux du Roy, ils estouffent la voix du Prestre qui dit la messe, et interrompent les prières des catholiques (2). »

Baird, qui, le premier, a attiré l'attention des historiens sur ce point presque ignoré de notre histoire coloniale, a relevé, dans la liste des habitants de Saint-Christophe de 1671, de nombreux noms qui reparaissent ensuite dans la Nouvelle-Angleterre ou dans la Nouvelle-Amsterdam. La liberté que regrettait tellement le Père du Tertre ne devait pas en effet durer longtemps. Les différentes lois édictées contre

(1) Du Tertre, III, 316.
(2) Du Tertre, III, 312.

les Protestants et restreignant progressivement leur liberté, à partir de l'avènement de Louis XIV, eurent leur répercussion dans les Antilles françaises, et des instructions spéciales furent transmises aux gouverneurs. Dès 1664, il fut interdit aux Huguenots de se réunir pour célébrer leur culte et pour dire des prières soit à voix haute soit à voix basse. La même année, l'autorité royale, craignant de les voir émigrer vers les îles voisines, leur interdisait de mettre en vente leurs biens. On leur défendit de chanter des psaumes, même sur les vaisseaux commandés par des capitaines de la religion. Il est permis de croire que toutes ces restrictions ne furent pas toujours strictement observées ; mais il n'en est pas moins vrai que les Protestants français qui, d'abord, avaient cru pouvoir trouver aux Iles une liberté suffisante, sentirent la pression de l'autorité royale peser de plus en plus lourdement sur eux. Avant la Révocation même, beaucoup d'entre eux avaient quitté les colonies françaises pour passer dans les colonies hollandaises ou anglaises. La Révocation allait avoir pour les Antilles les mêmes conséquences que pour la mère-patrie elle-même, et priver la France d'une population considérable de riches planteurs et de marchands actifs et honnêtes. Le beau projet d'une France antarctique protestante avait échoué dans l'Amérique du Sud, sur le continent nord et dans les Iles, et une autre puissance qui pendant tout le cours du siècle n'avait cessé de s'étendre sur la côte atlantique allait se trouver en mesure de nous disputer avec succès la possession du continent américain. De ces entreprises variées, il ne resta à la France que l'hommage que lui rendit un des plus purs Puritains de la Nouvelle-Angleterre, qui dans ses *Magnalia* attribua à des Français l'honneur d'avoir les premiers reconnu que l'Amérique était en quelque sorte prédestinée à devenir « the receptacle of Protestant churches (1) ».

(1) Cotton Mather : *Magnalia, Introduction*, p. 39-40, Hartford, 1853, 2 vol.

CHAPITRE II

Puritains et Huguenots dans la Nouvelle-Angleterre

La Saint-Barthélemy avait marqué en France le commencement d'un mouvement d'émigration protestante qui devait arriver à son point culminant un siècle plus tard, au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes. Si les plus aventureux des Huguenots continuaient à tourner leurs regards vers les « terres nouvellement découvertes », beaucoup d'entre eux, d'esprit plus rassis, moins habitués à entendre parler d'expéditions lointaines et désirant rester aussi près que possible du pays natal où ils conservaient des parents et des intérêts, songèrent naturellement à chercher un refuge dans des pays qui touchaient au leur et avec lesquels ils étaient déjà en communication. Parmi ceux qui dès cette date allèrent ainsi fonder un nouveau foyer à l'étranger, se trouvaient un certain nombre de Wallons des villes de Lille, Douai, Arras, Valenciennes, Tournai, Gand, etc., dont beaucoup avaient déjà été poussés à s'exiler par l'introduction de l'Inquisition dans les provinces espagnoles. Quelques-uns passèrent en Angleterre, où ils introduisirent l'usage des métiers à tisser. Au moment de la formation des Provinces-Unies (1579), les provinces wallonnes de la Flandre française, du Hainaut et de l'Artois ayant refusé de se confédérer et ayant choisi de rester provinces espagnoles, les Huguenots

songèrent tout naturellement à se diriger vers les États restés protestants, et des églises wallonnes furent fondées dans de nombreuses villes de la république hollandaise par des réfugiés qui longtemps conservèrent leurs caractéristiques françaises (1).

Un certain nombre d'entre eux s'étaient établis à Leyde, où une église wallonne avait été fondée dès 1584. Quelques uns étaient des savants, mais, pour la plupart, ils étaient artisans, cardeurs, tisserands, teinturiers, commerçants tranquilles et solides qui désiraient avant tout continuer à exercer leur métier et leur commerce, tout en s'acquittant scrupuleusement de leurs devoirs religieux. Parmi les familles les plus notables on citait les Bayard, les De Forest, les De la Montagne, dont nous retrouverons les noms plus tard. C'est en 1609 qu'ils virent arriver d'Angleterre une compagnie de réfugiés arrivant de Nottinghamshire, sous la direction de leur « teacher » John Robinson, une âme exquise et pieuse qui ne se serait guère reconnue dans les Puritains de la génération suivante. Ces nouveaux venus, qui appartenaient à l'extrême gauche du puritanisme et étaient avant tout séparatistes, débarquèrent d'abord à Amsterdam, mais décidèrent bientôt de se transporter à Leyde, où ils prirent contact avec les autres réfugiés et particulièrement avec les Français ou Wallons. Selon une tradition d'ailleurs discutée, les autorités leur auraient accordé l'usage de la même église Sainte-Catherine-Gasthuis, qu'ils occupèrent de 1609 à 1622. Ils pouvaient d'autant mieux s'accorder que, la différence de langue mise à part, leurs corps de doctrines étaient essentiellement les mêmes. Dans une note écrite en 1617. John Robinson et W. Brewster déclaraient en effet :

« Touchant le ministère ecclésiastique, c'est-à-dire les pasteurs pour enseigner, les anciens pour gouverner, les diacres pour distribuer les aumônes, de même que pour les

(1) Voir Baird, ch. II, 109 et suiv., éd. française.

sacrements du baptême et de la communion, nous nous accordons en tout point avec les églises réformées françaises et leur profession de foi publique » (*Confessio Gallicana* de 1559) (1).

Une note plus étendue indiquait quelques différences : aucune d'elles n'était essentielle :

« Touchant le ministère ecclésiastique, nous nous accordons en tout avec les églises réformées françaises, conformément à leur profession de foi publique, — bien que quelques légères différences, qui ne touchent en rien le fond des choses et ne sont que des circonstances accidentelles, puissent se rencontrer dans nos pratiques religieuses :

« 1. D'abord leurs ministres prient la tête couverte ; les nôtres, la tête découverte.

« 2. Nous ne choisissons pour Anciens que ceux qui peuvent enseigner, — qualité qu'ils n'exigent pas.

« 3. Leurs anciens et diacres sont nommés pour un an, ou au plus pour deux ou trois ans ; — les nôtres sont perpétuels.

« 4. Nos anciens administrent leurs fonctions de réprimande et d'excommunication pour des scandales publics, en public et devant la congrégation ; — les leurs les exercent de façon plus privée et dans leur consistoire.

« 5. Nous administrons le baptême seulement aux enfants et si un des parents au moins appartient à une église ; — ce que quelques-unes de leurs églises n'observent pas, bien que notre pratique s'accorde avec leur profession de foi publique et avec le jugement des plus savants d'entre eux. Les autres différences ne valent pas la peine d'être notées (2). »

Ce qui est certain, c'est que les nouveaux venus prirent

(1) Bradford : *History of Plymouth Plantation. Original narratives of Early American History*, éd. by William T. Davis, New-York, 1908. — Sur les premiers réfugiés français en Hollande on trouvera des renseignements intéressants dans l'ouvrage de M. Gustave Cohen : *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Paris, 1921.

(2) Bradford, p. 57.

rapidement contact avec les Wallons et que Bradford, qui devait plus tard devenir célèbre comme l'annaliste de la Nouvelle-Angleterre, entra au service d'un Français pour apprendre à travailler la soie.

Mais les Puritains ne devaient pas longtemps rester en Hollande. Tout séparatistes qu'ils fussent, ils étaient restés fiers de leur nationalité anglaise ; ils désiraient avant tout assurer leur indépendance économique aussi bien que leur indépendance religieuse et durent se sentir rapidement gênés dans un pays de langue étrangère et dont ils se refusaient à accepter le genre de vie. Aussi songèrent-ils bientôt, qu'avec la grâce de Dieu, ils pourraient découvrir quelque endroit en Amérique où il leur serait possible de conserver leur nom et leur nationalité, « their name and nation ». Une fois de plus les terres nouvellement découvertes allaient exercer leur attraction mystérieuse sur des hommes qui cherchaient à maintenir et à exercer le culte qu'ils avaient choisi. L'Amérique continuait d'être pour les Protestants anglais, comme elle l'avait été pour les Français au siècle précédent, la terre qui semblait avoir été réservée par la providence pour servir d'asile et de refuge à ses élus. Il importe cependant de remarquer une fois de plus que, sur ce point comme sur tant d'autres, les Français avaient été les premiers. Les colons de la Nouvelle-Angleterre eux-mêmes ont d'ailleurs reconnu cette priorité. Si l'on se reporte en effet aux *Magnalia* de Mather que nous avons déjà eu l'occasion de citer, on y verra qu'il rend hommage à Villegagnon et à Coligny, dès la première page de son livre, et qu'après avoir raconté leurs tentatives malheureuses, il ajoute de façon significative :

« Il est temps de montrer maintenant à mon lecteur que de nos jours on a vu un nouvel essai, fait cette fois non pas par des Protestants français, mais par des Protestants anglais, pour remplir un certain pays situé en Amérique d'Églises réformées qui dans leur doctrine ne diffèrent en rien de celle de Genève et n'en diffèrent que peu dans leur

discipline (1) » : « *Tis now time for me to tell my reader, that in our age there has been another essay made not by French but by English Protestants, to fill a certain country in America with Reformed Churches; nothing in doctrine, little in discipline, different from that of Geneva.* »

Jusqu'à cette date, et malgré les encouragements du gouvernement, les essais de colonisation avaient peu réussi. La Compagnie de Virginie, qui nominalement contrôlait toute la côte au Sud de l'Acadie, n'était parvenue à établir qu'une seule colonie, celle de Jamestown, fondée en 1607. Les Puritains décidèrent de chercher à se fixer dans la partie septentrionale de la Virginie, au sud des établissements hollandais, mais au nord de la Virginie proprement dite. Les négociations entre les réfugiés anglais de Leyde et la Compagnie durèrent de 1617 à 1620, et, des lettres-patentes ayant été enfin accordées, les *Pilgrim Fathers* partirent de Delft-Haven sur le *Speedwell* pour Plymouth, d'où ils devaient faire voile vers le Nouveau Monde sur le *Mayflower*. Parmi les passagers se trouvaient plusieurs Français ou Wallons qui avaient décidé de se joindre à leurs coreligionnaires anglais. Selon la liste dressée par le gouverneur Bradford donnant « les noms de ceux qui ont les premiers traversé en l'année 1620 et furent par la grâce de Dieu les fondateurs de toutes les plantations et colonies de la Nouvelle-Angleterre », nous trouvons en effet William Mullins ou Molines, sa femme et deux enfants, Joseph et Priscilla, et un domestique, Robert Carter qui pouvait bien être un Cartier (2). Un autre serviteur portait le nom de George Sowle, et c'est de lui que les Soulé américains affirment descendre, bien que l'accent n'apparaisse pas sur les documents originaux et que M. Bowman soutienne que la pro-

(1) *Magnalia Christi Americana*, Hartford, 2 vol. 1855, p. 39-40.
(2) *The Mayflower Descendant. Quaterly magazine of Pilgrim Genealogy and History*, vol. I, n° 1, janvier 1899.

nonciation devait en être Sole, ce qui en ferait un nom distinctement anglais (1).

Winslow, de son côté, nous atteste la part prise par les Wallons aux premières entreprises des Puritains anglais : « Plusieurs membres des églises hollandaises acceptèrent la communion de notre église et vinrent avec nous dans la Nouvelle-Angleterre, nous dit-il. L'un d'eux, Samuel Terry, fut transféré de l'église française dans notre communion. Il y eut aussi un certain Philip Delanoy, né de parents français, qui se joignit à nous à Leyde. »

L'histoire de la traversée est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler les péripéties. Il nous sera cependant permis de signaler en passant un des épisodes principaux. Quand les pèlerins du Mayflower eurent été jetés par la tempête sur la côte granitique du Massachusetts, leur premier soin, dit leur chroniqueur Bradford, fut de rédiger un contrat pour mettre fin aux discours séditieux de certains qui prétendaient après le débarquement avoir le droit de reprendre leur liberté entière. Ils invoquaient en effet un point de droit assez curieux et qu'il importait de régler dès l'abord. La concession de terrains qu'ils avaient obtenue était pour la Virginie, et non pour la partie septentrionale de la côte américaine qui était sous la juridiction d'une autre Compagnie. Ils pouvaient donc soutenir avec quelque apparence de raison que le contrat primitif était nul et que chacun des émigrants pouvait agir à sa guise. Si ce point de vue avait été accepté, il est fort probable que la tentative de colonisation anglaise aurait eu le sort des tentatives françaises précédentes. Par bonheur, il se trouvait dans la compagnie des têtes plus rassises et des esprits moins farouchement individualistes. Ils finirent par faire prévaloir leurs

(1) George Ernest Bowman : *Governor Bradford's list of the Mayflower passengers* ; The Mayflower descendant, XIV, 129, juillet 1912.

(2) Winslow : *Brief narration*, p. 95-96 ; Palfrey : *History of New England*, I, 161.

vues, et c'est alors qu'ils signèrent ce document qui devait modeler la vie de la Nouvelle-Angleterre et dont l'esprit se retrouve à la base même des institutions américaines :

« Ayant entrepris pour la gloire de Dieu, l'avancement de « la foi chrétienne et l'honneur de notre roi et de notre pays, « un voyage pour établir une colonie dans la partie nord « de la Virginie..... Devant Dieu, nous soussignés nous nous « réunissons et nous nous formons en une organisation « civile et politique pour la préservation et l'exécution des « mesures indiquées ci-dessus. En vertu du présent acte, « nous avons résolu de plein accord de fixer, d'établir et de « maintenir telles lois égales pour tous, telles ordonnances « et telles résolutions qui sembleront les mieux appropriées « au bien général de la Colonie ; — et nous promettons de « nous y soumettre et de les observer comme il se doit (1). »

Il serait vain de discuter l'origine des principes formulés dans le contrat du *Mayflower*. Il est peu probable qu'ils aient été inspirés par le souvenir des institutions hollandaises. Ce que nous savons de la mentalité des réfugiés wallons ne nous permet pas davantage de croire que le contrat était dû à leur initiative. Bradford avait déjà noté les dissensions très marquées qui existaient dans les églises wallonnes, et l'on reprochait vivement aux Français de Leyde de ne pas montrer la même harmonie que les réfugiés anglais. Nous signalerons simplement, en passant, que l'un des signataires était d'origine française ou wallonne et qu'il a apposé son nom sur un document qui, à certains égards, peut être considéré comme la première constitution américaine.

Nous ne pouvons ici retracer l'histoire de la colonie de Plymouth et de la fondation de la Nouvelle-Angleterre. Nous rappellerons simplement que les émigrants débarquèrent le 21 décembre 1620. Ils arrivaient au début de l'hiver améri-

(1) Bradford, p. 107. Voir aussi G. Chinard : *La Doctrine de l'Américanisme*, Paris, 1919.

cain, sans provisions suffisantes, sans abris, sans expérience ; aussi n'est-il pas étonnant que dès le premier hiver la moitié des nouveaux venus aient péri. Parmi ceux qui ne purent résister aux épreuves se trouvaient Mullins, sa femme, son fils et son serviteur qui moururent pendant le premier hiver (1). Il n'est point douteux cependant que d'autres émigrants d'origine française ne soient venus au cours du XVIIe siècle se joindre aux fondateurs de la Nouvelle-Angleterre. On ne peut guère expliquer autrement le fait que lorsque de la Tour envoya en 1642 une ambassade à Boston pour demander secours contre d'Aulnay, on ait pu donner aux envoyés « une Bible en français avec les notes de Marlorat, qu'il acceptèrent gracieusement et promirent de lire (2) ». Il est à noter également que dans le testament et dans l'inventaire des biens du fameux Miles Standish, on trouve parmi les énumérés « *Rogers seven treaties and the French Akademy* » évalués à douze shillings. C'est simplement pour mémoire que nous relevons encore les *Institutions de Calvin* qui se retrouvent encore, avec « *Calvin on Genesis* » et « *Calvin on the epistles in dutch* », dans l'inventaire d'Alice Bradford, veuve du gouverneur, qui devait probablement tenir ces livres de son mari (3).

Plus de vingt ans avant la Révocation, les Protestants de France apparaissent avec ce John Touton de la Rochelle à qui en 1662 la cour générale du Massachusetts donne la permission d'exercer la médecine. Les termes même de sa pétition montrent clairement qu'il n'était que le porte-parole d'un petit groupe d'émigrants et que d'autres n'attendaient qu'une occasion favorable pour venir les rejoindre :

« A l'Honorable gouverneur et magistrats de la colonie de Massachusetts — pétition de John Touton de la Rochelle

(1) Bradford, p. 411.
(2) Winthrop : *History of New England*, II, 42-43, dans Winsor : *Memorial History*, I, 285.
(3) *The Mayflower Descendant* : III, 155 et 157, 1901.

en France, docteur chirurgien, en son nom et au nom de plusieurs autres, montrant humblement que étant donné que le pétitionnaire avec beaucoup d'autres habitants de la dite Rochelle (dont la liste a été donnée au gouverneur) ont été chassés et expulsés de leurs habitations et demeures à la Rochelle, le pétitionnaire désire humblement, pour lui-même et ceux mentionnés ci-dessus, qu'ils puissent avoir la liberté de venir en ce pays pour y habiter et vivre avec les Anglais, dans cette juridiction, et d'y suivre tels emplois et manières de vivre que la Providence leur a permis et leur permettra, par quoi ils pourront gagner leur vie, et demandent la faveur du gouvernement de façon à être certains, en quelque mesure, de leur résidence, avant d'entreprendre le voyage, et qu'ils sachent quels privilèges ils peuvent espérer, de façon que, s'ils reçoivent quelque encouragement, ils puissent disposer de leurs biens à la Rochelle, où ils ne pourraient en jouir plus longtemps (1). »

La requête de Touton fut approuvée le 15 août 1662, et son nom se retrouve dans un acte de 1687, où il est indiqué que depuis 1662 il avait été en résidence continue dans le Massachusetts et qu'il en avait été fait un « *free denizen* » par un acte de Lord Effingham.

Nous voyons qu'en 1678 M. Higginson donna la permission à une femme de Jersey de faire sa profession de foi en français, « dont il avait lui-même quelque connaissance », et qui fut traduite par un ami qui était présent (2).

Le plus curieux caractère parmi ces premiers réfugiés fut certainement Philippe l'Anglois, fils de Jean l'Anglois, plus connu sous le nom de Philip English, qui débarqua à Salem vers 1670 et devint bientôt un des armateurs les plus réputés du petit port. En 1692, il ne possédait pas moins de 21 vais-

(1) *Massachusetts Col. Rec.*, vol. IV, part. II, p. 67. — Winsor, *Memorial History of Boston*, II, 250. Baird, p. 222.

(2) *Description and History of Salem*, by the Rev. William Bentley, *Massachusetts Historical Society for the year 1799*, Boston, 1800, p. 263.

seaux, de quatorze maisons ou bâtiments, en plus d'un chantier de construction maritime et de sa maison qui était la plus belle de la ville. Arrivé dans le dénuement le plus complet à Salem, et recueilli par charité par Mrs Elinor Hollingsworth, qui tenait la *Blue Anchor Tavern*, la Taverne de l'Ancre-Bleue, Philippe, après avoir servi quelque temps comme domestique, épousa la fille de la maison, élève de Madame Piedmonte de Boston. Comme plusieurs des réfugiés d'origine française que nous rencontrerons, il avait un tempérament impétueux, un franc-parler qui, plus d'une fois, l'entraîna dans de mauvaises affaires, une révolte instinctive et irrépressible contre tout ce qui ressemblait à de l'injustice. Après son mariage il était entré dans la communion de l'Église épiscopale et se montra un des plus généreux adhérents, fournissant même le terrain sur lequel fut bâtie la première église de cette dénomination à Salem. Nous ne l'en voyons pas moins, en 1725, refuser de payer les taxes qui avaient été votées pour le maintien d'*East Church* et préférer aller en prison à l'âge de 76 ans plutôt que consentir à plier. Cet homme obstiné et violent semble cependant avoir été incapable de rancune. Il fut arrêté avec sa femme en 1692, au moment de la campagne dirigée contre les prétendus sorciers dans le coup de folie collective qui s'empara de la Nouvelle-Angleterre à cette date. La populace pilla sa maison, et Philippe fut envoyé à Boston sous bonne garde pour être jugé. Il parvint cependant à s'échapper et se réfugia à New-York, où il avait des intérêts importants. Comme, l'hiver suivant, la disette la plus affreuse régna à Salem, Philippe, qui pourtant aurait eu les meilleures raisons du monde de garder quelque rancune aux gens de Salem, leur fit don de cent barils de farine et, son exil terminé, revint en triomphateur dans la ville. Il ne devait mourir qu'en 1736, âgé de 86 ans, et fut sans aucun doute un de ceux qui aidèrent le plus activement les Huguenots réfugiés, dont le

nombre allait s'accroître de façon considérable entre 1680 et 1710 (1).

On trouvera facilement, en consultant l'historien américain Baird et les publications généalogiques de la Nouvelle-Angleterre, les traces de nombreux émigrants huguenots, en plus de ceux que nous avons énumérés. Le plus souvent malheureusement nous ne connaissons d'eux que leur nom, quelquefois leur lieu d'origine, et la date de leur mort; il est difficile de tirer de ces documents autre chose que des indications quantitatives. Il reste prouvé que les ports de la Nouvelle-Angleterre entretinrent pendant tout le cours du XVIIe siècle des relations avec La Rochelle d'une part et d'autre part avec les Antilles. Il est plus que probable qu'un certain nombre de marins huguenots, de commis, et même de commerçants, durent profiter des occasions qu'ils avaient pour abandonner un pays où leur sécurité était de jour en jour plus menacée, pour aller se fixer dans les colonies anglaises du Massachusetts (2).

Il nous est plus difficile de déterminer avec exactitude quelle influence ont exercée ces nouveaux venus. Un certain nombre d'entre eux bien que continuant à être appelés *Français* par les Puritains de la Nouvelle-Angleterre, étaient déjà très fortement « dégallicisés ». Ceux qui vinrent directement de France furent en effet rares. La marche habituelle semble avoir été, pour ces émigrants qui ne pouvaient se résigner à se déraciner d'un seul coup, de chercher tout d'abord un refuge dans des pays aussi voisins que possible de leur France natale. Nous avons vu que les Wallons passent d'abord dans les Provinces-Unies; les Huguenots de

(1) *Historical Collections of the Essex Institute* : I, 67-77, 117-157 ; II, 21, 73, 133, 185, 237, 261 ; III, 17, 67, 111 ; XI, 231.

(2) Dès 1631 le vieux puritain Johnson constatait que Boston était déjà le marché du pays et que les *Français*, les Portugais et les Hollandais y venaient trafiquer. *Wonder working Providence*, p. 71. Voir aussi J. T. Adams : *The Founding of New England*, p. 115.

Normandie n'eurent qu'un court voyage à faire pour trouver la sécurité dans les îles anglo-normandes; ceux de l'Est de la France purent par minces filets s'infiltrer en Suisse et dans le Palatinat. Un petit nombre parmi les plus ambitieux, les plus aventureux ou les plus malheureux, cédèrent à l'attraction du mirage américain pour aller retrouver leurs coreligionnaires anglais par-delà l'Océan. Ils apportèrent sans doute avec eux quelques livres, quelques outils, quelques procédés manufacturiers ; nulle part on ne voit qu'ils aient exercé une influence prépondérante sur les destinées de la colonie. Seuls, deux d'entre eux, le médecin-chirurgien Touton, à cause de la profession qu'il exerçait, et Philippe l'Anglois, par son génie commercial, se détachent sur un ensemble assez terne et peuvent être considérés comme ayant atteint une place en vue parmi leurs nouveaux concitoyens. Le silence presque complet qui est fait sur ces émigrants huguenots de la première heure a pourtant une certaine valeur et une certaine signification. Rien n'était plus aisé, dans les premiers temps de la Nouvelle-Angleterre, que de devenir un objet de scandale. Les Puritains se défiaient de tous les étrangers et faisaient de leur mieux pour les écarter du sein de la société. Un de leurs descendants pouvait écrire encore assez récemment : « Si l'on excepte les Huguenots français du XVIIe siècle, nul étranger ne s'établit parmi eux. Pour les papistes, les Irlandais et les Français, ils ressentaient une haine acharnée (1)... » Il est bien certain que si un réfugié huguenot quelconque avait commis la moindre incartade, les vieux chroniqueurs n'auraient pas manqué de nous en informer. Leur silence nous permet au moins de conclure avec certitude à la grande dignité de vie que surent conserver les Huguenots au milieu de leurs frères de langue anglaise. Si peu nombreux qu'ils

(1) H. C. Lodge : *A Short History of the English Colonies in America*, p. 473.

aient été, ils ont suffi, par leur seule présence, à empêcher les préjugés que les Puritains auraient pu avoir contre les Protestants de France de naître ou de s'enraciner. Ils ont été les dignes ambassadeurs des réfugiés plus nombreux qui devaient arriver pendant les jours sombres de la Révocation et qui furent accueillis à Boston comme des frères infortunés. Si plus tard d'autres Français, émigrés comme eux, mais dans des conditions bien différentes, ont contribué par leur légèreté à fixer dans l'esprit du peuple américain une image du Français poli, aimable, superficiel et mauvais sujet, rien de tel ne se produisit au XVIIe siècle dans la Nouvelle-Angleterre. Jugeant des Français protestants de France par les Huguenots peu nombreux mais représentatifs qui s'étaient fixés au milieu d'eux, les Puritains reconnurent en eux des qualités peut-être différentes des leurs, mais dont ils surent apprécier la juste valeur. Nous verrons plus tard que, loin de les repousser, ils cherchèrent par tous les moyens possibles à les attirer, qu'ils les reçurent à leur foyer, s'allièrent à leurs familles et, malgré la différence d'accent et de tempérament, les traitèrent en associés et en frères malheureux. La poésie a consacré sous une forme gracieuse cette union spirituelle qui se manifesta dès les premiers moments de la colonie entre Protestants d'Angleterre et Protestants français (1). Il est assez piquant de constater que Priscilla Mullins, l'héroïne de la fameuse « *Courtship of Miles Standish* » de Longfellow, et dont le poète a fait le type même de la jeune Puritaine, était une petite Huguenote qui, sous son air réservé, avait conservé quelque chose de la grâce spirituelle et de la malice de ses aïeules françaises.

(1) Il est inutile d'ajouter qu'ici comme en bien d'autres endroits l'imagination de Longfellow s'est donné libre carrière. De Priscilla Mullins, fille du réfugié de Leyde, nous ne connaissons guère que le nom ; elle reste pour nous plus une création du poète qu'un caractère historique.

CHAPITRE III

Les Huguenots et la Nouvelle-Amsterdam

La recherche d'un passage rapide vers les Indes qui, depuis Christophe Colomb, avait déterminé tant d'expéditions vers l'Ouest et qui joua un tel rôle dans les entreprises françaises au seizième siècle et au début du dix-septième, avait un intérêt tout particulier pour la Hollande aux environs de 1610. Les Pays-Bas jouissaient à cette date d'une prospérité et d'un prestige hors de proportion avec l'étendue de leur territoire. Amsterdam rivalisait avec Londres et la dépassait par sa population ; l'Université de Leyde était une des premières d'Europe, et la Compagnie des Indes Orientales, fondée en 1602, payait des dividendes de vingt à cinquante pour cent et développait tous les jours son commerce avec l'Extrême-Orient. L'attention des membres de la Compagnie fut naturellement éveillée par les voyages qu'avait accomplis en 1607 et 1608 le capitaine anglais Henry Hudson pour le compte de la *Muscovy Company* de Londres, dans le dessein de trouver un nouveau passage vers le Cathay et le pays des épices. Dans l'hiver de 1609, la puissante Compagnie hollandaise entra en relations avec lui et lui donna pour mission de faire voile au nord de la Nouvelle-Zemble et de tenter d'atteindre la Chine par le Nord-Est.

Hudson quitta le Texel le 6 avril 1608 sur le *Half Moon* (la Demi-Lune), suivit d'abord l'itinéraire indiqué, puis

trouva l'Atlantique, dépassa les bancs de Terre-Neuve, reconnut la côte du Maine, redescendit au Sud et jeta l'ancre dans une grande baie, aujourd'hui la baie de la Delaware, puis remonta de nouveau au Nord, en longeant une côte sablonneuse. Le 2 septembre, il découvrait une grande baie de dix lieues de long qu'il explora lentement, s'engageant pendant une centaine de milles dans un fleuve aux rives pittoresques et accidentées. Le capitaine anglais venait de reconnaître la baie devant laquelle Verrazzano était passé un peu moins de cent ans auparavant et l'île sur laquelle est aujourd'hui bâtie New-York. Il ne repartit que le 4 octobre, plein d'admiration pour ce pays où abondaient les fruits et les fourrures, et où il avait trouvé partout des indigènes doux et accueillants.

Les marchands d'Amsterdam prirent immédiatement des mesures pour établir des relations commerciales avec un pays qui semblait offrir de telles ressources. Dès 1610, nous dit le vieil historien Jean de Laet, ils envoyèrent un second vaisseau au pays des Manhattes — tel était le nom des Indiens qui habitaient à l'embouchure de la rivière explorée par Hudson. Les États-Généraux leur ayant accordé un privilège de deux ans, ils construisirent un petit fort dont ils confièrent la garde à quelques soldats. Il est fort probable que parmi ces tout premiers colons de la baie de New-York se trouvait au moins un soldat ou un commis d'origine française. Selon une tradition qui paraît bien établie, c'est quatre ans après que naquit dans une île de la baie de New-York un enfant qui reçut le nom de Jean Vigne ou Jean Vigné, le premier des « *native sons* » de la ville de New-York (1).

Il fallut cependant attendre plus de dix ans après la fondation de ces premiers comptoirs pour que la Compagnie

(1) On trouvera la relation de ces premiers voyages dans la collection publiée par M.-J. Franklin-Jameson. *Narratives of New Netherlands*, New-York, 1909. Voir aussi plus loin, deuxième partie, ch. III.

des Indes Occidentales fût régulièrement organisée. Les directeurs, ayant enfin obtenu un brevet régulier, songèrent à pousser énergiquement leur œuvre de colonisation et à recruter autour d'eux des hommes aventureux, énergiques et honnêtes, pour fonder un établissement permanent. C'est évidemment alors qu'ils se tournèrent vers un groupe de réfugiés wallons qui vivaient soit à Leyde, soit à Amsterdam et qui dès 1621 avaient déjà tenté de passer en Virginie.

Nous avons en effet conservé un document qui nous montre qu'après s'être organisés en Compagnie, probablement sous la direction d'un teinturier du nom de Jesse de Forest, certains réfugiés avaient déjà adressé en juillet 1621 une pétition au roi d'Angleterre, par l'intermédiaire de son ministre à la Haye, pour obtenir une concession de terrain de la Virginia Company. Cette précieuse pétition, dont on trouvera le fac-simile dans l'édition américaine de Baird, contenait les noms suivants :

Femme, 5 enfant, Jesse de Forest, tainturier; — femme, 2 enfans, Nycolas de la Marlise (Marlier?), tainturier : — femme, Jan Damont, laboureur; — femme, 3 enfans, Jan Gille, laboureur; — femme, 5 enfans, Jan de Trou, paigneur de laine; — femme, 5 enfans, Phlipe Maton, teinturier, et deux serviteurs; — femme, 4 enfans, Anthoyne de Violate, vigneron de vigne; — femme, 5 enfans, Ernou Catoir, paignier; — femme, 4 enfans, Anthoine Desendre, laboureur; — femme, 4 enfans, Abel de Crepy, ouvrier de la navette; — femme, 4 enfans, Adrien Barbe (ou Barbo, Barbeau?), tainturier; — femme, 1 enfans, Michelle Censier, tisseran de draps; — femme, un enfans, Jérôme Le Roy, tischeran de draps; — jeune fils Claude Ghiselin, tailleur dabits; — femme, 1 enfans, Jean de Cranne, facteur; — femme, 2 enfans, Louis Broque, laboureur; — homme à marier; — jeune fils Mousnier de la Montagne, estudient en medecine; — homme à marier; — Mousnier de la Mon-

tagne, pharmacien et chirurgien; — femme, 2 enfans, Jacque Conne, laboureur de terre; — femme, Henry Lambert, drapeur de drap; — femme, 4 enfans, Jorge Leca, charger; — femme, 2 enfans, Michel du Pon, chapellier; — femme, 4 enfans, Jan Brillet, laboureur; — femme, 2 enfans, Polle de Pasar, tisseran; — femme, Antoine Gremier, gardenier; — femme, 4 enfans, Jean Campion, painnier; — jeune fils Jan de la Mot, laboureur; — femme, 1 enfans, Antoine Martin; — jeune homme Franchois Fourdin, passeur de peau; — femme, 5 enfans, Jean Le Ca, laboureur; — femme, 2 enfans, Theodore du Four, drapier; — jeune fils Grillam Broque, laboureur; — femme, 4 enfans, George Nau (Woutre, dans Baird); — femme, 6 enfans, Jean Saget, sairgier; — femme, 2 enfans, Mari Filip au nom de son mari munier: — jeune fils P. Gantois, estudiant en Theologie; — homme à marier, Jacques de Lescheilles, brasseur; — femme, 6 enfans, Jean le Rou, imprimeur; — femme, 5 enfans, marque de Jan Croy, scieur de boy; — femme, 2 enfans, marq. de Challe Charny, laboureur; — femme, 5 enfans, marq. de Francoi Chitden, laboureur; — femme, 1 enfan, Flipe Campion, drapepier; — jeune fils Robert Broque, laboureur; — jeune fils Philippe de la..., charpentier; — jeune fille Janne Martin; — jeune fils Pierre Cornille, vigneron; — femme, 2 enfans, Jan de Carpentier, laboureur; — Jeune fils de Martin de Carpentier, fondeur de cuivre; — femme, 7 enfans, Thomas Farnarcque, serrurier; — Pierre Gaspar; — femme, 4 enfans, Gregoire le Jeune, cordonnier; — femme, 1 enfans, Martin Framerie, musicien; — homme à marier, Pierre Quesnier, brasseur; — femme, 3 enfans, Pontus le Geay, faisseur d'estamin; — femme, 8 enfans, Barthelemy Digaud, scyeur de bois (1).

(1) Le fac-simile publié par Baird m'a permis de corriger quelques erreurs de lecture commises par l'historien américain ; ces erreurs sont légères ; en plusieurs cas l'incertitude des traits de plume permet d'ailleurs plusieurs interprétations différentes.

La très humble pétition des Wallons fut refusée par la Compagnie de Virginie. Quand on lit le texte de leur requête, les motifs du refus apparaissent clairement. Ils demandaient en effet à la Compagnie de leur fournir des canons, des armes, des vaisseaux qui leur permettraient de se procurer des commodités, de choisir le lieu de leur établissement, le droit d'élever des fortifications, d'élire un gouverneur et des magistrats, la concession d'un territoire de 16 milles de diamètre dans lequel « ils pourraient cultiver champs, prés et vignes et autres commodités,... sans qu'autre y peut demourer sans prendre lettre de baillette dans des terres y contenues dans lesquelles ils se réserveroient droit seigneurial subalterne, et s'il ne seroit pas permis à ceus d'entreus qui pourroient vivre noblement de se dire tels (1) ». La *Virginia Company* n'aurait pas vu sans quelque inquiétude ce groupe compact appartenant à une même nationalité se tailler un domaine dans les possessions anglaises et revendiquer des droit seigneuriaux. Elle fit une contre-proposition dans laquelle elle conseillait aux Wallons de se disperser et de se distribuer au milieu des colons anglais, ce qui semble précisément avoir été ce qu'ils voulaient éviter à tout prix. Ils ne devaient cependant pas renoncer à leur entreprise, et la plupart d'entre eux allaient trouver une autre voie pour passer dans le nouveau monde. Pendant que « dix pères de familles » s'embarquaient pour visiter la côte de la Guyane, la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales décidait de développer les comptoirs de Manhatte, et en mars 1623 le vaisseau *Niew Nederlandt* partait du Texel, ayant à bord une compagnie de trente familles, surtout wallonnes, sous la conduite du capitaine Cornelis Jacobson May (2).

(1) On trouvera l'original français dans la traduction de Baird.

(2) *A Walloon family in America*, Boston, Mrs Robert W. de Forest; *Documentary History of the State of New-York*, III, 35; *Documents relatives to the Colonial History of the State of New-York*, I, 149, 181, 183, cités

Les noms de ces premiers colons nous sont malheureusement inconnus; mais il est très vraisemblable que parmi eux se retrouvaient plusieurs des familles qui avaient signé avec Jesse de Forest la pétition de la Compagnie de Virginie. Nous sommes d'autant plus fondés à le croire que beaucoup des noms qui figurent sur ce document reparaissent dans le courant du XVIIe siècle parmi les habitants de New-York. A l'origine donc, le noyau de la population de la grande ville américaine aurait été composé d'éléments presque exclusivement français, ou, si l'on aime mieux éviter toute équivoque, d'éléments de langue française. Il importe cependant de faire remarquer que les « vignerons » qui avaient signé la pétition de Jessé de Forest auraient pu difficilement exercer leur profession dans les Flandres et être de purs Wallons. Il serait vain de chercher à déterminer de façon précise l'origine de ce petit groupe déjà composite. Il vaut mieux, sans doute, suivre sur ce point le comité chargé d'organiser la célébration du troisième centenaire de New-York qui invita impartialement protestants de Hollande, protestants de Belgique et protestants de France, à s'unir pour commémorer la grande entreprise des pionniers huguenots.

Le *Niew Amsterdam* descendit d'abord vers les Canaries pour chercher des vents favorables et arriva en mai à l'embouchure de l'Hudson. Une surprise attendait les colons : un vaisseau français était à l'ancre dans la baie et s'apprêtait à en prendre possession au nom du roi de France, en vertu de la découverte antérieure de Verrazzano. Par bonheur pour eux, les nouveaux venus étaient escortés par un petit vaisseau de guerre, le *Maeckereel*, qui accompagna le français hors de la baie. Le bâtiment du roi de France, après avoir essayé de renouveler sa tentative dans la baie

par Baird. Consulter aussi *Narratives of New Netherland*, edited by Franklin Jameson, New-York, 1909.

de la Delaware, où il fut repoussé par des colons qui y étaient déjà établis, repartit sans plus insister. La France laissait libre l'immense côte qui s'étendait de l'Acadie à la Floride et ne devait plus y tenter de nouveaux essais de colonisation.

Les nouveaux arrivés se mirent aussitôt au travail. Quand le *Mackereel* repartit, en mai, le grain était déjà arrivé à hauteur d'homme, tant ils avaient mis de cœur à la besogne. Ils s'étaient d'ailleurs dispersés presque aussitôt; huit seulement étaient restés à Manhatte; deux familles remontèrent au Nord, pour s'établir près de l'embouchure du Connecticut; quatre couples mariés en mer se dirigèrent vers la rivière du Sud ou Delaware; dix-huit familles remontèrent le fleuve et s'établirent près de l'endroit où s'élève aujourd'hui Albany, après avoir construit un fort qu'ils appelèrent Fort Orange. C'est dans ce dernier groupe que devait se trouver la seule personne dont le nom nous soit connu parmi ces premiers immigrants. C'était alors une toute jeune femme du nom de Catelyn ou Catherine Trico qui, soixante-quatre ans plus tard, reconstitua de façon assez approximative l'arrivée des Wallons dans la Nouvelle-Amsterdam. La pauvre vieille femme avait plus de quatre-vingt-trois ans quand elle fut interrogée et ne put donner alors le nom des compatriotes qui l'avaient accompagnée. Il est à noter qu'elle ne se souvenait même plus exactement du nom du vaisseau qui l'avait amenée, puisque, tout en déclarant avoir fait partie de ce premier contingent, elle déclara être venue sur l'*Unity*, commandé par le capitaine Anin Joris (1).

Les Wallons étaient arrivés à un moment où la nature se présente sous son plus bel aspect. Le printemps américain

(1) *Documentary history*, III, 50. On trouvera la discussion de ses dépositions contradictoires dans l'édition du *Journal of Jasper Danckaerts*, publié par B. James et Franklin Jameson. New-York, 1913. *Original Narratives of American History*, p. 236. Voir aussi plus loin, p. 00.

a dans cette région une exubérance dont les Européens, accoutumés à nos printemps à marche lente, hésitante et progressive, ne peuvent avoir aucune idée. En quelques jours les arbres se couvrent de feuilles et de fleurs, l'herbe pousse haute et drue, des fougères énormes dressent leurs tiges encore tendres presque à hauteur d'homme, les moindres flaques d'eau se recouvrent de plantes épaisses, et les oiseaux du sud passent comme des éclairs bariolés dans l'épaisseur des fourrés. Si peu poétiques qu'ils fussent, les colons ne purent s'empêcher d'admirer avec étonnement cette explosion printanière des forces de la nature qui, deux siècles plus tard, devait inspirer de si belles pages à Chateaubriand. L'un d'eux, dont le publiciste hollandais Baudart publia une lettre en 1624, nous a laissé une naïve description de Manhatte où les New-Yorkais d'aujourd'hui auraient sans doute quelque peine à reconnaître leur ville :

« Là nous avons trouvé de belles rivières, des fontaines jaillissantes qui coulent dans les vallées, des bassins d'eau courante dans les endroits plats, des fruits agréables dans les bois, des fraises, des noix, de la vigne sauvage. Les bois abondent en gibier ; il y a des quantités considérables de poissons dans les rivières ; on y trouve de bonnes terres à cultiver. Surtout, on peut circuler librement et aller et venir sans rien craindre des indigènes. Si nous avions des vaches, des cochons et autre bétail à manger, ce que nous espérons tous les jours par le prochain bateau, nous ne désirerions pas retourner en Hollande, car tout ce que nous pourrions souhaiter dans le Paradis de la Hollande se trouve ici. Si vous venez ici avec votre famille, vous ne le regretterez pas (1). »

Pour la première fois, nous rencontrons un de ces documents précis, malheureusement trop rares, qui nous permettent au moins de soupçonner comment arriva à se former ce

(1) *New-York Documentary History*, IV, 132.

que nous avons appelé ailleurs « le mirage américain ». L'Amérique était par essence même une terre de liberté, puisque les colons pouvaient y transporter leurs coutumes, leurs institutions, leur culte et y maintenir leur conception particulière de la liberté. Elle était, en plus, une terre d'une richesse extraordinaire, riche non point de l'or et des pierres précieuses qui avaient attiré vers les Indes tant d'aventuriers, mais des richesses substantielles, solides, durables, qui sortent du sol même et qui résultent des productions de la nature. Aussi ne sommes-nous point surpris que le vieil historien hollandais ait indiqué que « ces lettres et d'autres semblables ont excité et décidé beaucoup de gens à émigrer dans ce pays dans l'espoir qu'ils seraient à même d'y vivre dans l'aisance et dans le luxe, tandis qu'ici au contraire, ils doivent gagner leur pain à la sueur de leur front ».

Bien que tous les documents de cette période aient disparu, le fait que Peter Minuit, le troisième directeur de la nouvelle colonie, était lui-même un Wallon, semble bien indiquer qu'au moins dans les premières années l'élément franco-wallon domina. Il était né, de parents huguenots, à Wesel, dans le duché de Clèves, en 1580. A Wesel, il devint « ancien » de l'Église française réformée, tandis que son frère devenait diacre de l'Église hollandaise. Il quitta Wesel, en 1624, quand la ville tomba aux mains des Espagnols, et fut nommé directeur de la New-Netherland le 19 décembre 1625. Il arriva à New-Amsterdam le 4 mai 1626.

Peter Minuit nous est mieux connu que ses deux prédécesseurs, Jacobson May et William Verhulst. Cet homme grand, robuste, aux manières brusques et autoritaires, avait l'esprit d'un grand administrateur. Il fut le véritable fondateur de New-York. Jusque-là les colons n'avaient joui que d'une possession assez précaire de Manhatte. Minuit voulut avant tout régulariser la situation et acheta l'île aux Indiens pour une somme qui équivaut à peu près à vingt-quatre

dollars. Les premiers possesseurs du sol avaient évidemment une idée bien faible de la valeur que devaient prendre un jour les terrains de cette petite île granitique. Minuit avait apporté avec lui des graines, des instruments agricoles, et avait amené enfin le bétail qui manquait tellement aux premiers colons. Soucieux du bien-être moral de ses administrés autant que de leur confort physique, il avait également retenu les services de deux officiers de l'Église hollandaise, les visiteurs des malades dont le rôle était d'aller voir les mourants et de prier avec eux. Deux ans plus tard, il fit venir le premier ministre régulier du culte, le révérend Jonas Michaëlius. C'est à ce dernier que l'on doit une des relations les plus détaillées de la colonie naissante. Comme elle n'a jamais été traduite en français, nous y ferons de larges emprunts, et nous donnerons en particulier en entier la partie qui concerne plus particulièrement les Wallons, ou, comme on continuait de les appeler, les Français (1).

Le voyage fut pénible; le capitaine, ivre la plupart du temps, laissa plus d'une fois son navire errer au gré des vents. Les passagers furent en butte aux persécutions du cuisinier, aux terreurs de la mer; la femme de Michaëlius, dont la santé était délicate, ne put résister et, six semaines après le débarquement à Manhatte, mourut, laissant le pasteur sans aide, « sans assistance et sans compagnie », avec trois enfants.

Un des premiers soins de Michaëlius fut d'organiser une église régulière, de nommer un consistoire et de vérifier l'orthodoxie des fidèles. A la première distribution de la sainte Cène, plus de cinquante personnes tant hollandaises que wallonnes participèrent au service.

« Nous administrons le Saint-Sacrement du Seigneur une « fois tous les quatre mois, écrit Michaëlius, et nous conti-

(1) On en trouvera le texte complet en hollandais et la traduction anglaise dans les *Ecclesiastical Records of the State of New-York*, I, 49-68.

« nuerons ainsi jusqu'au jour où un plus grand nombre de « fidèles le demandera autrement. Les Wallons et les Fran- « çais n'ont pas de service le dimanche, sauf en hollandais, « car ceux qui ne peuvent comprendre cette langue sont « peu nombreux. Une partie des Wallons retournent dans « leur patrie, soit parce que l'engagement est terminé, soit « parce qu'ils ne peuvent rendre que peu de services à la « colonie. Quelques-uns d'entre eux vivent loin d'ici et ne « peuvent pas facilement venir, s'il pleut beaucoup ou s'il y « a une tempête, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de faire « un service spécial en français à cause de leur petit nombre « et sans qu'on sache s'ils viendront. Cependant la sainte « Cène leur a été distribuée en français et selon la coutume « française, après un discours que j'avais eu soin d'écrire « auparavant, car je ne peux pas avoir assez de confiance en « moi-même pour parler sans préparation en français. »

Pour les indigènes, Michaëlius n'éprouva aucun enthousiasme. Il les trouva sauvages, ignorants, n'ayant aucune décence, manquant de civilité, stupides comme des poutres, mais cependant fort experts en malignité et en impiété.

« Ce sont des êtres diaboliques qui ne servent personne que le diable, c'est-à-dire le mauvais esprit que dans leur langue ils appellent Menetto... Ils ont tellement de sorcellerie, de divination et de mauvais tours, qu'on ne peut les garder dans des liens ou dans des chaînes. Ils sont voleurs et traîtres autant qu'ils sont grands; en cruauté ils sont absolument inhumains, plus que barbares et dépassent de beaucoup les Africains. Ils vivent sans roi et ont une sorte de chef qu'ils appellent Sackiema. Leur langage est rude et plein d'aspirations, et nos gens ne peuvent ni le comprendre ni le parler. Il n'y a guère d'espoir de les convertir; le seul moyen serait de les prendre jeunes et de les séparer de leurs parents. »

Michaëlius est loin d'éprouver le même ravissement que les premiers colons. La vie qu'il mène est misérable; il est

impossible d'avoir des serviteurs : les négresses même, voleuses et paresseuses, ne sont bonnes à rien. Il est inutile d'avoir des terres, puisqu'on ne peut les cultiver; quant à lui, il devra passer l'hiver sans beurre, n'ayant pour toute nourriture que des haricots, des pois gris qui sont assez durs, de l'orge et de la morue, régime qui ne lui permet pas de reprendre ses forces éprouvées par la traversée.

On excusera peut-être cette mauvaise humeur et ces plaintes de Michaëlius en songeant aux malheurs qui l'avaient frappé. C'est d'ailleurs sur un ton plus optimiste qu'il termine sa longue épître à ses confrères d'Amsterdam. Au total, le pays contient beaucoup de bonnes choses; mais elles sont encore sauvages et ne peuvent être utilisées. Il y a dans les rivières et dans la mer une extraordinaires abondance de poissons, dans les forêts toutes sortes de gibier et des plantes médicinales qui opèrent des cures merveilleuses. Ce qu'il faut avant tout à la colonie, ce sont dix ou douze fermiers qui puissent la ravitailler en pain, en lait et beurre et en fromage, et cultiver la terre. Le sol est fertile, bien qu'il nécessite autant de travail que les terres de Hollande pour produire; mais la situation s'améliore déjà, et la moisson a été bonne, et avec de bons travailleurs la colonie peut prospérer.

Il importe maintenant de revenir sur cette longue relation dont nous n'avons cité que les passages les plus significatifs, pour en détacher quelques points essentiels. Tout d'abord, il apparaît de façon bien évidente que si le premier groupe d'émigrants avait été composé en grande partie de Français et de Wallons, les Huguenots avaient dès cette date commencé à perdre leur individualité et leurs caractéristiques originales. Il en était ainsi au moins de ceux qui étaient restés dans l'île de Manhattan, puisque, pour la plupart, ils comprenaient le hollandais et pouvaient assister aux services réguliers de l'église établie par Michaëlius. Le texte même de la relation semble indiquer qu'un assez grand nombre

s'étaient dès cette date installés à l'écart, probablement dans les îles de la baie et sur les deux rives du fleuve, mais en tout cas en dehors de la petite colonie purement hollandaise, manifestant encore une fois de plus ces tendances séparatistes et individualistes qui sont si fortement marquées chez les gens de notre pays. D'autres, enfin, semblent avoir assez mal réussi. Après s'être engagés à travailler pendant un certain nombre d'années pour payer les frais de leur passage, ils ne songeaient qu'à retourner vers le pays que Michaëlius appelle leur « *vaterland* », et qui n'était pourtant pour eux qu'une patrie d'adoption. On comprend que bon nombre de ces pauvres gens aient en effet trouvé la vie difficile, si l'on suppose qu'ils appartenaient à la compagnie qui s'était d'abord réunie autour de Jessé de Forest. Teinturiers, chapeliers, peigneurs de laine et tisserands n'avaient que peu d'occasions d'exercer leur métier dans une colonie naissante. Les fondeurs de cuivre, les serruriers et les brasseurs manquaient certainement de matières premières, et quant aux « vignerons de vigne », ils ne pouvaient guère espérer arriver à rivaliser avec les vins du Rhin ou les crus d'Alsace avec les grappes minces, aux graines noires, dures et sans jus, qu'il pouvaient cueillir dans les forêts. Il importe donc de ne pas exagérer l'influence exercée par ce premier courant d'émigration française vers le Nouveau Monde. L'Amérique avait besoin, à cette date plus que jamais, de solides défricheurs; l'époque des artisans et des gens de métier n'était pas encore venue.

Pour la période qui s'étend de la lettre de Michaëlius, c'est-à-dire 1628, jusqu'aux environs de 1660, nous manquons de renseignements vraiment précis sur les Huguenots réfugiés, et nous devons le plus souvent nous contenter de conjectures. Les quelques indications que l'on peut recueillir indiquent cependant que le mince filet d'émigration française dont nous avons signalé la présence auparavant ne s'était pas tari. Peter Minuit lui-même avait pour secrétaire un

réfugié du nom de Rasières, qui fut envoyé par le directeur de la Compagnie visiter le gouverneur de Massachusetts et que Bradford nous décrit comme un homme bien élevé et de bonne tenue : « fair and genteel behaviour ». C'est en 1637 que vint s'établir sur l'isle de Mahnattan un autre réfugié, Johannes de la Montagne, qui était médecin et dont les descendants devaient jouer un rôle important dans l'histoire de New-York. Peter Stuyvesant, qui devint gouverneur général de la colonie en 1646, avait épousé Judith Bayard, fille d'un ministre protestant réfugié ; la propre sœur de Stuyvesant épousa le fils de Samuel Bayard, qui devint ainsi le fondateur de la famille américaine des Bayard (1).

Nous savons que c'est en 1652 qu'arriva Isaac Bethlo ou Bedloe, natif de Picardie, qui devait donner son nom à une petite île de la baie, celle sur laquelle s'élève aujourd'hui la fameuse statue de la Liberté qui se dresse à l'entrée du port de New-York. A peu près à la même date, arrivent les colons de Bushwick dans Long-Island, Toussaint Briell et François Grion la Capelle, Jean Casjou, Claude Barbier et Antoine Jeroe (2). En 1652, la *Classis* d'Amsterdam recommande comme sous-maître d'école, *hypodidasculum*, Jean de la Montagne, et comme pasteur Domine Samuel Dries, âgé d'environ quarante ans, « un homme très pieux qui peut prêcher en anglais ou en hollandais et même en français si cela est nécessaire (3) ».

Il y eut cependant un ralentissement certain dans le mou-

(1) Dans sa réunion du 28 décembre 1648, la *Classis* d'Amsterdam, en réponse à une requête des pasteurs de Manhattan déclarant que le besoin d'un maître d'école expérimenté se faisait vivement sentir, avait répondu en recommandant : « Samuel Bayart, teneur de livre et professeur de français et d'allemand à Bergen-of-Zoom, et Daniel Samuels, également professeur de français et d'allemand à Harlem. (*Ecclesiastical records*, I, 247.)

(2) Baird, p. 138.

(3) *Ecclesiastical records*, I, 307.

vement d'émigration jusqu'en 1657 ; à cette date, en effet, Mégapolensis (Granville?) écrivant, avec son nouveau collègue S. Drisius (Dries), à la *Classis* d'Amsterdam, fait un tableau complet de la situation de l'Église qu'ils dirigeaient. Ils passent en revue successivement les différents groupes qui composaient alors la colonie, sans mentionner une seule fois l'existence d'aucun groupement indépendant de Huguenots français. A Fort-Orange même, les réfugiés français avaient dû perdre leur entité originelle. Quand le Père Poncet, de la Compagnie de Jésus, est recueilli par les habitants de Fort-Orange après avoir été torturé par les Mohawks, il ne trouve dans la petite colonie qu'un « bon vieux Wallon » qui a pitié du missionnaire, reçu d'abord assez froidement par le gouverneur, et qui l'accueille de la façon la plus touchante. Mais, parmi les autres habitants de Fort-Orange, Poncet ne trouva que deux autres personnes d'origine française, toutes les deux d'ailleurs catholiques, un marchand de Bruxelles et un jeune homme qui servait d'interprète à la petite colonie (1).

La période qui s'écoule entre 1657 et 1663 allait, au contraire, être marquée par une reprise de l'émigration française vers les établissements hollandais du Nouveau Monde. Comme les Wallons, un certain nombre de ces nouveaux réfugiés n'étaient d'ailleurs français que de langue et de nom. Il s'agissait des Vaudois qui, persécutés par le duc de Savoie, partirent pour la Nouvelle-Amsterdam le jour de Noël 1656, sur trois vaisseaux dont l'un fit naufrage sur les côtes de Long-Island. Ils furent recueillis à la Nouvelle-Amsterdam et de là envoyés vers la rivière du Sud, c'est-à-dire la Delaware ; mais il est certain qu'un assez grand nombre restèrent dans les environs de la baie de Manhattan et s'établirent ensuite dans Staten-Island (2).

(1) *Ecclesiastical records*, I, 316, année 1653.
(2) Baird, p. 145.

Dès 1663, les Protestants de la Rochelle renouvelèrent leurs efforts pour émigrer dans la Nouvelle-Hollande. Une lettre des Directeurs d'Amsterdam à Stuyvesant (16 avril 1663), contient le passage suivant qui est des plus significatifs : « Votre information touchant une nouvelle requête des Piémontais qui désiraient être transportés dans la Nouvelle-Hollande n'était pas exacte; mais nous avons été pressentis sur un sujet semblable au nom des Protestants de la Rochelle qui sont maintenant considérablement opprimés et privés de leurs privilèges. Bien que nous ne puissions pas dire grand'chose à ce sujet pour le moment, il est probable qu'il faudra quelque temps pour décider la question. Nous ne manquerons pas de vous prévenir à l'avance de leur arrivée afin que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires (1). »

(1) *Ecclesiastical records*, I, 530. En dépouillant les documents de la *Documentary History of New-York* (III, 52 et suivants), on rencontre un grand nombre de noms français parmi les nouveaux arrivés. Voici ceux que nous avons relevés pour les années 1657-1663 : 1657, avril, par le *Draetvat*, Marcus de Chousay, deux ouvriers, deux enfants et sa femme ; — 1658, avril, dans le *Gilded Beaver*, Charles Fonteyn, un Français et sa femme ; Simon Bouché ; juin, dans le *Brownfish*, Charles Garet, Jean Leynie de Paris ; — 1659, février, dans la *Faith*, Adrien Fournoi de Valenciennes ; — février, dans l'*Otter*, Carel Bevois de Leyde, sa femme et trois enfants ; — avril, dans le *Beaver*, Amadeas Fougie, français, cultivateur ; Jacques Reneau, français, cultivateur ; Pierre Monier, français, cultivateur ; Mathieu Savariau, français, cultivateur ; Pierre Grimaut, français, cultivateur ; même mois, dans le *Moesman* : Peter Petersen, alias Pia, de Picardie, avec sa femme et une fille ; — décembre, dans la *Faith*, Christian de Lorce de Saint-Malo ; — 1660, 27 avril : dans le *Gilded Otter* : Philip Casier, de Calais, cultivateur, avec sa femme et quatre enfants ; David Uplie, de Calais, cultivateur, avec sa femme ; Mathews Blanchard, d'Artois, cultivateur, sa femme et trois enfants ; Antoine Krypel, d'Artois, cultivateur, et sa femme : — 1661 ; mai, dans le *Beaver* : Étienne Genevoy, de la Rochelle, sa femme et trois enfants ; — 1662, mars, dans la *Faith* : Symon Cornie, fermier de France et sa femme ; août, dans le *Fox* : Pierre Martin, du pays de Vaud ; Gerardin Ive, du pays de Vaud ; Joost Grand, du pays de Vaud ; Jean de La Chaise, de Valenciennes, charpentier ; Robert de la Main, de Dieppe ; Pierre de Marc, de Rouen, cordonnier ; — octobre, dans le *Purmerland Church* : Nicolas du Pui, d'Artois, avec sa femme et trois enfants ; Arnaut Du Tois, de Lisle, avec sa femme

On trouvera en note une liste de ces réfugiés qui tous les jours quittaient la France en plus grand nombre, à mesure que les restrictions augmentaient et que la pression de l'autorité royale se faisait plus durement sentir. Bien que tous se fussent embarqués en Hollande, on pourra remarquer que beaucoup d'entre eux viennent, semble-t-il, presque directement de France. Artois, Picardie, Bretagne, Saintonge, Provence, sont représentés. Il ne s'agit plus cette fois de bourgeois et de petits industriels, comme dans le cas de la Compagnie formée par Jesse de Forest. Pour la plus grande partie, ce sont d'humbles artisans et surtout des paysans qui ont été forcés de quitter les « doux champs de la patrie » emmenant avec eux leur femme et des enfants au sein (*suckling children*), et il n'est point besoin de beaucoup d'imagination pour reconstituer leur exode vers la Hollande, par les routes du royaume, et les souffrances qu'ils durent éprouver. La *Classis* d'Amsterdam et le gouverneur de la colonie d'Amérique avaient au moins pris les mesures nécessaires pour leur donner toute l'attention désirable pendant la traversée et après leur débarquement. On en trouvera une indication manifeste dans la lettre suivante écrite le 4 août 1664 par le gouverneur Stuyvesant :

« Nous avons reçu... la lettre dans laquelle vous nous recommandiez de traiter avec bienveillance les familles françaises qui doivent arriver de la Rochelle et de Saint-Martin, de leur attribuer des terrains de bonne qualité et de

et un enfant; Gédéon Merlet et sa femme et 4 enfants; Jacques Conaris, sa femme et 2 enfants; Jean de Conchilier (aujourd'hui Consilyea), sa femme et 2 enfants; — 1663, avril, dans le *Spotted Cow* : Jérôme Bovie, du pays de Vaud, sa femme et cinq enfants; David de Marest, de Picardie, sa femme et 4 enfants; Pierre Nia, du pays de Vaud, sa femme, un enfant au sein et sa sœur ; Jean Mesurole, de Picardie, sa femme et un enfant au sein; Jean Aries, de Montpellier, sa femme et un enfant (partis pour les Isles) ; Martin Renare, de Picardie, sa femme et un enfant; Moillart Journay, du pays de Vaud; Pierre Richard de Paris; — juin, sur le *Star* : Vieu Pont de Normandie et Jean Paul de Rues.

les assister de toutes les façons possibles. Vos fidèles serviteurs ne manqueront pas de les assister, de suivre vos instructions : nous nous appliquerons à cette œuvre que vous recommandez si instamment, et nous la ferons passer avant toute autre, nous y consacrerons tous nos efforts dans la mesure où nous le permettra la responsabilité que nous avons contractée à votre égard. Vous pouvez en être certains, de même que les émigrants qui doivent venir. Sept ou huit personnes de cette nation sont déjà arrivées par le dernier vaisseau, l'*Eendracht*, dans l'intention d'examiner le pays. Ils ont pu le faire dans la mesure où la brève durée de leur séjour le leur a permis; ils ont été particulièrement attirés par Staten-Island, et quelques-uns d'entre eux, particulièrement un certain Jean Collyn, nous ont déclaré que, pour assurer l'exécution rapide et facile de leur plan, ils avaient l'intention de se rembarquer sur l'un des vaisseaux pour présenter leur rapport aux autres. Il nous a donc demandé de vous les recommander, pour que vous vouliez bien leur faire des conditions aussi faciles que possible et que vous leur accordiez votre assistance. Il a insisté spécialement pour que vous répondiez à une pétition qui vous a été adressée le 14 avril 1661, dans laquelle ils demandaient à ce que les services d'un bon ministre français leur fussent assurés, ce qui aiderait à la réussite du projet. Ils nous ont informé que le pasteur de Saint-Martin consentirait facilement à se décider à venir s'établir ici, s'il était encouragé par vous-mêmes, et peut-être si de notre côté nous lui écrivions une lettre. C'est en leur nom que nous vous demandons de vouloir bien lui envoyer une lettre à cette fin et, pour éviter l'ennui de la répétition, nous leur avons remis une copie de cette recommandation (1). »

Quelques semaines plus tard, le Rév. Samuel Drisius écrivait à la *Classis* d'Amsterdam pour signaler la présence dans

(1) *Col. Doc.* N.-Y., XIV, 551-555, et dans *Ecclesiastical Records*, I, 553.

Staten-Island de quelques familles françaises qui demandaient instamment les secours de la religion. Sa lettre vaut également la peine d'être citée, car on y trouve des indications assez précises sur les difficultés que rencontrèrent dès l'abord ces pionniers du protestantisme français dans le Nouveau Monde :

« Les Français de Staten-Island voudraient aussi avoir un pasteur, mais, comme ils ne sont que quelques familles et sont très pauvres, ils ne peuvent pas contribuer beaucoup aux honoraires du pasteur. Comme d'autre part nos ressources sont maigres et limitées, il n'y a pas beaucoup d'espoir que nous puissions les aider à recevoir la lumière. En attendant et pour qu'ils ne soient pas privés de tout secours (spirituel), le Directeur Stuyvesant m'a permis d'aller les voir tous les deux mois, de leur faire un prêche et de leur administrer la Sainte Cène. C'est ce que je fais depuis un an environ. En hiver c'est un voyage fort difficile, car il y a une grande étendue d'eau où quelquefois le vent souffle fortement et où les vagues sont fort grosses... (1) »

Dans sa lettre du 4 août 1664, le gouverneur Stuyvesant manifestait une certaine inquiétude de l'activité de la flotte anglaise. Ses craintes n'étaient que trop fondées. Dix jours plus tard les vaisseaux anglais avec six cents soldats, constituant les troupes de débarquement, mouillaient dans la baie de New-Amsterdam. Les colons hollandais durent se résigner à perdre leur indépendance et à passer sous le pavillon anglais. Les habitants rédigèrent toutefois une « remontrance du peuple de la Nouvelle-Hollande au Directeur général et au Conseil » dans laquelle ils protestaient une dernière fois de leur attachement pour leur mère-patrie. La remontrance était signée des principaux chefs de famille au nombre de quatre-vingt-treize ; parmi eux s'en trouvait un certain nom-

(1) *Ecclesiastical Records*, I, 555.

bre d'origine nettement française et d'autres qui semblent bien avoir donné à leur nom une forme flamande. Nous nous contenterons de rappeler ceux sur lesquels ils ne saurait y avoir que peu de doutes : Thimotheus Gabrie, Isaack de Foreest, Reynout, Renouts, Allard Antoni, Cousseau, Guillian d'Honeur, Isaacq Coutrier, Nicolas de la Plaine, Tomas Lamberts, Isaacq Bedloo (1). Les articles de capitulation qui assuraient aux habitants de la Nouvelle-Amsterdam le droit de continuer à exercer en paix leur religion, et de continuer à recevoir parmi eux tous ceux qui voudraient librement venir en Hollande et s'établir à Manhatte, étaient signés de douze noms, parmi lesquels figure celui de Jams Cousseau. Le 8 septembre, les soldats anglais débarquèrent et s'emparèrent des forts ; la Nouvelle-Amsterdam allait devenir la Nouvelle-York.

La capitulation de New-Amsterdam ne devait avoir que peu d'influence sur l'émigration huguenote et ne marqua aucun ralentissement dans le courant qui s'était établi dès les premiers jours de la colonie. Elle coïncide cependant asssez exactement avec les nouvelles mesures de rigueur contre les Protestants qui furent prises en France par le gouvernement royal après la mort de Mazarin. La Révocation de l'Édit de Nantes ne fit que consacrer un état de choses qui s'était établi progressivement au cours des vingt années précédentes. Aussi pouvons-nous nous arrêter ici, et réserver pour un autre chapitre l'étude de la période qui suivit immédiatement la prise de possession de la Nouvelle-Amsterdam par la flotte anglaise.

Malgré l'abondance des documents que nous possédons sur les cinquante premières années de l'histoire de New-York, il faut cependant reconnaître que beaucoup de points restent encore obscurs et probablement ne seront jamais complètement élucidés. Pour les dix-huit ou vingt premières

(1) *Ecclesiastical Records*, I, 556.

années, les archives civiles et ecclésiastiques ont disparu. C'est à l'aide de fragments que l'on trouvera dans les collections auxquelles nous avons fait de nombreux emprunts, que l'on peut reconstituer, tant bien que mal, la participation des réfugiés français ou wallons à la fondation et au développement de la colonie de New-Netherlands. Dans ces conditions, la tentation est grande d'attribuer trop d'importance aux Huguenots et d'exagérer le rôle qu'ils ont pu jouer. Très peu d'entre eux, au total, sont venus directement de France pendant cette première période ; un plus grand nombre appartiennent à ce groupe de Protestants de langue française, mais plus Flamands que Français, qui de très bonne heure dans le XVIIe siècle s'étaient établis dans les provinces hollandaises. Comme à Boston, ils ont été des citoyens modèles et se sont accoutumés sans peine à leur nouveau genre de vie. A aucun moment ils ne figurent dans les scandales et dans les querelles qui se produisirent assez fréquemment dans la colonie, et la haute estime dans laquelle ils étaient tenus est suffisamment démontrée par les lettres du gouverneur Stuyvesant que nous avons citées et par l'intérêt que leur témoignait la « Classis » d'Amsterdam. Plus que les réfugiés de Boston, cependant, ils avaient conservé leur caractère originel et, si l'on peut dire, national. Ils semblent avoir résisté, non sans quelque succès, à l'assimiliation et avoir manifesté une tendance marquée à s'établir en dehors même de la protection du fort de Manhatte, pour former de petites agglomérations où ils vivaient entre eux. Il semble hors de doute qu'il en ait été ainsi à l'origine de ceux qui se sont établis à Fort-Orange. Nous voyons de même que les réfugiés qui choisissent Staten-Island comme leur demeure insistent pour conserver leur langue et continuer à célébrer le culte en français. Cette différence marquée s'explique d'ailleurs assez facilement, par le fait que les Huguenots des établissements hollandais pouvaient continuer à communiquer de façon constante avec

les nombreux Wallons qui étaient restés à Leyde et à Amsterdam et avec les Protestants français des Antilles. Ceux de Boston, au contraire, s'étaient trouvés du premier coup entièrement isolés et, du premier coup, s'étaient presque entièrement dénationalisés. Les uns et les autres ont apporté aux colonies naissantes la même honnêteté, la même énergie et la même aide. Du fait même qu'ils étaient plus nombreux dans les colonies hollandaises que dans les colonies anglaises, leur influence a dû s'y faire sentir de façon plus marquée. Ils ont donné à la Nouvelle-Amsterdam des médecins, des instituteurs et surtout des fermiers, comme on peut le voir par les listes de noms que nous avons reproduites plus haut. A la fin de la période hollandaise plusieurs d'entre eux étaient alliés aux familles hollandaises les plus respectées et les plus marquantes, et le fait que tant de de noms français figurent parmi les signataires de la « remonstrance » indique de façon indéniable qu'un assez grand nombre de réfugiés étaient devenus des citoyens marquants dans leur nouvelle patrie. Leur influence est donc à la fois certaine et difficile à préciser. Arrivant pour la plupart sans grandes ressources et n'ayant pour tout capital que leur courage et leurs deux bras, ils ne pouvaient dès l'abord jouer un rôle prépondérant parmi les colons hollandais. S'ils ne furent pas, à proprement parler, les « fondateurs » de New-York, il serait injuste de les négliger et de les ignorer. Ils ont fait souche dans le Nouveau Monde, et leur sang coule encore dans les veines de nombreux descendants. Ils ont, la hache à la main, combattu contre la silve primitive qui couvrait alors l'île de Manhattan et les rivages de l'Hudson. Ils ont aidé à élever les premiers remparts de la ville qui devait un jour s'appeler New-York, et leur souvenir doit rester fermement associé à celui des colons hollandais qui les assistèrent, et leur fournirent les moyens de fonder de nouveaux foyers, dans un pays dont nul ne pouvait alors soupçonner les prodigieuses destinées.

CHAPITRE IV

La Publicité et la Propagande de l'Émigration

Pendant toute la première partie du XVIIe siècle, les Huguenots avaient entretenu un filet mince mais constant d'émigration vers les pays où ils croyaient pouvoir trouver à la fois la paix religieuse et les moyens de refaire leur fortune. Dans les années qui précédèrent et suivirent immédiatement la Révocation, ce mince filet devait se transformer en une véritable « vague » qui allait jeter par le monde entier les victimes de l'intolérance royale. Si lamentable et si précipité qu'ait été, dans la plupart des cas, cet exode des Huguenots, beaucoup d'entre eux ne partaient cependant pas entièrement à l'aventure. Ils savaient que dans les pays où ils cherchaient un refuge ils trouveraient des coreligionnaires qui leur faciliteraient les premiers moments du séjour sur une terre étrangère. Ils s'étaient eux-mêmes préoccupés longtemps à l'avance des possibilités qu'ils pourraient trouver soit en Hollande, soit en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et même en Amérique. C'est ainsi que nous avons vu les gens de la Rochelle envoyer dès la première moitié du siècle des émissaires à Boston et à la Nouvelle-Amsterdam pour examiner sur place les ressources que pourraient leur offrir les colonies. On peut assister ainsi à la transformation en mouvement organisé d'une émigration qui à

l'origine n'avait attiré que des individus isolés ou de petits groupes de Huguenots (1).

Pour beaucoup des Huguenots qui aux alentours de la Révocation quittèrent la France et s'établirent en nombre considérable à Plymouth, à Bristol et surtout à Londres, l'Angleterre ne devait être qu'une première étape. Ils savaient que dans le Nouveau Monde existaient des colonies protestantes où déjà beaucoup de leurs coreligionnaires avaient trouvé un asile. Ils avaient entretenu pendant longtemps des relations commerciales avec les Antilles, la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Amsterdam ; il était donc tout naturel que beaucoup aient songé dès l'abord, et d'eux-mêmes, à aller chercher la fortune et la sécurité par-delà les mers. De leur côté, les Compagnies qui existaient déjà pour la vente et la mise en exploitation de terrains dans les colonies et, dans certains cas, les gouverneurs eux-mêmes, firent tous leurs efforts pour attirer, dans ces pays neufs et qui manquaient d'habitants, des immigrants de qualité aussi désirable. Quand des collectes furent faites dans tout le royaume pour venir en aide aux réfugiés, une partie considérable de cette *Royal Bounty* fut consacrée à payer le passage, vers les colonies d'Amérique, de Huguenots trop pauvres pour s'embarquer à leurs frais.

C'est probablement à ce désir de convaincre les Protestants français de la richesse et des agréments des possessions anglaises de l'Amérique septentrionale qu'est due toute une littérature, mal étudiée et mal connue encore, mais dont nous pouvons au moins signaler quelques ouvrages des plus caractéristiques.

(1) Nous ne pouvons songer à donner ici une liste de travaux sur la Révocation de l'Édit de Nantes. On trouvera dans Baird un chapitre fort intéressant sur l'accueil fait en Angleterre aux réfugiés huguenots. Voir aussi Charles Weiss : *History of the French Protestant Refugees*, New-York, 1854, 2 vol. L'ouvrage a d'abord paru en français. L'édition américaine est plus complète.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner à plusieurs reprises l'ouvrage du pasteur Rochefort, qui parcourut les « Isles » de 1636 à 1640 et qui en 1658 avait imprimé à Rotterdam la première édition de son *Histoire Naturelle et Morale des Iles Antilles de l'Amérique.* Une seconde édition avait paru en 1665. En 1681, Rochefort fit paraître à Rotterdam une quatrième édition de son ouvrage dans laquelle il avait ajouté un opuscule de 43 pages intitulé : *Récit de l'Estat présent des célèbres colonies de la Virginie de Marie Land et de la Caroline...* (1) De toutes les colonies qu'il avait visitées, c'était Boston qui l'avait particulièrement frappé. Il y voyait la Terre Promise des protestants et y avait trouvé un gouvernement réglé avec une sagesse plus qu'humaine. Aussi indiquait-il nettement, dans son préambule, qu'il avait composé son petit traité pour engager ses compatriotes à se fixer dans ce nouveau Chanaan. Il voulait, en effet, nous dit-il, « non pas satisfaire la curiosité de ceux qui, sans sortir de leurs cabinets, veulent avoir quelque idée des païs étrangers, mais satisfaire aux louables et pieuses inclinations de plusieurs honnestes gens, qui nous ont témoigné de désirer avec ardeur d'estre informez des Colonies qu'on estime les plus propres à recueillir plusieurs familles protestantes, qui sont éparses en divers endroits de l'Europe, ou n'ayant pas le libre exercice de leur religion elles gémissent en souhaitant d'avoir les ailes de la colombe pour voler et se reposer en quelque lieu, où elles puissent adorer et servir Dieu en esprit et en vérité (2). »

Il avait dans les deux premières éditions, d'ailleurs en

(1) En voici le titre complet :... *troisième édition revue et augmentée par l'Autheur d'un Récit de l'Estat présent des célèbres côlonies de la Virginie, du Marie-Land, de la Caroline, du nouveau duché d'York, de Penn-Sylvanie et de la nouvelle Angleterre, situées dans l'Amérique septentrionale, et qui relevent de la Couronne du Roy de la Grande Bretagne. Tiré fidelement du memoire des habitans des memes colonies en faveur de ceus qui auroyent le dessein de s'y transporter pour s'y établir.* A Rotterdam chez Reinier Leers, MDC LXXXI.

(2) Rochefort, p. 41.

pillant effrontément Du Tertre, fait un tableau enchanteur des Iles, et il lui était assez difficile de se rétracter. Dans un zèle qui paraît un peu suspect et qui sent un peu l'agent recruteur, il ajoute dans la quatrième que, si douce que soit la vie des colonies des Antilles, « ceux qui leur préfèrent des climats tempérez, où les saisons sont distinguées comme en Europe, et où l'on peut recueillir du bled, du vin, et tous les autres fruits qui servent à la nourriture et même aux délices de la vie, pourront sans doute trouver leur conte, et prendre quelque goût dans le récit que nous leur avons fait des Colonies de l'Amérique Septentrionale (1) ».

Les pages qui suivent sont un véritable manuel de l'émigrant huguenot. Rochefort y indique, dans le plus grand détail, les vêtements, les outils et les provisions dont doivent se munir les colons pour la traversée et pour leur premier établissement. Les préoccupations religieuses ne reparaissent que dans sa conclusion, où il conseille à ses coreligionnaires de prendre « un soin tout particulier d'avoir de bons livres pour s'entretenir en dévotion pendant le voyage, et pour se consoler, étant arrivé à terre, par la méditation de la parole de Dieu et la lecture attentive des saintes Écritures (2) ».

Le désir du vieux pasteur de venir en aide à ses compatriotes ne fait aucun doute ; il est cependant permis de se demander si nous ne nous trouvons pas en présence d'une publication inspirée et si Rochefort n'avait pas été prié soit par son libraire, soit par une société d'émigration, de vanter à ses compatriotes le charme et les agréments de la Nouvelle-Angleterre. Le tableau qu'il en trace est en tout cas manifestement exagéré ; si le blé et la vigne poussent dans la Virginie et dans le Maryland, la qualité du vin que l'on pouvait récolter à cette date aux environs de Boston paraît fort douteuse.

(1) Rochefort, p. 42.
(2) Rochefort, p. 43.

Les renseignements directs que Rochefort avait pu recueillir au cours de son voyage dans l'Amérique septentrionale remontaient d'ailleurs assez loin. En quarante ans bien des transformations s'étaient opérées dans les colonies anglaises, aussi ne s'était-il fait aucun scrupule d'utiliser un opuscule qui venait de paraître à Londres et qui évidemment était destiné au même public. Il s'agissait bien cette fois de ce nous appellerions aujourd'hui un ouvrage de propagande ; comme sa rare saveur perdrait trop à la traduction, nous en donnons ici le titre en anglais :

Plantation Work, the work of this generation. Written in true love to all such as are weightily inclined to transplant themselves and families to any of the English plantations in America. The most material doubts and objections against it being removed, they may more cheerfully proceed to the Glory and Renown of the God of the whole Earth, who in all undertakings, isto be looked unto, Praised and feared for ever. London, Printed for Benjamin Clark... 1682. 18 pages.

C'est dans la même catégorie qu'il faut ranger un ouvrage analogue imprimé quatre ans plus tard à la Haye :

Plan pour former un établissement en Caroline. A la Haye, chez Meindert Uytwerf, marchand libraire dans l'Acterum, l'an 1686.

L'auteur cette fois est cependant plus préoccupé de donner des renseignements exacts que Rochefort ou l'auteur anonyme de *Plantation work*. Il y mentionne la possibilité de cultiver la vigne, mais sans rien promettre. Il entrevoit quelques chances d'arriver à faire pousser des oliviers et des mûriers, ce qui permettrait d'introduire dans les colonies anglaises l'industrie de la soie. Il reconnaît que les colons français pourront au début éprouver quelques difficultés dans un pays de langue anglaise, aussi leur conseille-t-il de faire apprendre l'anglais aux enfants aussitôt que possible ; mais les gens qui ont du courage et qui connaissent un métier, les artisans et les cultivateurs arriveront à s'y faire

une vie agréable et, s'ils ont quelques ressources, ne seront même point forcés de travailler trop durement, puisque bientôt ils pourront se procurer des esclaves : « Il n'y a guère de pays plus propre que celuy-là pour y établir une bonne colonie, puisque le climat est bon et sain, propre à y faire travailler des nègres, la Terre fertile et abondante en rivières, la Domination douce et sans charges, la sécurité entière, le repos assuré et les Indiens bons et traitables ».

Bien rares étaient ceux qui essayaient de résister à cette véritable propagande. Une fois cependant, un réfugié, qui sans doute avait des renseignement plus précis, essaya de faire une mise au point. Il publia en 1686 des *Remarques sur la Nouvelle Relation de la Caroline par un Gentilhomme Français*, dans lesquelles il critiquait le climat, la qualité du sol et le système de gouvernement avec l'amertume d'un homme qui semble avoir durement souffert de la perte de ses illusions. Il prédisait le sort le plus infortuné à ceux de ses compatriotes qui se laisseraient prendre aux promesses des agents d'émigration, et concluait en déclarant que Charleston, capitale de la colonie, loin d'être un paradis terrestre, n'était en réalité que le « charnier du pays (1) ». Mais c'est là une note isolée, et le « Gentilhomme français » ne réussit pas à empêcher bien des malheureux de s'embarquer pour ce qu'ils considéraient comme une Terre Promise.

La colonie de Pensylvanie alla plus loin et fit directement appel aux colons français, leur promettant des conditions particulièrement favorables. En effet, en 1684, un libraire de la Haye publia une collection de documents sur la Pensylvanie qui semble bien avoir un cachet officiel (2). On y trouvait tout d'abord la traduction du « *Brief récit de la Province*

(1) Je n'ai pas eu l'ouvrage entre les mains, pas plus que la *Nouvelle Relation*. On en trouvera un résumé dans les *Transactions of the Huguenot Society of South Carolina*, N° 5, 1897, p. 88.

(2) *Recueil de diverses pièces concernant la Pensylvanie*. A la Haye, chez Abraham Troyel. MDCLXXXIV.

de Pensylvanie » de William Penn, à laquelle on avait ajouté une note des plus significatives :

« Outre les conditions cy dessus, Monsieur Penn accorde aux pauvres Français protestans qui auront de quoy payer leur passage, qu'ils ne payeront qu'un demi-sol par arpent chaque année, dont le payement ne commencera qu'en l'an 1685. Il avertit aussi que ceux qui n'ont pas de quoy le payer, trouveront de bons maistres, qui pour quatre ans de leurs services, selon la coutume des Colonies, les feront transporter, lesquels étans finis, ils seront libres et ils auront cinquante arpens de Terre à jamais, au même prix que les autres serviteurs ; quant à ceux qui ne pouvans payer leur passage ne voudroient pas servir, on les tranportera gratuitement, pourveu qu'ils payent un peu davantage par arpent par an. »

Ces détails et ces promesses étaient repris dans les *Éclaircissemens de Monsieur Furly sur plusieurs articles touchant l'établissement de la Pensylvanie,* datés de Rotterdam, le 6 mars 1684, et dans une lettre de Thomas Paskel du 10 février 1683. L'auteur y affirmait avoir vu la ville et l'aimer ; il insistait sur le désir des habitants de donner toutes les facilités possibles aux agriculteurs, aux travailleurs, aux gens laborieux et religieux de s'établir dans la colonie.

Encore plus nette enfin était la *Lettre de Monsieur Pen, propriétaire et gouverneur de la Pensylvanie contenant une description générale de la province*, datée de Philadelphie le 8 août 1683. Homme d'affaires entreprenant et organisateur de premier ordre, Penn avait vu du premier coup quel appoint les Huguenots réfugiés pouvaient apporter dans sa colonie naissante. Il savait que parmi eux se trouvaient beaucoup de gens du Nord qui amèneraient avec eux leurs procédés de fabrication et permettraient ainsi à la Pensylvanie de produire des tissus qui pourraient rivaliser avec les fameuses toiles des Flandres. De plus, comme tout bon Anglais, William Penn avait probablement un goût très prononcé pour

le « claret » et les vins de France, ce que nous ne saurions lui reprocher, et les habitants de Philadelphie, qui ne s'étaient pas encore prononcés pour la prohibition, regrettaient sans doute comme lui d'être réduits au cidre et à la bière ; aussi voyons-nous le fondateur de la colonie consacrer toute une page de sa lettre à la nécessité d'introduire la fabrication des vins et de la toile dans la Pensylvanie, et déclarer en conclusion : « Lesquels desseins, il me semble que des Français exécuteront mieux que d'autres, pour quoy je suis d'avis que nous fassions venir de France quelques milliers de plantes de vigne et quelques habiles vignerons et tisserans (1). »

Cette première traduction en français des lettres de Penn sur « la cité de l'amour fraternel » est importante à plus d'un égard et marque véritablement une date dans l'histoire des relations franco-américaines. On sait de quelle vogue les Quakers de Philadelphie devaient jouir en France au siècle suivant. Voltaire les avait mis à la mode par ses *Lettres anglaises* ; plus tard, l'abbé Raynal en fera un éloge enthousiaste et verra en eux de vrais philosophes, des chrétiens qui ont conservé dans toute leur pureté les dogmes primitifs de leur religion. Chamfort, dans sa petite comédie attendrissante de la *Jeune Indienne*, tracera le portrait d'un vieux

(1) *Recueil...* p. 98. Cet hommage indubitable rendu à la supériorité des vins de France par les premiers colons américains se rencontre plus d'une fois dans les documents du dix-septième siècle. Dès 1619, le trésorier de la Compagnie de Virginie indique que l'on a fait venir des vignerons habiles pour introduire la culture de la vigne. *Le Virginia Verger* de 1625 revient sur la même question et déplore que de grosses sommes soient dépensées pour faire acheter des vins étrangers, alors qu'il serait facile de produire sur place ce qui est nécessaire à la colonie. On a fait venir huit vignerons du Languedoc pour faire pousser la vigne et essayer de cultiver le mûrier. Voir sur ce point Samuel Purchas : *Hakluytus posthumus or Purchas his Pilgrimes*, Glasgow, 20 volumes 1906, vol. 19, p. 128, 146. A la page 152 on trouvera un extrait du rapport de ces vignerons languedociens qui dès leur arrivée avaient été frappés par la vigueur des vignes américaines et espéraient arriver à faire en Virginie des vins meilleurs que ceux de leur pays natal.

Quaker indulgent aux faiblesses humaines qui paraît bien être le prototype du Quaker de *Chatterton* (1). On sait d'autre part que beaucoup de l'adoration dont Franklin fut entouré à Paris venait du fait qu'on vit en lui un représentant des sages Quakers de Philadelphie, un digne successeur de Guillaume Penn, et le vieux diplomate sentit si bien le profit qu'il pouvait tirer de cette erreur populaire qu'il se garda de protester ouvertement. Il est hors de doute que l'enthousiasme qui se déclara aux environs de 1775 pour les Américains ne peut s'expliquer que si l'on se rend compte des origines lointaines du mirage américain. Ici comme en beaucoup d'autres points, les Protestants réfugiés auraient donc été des précurseurs et auraient contribué à la formation de ce que l'on peut appeler le mysticisme américain (2).

Un des échantillons les plus curieux de cette littérature de propagande qui se prolonge assez loin dans le XVIIIe siècle (3) est le *Voyage d'un Français exilé pour la religion avec une description de la Virginie et Marilan. A la Haye, imprimé pour l'Autheur*, 1687, et dédié « à Messieurs les fidèles Français qui se sont tiré de la captivité de Babylon pour suivre la vérité ». Son authenticité n'a point paru douteuse aux différents historiens du protestantisme qui l'ont cité à maintes reprises, et tout récemment un anonyme

(1) Il y aurait toute un étude à faire sur ce sujet; elle a été entreprise par Miss Philips du Collège Goucher de Baltimore dont le livre paraîtra bientôt.

(2) Voir l'ouvrage de M. Bernard Fay : *L'Esprit révolutionnaire en France et aux États-Unis à la fin du dix-huitième siècle*, Paris, 1925. M. Fay n'a malheureusement pas étudié les origines lointaines de ce mysticisme dont il constate l'existence aux environs de 1770.

(3) Encore au dix-huitième on trouve l'ouvrage suivant : Richard Bloomer : *Description des Isles et Terres que l'Angleterre possède en Amérique avec de nouvelles cartes de chaque Isle et des Terres. Traduit de l'Anglois.* Amsterdam, *aux dépens de Estienne Roger*. 1715, 331 pages. L'avertissement indique que « ce livre a été composé en Anglois par Monsieur Richard Blome, principalement pour encourager ceux qui voudront s'établir à l'Amérique sous la domination du Roi d'Anglerre à s'y transporter.

qui signe simplement « un Virginien » en a fait une traduction anglaise dans laquelle il s'est efforcé d'identifier les personnes qui y sont nommées (1). Il est difficile de ne pas faire au moins quelques réserves. Si les descriptions géographiques paraissent assez exactes, en bien d'autres endroits il semble que l'on se trouve en présence d'un de ces romans d'aventures comme il y en eut tant au XVIIIe siècle et qui, en empruntant de nombreux renseignements à des récits de voyage authentiques, sont arrivés à faire illusion. Le Français exilé pour la religion a pu exister, mais à bien des égards son existence me paraît aussi problématique que celle du chevalier Beauchêne dont Lesage a publié les prétendus mémoires.

L'auteur, qui nous dit appartenir à la noble et ancienne famille des Durand, et être né dans le Dauphiné, se retira, aux environs de 1655, dans le château de ses ancêtres après avoir fait de nombreux voyages (3). La Révolution le trouva célibataire, d'âge assez avancé, encore solide et doué d'un confortable embonpoint. Pour échapper aux dragonnades, il se réfugia d'abord à Marseille, puis à Livourne, et arriva enfin à Londres vers la fin de l'année 1685. Là, comme tant d'autres réfugiés, il se laissa griser par les écrits sur la Caroline qu'il avait lus tant en France qu'en Angleterre. Accompagné d'un domestique et d'une malheureuse fille qu'il avait recueillie au cours de sa fuite, il s'embarqua, après bien des pourparlers, sur un vaisseau qui emmenait de nouveaux colons vers la Caroline. La traversée est restée dans son esprit comme un abominable cauchemar. Il se trouva en compagnie d'une douzaine de prostituées que le

(1) A *Frenchman in Virginia. Being the memoirs of a Huguenot refugee in 1686. Translated by a Virginian. Privately printed.* 1923.

(2) Sur Beauchêne voir mon livre sur *l'Amérique et le rêve exotique*, p. 271.

(3) La famille des Durant existait cependant en Dauphiné. Baird cite d'après le *Bulletin d'histoire du Protestantisme français*, XIX, 313, un gentilhomme de ce nom qui s'était réfugié à Genève en 1683.

capitaine avait l'intention de « vendre pour du tabac » et qui, à bord, ne se conduisirent pas en repenties. Il n'aurait jamais encouragé ses frères à affronter les mêmes épreuves, s'il n'avait trouvé dans les colonies anglaises le plus beau et le plus fertile pays qu'il eût jamais vu.

En octobre 1686, le vaisseau, qui avait été rejeté vers la Virginie par une épouvantable tempête, jeta l'ancre dans la rivière du Nord de la baie de Mobjack. La date a quelque importance. Durand nous dit en effet être venu à Londres le 7 mai 1687. D'autre part l'achevé d'imprimer porte la date de juillet 1687. L'auteur n'a donc eu que neuf mois pour explorer la Virginie et le Maryland, revenir d'abord à Londres, puis de Londres en Hollande, écrire et faire imprimer son livre. C'est un peu court, et Chateaubriand lui-même n'aura pas de telles prétentions, puisqu'il ne fera paraître ses notes de voyage que trente-quatre ans après sa randonnée dans les déserts de l'Amérique.

Pour ajouter encore à l'invraisemblance, notre voyageur n'emploie même pas, comme Chateaubriand, les pirogues des Indiens et les chevaux rapides des Muscogulges ; c'est à pied, sans guide, en prenant son temps, en causant avec les planteurs, qu'il traverse deux des provinces de l'Amérique. Dès son arrivée il rencontre un honnête Français, M. Servent, qui vivait là depuis 35 ans et qui, après avoir été « engagé », était devenu gérant d'une grande plantation. La Caroline cependant le retient peu, il n'y fait qu'une courte excursion et manque y périr de soif. L'eau y est abondante mais détestable, et les habitants se désaltèrent d'un horrible mélange de cidre et de bière bien fait pour repousser un Provençal. Entre temps il assiste au mariage d'un Français où cinquante personnes absorbent une quantité de vivres et de liquides qui auraient largement suffi pour un régiment français de 500 hommes, à condition toutefois que ce régiment n'eût pas été recruté en Provence, en Languedoc ou en Dauphiné. Aussi n'est-il pas étonné

le lendemain matin de trouver toutes les personnes de la compagnie « étendues comme des morts ».

Mais c'est la Virginie qui l'attire surtout; il se dirige toujours à pied vers le Rappahannock, où, lui a-t-on dit, on trouve « beaucoup de Français établis là avec leurs ministres ». Nous nous attendons à trouver une desciption d'un village français transporté en Amérique, ou tout au moins quelques indications précises; mais Durand, après nous avoir indiqué l'existence de ses compatriotes, semble les oublier tout à fait pour passer son temps en longues conversations avec « le gouverneur » et un compagnon de traversée avec lequel il s'était déjà lié. C'est un personnage encore plus singulier que notre voyageur. Il n'est autre en effet qu'un certain Lord Parker qui, après avoir eu, en France, des aventures des plus romanesques avec une dame de petite vertu, a décidé de passer dans les colonies sous un nom d'emprunt pour refaire sa fortune. L'histoire vaut la peine d'être contée. C'est en Provence que le noble lord avait rencontré, quelques années auparavant, une beauté fatale qui avait conduit à la Trappe un jeune seigneur du pays en refusant de céder à ses avances. Elle se montra moins farouche avec le généreux Anglais et, sans plus de façon, accepta de se laisser entretenir par lui. La dame se mit à croquer à belles dents le patrimoine de son adorateur; accompagnée de sa mère, elle trôna pendant dix-huit mois à Lyon dans l'hôtel que lui avait acheté le noble étranger. Lyon ne pouvait longtemps suffire à Mademoiselle de la Garenne, et l'intéressant trio se transporta bientôt à Paris. En quelques mois, les derniers vestiges de la fortune de Lord Parker avaient disparu; les deux amants, les larmes aux yeux, décidèrent donc de se séparer pour permettre au jeune Anglais de se procurer les ressources nécessaires aux exigences de la belle. Il partit pour la Virginie, laissant à Mademoiselle de la Garenne les quarante louis qui tintaient encore au fond de sa bourse, une bien petite somme

qui n'a pas dû permettre à la belle éplorée de rester longtemps fidèle à son amant d'outre-Manche. Aussi le malheureux exilé par amour se désole-t-il en pensant au triste sort qui a dû accabler après son départ celle pour qui il avait tant sacrifié.

L'épilogue vaut la peine d'être cité textuellement. Comme Durand, manifestement attendri par une histoire aussi touchante, demande à Parker s'il a jamais reçu des nouvelles de la charmante de la Garenne, « il commanda à son valet de lui apporter sa cassette, et m'ayant mis quatre lettres entre les mains, il me pria de les lire, elles étoient composées d'un stile tendre et passionné, et comme je lisois la dernière dans laquelle elle lui marquoit, que si pour son malheur elle venoit à s'apercevoir qu'il cessât de l'aymer, bien loin de donner jamais son affection à un autre, elle se relègueroit dans une Cloitre le reste de ses jours, il m'interrompit lors que j'étois en cet endroit, et me dit : « Elle n'a « pas pourtant tenu sa parole, car j'ai sceu de bonne part, « avant de partir pour l'Amérique, que Monsieur l'Ar- « chevêque de Paris s'en est rendu amoureux, et qu'il l'y « entretient secretement un train plus magnifique que le « mien. De quoi je suis bien aise, continua-t-il, car comme « je l'ayme encore un peu, j'aurois appréhendé qu'après « qu'elle auroit eu dépensé quarante pistoles, que je l'y « laissai en la quittant, elle ne fût finalement tombée dans « la nécessité. Mais présentement je suis hors de regret de « ce côté-là, car ce bon Prélat est si charitable qu'il ne la laissera manquer de rien. »

Cet épisode seul suffirait à nous mettre sur nos gardes. Il s'agit bien là d'une histoire inventée à plaisir, pour faire vendre le livre, divertir le lecteur en faisant appel aux préjugés anti-catholiques que les Huguenots ne pouvaient manquer d'avoir (1). Les épisodes pittoresques ou romanes-

(1) L'auteur anonyme de la traduction signalée plus haut et qui

que se mêlent d'ailleurs de façon constante à des propositions d'affaires dans tout le cours de l'ouvrage. Lord Parker, bien qu'il soit catholique, offre aux réfugiés huguenots cinquante arpents de terre et permettra même d'exercer librement leur religion avec des ministres de leur choix, à condition qu'ils s'établissent assez loin de Gloucester. Mr. Wormley, dans le comté de Lancaster, met à la disposition des réfugiés dix mille acres, à quatre shillings l'acre, et s'engage à leur faire crédit pendant plusieurs années pour leur permettre de se libérer. Le brave colonel Fitzgugh, ou Fichou, comme l'écrit notre voyageur, qui fête Noël si gaiement sur les bords du Potomac, offre 20 acres par tête aux réfugiés qui viendront s'établir dans le Maryland. A Gloucester même, quand on apprend que Durand est venu en éclaireur, de tous côtés les offres de terrains se multiplient. Il les refuse toutes, tellement la qualité de l'eau est abominable dans ce district.

Comme il se pique d'exactitude et prétend être un peintre fidèle de la réalité, il reconnaît quelques défauts aux habitants. Il n'approuve guère la liberté que prennent les colons de fumer dans les églises et se scandalise fort de ce que les hommes, les femmes, et même les enfants à partir de l'âge de sept ans, s'adonnent sans mesure à l'usage du tabac. Mais on peut pardonner cette singularité à des gens qui semblent vivre avec une innocence et une honnêteté dignes de l'âge d'or. Peu de maisons ferment à clef, et l'on pourrait voyager pendant deux cents lieues avec un chapeau plein de pistoles sans crainte qu'on vous en prenne une seule. On laisse même sécher dehors sans garde et sans crainte le linge de la lessive, ce qui lui paraît une chose inouïe. Il

signe simplement « un Virginien » suggère que De Foe a pu trouver ici le thème de *Moll Flanders*. Il est peu probable qu'une anecdote aussi mince et aussi brève ait été la « source » d'un roman aussi compliqué. Par contre, Mlle de la Garenne pourrait bien être une sœur lointaine et très pauvre de Manon Lescaut.

ajoute cependant, sans y voir malice, que la rigueur des lois n'est peut-être pas étrangère à cette probité, car un homme qui volerait une poule serait pendu. La sévérité des peines vient à propos renforcer l'innocence générale.

Dans ce nouveau Chanaan les ressources naturelles abondent : non seulement on y trouve une variété de vignes qui produit des raisins excellents, mais des pommiers, des cerisiers, des abricotiers, des mûriers qui permettront de développer l'industrie de la soie. Dans les champs poussent presque sans culture le tabac, le lin, le maïs qui permet de faire un pain blanc comme du papier, en un mot tout ce qui est nécessaire à la vie. La beauté même ne manque pas, car, si l'on monte sur une haute colline pour examiner le pays, on ne découvre que riches forêts et terres fertiles, au lieu de roches nues « comme en Provence, en Espagne ou en Toscane ». Il n'est même point nécessaire de beaucoup travailler ni d'être très riche pour jouir de ce bonheur et de cette abondance : « Un homme de qualité qui arriverait dans le pays dont je viens de parler, sans même prendre des terres en don s'il ne veut, peut fort bien s'établir pourveu qu'il ait trente ou quarante pistoles et deux valets. Les maisons n'y coûtent presque rien de bâtir que quelques clous ; des escuries, il n'y en a pas besoin. Il peut acheter en arrivant cent acres de terre, il y en a pour un beau domaine, qu'il aura pour huit tonneaux de tabac, et dans deux années il les gagnera facilement de la moitié du tabac qu'il recueillera, et l'autre moitié de ce tabac lui servira pour acheter des meubles et ce qui lui sera nécessaire, car c'est l'argent du pays. »

Chose assez étrange, de retour à Londres, Durand ne peut trouver personne pour traduire en français les documents que ses amis de la Virginie lui ont confiés avant de partir. Comme il tient cependant à procurer à ses frères en religion les avantages dont lui-même jouira quand il retournera s'établir dans ce merveilleux pays, il leur indiquera une

autre compagnie d'émigration qui offre des conditions encore meilleures. « Il m'est tombé entre les mains, dit-il, une copie bien scelée et signée des conventions et propositions de ces Messieurs qui ont des terres dans le Comté d'Estafort, que j'ai jugé à propos d'insérer ici, on y peut ajouter une entière confiance : car je connois celui qui l'a signée, qui est for honnest homme. »

Les dernières pages contiennent en effet les « *Propositions pour la Virginie* », rédigées en beau style légal et signées à Londres « ce 30 may 1687 de la part des Propriétaires par Nicholas Hayward ». Ce beau roman d'aventures se termine par un projet de vente de terrains « à raison de cent acres de terre pour le prix et somme de dix livres sterlings, à quatre écus la livre sterling », et l'on prévient les futurs acquéreurs de se hâter, « car on prétend à l'avenir de faire un tout autre prix plus cher pour la vente des dites terres ».

L'insistance que met l'auteur à détourner ses coreligionnaires de passer dans la Caroline du Sud, la comparaison qu'il établit entre la Virginie et les autres colonies anglaises de l'Amérique, ce post-scriptum significatif, tout semble bien indiquer qu'il s'agit bien là d'un ouvrage de propagande ou plutôt de publicité en faveur de la Virginie et plus particulièrement du comté d'Estafort (*Stafford*). Durand a pu voyager en Virginie et dans le Maryland, il a pu rencontrer lord Parker, M. Wormley et le colonel Fichou ; mais il n'a pas dû payer très cher l'imprimeur de son ouvrage qui a bien probablement été publié « aux dépens de la Compagnie de colonisation de Stafford county ».

Ce n'est encore qu'une esquisse, et Durand écrit trop souvent un français à peine intelligible. La valeur documentaire de l'ouvrage est des plus discutables ; mais les traits principaux du tableau d'une Amérique idéale que nous avons plusieurs fois rencontrés sont fidèlement reproduits. « C'est un pays si bon et si fertile, dit Durand, que lorsqu'un homme a cinquante acres de terre, deux valets et une

servante et quelque bétail, ni luy ni sa femme ne font jamais rien que se promener les uns chez les autres : la plupart ne prennent même pas la peine de voir travailler leurs esclaves. » A toutes les époques nous rencontrons le même rêve de bonheur, d'aise et de paresse dont se bercent tous les émigrants. Que Durand soit venu ou non en Virginie, son petit livre dédié à « ses chers frères et à ses chères sœurs » a contribué à perpétuer le mirage. Cent ans plus tard, un colon philosophe Saint-John de Crèvecœur y mettra la dernière touche dans ses fameuses *Lettres d'un fermier de Pensylvanie*, et à cette date le mirage aura pris une telle netteté qu'il paraîtra plus vrai que la réalité (1).

Au total, d'ailleurs, la réalité ne différait point tellement de ces relations plus ou moins embellies. Nous pouvons contrôler les impressions de Durand par celles d'un de ses compatriotes qui, à peu près à la même date, alla s'établir dans une colonie anglaise dont le climat était pourtant plus rude que celui de la Virginie, mais qui montre presque autant d'optimisme et d'espoir. Comme Durand, il est probablement originaire de la Provence, aussi croit-il devoir mettre en garde ses amis contre des espoirs qui ne manqueraient pas d'être déçus. La Nouvelle-Angleterre, quoi qu'en disent les prospectus des marchands de terrains, ne ressemble que de très loin au Midi de la France : « Je scay bien que pour les figuiers, orangers, citronniers, oliviers, grenadiers, amandiers et mûriers, il n'y en a point, le pays estant trop froid. Cependant je puis vous assurer que j'ay passé des hivers en Languedoc plus rudes que celluy ci... L'on recueille ici quantité de blé d'Inde qui ne vaut à

(1) Crèvecœur avait, du reste, moins de désir qu'on ne l'a vu d'embellir la réalité. Ses lettres ont été « éditées », avant d'être publiées. Le texte complet en a été retrouvé et donné intégralement par le professeur Bourdin de Yale University; voir Bourdin, Gabriel et Williams : *Sketches of Eighteenth Century America*, Yale University Press, 1925.

(2) *Relation d'un protestant français réfugié à Boston. Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, vol. XVI, p. 69-81, février 1867.

présent que 16 d. le boisseau; l'on y recueille aussi du bled, froment, et segle, mais non pas en grande quantité, et tout y vient fort bien et les légumes aussy; pour la vigne elle y viendra fort bien; l'on ne fait seulement que d'en planter. Il est arrivé une coche de Fayalles qui a apporté du plant. Les François s'appliquent autant qu'ils peuvent à la faire venir. »

Ce n'était point là la Terre Promise, mais un pays où le vieil Huguenot voyait s'ouvrir devant lui la possibilité de se créer une existence fort comparable à celle que l'on a en Europe, avec l'avantage en plus que l'on peut « vivre sans aucune contrainte » à condition de se faire « freedomiser » à Londres avant de partir. Notre homme, qui est d'origine paysanne, est évidemment un de ces fermiers travailleurs et acharnés habitués à lutter contre un sol ingrat; aussi ces rudes pionniers de la Nouvelle-Angleterre, dont tous les chroniqueurs américains ont célébré l'industrie et le courage, lui semblent-ils manquer des qualités nécessaires à qui veut cultiver la terre. Il n'y a point de doute que les Français n'arrivent rapidement à surpasser les colons anglais qui manquent de persévérance et lui semblent assez ignorants : « Si nos pauvres frères réfugiez qui s'entendent à travailler les terres venaient en deçà, ils ne pourraient que vivre fort commodément et gagner du bien, car les Anglais sont beaucoup féneans, et ne s'entendent qu'à leur bled d'Inde et en bestiaux. » Notre humble paysan de Provence avait pu se faire « freedomiser » à Londres, passer l'Atlantique, et s'établir dans un pays nouveau; il avait conservé les fortes et rudes qualités des paysans de chez nous. Il n'est point de ceux qui se laisserait séduire par les rêveries des poètes et n'a point la nostalgie de l'âge d'or. Vivre honnêtement, simplement, en laissant à ses enfants un champ un peu plus grand que celui que l'on a reçu de ses parents, avoir la fierté du travail réfléchi et persistant et le mépris de ceux qui ne mettent point à cultiver la terre la même conscience religieuse, ce sont bien là des qualités communes à tous les paysans français. Ce « déraciné » du XVIIe siècle, qui a

fait souche dans un pays nouveau et dont les descendants sont devenus des Américains authentiques, n'avait point changé d'âme en changeant de climat. Dans la Nouvelle-Angleterre, et bien qu'il eût prêté serment de fidélité à un autre roi, il était bien resté, en dépit de lui-même, Français de France, et attaché par toutes ses fibres au terroir natal.

Des recherches, que nous n'avons pu faire dans les bibliothèques de Hollande et d'Angleterre, permettraient sans aucun doute d'allonger la liste de ces ouvrages de propagande dont nous ne signalons ici que quelques spécimens. Si peu nombreux qu'ils soient, ils n'en permettent pas moins de conclure à l'existence d'une littérature spéciale dont l'influence a dû être grande dans les milieux de réfugiés. A ceux qui avaient pendant de longues années été persécutés, qui avaient vu leurs biens confisqués, leurs parents emprisonnés et condamnés aux galères, ces relations offraient la perspective d'un pays neuf où ils retrouveraient des frères en religion, la tolérance la plus complète, la vie « sans contrainte », et la possibilité de reconstituer un patrimoine qu'ils laisseraient à leurs enfants. Comme pour la plupart, ils n'avaient reçu qu'une éducation où la Bible avait occupé une plus grande place que Virgile, les rêves de l'âge d'or occupaient peu leurs imaginations. La vision qu'ils avaient de l'Amérique n'était point celle qui lança les conquistadors à la conquête des terres du sud ; ils n'étaient point enflammés par le zèle apostolique des missionnaires qui remontaient en pirogue les rivières du Canada et allaient vivre chez leurs bons Indiens la vie des premiers temps du Christianisme. Ils souhaitaient avant tout la paix, le repos, un nouveau foyer, leur subsistance et la liberté. Déjà, à leurs yeux, l'Amérique se présentait sous ce double aspect de « *land of liberty and land of plenty* », de terre d'asile et de vie large qui devait attirer vers elle tant d'émigrants au cours des deux siècles suivants. Elle était déjà pour eux ce qu'elle devait être pour les volontaires français de la Guerre d'Indépendance : « le dernier refuge de la Liberté sur la terre ».

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉMIGRATION PROTESTANTE APRÈS LA RÉVOCATION

CHAPITRE I

Les Établissements français de la Nouvelle-Angleterre. New-Oxford — Frenchtown

A partir de la Révocation de l'Édit de Nantes, l'histoire de l'émigration protestante se complique sigulièrement. Les réfugiés arrivent en plus grand nombre, les entreprises de colonisation auxquelles ils sont mêlés sont plus systématiques et mieux organisées ; mais ils se dispersent sur toute la côte atlantique de l'Amérique, de Boston jusqu'à la Caroline, et il est assez difficile de présenter un tableau d'ensemble de leur activité. A la fin du XVIIe siècle, les colonies anglaises constituaient, à bien des égards, autant de domaines indépendants, n'ayant guère d'autre lien commun que leur allégeance à la couronne anglaise. Comme on ne saurait songer à écrire de nouveau, en se plaçant au point de vue particulier de l'émigration protestante, l'histoire de chaque colonie, nous avons dû nous résoudre à laisser de côté tous les épisodes auxquels les réfugiés n'ont pas activement été mêlés.

Baird, après Weiss et plusieurs historiens du protestantisme français, a retracé en détail le lamentable exode des Huguenots dans les années qui suivent et qui précèdent immédiatement la Révocation. Nous n'y reviendrons pas. Après les épreuves que l'on sait, beaucoup d'entre eux trouvèrent un refuge en Suisse, dans le Palatinat, en Prusse, en

Hollande, en Angleterre, et s'y établirent définitivement. Mais un certain nombre, d'esprit plus aventureux et plus ambitieux, ayant sans doute renoncé à tout espoir de jamais revenir dans leur pays natal, décidèrent de tenter la grande aventure coloniale et de chercher fortune dans les établissements hollandais d'Afrique, dans les Antilles ou dans les possessions anglaises de l'Amérique septentrionale. Nous ne nous occuperons que de ces derniers et, négligeant les longues listes de noms, que l'on trouvera dans Baird, nous nous attacherons surtout à essayer de dégager, d'une masse assez confuse de documents, ceux qui nous semblent avoir une valeur psychologique, et qui peuvent nous permettre de déterminer à la fois l'impression produite par les Huguenots sur les colons américains, et leur adaptation plus ou moins lente ou plus ou moins complète à un milieu étranger.

Boston, nous l'avons montré dans nos premiers chapitres, était depuis longtemps en rapports avec la Rochelle. Les Puritains pouvaient à plus d'un égard être considérés comme une branche de la grande famille calviniste. Ils avaient déjà, en plus d'une circonstance, témoigné leur sympathie pour les Protestants de France, et ils avaient anxieusement suivi les progrès de la contrainte qui était imposée à leurs frères en religion.

Dès 1682, le Révérend Increase Mather, dont le nom est fameux dans les annales de Boston, prêchait un sermon qu'il fit imprimer sur les persécutions dirigées par le gouvernement royal contre les Huguenots : *The Church a subject of persecution. Fast sermon on the Persecution of the Protestants in France*, in-4, 24 pages, Boston, 1682 (1). Sur quoi, Thomas Cobbet, d'Ipswich, lui écrivit, le 18 du troisième mois (mars) de la même année, pour le féliciter d'avoir dési-

(1) *The Mather papers*, dans les *Massachusetts Historical Collections*, vol. VIII, Fourth series, 1868, p. 293 et suiv.

gné un jour de prières et d'humiliation dans son église, pour exciter la sympathie à l'égard des victimes de la persécution. Il est intéressant d'ailleurs de remarquer que, dans la même lettre, Cobbet manifeste les doutes les plus vifs sur les chances qu'a ce mouvement de s'étendre en dehors de Boston. Tout indéniable qu'elle soit, la sympathie à l'égard des Protestants français semble donc avoir été, au moins à l'origine, limitée à un petit groupe de personnes influentes. La même année, un premier groupe de réfugiés arrive à Boston, ou comme ils écrivaient alors, en suivant la prononciation approximative du nom de la ville en anglais, « *Baston* » (1).

Les lettres qui arrivaient de France et d'Angleterre continuaient de tenir les Protestants de Boston au courant des persécutions dirigées contre les Protestants de France. Dès 1683 Nathaniel Mather écrit de Dublin à Increase Mather, pour lui signaler que le roi de France a redoublé ses persécutions contre les Protestants et, d'après ce qu'il a appris récemment, « proclamé un Edit interdisant aux Protestants d'occuper une charge de la couronne, civile ou militaire (2) ». Écrivant au milieu de l'année suivante à son cousin Tuckney, Increase Mather revient une fois de plus sur le même sujet et cite les *Psaumes 44* et *74*, qui lui rappellent les atrocités commises en France et lui semblent s'appliquer aux circonstances présentes : « very suitable to the times (3) ».

De leur côté, les gens de la Rochelle se préoccupaient de plus en plus de trouver un refuge dans la colonie du Massachusetts. Le 1er octobre 1684, ils adressaient une lettre au Conseil de la colonie pour s'informer de la possibilité de s'y

(1) Voir Baird, p. 434. L'orthographe *Baston* se rencontre sur plusieurs cartes françaises du dix-huitième siècle ; elle est également celle adoptée par les missionnaires du Canada.

(2) *The Mather papers*, p. 43. Dublin, le 10 février 1683.

(3) *Mather papers*, p. 355. Ce sont les psaumes sur les malheurs de l'Église et la désolation du sanctuaire.

établir et de s'y procurer des terres. « Nous faisons grande estime, disaient-ils, du pays où vous vivez, et avec beaucoup d'autres Protestants, nous avons l'intention d'y aller. Dites-nous, s'il vous plaît, quels avantages nous pouvons y trouver et en particulier les paysans qui sont accoutumés à cultiver la terre. Si quelqu'un de votre pays se hasardait à venir ici avec un vaisseau pour prendre nos Protestants français, il ferait un grand profit (1). »

En 1686 une demande fut adressée par certains protestants français, « dernièrement arrivés de Saint-Christophe », pour être admis dans la colonie. Le Conseil décréta qu'après avoir prêté serment de fidélité, ils auraient permission de circuler dans les domaines de Sa Majesté aussi librement que tous les sujets de Sa Majesté et que, de plus, cette ordonnance devait être considérée comme s'appliquant à tous les Protestants français qui pourraient venir dans ce dominion et territoire de Sa Majesté (2). »

Trois semaines plus tard, on fait savoir aux « *congregations* » de Boston et autres villes du Massachusetts, que quinze familles françaises viennent d'arriver avec leur pasteur, « se montant en tout, hommes, femmes et enfants à plus de quatre-vingts âmes qui ont quitté la France à cause de la religion ». On ajoutait que pendant la traversée leur « docteur » et plus de douze personnes étaient morts et que les survivants, étant réduits à un état de grande misère et de maladie, devaient faire l'objet de la charité chrétienne. Deux des principaux citoyens de la ville, Elisha Hutchinson et le capitaine Samuel Sewall, avaient consenti à recueillir et à distribuer les offrandes qui pourraient être faites et les

(1) *An abridgement of the afflictions of the French Protestants and also heir Petition extracted from a letter written from Rochel, the 1rst of October 1684.* Dans Holmes, *Memorial of the French Protestants who settled at Oxford*, p. 58.

(2) *Massachusetts Historical Society. Proceedings, second series*, vol. XIII, 1899-1900. *Dudley Records*, 12 juillet 1686, p. 256.

ministres des églises étaient priés non seulement de l'annoncer de leur chaire, mais aussi de presser le zèle charitable des fidèles (1).

Cinq semaines plus tard, un vaisseau entra dans le port de Salem avec un troisième groupe de fugitifs. Une maison fut aussitôt mise à leur disposition et une somme de 26 livres fut votée pour leur venir en aide. En novembre de la même année une somme de 30 livres d'argent public est mise à la disposition du comité des affaires de Narragansett pour venir en aide « aux pauvres Français qui sont sur le point de s'établir dans le Pays » (2). Les vaisseaux qui, presque tous les mois, arrivaient de Londres contenaient tous des réfugiés et, encore en 1688, ils arrivaient en assez grand nombre. Il ne serait pas sans intérêt de déterminer exactement combien de familles protestantes vinrent se fixer dans la Nouvelle-Angleterre dans les années qui suivirent immédiatement la Révocation. L'historien de la Nouvelle-Angleterre, J. G. Palfrey, estime à 150 le nombre des familles huguenotes qui s'établirent dans le Massachusetts (3). Baird, par contre, trouve ce chiffre beaucoup trop faible, mais ne donne aucune précision. Nous sommes en réalité réduits à des conjectures, et il est d'autant plus difficile d'arriver à une approximation satisfaisante que, dans bien des cas, Boston et même le Massachusetts ne constituaient pour les réfugiés que des points de débarquement. C'est ainsi que nous voyons le petit groupe qui était arrivé à Salem en 1686 repartir immédiatement pour la Caroline du Sud (4). D'autres se dirigèrent vers les Plantations de Rhode-Island, le Connecticut, New York ou la Delaware. Beaucoup d'entre eux changèrent leurs noms ou les anglicisèrent et, au bout

(1) *Dudley Records*, p. 265, 30 juillet 1680.
(2) *Dudley Records*, p. 272, 280.
(3) John Gorham Palfrey, *History of New England*, Boston, 5 vol. 1858-1890, I, VIII.
(4) *Dudley Records*, p. 265.

de quelques générations, ils s'étaient fondus dans la masse des colons d'origine anglaise. Ils présentèrent cependant tout d'abord une certaine résistance à cette américanisation et semblent avoir désiré conserver au moins leur langue et leurs ministres. En certains cas, ils essayèrent même de fonder des petites colonies séparées dans lesquelles ils pouvaient garder plus facilement leurs coutumes et leurs traditions. Aussi l'histoire de l'émigration française de Boston peut-elle mieux se comprendre si l'on groupe les faits que nous possédons autour de deux ou trois figures de réfugiés qui eurent le génie de l'organisation et réussirent pendant un certain temps à réunir autour d'eux quelques-uns de leurs coreligionnaires.

*
* *

Le plus pittoresque de tous est probablement Gabriel Bernon, de la Rochelle, qui, pendant près d'un demi-siècle, fut l'homme d'affaires des réfugiés. Ce n'était pas un mince personnage que cet armateur de la Rochelle qui portait « d'azur, à un chevron d'argent surmonté d'un croissant de même, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un ours passant de même ». Il se flattait de descendre d'une famille qui était allée aux Croisades et d'avoir eu un ancêtre, Raoul Bernon, qui, ayant épousé Charlotte de Talmont, en eut un fils qui devint maire de la Rochelle en 1357. Gabriel appartenait à la branche cadette de Bernon de Bernonville, dont le château s'élevait dans l'île de Ré. Le père, André Bernon, était mort quelques années avant la Révocation, laissant cinq fils et cinq filles. L'aîné, André, riche banquier, refusa de se convertir ; Samuel et Jean s'étaient tous deux convertis de bonne heure, le premier dès 1660 ; Gabriel, le quatrième fils, avait quarante et un ans au moment de la Révocation. Associé dans les entreprises de son père, il avait longtemps avant noué des relations commerciales avec les

Iles, les colonies anglaises et même le Canada, où il se trouvait en 1683. Le fameux baron de Lahontan, qui se trouvait à cette date à Québec, nous dit que le plus gros marchand de Canada était alors « le sieur Bernon de la Rochelle, qui a de grands magasins où les habitants des autres villes viennent se fournir de ce dont ils ont besoin », et il regrette, à ce propos, qu'on ne transporte pas au Canada les gens de la religion, au lieu de les bannir de France. Avec leur industrie et leur connaissance du commerce, ils ne manqueraient pas de rendre en trente ou quarante ans le pays plus florissant que bien des nations d'Europe. « C'est une pitié qu'il ne puisse pas être converti, écrivait, la même année, le gouverneur du Canada, Denonville. Comme c'est un Huguenot, l'évêque veut me le faire renvoyer cet automne, ce que j'ai fait, bien qu'il ait des affaires importantes et qu'on lui doive beaucoup d'argent ici. » Bernon repartit pour la Rochelle et arriva, en octobre 1685, pour être emprisonné et voir ses biens confisqués. Probablement grâce à l'influence d'un de ses frères, il fut relâché et s'échappa de la ville, se réfugiant d'abord en Hollande, où sa femme put le rejoindre ensuite après avoir feint de se convertir. Sa fortune se montait alors à 51.762 livres, dont il avait pu faire passer un dixième environ à Amsterdam. Il est très probable que son frère Samuel réussit ensuite à lui envoyer des sommes assez importantes. En février 1687, il se trouve à Londres et arrive à Boston dans l'automne de 1688. Le banquier rochelais n'était point de ces âmes faibles qui s'abandonnent au malheur ; il avait, dès cette date, des projets très nets et comptait bien se reconstituer dans son pays d'adoption une petite seigneurie où il se bâtirait un manoir et pourrait satisfaire son goût pour l'autorité et l'organisation (2). Il avait payé le passage

(1) Sur Lahontan voir G. Chinard, *l'Amérique et le rêve exotique*, p. 167. *Nouveaux voyages du baron de Lahontan*, I, 255, 268, 269. La Haye, 1703.

(2) Il apporta aussi avec lui quelques souvenirs, des dentelles, des livres et un délicieux hochet d'enfant en or que ses descendants devaient

de quarante personnes et amenait avec lui un pasteur, Daniel Bondet, de quoi construire une scierie et monter un moulin, des outils et des instruments de culture, et comptait bien se mettre à l'ouvrage dès son arrivée. Il avait été précédé par un de ses agents, Isaac Bertrand du Tuffeau, qui deux ans auparavant avait obtenu pour Bernon une concession de 750 acres dans le pays des Nipmucks dans le territoire de New Oxford. New Oxford était encore à cette date en plein désert ; John Winthrop y avait fait une excursion en 1682 ; mais le territoire n'avait été délimité qu'en 1683, et c'est alors qu'il avait été divisé entre six propriétaires, dont Dudley, qui devait devenir l'associé de Bernon. A l'arrivée de Bernon, quelques maisons avaient déjà été contruites pour abriter les travailleurs ; il visita le « *settlement* » avec Dudley, qui lui confirma la concession sans lui remettre les titres (2). C'était le commencement des tribulations de Bernon, qui devait lutter pendant plus de trente-cinq ans pour faire reconnaître ses droits. Ne serait-ce que pour cette obstination dont nous trouverons plus d'un exemple parmi les réfugiés, la vie américaine de Bernon vaudrait la peine d'être étudiée avec quelque détail. On reconnaît chez lui tout l'acharnement des petits propriétaires de son pays à défendre leur coin de terre contre les gens de loi ou contre un envahisseur étranger. Ce déraciné s'attacha du premier coup à son nouveau domaine et s'y cramponna avec un acharnement presque épique.

New Oxford, à cette date, était situé sur la piste indienne

pieusement se transmettre de génération en génération. Ces souvenirs ainsi que les papiers de famille que j'ai pu consulter font aujourd'hui partie des collections de la Société Historique de Rhode-Island.

(1) Ces faits sont mentionnés par Bernon lui-même dans une pétition qu'il adressa au gouverneur de la Nouvelle-Angleterre en 1720. Voir Holmes : *Memorial of the Huguenots*, p. 69.

(2) Selon Bernon la concession fut ensuite portée à 2500 *aikers* ou acres, environ mille hectares.

qui partait de Boston pour rejoindre le Connecticut, environ à quarante milles de Boston à vol d'oiseau. C'était encore le cœur de la solitude américaine. Le nouveau « settlement » fut construit dans une vallée entourée de collines assez élevées, près de la rivière du Maanexit, devenue plus tard French river, dans un district où les essences natives abondaient encore. Des ruisseaux, des prairies, des bois, des coteaux modérés, en somme un pays qui ne différait pas essentiellement de leur Poitou natal et qui dut réjouir le cœur des colons après leurs épreuves et leur long voyage (1).

Ils commencèrent cependant, selon la coutume des colons américains, par se construire une sorte de petit fort sur une colline dominant le village pour y trouver refuge en cas d'attaque des Indiens. Il était de proportions plus considérables que la plupart des *block houses* ou des *garrison houses* qui subsistent encore en tant de points de la Nouvelle-Angleterre. Des travaux de déblaiement faits il y a une quarantaine d'années ont permis d'en retrouver les fondations et d'en déterminer les caractéristiques essentielles. Au centre s'élevait une maison qui n'avait pas moins de trente pieds sur dix-huit, édifiée sur une cave et flanquée d'un bâtiment plus petit (16 pieds sur 14) qui servait de magasin à poudre ; à quelque distance se trouvaient un puits, un abreuvoir pour les bestiaux ; le tout était entouré d'une enceinte de 110 pieds sur 75, munie de deux bastions carrés. Toute la population du village pouvait y trouver abri comme dans un château fort féodal. Bernon, en contemplant son

(1) Le réfugié anonyme que nous avons déjà cité plusieurs fois nous a laissé une description assez pittoresque de cette contrée de Nicmock : « Il y a des petites rivières et des étangs autour des habitations, fertiles en poissons et des bois pleins de chasse. Il n'y a encore que cinquante-deux personnes. » *Bulletin Hist. du Protest. français*, XVI, 73. Voir aussi George F. Daniels : *The Huguenots in the Nipmuck Country or Oxford, prior to 1713 — with an introduction by Oliver Wendell Holmes*, Boston, 1880.

nouveau domaine, pouvait véritablement se croire le seigneur de la terre d'Oxford (1).

Les fermiers avaient reçu chacun 150 acres de terre, près de la rivière, à peu près les dimensions d'une belle ferme du Poitou. Bernon avait pris soin de les lier par des baux et contrats aussi stricts que ceux qu'il aurait pu rédiger dans sa maison de la Rochelle. Ils avaient leur pasteur qui continuait à leur assurer le service du Seigneur en français. Avec les colons anglais ils n'avaient que peu de rapports, car toutes les négociations commerciales étaient conduites par Bernon, du Tuffeau ou Bondet. New Oxford était devenu un petit coin de France miraculeusement reconstitué sur les bords du Maanexit. Seuls, les Indiens, qui venaient parfois vendre du gibier et des fourrures aux habitants du village, mettaient une note étrange et exotique dans ce paysage où presque rien n'était étrange et exotique. Tout d'abord, les Français les regardèrent avec curiosité, sympathie, et sans trop de défiance. Les choses n'allaient pas tarder à se gâter très probablement du fait des colons anglais envoyés par Dudley dans la portion de territoire qu'il s'était réservée. Moins prudents que les Français, il semble que les Anglais n'aient pas résisté à la tentation de vendre de « l'eau de feu » aux Indiens, sans trop se préoccuper des conséquences possibles.

Dans une lettre adressée probablement à Dudley et rédigée dans un anglais encore bien gauche, mais compréhensible, les réfugiés protestèrent contre les ravages que faisait parmi les indigènes le terrible rhum de la Nouvelle-Angleterre : « Le rhum est toujours vendu aux Indiens sans ordre et sans mesure... Le 26 du mois dernier encore, vingt Indiens rendus furieux par l'ivresse se sont battus comme des ours et sont tombés sur un certain Remes qui a été désigné pour

(1) Déblayé en 1884 et décrit en détail par William D. Ely de Providence, dans Baird, p. 495 et suiv.

prêcher l'Évangile parmi eux. Il a tellement souffert des blessures qu'il a reçues qu'il y a peu d'espoir qu'il s'en remette. S'il vous plaisait de faire connaître aux instruments de ce mal le souci que prend votre autorité et votre zèle pour le bien public, vous nous feriez un bien grand plaisir en maintenant l'honneur de Dieu dans une habitation chrétienne, vous réconforteriez d'honnêtes âmes qui, ne pouvant se résigner à de telles abominations, sentent tous les jours augmenter le fardeau de l'affliction que leur cause déjà un exil honorable. Écoutez notre prière, et puisse Dieu être avec vous dans toutes vos justes entreprises ; tel est le sincère souhait de votre très respectueux serviteur. — D. BONDET, Ministre de l'Évangile dans la congrégation française de New-Oxford (1). »

Peu d'attention fut sans doute accordée à la requête de Bondet, car deux ans plus tard un des membres les plus importants de la colonie française, André Sigourney, nous raconte comment il fut forcé de se rendre, accompagné de tout le village, chez un certain Pierre Conton pour lui demander pourquoi il continuait à vendre de l'eau de feu aux Indiens et confisquer le rhum qui se trouvait chez lui. A quoi Peter Conton se borna à répondre « qu'il agissait comme il lui plaisait et qu'il avait le droit d'agir ainsi (2) ». Mais, en plus des Indiens, qui de façon plus ou moins permanente hantaient les bois des alentours, les colons de la Nouvelle-Angleterre avaient à souffrir des incursions des Indiens venus du Canada, qui les harcelaient par des guérillas constantes, tombant à l'improviste sur les maisons isolées, tuant les femmes et enlevant les enfants qui étaient emmenés à Québec pour être baptisés. Pendant l'été de 1694, la fille du sieur Allard, ayant quitté sa maison avec ses deux enfants, fut tuée par les Indiens, et les deux enfants

(1) Holmes : *Memorials of the Huguenots*, p. 61.
(2) Baird, p. 502, n.

emmenés en captivité au Canada. Tout l'été de 1694 se passa dans une terreur constante. André Sigourney demanda au gouverneur d'exempter les gens de New Oxford de l'impôt de 8 livres 6 shillings qu'ils devaient payer comme redevance annuelle, donnant comme raison que les colons avaient été tellement harcelés par les Indiens qu'ils avaient été forcés de se réfugier dans le fort, sans même prendre le temps de faire rentrer leurs bestiaux qui avaient ravagé les récoltes (1). Dans l'été de l'année 1696, une bande d'Indiens, conduite par un certain Tobie dont la tradition fait un agent des Français du Canada, attaqua le village de New Oxford, pénétra dans la maison de John Johnson, mari de Suzanne Sigourney, sœur d'André. Ils brisèrent la tête de trois enfants qu'ils trouvèrent dans la cabane contre les pierres du foyer. La mère put s'échapper, mais le père, non prévenu, fut tué au moment où il rentrait chez lui (2).

C'était plus que n'en pouvaient supporter ces pauvres gens. Bondet, au premier signe de danger, avait quitté le village, emportant avec lui les papiers et les registres. Du Tuffeau, accusé par Bernon de mauvaise administration, avait été rappelé. Le propriétaire fit de vains efforts pour décider les tenanciers à résister, leur promettant aide et secours et des munitions abondantes. Tout ce qu'il put obtenir d'eux fut une sorte de certificat reconnaissant les efforts et les dépenses qu'il avait faits en faveur de la colonie (3).

Bernon, à cette date, avait déjà abandonné Boston pour

(1) Daniels : p. 80.

(2) Tobie reparaît à plusieurs reprises dans les annales de la Nouvelle-Angleterre. Il est mentionné en 1700 par le juge Sewall comme « one Tobie, who murder'd several at Oxford ». Samuel Sewall, *Diary* : II, 315, dans les *Massachusetts Historical Collections*. Boston, 1878-82, 3 vol.

(3) 4 septembre 1696. Holmes, p. 000. Le certificat est daté de Boston, ce qui prouve que les colons avaient déjà quitté New-Oxford au moment où ils le rédigèrent.

Newport dans les Plantations de Rhode Island. Trois ans après, le calme semblant rétabli, il décida huit ou dix familles françaises à retourner dans les maisons abandonnées, sous la conduite d'un ministre nouvellement arrivé, Jacques Laborie, né à Cardaillac en Guyenne, et qui, après avoir passé plusieurs années à Londres, avait reçu mission d'évangéliser les Indiens de Kekamoocouck près de New Oxford (1). Cette fois Bernon, dont l'imagination commerciale était toujours en travail, voulait établir une chamoiseserie à New Oxford, et expédier les peaux à Boston, à Providence et à Newport, où les Français avaient établi des chapelleries et des fabriques de gants. Les nouveaux venus se trouvèrent bientôt en face des mêmes difficultés que leurs prédécesseurs. A peine commençaient-ils à s'installer, que Laborie dut adresser une pétition *Tou* (sic) *His Excellence and tou the Honorable Council*, pour protester contre la conduite d'un certain John Ingall qui continuait à vendre du *rhoome* aux Indiens. De leur côté, les « sauvages » accueillirent assez fraîchement Laborie. Alors que les missionnaires du Canada surent dans la plupart des cas conquérir la confiance et l'intérêt des Indiens, les ministres protestants de la Nouvelle-Angleterre, sauf une ou deux exceptions comme le charitable et dévoué John Eliot, surnommé l' « apôtre des Indiens », arrivèrent à des résultats beaucoup moins satisfaisants. Quel que fût le zèle des missionnaires protestants, ils ne pouvaient rivaliser avec les chapelets, les croix et les enluminures que Jésuites et Récollets distribuaient aux Peaux-Rouges. Une lettre que Laborie écrivit à Lord Bellomont, gouverneur du Massachusetts, le ministre protestant indique nettement les causes de son insuccès : « Je leur prêchay hier, dit-il, en leur propre

(1) Il recevait de la Compagnie 25 livres, et 40 livres de sa « congrégation ». *Ecclesiastical Records of the State of New York*, 13 mai 1700, II, 1361.

langue et les exhortai aussy fortement qu'il me fut possible à rester; mais inutillement. Ils me dirent pour raison que les habitants de Newroxbury les troublaient. Ils me dirent, ensuite, que la religion des Indiens de Penikook était plus belle que la nôtre, que les François leur donnoient des croix d'argent à mettre au col. Je fis tout ce que je pus pour leur faire voir le contraire... Si j'avois sceu plus tôt leur dessein, j'aurois mieux réussi; dans tout ce qu'ils disent je voy que les prêtres agissent vigoureusement et qu'ils couvent quelque entreprise qu'ils feront éclore quand ils en trouveront une occasion favorable (1). »

Pendant trois ans, Bernon réussit tant bien que mal à calmer les inquiétudes de ses vassaux. Dudley, étant devenu gouverneur du Massachusetts, lui accorda une commission de Capitaine de New Oxford, lui donnant l'autorisation d'armer et d'exercer les colons; et Bernon, l'épée au côté, exhorta sa petite milice à la résistance. L'état de révolte des Indiens devait cependant bientôt s'aggraver après le massacre de Deerfield, à quarante milles d'Oxford, où soixante habitants périrent. Ce n'était point là ce que les Français étaient venus chercher dans le Nouveau Monde. Tous les efforts que put faire Bernon restèrent vains; ils se dispersèrent, abandonnant le fort, les vergers où ils avaient planté les roses de France au milieu des rangées d'arbres fruitiers avec ce souci, si fort chez les paysans de chez nous, d'embellir leur coin de terre et leur petit jardin Les pêchers qu'ils avaient plantés furent détruits seulement en 1815, et, plus d'un siècle après l'abandon de New Oxford, on put voir des tiges flexibles de vignes et des rosiers demi-sauvages sur les ruines du vieux fort, nous dit Holmes (2).

(1) En transmettant la lettre de Laborie au *Board of Trade,* Bellomont y ajouta quelques observations pour confirmer les remarques et les soupçons de Laborie. *Ecclesiastical Records,* II, 1363.

(2) La tradition orale qui s'était conservée à Oxford au début du dix-neuvième siècle voulait cependant que quelques colons fussent retournés

Les propriétaires d'Oxford, Dudley et les héritiers de William Stoughton, prirent cependant des mesures pour faire venir des familles anglaises et leur concédèrent toutes les terres du village qui n'avaient pas été attribuées auparavant à Bernon. C'est à ce moment que le réfugié rochelois qui seul avait maintenu ses droits de propriété et avait conservé sa maison de New-Oxford, commença une lutte acharnée tant avec les nouveaux colons qu'avec Dudley, pour obtenir le remboursement des sommes qu'il avait dépensées pour faire construire le fort, le moulin, la tannerie, l'enceinte fortifiée et la palissade dont les nouveaux venus entendaient bien profiter. Il lui fallut plus de vingt ans de démarches pour obtenir satisfaction, et c'est seulement au mois de mars 1721 qu'il abandonna ses titres, contre une somme de 1200 livres en monnaie coloniale (1).

Oxford n'était cependant qu'un incident dans la vie de Bernon. Très tôt, il s'était engagé dans des affaires autrement importantes. Dès son arrivée il s'était mis à examiner soigneusement les ressources économiques de la province de Massachusetts et ses possibilités commerciales, et avait entrepris d'expédier, de Boston, les bois de construction, la poix, la résine et le goudron dont la marine anglaise avait le plus grand besoin. A deux reprises différentes, en 1693 et 1696, il fit le voyage de Londres pour essayer d'obtenir un contrat de l'Amirauté. Il ne semble pas avoir réussi et se heurta à la routine des bureaux, qui continuèrent à s'approvisonner en Suède et en Norvège. Avec les Faneuil et les Allaire, il noua des relations commerciales

ensuite. C'est ainsi, selon Holmes, que les Chamois du village de Bernon seraient devenus les Shumway modernes et que l'on pouvait encore voir alors dans le cimetière du village quelques pierres tombales portant des noms français. Holmes, p. 78.

(1) Un jugement de 1713 avait déjà décidé que les familles françaises qu'il avait amenées avaient laissé prescrire leurs titres de propriété. Holmes, p. 75. En 1716, les « *selectmen* » d'Oxford avaient estimé à 1000 livres la valeur de la propriété de Bernon.

avec la Virginie et les Indes Occidentales. Il avait déjà établi des succursales à Providence et à New York et continuait, malgré les difficultés, à correspondre avec son frère de Poitiers et sans doute à servir de banquier à de nombreux réfugiés. En 1696, il quitta Boston sans que l'on soit exactement fixé sur les causes de son départ. Il s'installa d'abord à Newport, dans la baie de Narragansett, où il resta jusqu'en 1706, date à laquelle il partit pour Providence. Il séjourna dans la capitale du Rhode Island de 1706 à 1712, la quitta de nouveau pour Newport et revint définitivement s'installer à Providence en 1718. A son départ de Boston Lord Bellomont avait tenu à lui exprimer ses regrets de sa détermination et avait vainement essayé de le faire renoncer à son projet. Il est très probable qu'il s'était senti mal à l'aise dans l'atmosphère puritaine de Boston. La ville était à cette date en proie aux dissensions religieuses qui avaient éclaté entre les Presbytériens et les Épiscopaliens, et Bernon avait nettement pris parti pour ces derniers. Dans le Rhode Island il devait trouver une paix religieuse qui était loin de régner dans les autres colonies anglaises. Dès son arrivée à Newport, il prend la tête d'un mouvement pour fonder dans sa nouvelle résidence une église du rite anglican et, tout en restant en excellents termes avec les pasteurs français de Boston, il consacra tous ses efforts au développement de l'Église d'Angleterre dans le Rhode Island. C'est en grande partie à ses efforts qu'est due la fondation de *Trinity Church* à Newport, de *Saint Paul Church* à Kingston et de *Saint John's Church* à Providence. A l'âge de 81 ans, il traversa encore une fois l'Océan, en 1724, pour aller demander une fois de plus à l'évêque de Londres d'envoyer à Providence un ministre compétent et un digne représentant de la *Society for the propagation of Gospel in foreign lands* (1).

Son zèle patriotique pour l'Angleterre n'était pas moindre

(1) Voir Holmes, 65, 72.

que son zèle religieux. Il nous a laissé une véritable profession de foi qui ne laisse aucun doute sur ses sentiments et sur son loyalisme anglais : « Je suis né gentilhomme laïque de France, écrivait-il en 1723, naturalisé anglois, que je prends à grand honneur plus que toutes les richesses de France ; parce que les laïques d'Angleterre ne sont pas comme les laïques de France esclaves du clergé et des haquenées du Pape ; pourquoy plutot que de le souffrir j'ay abandonné ma patrie, mon bien et mes amis pour venir me ranger et soumettre sous le gouvernement anglois, ou je suis sollennellement engagé par serment devant Dieu (1). »

Ce qui avait donné lieu à cette déclaration avait été la publication à Boston, la même année, d'un opuscule écrit par un fanatique excentrique du nom de John Checkley et intitulé : *A modest proof of the order and Government settled by Christ and his Apostles in the Church. Recommended as proper to be put in the hands of the Laity.* Comme l'auteur avait cité le nom de Bernon parmi les membres de la « *vestry* » de Newport qui avaient encouragé la publication, le sang huguenot se mit à bouillir dans les veines du vieux récalcitrant. Il protesta vertement contre l'action de la *vestry* de Newport, distribuant les invectives tout autour de lui et accusant les membres de l'église qu'il avait contribué à fonder d'avoir avancé trois propositions absurdes : « Votre livre insinue, disait-il, 1° que les laïques sont les esclaves des ecclésiastiques, qui doivent les conduire à leur plaisir et instruire par leurs lèvres ; 2° que les ecclésiastiques peuvent revêtir et dépouiller les laïques suivant leurs prétendues successions ; 3° que les ecclésiastiques ont le gouvernement spirituel et temporel et immuable, ce qui est très absurde, opposé comme le clergé du Papisme à l'ordre du gouvernement que Dieu a établi par Moyse, et Christ déclare que celuy qui voudra être le premier sera le dernier. »

(1) *Bernon papers. Rhode Island Historical Society.*

L'âge n'avait en rien diminué cette ardeur et cet emportement, qui plus d'une fois lui attirèrent de mauvaises affaires. Quelques années auparavant, il avait été forcé d'adresser des excuses en règle au capitaine Eldridge pour avoir porté contre lui des accusations fausses et s'être conduit de façon insultante à l'égard de l'Assemblée générale des Colonies de Rhode Island (1). Il semble s'être acquitté de bonne grâce et avec beaucoup d'humilité ; mais on se demande à quelles actions cet homme de 76 ans avait bien pu se livrer devant l'honorable assemblée, et quelles paroles il avait pu laisser échapper, pour que de telles excuses fussent considérées comme nécessaires.

Sa correspondance conservée soit par des descendants de sa famille, soit dans les collections de la Société historique de Rhode Island, nous permet de nous faire une idée assez exacte de sa personne. La tradition nous le représente comme un homme grand et mince, boitant fortement, brusque d'allures et de langage et sujet à de violents accès de colère. Si violent et si emporté qu'il fût, il ne manquait cependant pas de persévérance, et son énergie indomptable le lança dans les entreprises les plus variées. Nous le voyons dans ses lettres se passionner pour les besognes les plus diverses : il construit des navires, monte des fabriques de clous et un entrepôt pour les fournitures de la marine, met sur pied une fabrique de gants et de chapeaux, crée une chamoiserie, se multiplie de cent façons diverses, et s'irrite de voir que ses nouveaux compatriotes refusent de le suivre dans ses entreprises et de montrer la même initiative. Il est un des tous premiers, et peut-être le premier, à avoir entrevu l'im-

(1) En voici le texte anglais : « Whereas, I, Gabriel Bernon, did in a contemptuous and disorderly manner, before the Honorable Assembly, sitting the 3d of November at Providence, misbehave myself, both in words and actions, I do beg your Honors pardon for the same and aknowledge your Honor's favor to me, in forgiving and in being so favorable to me; and I shall ever pray. Gabriel Bernon, 3 november 1716. » *Records of the Colony of Rhode Island and Providence plantations*, IV, 215.

mense avenir commercial de l'Amérique. Sa grande ambition a été de développer de telle sorte les relations entre la métropole et les colonies, que l'Angleterre aurait pu se passer des produits de l'Europe, et tirer la plus grande partie des produits nécessaires à sa marine et à ses manufactures de ses possessions américaines. De nos jours, il serait probablement devenu un de ces grands capitaines d'industrie qui ont assuré aux États-Unis la maîtrise économique du monde. Au XVIIe siècle, il devait avoir le sort de tous les pionniers et de tous les novateurs et travailla plus pour la postérité que pour lui-même. Bien qu'il nous dise avoir dépensé plus de dix mille livres (sterling?) dans ces entreprises manufacturières, et s'être presque ruiné pour développer le commerce de son pays d'adoption, Bernon, malgré ses plaintes, est loin d'être mort dans la gêne. En commun avec le roi qui avait signé la Révocation de l'Édit de Nantes, il avait la manie de la bâtisse, et si, vers la fin de sa vie, il a été à certains moments un peu à court d'argent, il devait surtout en attribuer la cause aux frais énormes qu'avait nécessités la construction de sa maison de Providence. Un de ses arrière-petits-fils, Zachariah Allen, nous l'a décrite comme ayant été bâtie quelque peu dans le style français, « *with a bold jet arching over the street* », avec une projection hardie avançant sur la rue. C'était bien là en effet le style des vieilles maisons de la Rochelle. Le réfugié huguenot avait voulu reconstituer dans cette nouvelle patrie, qu'il aimait tant et dont il fut un des habitants les plus respectés, un petit coin de France, tout comme à Québec les colons catholiques construisaient à peu près à la même date toute une ville française, qui semble avoir été transportée par miracle sur les bords du Saint-Laurent.

C'est dans cette maison française que Bernon passa les dernières années de sa verte vieillesse, incapable de rester inactif, même sur ses vieux jours. Sa femme, Esther Le Roy, qui l'avait accompagné dans l'exil, étant morte en 1710 après

lui avoir donné un fils et quatre filles, Bernon se remaria deux ans après avec une jeune fille de Providence, Mary Harris (1). Il avait alors l'âge déjà respectable de soixante-sept ans, ce qui ne l'empêcha nullement d'avoir quatre autres enfants : un fils qui mourut jeune, et trois filles qui survécurent. Bien qu'il ait dès son arrivée employé l'anglais sans grande difficulté, il tint à faire apprendre le français à sa nouvelle femme et à ses enfants. Il composa pour eux, dans les derniers jours de sa vie, des vers acrostiches maladroits et pleins d'une naïve ferveur, dans lesquels il cherchait à la fois à leur faire connaître la langue du vieux pays de France et à leur enseigner la bonne doctrine.

Il mourut le 1er février 1736, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, et fut enterré dans l'église épiscopale de Saint-John, dont il avait été un des principaux fondateurs. Si curieuse et si pittoresque que soit cette vie, nous ne l'aurions point retracée dans un aussi grand détail si le souvenir de Bernon n'était encore resté très vivace dans la vieille ville de Providence, où il compte encore de nombreux descendants, et si, à tant d'égards, il n'était point un de ces hommes « représentatifs » qu'il suffit de connaître, pour connaître en même temps toute une classe d'individus. Malgré son serment de fidélité au roi d'Angleterre, il avait conservé ces qualités et ces défauts que les Américains attribuent volontiers à nos compatriotes. Il avait ce tempérament bouillant et cette spontanéité qui nous ont fait si souvent accuser par les Anglo-Saxons d'être « *temperamental and emotional* ». Français, il l'était encore par son imagination, qui, s'appliquant

(1) Son frère Samuel lui écrivit de Poitiers à cette occasion pour lui reprocher vivement de se remarier à son âge : « Je crois bien que vous serez le seul à vous féliciter d'avoir agi ainsi », lui disait-il. On peut voir par la même lettre que les deux frères continuaient à correspondre régulièrement et que Gabriel ne manquait aucune occasion de faire de mauvais compliments à l'évêque de Poitiers, M. de la Fuselière. Voir Mrs H. F. S. Lee : *Huguenots in France and in America*. Boston, 2 vol., 1843 et 1852, II, 126.

aux affaires, fit de lui un des prédécesseurs de grands *promoteurs* américains qui devaient suivre longtemps plus tard. Français, enfin, il resta dans son foyer, comme le montrent son amour pour sa langue maternelle et le soin qu'il prit de la transmettre à ses enfants comme une part de leur héritage.

Quelques jours après sa mort, un journal de Boston lui consacra une notice spéciale qui a une valeur documentaire réelle et qui constitue un témoignage probant de l'estime qui entoura les derniers jours du vieux gentilhomme de la Rochelle :

« Le premier du mois, à Providence a passé de cette vie, dans sa quatre-vingt-douzième année, M. Gabriel Bernon. Par sa naissance et sa condition c'était un gentilhomme, né à la Rochelle, en France, qui il y a environ cinquante ans avait quitté son pays natal et s'était, pour cause de religion, réfugié dans la Nouvelle-Angleterre, où il a toujours vécu depuis, se conduisant comme un zélé Protestant. Il était courtois, honnête et bon, et mourut plein de foi et d'espoir en son Rédempteur et plein d'assurance en son salut. Il a laissé une bonne réputation auprès de ceux qui l'ont connu. Il était un exemple de la force que donne le Christianisme dans les grandes épreuves ; car il avait abandonné son pays et des biens considérables, pour continuer à adorer Dieu selon sa conscience. Il laisse trois filles qu'il eut de son premier mariage avec une noble dame française sa première femme et dont l'une a épousé l'honorable William Coddington Esq. De son mariage avec une noble dame de la Nouvelle-Angleterre qui, jusqu'à sa mort, lui a donné des preuves d'une rare vertu, il a eu trois filles et un fils. Il a été enterré dans l'église épiscopale de Providence, et il y eut grande affluence à son enterrement. Le Révérend Brown y prêcha un sermon approprié tiré du Psaume XXXIV, 4 : Magnifie l'Éternel avec moi et exaltons son nom tous ensemble. »

*
* *

Pendant tout le temps de leur séjour à New-Oxford, les colons français n'avaient eu en somme que peu de contact avec les colons américains. Ces derniers d'ailleurs étaient fort peu nombreux, et les réfugiés formaient nettement la majorité des habitants groupés autour du fort construit par Bernon. A une ou deux reprises différentes nous avons cependant pu constater que des difficultés s'étaient élevées entre les deux nationalités, quand les Anglais avaient affirmé leur droit de se conduire avec les Indiens comme ils l'entendraient et sans prendre l'avis de personne. Il était naturel qu'il en fût ainsi : fort bien accueillis dans les villes, les réfugiés devaient se heurter à bien des préjugés et même à une animosité déclarée dans les villages. C'est ce qu'avait semblé pressentir dès le début Thomas Cobbet d'Ipswich dans la lettre qu'il écrivait, en 1683, à Increase Mather et que nous avons citée plus haut. Le fait même que les réfugiés industrieux et travailleurs, accoutumés aux procédés de culture soignée qui existent nécessairement dans tous les pays de vignobles, réussirent rapidement et obtinrent de meilleures récoltes que les premiers colons ne pouvait manquer d'exciter contre eux des jalousies et du mauvais vouloir.

Quelle que fût la sympathie que l'on éprouvât pour les réfugiés huguenots, il ne faut d'ailleurs pas dissimuler que le nom même de Français était exécré dans toute la Nouvelle-Angleterre. Le contact avec les Français du Canada n'avait fait que développer des préjugés et des haines qui existaient peut-être déjà à l'état latent. Cette haine était du reste réciproque des deux côtés de la frontière mal déterminée sur laquelle les deux peuples luttaient pour la suprématie du continent. Aussi l'opinion publique, qui soupçonnait que parmi les réfugiés avaient dû se glisser des émissaires des

Jésuites du Canada, exigea-t-elle de bonne heure que des précautions spéciales fussent prises avant d'admettre les *Français* aux privilèges dont jouissaient les habitants de la colonie. A partir de 1691, aucune personne d'origine française ne put résider dans aucun port ou dans aucune ville frontière sans permission spéciale du gouverneur et du conseil de la colonie. Aucun *Français* ne pouvait y exercer aucun métier ni ouvrir aucune boutique sans obtenir au préalable l'autorisation des *selectmen* de la ville. Le décret de la Cour Générale en date du 22 décembre reconnaissait franchement que la présence de nombreux étrangers dans la colonie constituait un véritable danger pour la sûreté publique (1).

Il est fort difficile de dire jusqu'à quels points ces craintes étaient justifiées. Les Protestants français n'avaient aucune raison de prendre le parti du roi de France, à une époque surtout où la conception du patriotisme était si différente de la nôtre. Quelques-uns cependant furent tentés de le faire, si nous en croyons une lettre des plus significatives adressée par Bernon à ses coreligionnaires de New-York (2). Il paraît probable en tout cas que certains réfugiés n'avaient pas abandonné tout espoir, sinon de retourner en France, au moins d'obtenir l'autorisation de vivre dans la nouvelle colonie du Mississipi.

Il était nécessaire d'indiquer, au moins brièvement, ces quelques points, pour comprendre les incidents qui devaient se produire dans le Rhode Island à propos de la fondation de *Frenchtown*. On y vit éclater au grand jour l'hostilité qui ne pouvait manquer d'exister contre tout ce qui portait

(1) *Public record office calendar, 1693-96*, n° 1507 ; dans les collections de la *Massachusetts Historical Society*. En octobre de l'année suivante, des restrictions encore plus grandes furent imposées aux *Français*, et une enquête générale fut décrétée sur l'état de leurs affaires. *Mass. Archives*, XI, 65 ; dans Baird, 531.

(2) On trouvera le texte de cette lettre au chapitre III.

le nom français à un moment où la France et l'Angleterre étaient engagées dans un conflit où le droit des gens et les lois de la guerre furent violés de part et d'autre sans aucun scrupule.

Parmi les réfugiés qui étaient arrivés à Boston dans l'automne de 1686 se trouvait un petit groupe de Huguenots originaires du Poitou qui manifestèrent presque aussitôt l'intention d'aller s'établir dans la baie des Narragansetts. Le 16 octobre, un contrat fut signé entre le Révérend Ezéchiel Carré, leur pasteur, et Pierre Berton d'une part, agissant au nom des réfugiés, et les propriétaires de Narragansett d'autre part. Le 23 novembre, le Conseil Général de Massachusetts vota 30 livres sur le produit de la souscription générale « *for the supply and relief of the poor French people that are about to settle in the Narragansetts country* (1) ». Quelques semaines plus tard cependant, comme le premier emplacement avait été trouvé trop loin de la mer, on choisit un nouveau site dans la « *township* » de Rochester, sur la côte est de la baie des Narragansetts. Chaque famille devait recevoir 100 acres de terres et avoir droit à la jouissance de la grande prairie qui avait été réservée comme pâturage communal.

Leurs noms nous ont été conservés sur un plan dressé au moment de la division des terres : ils s'appelaient Jean Julien, Coudret, Rambert, Lambert, Arnaud, Targé (senior), Targé (junior), la veuve Galay, Abraam Tourtelot, Lemoine, Bouniot, Tavernier, La Vigne, Le Breton, Le Gendre, Renaud, Jouet, Mitard, Belhair, Lafon, Amian, Grosilier, Bussereau, Jamain, Louis Alaire, Ezechiel Carré, Foretier, Chadene, David (senior), David (junior), Peter Ayrault, Moïse le Brun, Beauchamp, David, Ratier, Galay, Menardeau, Bretier des Larondes, Robineau, Legaré, Grignon, Fougère, Deschamps,

(1) *Dudley records*, p. 280.

Jean Germon, Paul Collin, William Barbaut (1). Presque tous venaient de la Saintonge, du Haut-Poitou, où les branches restées françaises de leurs familles subsistent encore. Pierre Ayrault, qui avec le ministre Carré fut l'âme de la petite colonie, était un médecin d'Angers qui devait montrer une remarquable persistance et un désir de s'enraciner rare même parmi ces pauvres gens qui tenaient tellement à se créer un nouveau foyer sur une terre étrangère. C'est à lui que nous devons les renseignements les plus précis sur l'histoire de la petite colonie (2).

Les nouveaux venus trouvèrent un sol rempli de pierres et de broussailles mais en somme fertile, un climat sensiblement plus doux que celui de Massachusetts, qui leur donnait l'espoir de pouvoir cultiver la vigne, ambition chère au cœur des réfugiés. Ils pensaient pouvoir y faire pousser des mûriers et élever des vers à soie. Peu d'années après ils faisaient déjà un vin si bon que ceux des habitants de Boston qui avaient pu en goûter le considéraient comme l'égal du « claret de Bourdeaux (3) ». Avant même de défricher leurs champs, ils s'étaient mis à la construction de leurs maisons, commençant, comme c'était alors l'usage, par creuser des caves profondes recouvertes par des toits provisoires protégés par des mottes de terre et des plaques de gazon, à peu près selon le système employé dans le Nord de la France par beaucoup d'habitants de nos régions dévastées, quand ils retournèrent dans leurs villages détruits (4).

(1) Le plan de Frenchtown est conservé au *British State Papers Office*; j'en ai sous les yeux une photographie et on en trouvera une reproduction dans Baird, p. 524.

(2) Un fac-simile de sa pétition au gouverneur, dans laquelle il reprend dès le début l'histoire de Frenchtown, se trouve à la *John Carter Library* de Providence. L'original est au *British State Papers Office*.

(3) *Documents relative to the Colonial History of the State of New-York*, vol. IV, p. 787, 788, 855. Cité par Baird, p. 526.

(4) Ces caves profondes étaient presque une nécessité, étant donné la rigueur de l'hiver dans cette région. Selon les vieux habitants de Providence, on en trouvait encore les traces il y a quelques années sur l'emplacement de Frenchtown.

Leurs tribulations allaient commencer bientôt, et ils allaient se trouver les victimes d'une de ces querelles entre colonies voisines qui se reproduisent si fréquemment dans l'histoire d'Amérique. Le territoire qui leur avait été concédé par la Compagnie Atherton et qui appartenait antérieurement aux Indiens Narragansetts, était réclamé à la fois par la couronne, par la colonie de Rhode Island et par la colonie de Connecticut. Ne sachant dans quel guêpier ils s'étaient mis, les réfugiés commencèrent leurs travaux de défrichements, creusant les fondations d'une église et de vingt-cinq maisons sans paraître se douter du mécontentement presque général qu'avait causé leur venue. Un matin de juillet 1687, ils surprirent un groupe de fermiers anglais en train de couper le foin de la prairie commune et de la charger sur des charrettes. Ces envahisseurs venus des villages voisins de East Greenwich et de Kingston étaient loin de s'accorder entre eux. Les fermiers de Greenwich prétendaient en effet tenir leurs droits de la colonie de Rhode Island, et ceux de Kingston de la Compagnie Atherton. Ils s'étaient cependant réunis pour travailler de concert et dépouiller les colons de Frenchtown (1)

Ezéchiel Carré s'entremit, protesta auprès du gouverneur Andros à Boston et put immédiatement se rendre compte de l'animosité qui existait contre les réfugiés. Les habitants de Greenwich répondirent par une pétition en règle dans laquelle ils protestaient contre la venue de ces Français, « those Frenchmen », qui étaient venus s'établir sur un territoire qui ne leur appartenait pas et prétendaient s'imposer aux premiers possesseurs du sol. Andros, qui est loin d'avoir laissé de bons souvenirs dans la Nouvelle-Angleterre et fut un des hommes les plus haïs de l'administration coloniale, agit en la circonstance avec modération et sagesse. Il ordonna qu'en attendant une décision définitive le foin serait divisé

(1) Arnold, II, 503.

en deux parties égales, l'une pour ceux des colons anglais qui en avaient le plus besoin, l'autre pour les nouveaux venus qui étaient alors dans la pénurie la plus complète et n'avaient aucun autre moyen de s'en procurer, « wholly destitute, and have no other way to supply themselves (1) ». Bientôt après, Andros se déclara contre les prétentions de la Compagnie Atherton, et les terres furent déclarées possessions royales ; mais un arrêt du conseil en date du 10 avril 1688 permit aux réfugiés de conserver leurs terrains, à condition de payer un fermage nominal (quit-rent) de deux shillings deux pence pour chaque parcelle de 100 acres (2). Les Français accueillirent avec joie cette décision qu'Andros avait dû leur faire déjà entrevoir, car dès 1687 le réfugié de Boston écrivait : « L'on assure que si le roi a ces terres, l'on ne payera rien ou du moins fort peu, se contentant d'un petit droit seigneurial, moyennant quoy l'on peut vendre et engager, vous appartenant en propre. »

Par contre, le jugement ne pouvait être accepté sans mécontentement par les colons anglais, qui, en somme, se voyaient déboutés. Ils eurent bientôt une excellente occasion de se venger, tout en faisant montre de patriotisme. L'année suivante, la guerre entre la France et l'Allemagne allait être déclarée. Le colonel Church de Providence bataillait déjà contre les deux adversaires les plus redoutés des colons anglais : les Français et les Indiens ; l'annonce qu'une flotte française menaçait les côtes de la Nouvelle-Angleterre vint bientôt augmenter les craintes des gens de Rhode Island et du Massachusetts. Quoi de plus naturel que de supposer que parmi ces réfugiés qui ne parlaient pas la langue du pays, vivaient par eux-mêmes et constituaient un petit îlot étranger dans une population exclusivement anglaise, il avait pu se glisser d'odieux papistes, des espions du roi de France et

(1) Voir Baird, p. 528.
(2) Greene, I, 507.

des Jésuites prêts à donner le signal du massacre aux Indiens? Pour répondre à ces craintes, la Cour Générale du Massachusetts avait ordonné qu'une personne prudente accompagnée de gardes (*some prudent person with a sufficient guard*) fût envoyée perquisitionner et saisir la poudre, les balles et les fourrures qui pourraient se trouver dans les maisons des Français établis sur le territoire de la colonie. Au lieu de recevoir la visite de *some prudent man*, les colons de Frenchtown virent arriver les fermiers anglais qui piétinèrent les récoltes, brisèrent les palissades et, l'insulte à la bouche, terrorisant les femmes et les enfants, opérèrent des perquisitions qui n'avaient rien de légal.

Pierre Ayrault, qui pendant les hivers précédents avait pourtant soigné dans leurs maladies les colons anglais des villages avoisinants, essaya en vain de s'interposer : le « *mob spirit* » était déchaîné, et la destruction de Frenchtown fut presque complète. Il nous a laissé un récit naïf et pittoresque des ravages accomplis par cette populace en fureur dans sa pétition au gouvernement anglais, écrit huit ans plus tard :

« La protection accordée par le gouvernement à notre liberté et à nos biens ne dura pas avant que nous ne fussions molestés par la partie la plus basse du peuple qui, renversant nos palissades, ouvrit nos terres à la destruction, de telle sorte que nous ne pûmes en tirer aucun profit. La ruine nous confrontait; nos femmes et nos enfants vivaient dans la crainte des menaces que leur adressaient des personnes turbulentes, et le peu que nous aurions pu attendre de nos terres pour notre subsistance était détruit du fait que jour et nuit nos palissades étaient renversées en cachette. Nous avions consacré en entier à l'amélioration de nos nouveaux biens le peu que nous avions pu sauver en fuyant de France. Il était si pénible pour nous d'entendre les cris de nos femmes et de nos enfants, déplorant leur sort infortuné, qui, après avoir échappé à la persécution et être venus se placer

sous la protection du gouvernement de sa gracieuse Majesté qui leur avait été promise, se voyaient cependant ruinés... Beaucoup des habitants, ayant pitié de notre condition, auraient voulu nous aider; mais, quand ils essayaient de le faire, ils étaient maltraités eux aussi. De sorte que nous fûmes mis dans l'obligation de chercher un endroit de refuge pour échapper à cette condition misérable, et ayant entendu dire que beaucoup de gens de notre malheureux pays avaient été bien traités à Boston et à York, à chercher de nouvelles habitations où les gouvernements auraient pitié d'eux et leur donnèrent aide, secours et subsistance pour leurs femmes et leurs enfants. Deux familles seulement partirent pour Boston; les autres allèrent à New York, où ils achetèrent des terrains et où on leur donna du temps pour payer. Ainsi tous furent forcés de quitter leurs terres et leurs maisons, leurs vergers et leurs vignes, quelques-uns recevant quelque compensation pour le travail qu'ils avaient fait quand ils abandonnèrent leurs maisons. Quelques-uns, au contraire, ne reçurent rien pour leurs peines et les améliorations qu'ils avaient faites; mais les gens de Greenwich, qui nous avaient causé tant de difficultés, prirent possession des terrains tels qu'ils étaient et bientôt renversèrent et démolirent notre église. »

Tous ne partirent pas cependant. Ayrault lui-même refusa d'abandonner la maison qu'il avait construite, et il devait, avec une persistance étonnante, continuer à résister *pro aris et focis*. Il était secondé par un certain Lemoyen, dont le nom fut bientôt corrompu, devenant Money, puis Mawney, et dont les descendants, il y a vingt ans encore, occupaient une ferme bâtie sur l'emplacement concédé à leurs ancêtres il y a plus de deux siècles.

Ayrault avait évidemment à cœur de sauvegarder le titre de propriété des premiers colons français, malgré les usurpations des gens de Greenwich. Il allait jusqu'à ses derniers jours résister pied à pied et protester contre tous les

empiétements des fermiers américains. Près de dix ans plus tard, les gens de Greenwich ayant tracé un sentier qui traversait les limites de Frenchtown, le docteur barra le chemin par une palissade. Une cour d'enquête composée de magistrats de Greenwich et de Warwick se réunit et, après avoir passé toute une journée à délibérer, se prononça contre Pierre Ayrault. Une fois de plus la foule anonyme allait se charger de l'exécution du jugement. La nuit suivante, nous dit le vieux docteur, « un grand nombre de gens de Greenwich, auxquels s'étaient adjoints quelques hommes de Warwick ainsi que Chanteault, vinrent dans ma maison et me dirent que la cour qui siégeait de l'autre côté de la rivière dans la maison de Pardon Tillinghast voulait me parler. Je leur répondis que je ne voulais pas sortir de ma maison à une heure si avancée de la nuit. Ils répondirent qu'ils avaient un mandat de comparaître, et que si je ne les suivais pas de bon gré, ils m'emmèneraient de force. Je leur demandai de montrer leur mandat et de me le lire, ce qu'ils refusèrent de faire, et ils le remirent dans leur poche, bien que je les en priasse instamment. Aussitôt après ils se jetèrent sur moi, me traînèrent jusqu'à la rivière qu'ils me firent traverser, et me menèrent devant leur « cour », comme ils l'appelaient, où ils m'interrogèrent. Je leur répondis que j'étais étranger, que je ne comprenais pas l'anglais, et que je demandais par conséquent un interprète. Ils déclarèrent que j'en aurais un le lendemain, et ils me remirent en liberté en même temps que mon fils Daniel, Samuel Bennetts ayant donné sa parole que je comparaîtrais le lendemain, ce que je fis, et je fournis alors caution pour ma comparution devant un autre tribunal. Que l'on considère maintenant que j'ai été attaqué dans ma maison à une heure inopportune en vertu d'un mandat que l'on n'a pas osé me lire et dont on ne m'a point fourni copie; enfin que ma femme, âgée de soixante ans, infirme et malade, ne put les persuader par ses pleurs et ses craintes de changer leur attitude, mais qu'au

contraire ils la frappèrent, la jetèrent sur le dallage où elle resta quelque temps comme morte, ce qui, à mon avis, est non seulement contre la nature et contre l'humanité, mais encore contre toutes les lois et contre la raison.»

Ni menaces ni les jugements obtenus contre lui des magistrats locaux ne réussirent encore cette fois à déloger Pierre Ayrault. Quelques jours après, il rédigea une longue pétition dans un anglais naïf et l'envoya au gouverneur, qui la fit parvenir à Londres. Il obtint, semble-t-il, la permission de rester, à moins que, de guerre lasse, les colons anglais ne se soient enfin décidés à le laisser en paix. Toujours est-il que la mort seule put lui faire lâcher prise et abandonner ce coin de terre, auquel il s'était cramponné avec cette obstination entêtée si fréquente chez nos paysans. Quand il mourut onze ans après, il n'avait pas cédé un pouce de son territoire, il habitait encore dans la maison qu'il avait construite de ses mains et dont il avait fait comme son château-fort.

Il faut d'ailleurs reconnaître qu'au point de vue du droit strict le titre qui avait été cédé aux réfugiés français par Richard Warton en 1686 était des plus discutables et que, par un acte antérieur de plusieurs années, la législature de Rhode Island avait attribué à d'autres personnes les terres mêmes sur lesquelles les Français s'étaient installés. Les incidents de Frenchtown n'en sont pas moins curieux et significatifs. Ils révèlent tout d'abord dans les colonies anglaises de la fin du dix-septième siècle l'existence d'un état d'esprit qui devait reparaître à maintes reprises dans l'histoire d'Amérique. On peut y constater un curieux souci de la légalité mélangé à cette disposition si fréquente chez les pionniers américains « *to take the law in their own hands* » et à se faire justice eux-mêmes. Ayrault est attaqué dans sa maison, maltraité et rudoyé par des gens qui prétendent agir au nom de la justice et veulent le faire comparaître

(1) Ayrault papers, 5 août 1700.

devant un tribunal régulier dont le jugement était connu d'avance, puisqu'eux-mêmes le constituaient. C'est exactement ce qui se passera plus tard dans l'Ouest au temps des Vigilantes de Californie et encore ce qui se passe jusqu'à un certain point dans les lynchages que l'on voit encore se produire dans quelques États de l'Union américaine.

Il est, de plus, certain qu'il n'y avait pas à proprement parler d'animosité personnelle contre les réfugiés français de la part des fermiers américains. Le fils de Pierre Ayrault, après avoir vendu la propriété de son père, s'établit à Newport et continua d'y vivre sans être inquiété. Peter Tourgée se fixa à North Kensington, tout près de Frenchtown, et y prospéra comme colon indépendant. Lemoyen resta sur son petit domaine, et Ayrault lui-même ne fut inquiété et maltraité, après que la colonie se fut dispersée, que le jour où en érigeant ses barrières il avait voulu restaurer l'entité de Frenchtown. Ce n'est donc pas contre les Huguenots individuellement, ni même contre des Français, considérés comme individus, qu'étaient dirigées les hostilités, mais bien contre des gens qui, en établissant une Frenchtown, démontraient par là même qu'ils refusaient de se fondre dans la masse et désiraient continuer à vivre avec les traditions, les mœurs et la langue de leur ancienne patrie, dans un milieu déjà intensément américain. Il y a déjà là, à ce qu'il nous semble, une des premières manifestations de cet état d'esprit qui à certains moments a fait se lever des groupements américains contre des éléments étrangers considérés comme inassimilables. Ce sont les mêmes motifs qui à la fin du XVIIIe siècle ont fait adopter des mesures comme l'*Alien Bill* et qui de nos jours ont permis à une organisation comme le fameux Ku-Klux-Klan de se développer. Attribuer à des fermiers du Connecticut de la fin du XVIIe siècle une psychologie trop moderne pourra sembler une hypothèse assez hasardeuse. Pour la justifier complètement, il serait nécessaire d'écrire à ce point de vue

particulier l'histoire de l'immigration américaine. On y verrait que les États-Unis, tout en continuant pendant trois siècles à accueillir généreusement et librement les réfugiés politiques et religieux, ont fort souvent montré une très vive répugnance à les voir constituer des colonies étrangères sur leur sol. A plusieurs reprises, et particulièrement au cours du XIXe siècle, ces craintes ont été nettement exprimées et ont, de nos jours, conduit à limiter strictement le nombre des nouveaux immigrants. Nous pourrons constater l'existence des mêmes sentiments chez les habitants de Boston et expliquer ainsi leur hésitation prolongée à accorder certains privilèges aux Protestants français, malgré la sympathie très vive qu'ils manifestèrent pour ceux qu'ils accueillirent comme des frères persécutés.

CHAPITRE II

Pasteurs et Grands Bourgeois : Pierre Daillé, André Lemercier, les Faneuils

Des hommes qui avaient abandonné leurs biens, leur famille et leur patrie pour cause de religion et qui avaient affronté les périls de la mer pour trouver un asile contre les persécutions devaient naturellement songer tout d'abord à affirmer leur foi et à assurer la permanence de leur culte. Beaucoup n'avaient consenti à traverser l'Océan qu'à condition de pouvoir emmener leur pasteur avec eux. C'est ainsi que nous voyons Bondet accompagner les fermiers installés par Bernon à New Oxford, et Ezéchiel Carré signer avec Ayrault le contrat pour la concession de Frenchtown. Dépositaires de la pure doctrine calviniste, pouvant communiquer en latin avec les pasteurs de la Nouvelle-Angleterre, quand ils connaissaient mal l'anglais, ils devinrent tout naturellement les garants et les interprètes des réfugiés.

Aussi songèrent-ils très tôt à établir une église française à Boston, port de débarquement d'un grand nombre de Huguenots. La date de sa fondation est cependant assez difficile à déterminer. Nous avons vu que, tout d'abord, les premiers arrivants songèrent à trouver des terres non occupées sur lesquelles ils pourraient construire des maisons à eux et vivre de leur vie. Dans les premières années qui suivirent la Révocation, les Huguenots de Boston constituèrent donc une population flottante plutôt qu'un groupement net-

tement déterminé, et ils ne semblent pas avoir eu de pasteur régulier. La première mention que nous trouvions d'une église française permanente ne remonte pas plus haut que 1686. Il semble qu'à cette date des difficultés assez sérieuses s'étaient élevées entre Increase Mather et un pasteur français ou d'origine française, Laurentius Van den Bosch, autrement dit Laurent Dubois. C'est à ce moment qu'intervint un homme qui peut être considéré comme le véritable fondateur des églises protestantes françaises en Amérique et dont le zèle apostolique ne se démentit pas un seul instant, Pierre Daillé de Saumur.

Nous sommes assez mal renseignés sur sa vie française. Une tradition, que rien ne permet d'infirmer, en fait un parent du grand Jean Daillé de Châtellerault, qui fut la voix la plus éloquente du protestantisme français au commencement du XVIIe siècle. Pierre Daillé avait étudié à Saumur et était devenu professeur dans la fameuse académie protestante. Il avait dû d'abord se réfugier en Hollande et de là passer en Amérique. En 1683, le révérend Henry Selyns écrit en effet à la Classis d'Amsterdam pour signaler à ses collègues que « le Rév. Peter Daillé, autrefois professeur à Saumur, est devenu son collègue. Il exerce son ministère dans l'église française ici. Il est plein de zèle, de science et de piété. Exilé pour sa religion, il se dévoue ici à la cause de Christ avec un zèle inlassable (1) ». Il devait être arrivé déjà depuis un certain temps, puisque, bien que la lettre de Selyns soit datée du 21 octobre, nous savons que Daillé avait prêché à New Paltz le 22 janvier de la même année (2). Nous reviendrons plus tard sur la vie de Pierre Daillé à New York, mais il semble hors de doute que dès son arrivée il avait songé à se mettre en rapport avec les Huguenots de Boston. Le ton même qu'il prend dans sa lettre à Increase

(1) *Ecclesiastical Records*, II, 866.
(2) Lefevre : *History of New Paltz, second edition*, Albany, 1909.

Mather montre qu'il jouissait d'une autorité certaine et qu'il prenait à cœur de s'occuper des affaires des églises françaises, où qu'elles fussent. Tout en observant les formules respectueuses en usage alors, et rendues encore plus sensibles par l'emploi du latin, c'est en égal que l'ancien professeur de Saumur s'adresse à son collègue de Boston, et c'est en égal qu'il était traité par eux (1). Il n'hésite pas à condamner Dubois, qui non seulement a créé des difficultés entre l'Église et l'État : « *quod in rempublicam ecclesiamque vestram male habuerit* », mais encore a causé des dissensions graves parmi les réfugiés de Boston. Il insiste cependant pour demander à Mather de ne pas montrer moins de sympathie que par le passé aux réfugiés déjà établis à Boston et à ceux qui pourraient y arriver, et de ne pas faire retomber sur la tête d'innocents une faute qui n'était imputable qu'à un seul : « *unius culpa aliis innoxiis neque imputari, neque creare damnum debet.* » Il terminait par une exhortation à maintenir entre Protestants français et Protestants américains une amitié fraternelle et à oublier toutes les légères différences qui pouvaient les séparer momentanément : « *Sumus fratres, fraterna igitur amicitia colenda est.* »

Après le départ de Van den Bosch, la concorde semble avoir de nouveau régné dans la petite colonie française, et, bien qu'aucun pasteur français n'ait encore été nommé, nous savons cependant que Bonrepos, qui vint de Saint-Christophe avec un groupe de réfugiés et passa ensuite à New-Rochelle, Bondet et surtout Ezéchiel Carré prêchèrent assez souvent à Boston. Ce dernier fit paraître en 1689 un curieux document qui nous donne des indications précieuses sur la condition des réfugiés français de Boston à cette date : *The Charitable Samaritan, a sermon on the tenth chapter of Luke,*

(1) Voir plusieurs de ces lettres de Daillé dans Baird, *Appendice*, p. 589 et suiv.

ver. 30-35, pronounced in the French Church at Boston, était en réalité un plaidoyer pour les réfugiés. Les membres de l'église française ayant négligé pendant plusieurs dimanches de suite de contribuer au fonds de secours (*alms towards the poor*), Carré décida de traiter le sujet de la charité et de faire ensuite paraître son sermon en anglais, « non pas, dit-il, qu'il ait l'intention de s'arroger des droits qui ne lui appartiendraient pas, mais parce qu'il était impossible de l'imprimer ici dans sa propre langue et aussi pour rendre manifeste l'unité de doctrine des Protestants (1) ».

Le sermon lui-même présente peu d'intérêt : c'est une exhortation plutôt sèche à la charité chrétienne. Le seul passage qui se détache un peu sur ce fonds de lieux communs est celui dans lequel le pasteur français insistait sur la nécessité pour les fidèles de secourir même leurs ennemis et même les incroyants. Beaucoup plus intéressante, au contraire, était la dédicace à M. *John Pastre, French merchant in Boston,* qui sans doute avait fait les frais de la publication. Carré lui offrait son sermon, dans l'espoir que cette exposition des principes qui dirigeait les réfugiés aiderait à convaincre les habitants de la ville « que les Français qui avaient tant souffert pour la religion ne pouvaient raisonnablement point passer pour des Papistes ». On peut donc y voir une tentative pour dissiper les préjugés qui avaient dû se manifester contre des gens venus d'un pays que redoutaient et haïssaient les colons américains et une réponse aux accusations que l'on avait lancées contre eux d'être des agents du roi de France et des Jésuites du Canada. Plus importante encore était la *Prefatory recommendation with a brief account of the French persecution.* Mather, dont l'autorité était grande dans la ville et dont l'orthodoxie ne pouvait faire aucun

(1) *Translated into English by M. Walter,* Boston 1689. in-4°, 4-4-25 pages. *By Ezechiel Carré formerly minister of Rochechalais in France, now minister of the French colony in Narraganset.*

doute, y affirmait que les réfugiés étaient « chrétiens et protestants ». Il y rappelait les souffrances qu'ils avaient endurées et y faisait appel au zèle fraternel des Protestants de Boston et exprimait l'espoir que les Français ne perdraient point le fruit de leurs travaux, et qu'après leurs prodigieuses épreuves ils seraient épurés comme l'or qui sort de la fournaise, et que si parmi eux il s'en trouvait « qui avaient manifesté quelque mauvaise humeur, le sermon qui précédait serait pour eux non une extrême-onction, mais un baume du bon Samaritain (1) ».

Le certificat délivré par Cotton Mather aux réfugiés français ne produisit sans doute pas tous les résultats qui en étaient attendus, puisque l'année suivante Ézéchiel Carré crut nécessaire de répudier encore plus nettement les Jésuites du Canada et par là même de détruire les soupçons qui devaient continuer à se manifester contre les Huguenots de Boston. Il fit donc imprimer, cette fois en français, un *Échantillon de la doctrine que les Jésuites enségnent aux Sauvages du Nouveau Monde, pour les convertir, tirée de leurs propres manuscrits trouvés ces jours passés en Albanie proche de Nieuyorke. Examinée par Ézéchiel Carré cy devant ministre de la Rochechalais en France, à présent ministre de l'Église française de Boston en la Nouvelle-Angleterre. Éprouvés les esprits s'ils sont de Dieu* (2).

Il est à remarquer que Carré prend ici le titre de pasteur de l'église française de Boston alors que, l'année précédente,

(1) « Tis my prayer, That the French may not loose what they have wrought, nor after their prodigious trials come forth any otherwise, than as Gold out of the Fire; and that if any among them, have laboured under any unhappy distemper after all the ensuing sermon may prove, not an Extream (*sic*) Unction, but a Balsamum Samaritanum for them. » On trouvera dans Baird un extrait de la préface de Mather; mais il ne reproduit pas la conclusion que nous donnons ici. Baird, p. 462, *éd. française*.

(2) Boston, 1690, 2-6-11 pages, in-4. Un exemplaire s'en trouve à l'*American Antiquarian Society*.

il se désignait encore comme « *minister of the French colony in Narraganset* ». Ce ne devait cependant être qu'après que Pierre Daillé se fut fixé définitivement à Boston que l'église française devait se montrer vraiment active. Il quitta en effet New York dans l'automne de 1696 et allait donner à la prédication française un grand éclat (1). Portant un nom connu et respecté dans les annales du protestantisme, Daillé fut reçu en égal et en frère par les pasteurs de Boston, et attira même un certain nombre de colons anglais à ses sermons. La vogue dont il jouissait n'alla pas sans inquiéter un peu, au début, les Puritains extrêmes. S'il y avait peu de différences essentielles entre le calvinisme français et le puritanisme de la Nouvelle-Angleterre, certains ne voyaient pas sans inquiétude les réfugiés français pencher nettement du côté de l'Église anglicane et conserver l'observance des fêtes de Pâques et de Noël. Aussi voyons-nous un pur entre les purs, le juge Sewall, noter dans son journal qu'ayant rencontré M. Newman le quatrième jour de janvier 1699, il crut de son devoir de lui reprocher d'avoir assisté au service de l'église française le 25 décembre « parce que c'était Christmas, comme ils appellent abusivement ce jour (2) ». Mais cette réserve faite, le vieux juge n'en continua pas moins à entretenir des relations amicales avec Daillé, et les scrupules qu'il pouvait éprouver ne l'empêchèrent pas d'aller voir le ministre français presque à son lit de mort, « alors qu'il languissait de la maladie qui devait l'emporter (3) ».

Cotton Mather n'eut pas moins d'estime et moins d'amitié pour le ministre français. C'est encore le juge Sewall qui nous apprend que parmi les personnes qui portèrent les

(1) « Domine Daillé, récemment ministre français ici, a été appelé à Boston et chargé de l'église française. » Lettre du Rév. H. Selyns, 30 sept. 1686. *Ecclesiastical Records*, II, 1172.

(2) Sewall, I, 491.

(3) « I visited Mr. Peter Daillié who seems to be in a languishing dying condition : has kept house about 8 weeks. » 14 avril 1715.

cordons du poële aux obsèques de la seconde femme de Mather figurait « M. Daillé, à côté du colonel Hutchinson ».

Les autorités de la colonie ne marquaient pas moins d'intérêt aux réfugiés. Comme la congrégation de Daillé était loin d'être riche, il parut désirable d'accorder au ministre un secours officiel. Dans son message de 1700 à la Cour Générale du Massachusetts, le gouverneur de la province rendit hommage aux qualités et aux vertus des Protestants français, tout en attirant l'attention des magistrats provinciaux sur la situation de Daillé : « Je recommande à votre intention, disait-il, le ministre français de cette ville qui est sans moyens d'existence à cause du peu de familles (françaises) qui se trouvent ici. Que la persécution qui actuellement fait rage en France stimule votre zèle et votre compassion à son égard ! Je voudrais que dans notre propre intérêt les Protestants français eussent été encouragés à venir s'établir parmi nous ! Ce sont de braves gens (they are a good sort of people), très intelligents et très industrieux. Ils auraient été fort utiles pour peupler ce pays et l'enrichir par le commerce. »

Quelques semaines plus tard, les fidèles de Daillé présentèrent au Conseil et à l'Assemblée une pétition qui contient quelques détails intéressants sur la situation de la petite colonie française à cette date et sur son état d'esprit : « Bien des membres de notre troupeau sont déjà partis, disaient-ils, et ceux qui restent ne sont pas capables de subvenir aux besoins du ministre. Seront-ils donc privés de la consolation de son saint ministère et d'entendre la parole de Dieu dont une persécution inouïe les a privés dans leur propre pays ? » Ils ajoutaient que les Français supportaient déjà de lourds fardeaux : qu'ils payaient l'impôt destiné à venir en secours aux pauvres et qu'en plus, ils devaient subvenir aux besoins de leurs propres pauvres, à la fois à Boston et à New Oxford. Une somme de 12 livres fut votée en faveur du pasteur français, mais il est douteux que cette générosité ait été renouvelée. Daillé avait peu, mais il tenait, comme il nous l'a dit

lui-même, « à employer tous les moyens avant de se décider à quitter son troupeau ». Aussi en 1706 s'adressa-t-il à la société anglaise qui avait été établie « For the Propagation of Gospel in Foreign parts ». Sa pétition fut appuyée par le gouverneur Dudley, qui le recommanda comme « an honest man and a good preacher », et par deux pasteurs anglais de Boston, le ministre de King's Chapel et son assistant, qui certifièrent que Daillé était un homme « d'une grande science et d'une grande modération et très zélé dans ses fonctions de pasteur ». Ils ajoutaient un détail assez curieux et qui nous explique la critique adressée par Sewall à l'église française de Boston. Selon eux, en effet, Daillé aurait été ordonné « épiscopalement et envoyé par l'évêque de Londres ». Cela seul aurait suffi à le rendre suspect aux yeux des Puritains, car, de toutes les hérésies, la plus odieuse à leurs yeux était celle de l'Église anglicane, si bien que, par une contradiction étrange, la religion la plus répandue en Angleterre ne fut tolérée qu'assez tard dans une colonie anglaise. C'est seulement en effet en 1689, sous l'administration du gouverneur Andros, qui resta pendant longtemps l'homme le plus généralement détesté de la Nouvelle-Angleterre, qu'une église épiscopale fut bâtie à Boston. Le premier ministre qui essaya d'y célébrer des services, le révérend Robert Ratcliffe, fut d'ailleurs forcé de quitter la ville bientôt après, et l'église « fut souillée de bouse de vache et autres ordures de la façon la plus révoltante que l'on puisse imaginer (1) ». Daillé n'était cependant épiscopalien que de nom, car la société de Londres répondit que M. Daillé n'avait pas été envoyé sous ses auspices et que, de plus, son ministère n'était point conforme au rituel de l'Église d'Angleterre.

Les raisons qui déterminèrent tant de Huguenots réfugiés en Angleterre ou dans les colonies à se « conformer et à accepter au moins de nom la discipline de l'Église anglicane

(1) Voir Winsor, *Memorial History of Boston*, I, 215.

n'ont jamais été nettement déterminées. A première vue, il semble que les cérémonies du culte anglican et le fait que les pasteurs devaient être ordonnés par un ministre auraient dû les en détourner. Certains résistèrent avec opiniâtreté et arrivèrent à maintenir longtemps la discipline religieuse des églises de France; en beaucoup d'autres cas cependant il semble que la question n'ait pas eu pour les réfugiés l'importance que l'on pourrait croire. Il est probable qu'ils furent conduits à cette attitude pour des motifs de pur intérêt aussi bien que par une largeur de vue réelle.

Baird indique qu'entre les églises réformées de France et d'Angleterre il existait une véritable entente cordiale qui remontait jusqu'au temps de Calvin (1). De plus, étant dispersés sur un immense territoire qui allait de la Caroline du Sud au Massachusetts, les réfugiés ne pouvaient songer à conserver leur organisation régulière en synodes et colloques. Accompagnant des émigrés trop souvent dénués de toutes ressources, les pasteurs se trouvaient ainsi réduits, sous peine de ne pouvoir vivre, à faire appel à des organisations comme la *Society for the propagation of Gospel in foreign parts*, qui seules pouvaient leur fournir l'aide dont ils avaient besoin. Enfin, c'était là pour beaucoup d'entre eux une façon évidente d'affirmer leur loyalisme anglais, et de montrer qu'ils avaient rompu tous les liens qui auraient pu les attacher encore à la France. Il paraît bien certain que les formalités de naturalisation se trouvaient facilitées pour ceux qui avaient accepté la discipline de l'Église officielle d'Angleterre. Gouverneurs et représentants du pouvoir royal exercèrent sur les réfugiés une pression indéniable pour les amener à se conformer. Beaucoup cédèrent ; en quelque cas seulement ils résistèrent avec une extraordinaire opiniâtreté, et ce n'est pas là un des côtés les moins intéressants de l'histoire de l'émigration.

(1) Baird, p. 407.

A Boston, la question ne se présenta jamais sous un aspect vraiment sérieux. Daillé avait certainement de grandes qualités d'administrateur et un véritable génie conciliateur. A New York, il resta dans les meilleurs termes avec les pasteurs hollandais ; à Boston, il avait du premier coup su acquérir l'estime d'Increase Mather et, comme son compatriote Bernon, il désirait très nettement affirmer ainsi sa nouvelle allégeance. Comme Bernon, en tout cas, Daillé était devenu un fervent patriote anglais. Il applaudissait avec lui aux victoires remportées par les armées anglaises sur les soldats du roi de France : « Le duc de Marlborough a battu les Français dans les Flandres, écrivait-il à son compatriote de Narragansetts, lui tuant beaucoup de gens et faisant 4000 prisonniers, parmi lesquels se trouvent le fils du maréchal Tallard, le neveu du duc de Luxembourg et plusieurs officiers d'importance. Les ennemis ont perdu tous leurs canons et leurs bagages. Les Français ont été battus aussi en Italie par le prince Eugène, qui en a tué 1500, a capturé deux bataillons et a blessé ou fait prisonnier 700 hommes. Dieu bénisse de plus en plus les armes de notre reine et de ses alliés ! (1) »

Une telle lettre pose un problème que nous ne pouvons encore traiter complètement et sur lequel nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir. Il faut au moins en indiquer ici les principales données. Nous voudrions pouvoir déterminer jusqu'à quel point ces gens, qui avaient été élevés sur la terre de France et qui avaient laissé derrière eux les tombes de leurs ancêtres, avaient pu s'adapter à une mentalité nouvelle, renoncer à leur nationalité pour en prendre une autre et, en un mot, se dénationaliser. La sincérité du témoignage de Daillé est d'autant moins suspecte qu'il écrit à un ami français et que sa lettre n'était pas destinée à être mise sous les yeux des colons anglais de Boston ou de Pro-

(1) Bernon papers.

vidence. Malgré la gêne que nous éprouvons à lui voir manifester une telle joie en apprenant la mort de ses anciens compatriotes, à l'entendre traiter des Français d'ennemis, il faut bien reconnaître que Pierre Daillé semble du premier coup avoir réussi à se « dénationaliser » entièrement. On ne voit poindre chez lui aucun regret de la terre de France, aucune hésitation ni aucun remords. En prêtant serment de fidélité au roi d'Angleterre, il a accompli plus qu'une simple formalité lui permettant de jouir des mêmes droits politiques et civils que les anciens colons du Massachusetts, il semble véritablement avoir changé de mentalité. Il y a là quelque chose qui blesse profondément notre conception moderne du patriotisme et que cependant nous devons nous garder de juger en nous plaçant au point de vue moderne. On peut cependant se demander si, même au XVIIe siècle, le patriotisme n'était pas autre chose que le respect et l'obéissance dus au souverain, si même alors la solidarité entre gens de même langue et de même sang n'y entrait pas pour quelque chose, et si le loyalisme anglais dont fait preuve cet Angevin déraciné n'a pas quelque chose d'un peu inhumain. Nous verrons cependant reparaître le même sentiment chez beaucoup de Huguenots réfugiés, et il faut bien reconnaître que le patriotisme au sens actuel du mot ne semble avoir joué qu'un bien faible rôle dans leur vie sentimentale. Ils auraient donc, si l'on s'en tient aux apparences, accompli ce prodige de dépouiller entièrement leur mentalité et leur sentimentalité françaises pour revêtir une mentalité anglaise ou américaine et seraient arrivés à ce résultat par le seul effort de leur volonté. En réalité ils étaient restés plus Français qu'ils ne le croyaient eux-mêmes. Leur patriotisme se manifesta sous une autre forme : il apparaît dans leurs efforts persistants pour fonder des églises françaises et pour transmettre à leurs enfants la langue qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres.

Pierre Daillé mourut le 21 mai 1715. A cette date, sans

aucun doute, sa situation était plus prospère, et la congrégation française était en mesure de subvenir plus généreusement aux besoins de son pasteur. Par testament, il laissait en effet ses livres latins et français à son église; une somme de 100 livres dont les intérêts devraient être servis au nouveau pasteur; une somme de dix livres pour contribuer à bâtir une église française, le jour où la permission pourrait être obtenue; cinq livres au vieux monsieur John Rawlins, « the French schoolmaster »; à sa femme 300 livres en monnaie d'argent et en billets sur Providence, son esclave nommé Kuffy ainsi que ses meubles et sa vaisselle plate; le reste de ses biens devait aller à son frère Paul Daillé, qui s'était fixé en Hollande.

Il fut enterré dans le vieux cimetière de Granary, à côté de sa première femme, morte en 1696, à quelques pas de l'endroit où se trouve la tombe de Josiah Franklin, père de Benjamin Franklin (1).

Une des ambitions que Daillé avait poursuivie toute sa vie était de doter les Protestants français de Boston d'une église dans laquelle ils seraient chez eux. Il n'avait pu y parvenir, malgré ses efforts persistants; l'article de son testament par lequel il léguait dix livres de sa fortune pour le bâtiment qu'il n'avait pu arriver à construire montre que, même par-delà la mort, il poursuivait son dessein.

Jusqu'aux environs de 1700, le besoin d'un bâtiment indépendant ne semblait pas s'être fait fortement sentir. Les réfugiés étaient peu nombreux et avaient obtenu dès 1687 l'autorisation de se réunir dans l'école latine de Boston comme ils le désiraient. En janvier 1704 cependant, la con-

(1) Holmes, p. 53. Sur sa tombe on mit la simple inscription suivante :
« Here lies ye Body of ye
Reverend Mr. Peter Daille
Minister of the French Church in Boston
Died ye 21 st of May 1715
In the 67 year of his Age. »

grégation de l'église avait acheté d'un certain James Mears un coin de terre dans School House Lane « pour bâtir et ériger une église à l'usage de la congrégation française de Boston, afin de s'y réunir pour y célébrer le culte et le service de Dieu tout-puissant, suivant la manière et la façon des églises réformées de France (1) ». La somme payée était de 110 livres. La teneur même de ce contrat de vente est des plus significatives et marque une intention nettement prononcée de la part des réfugiés ou de leur pasteur de maintenir une organisation religieuse totalement indépendante.

Tout d'abord les autorités de la ville de Boston semblent avoir cherché à éluder la question. Un an plus tard les *selectmen* adoptèrent en effet la résolution suivante : « Étant donné que la congrégation des protestants français a tenu ses réunions publiques pour le culte divin depuis plusieurs années dans le *Free School House* de Boston, et que, depuis plusieurs mois, ils se sont réunis dans un autre endroit, tandis que la maison d'école était démolie pour faire place à un bâtiment plus commode, il est résolu que la dite congrégation aura la permission de se réunir dans la dite école pour le service divin comme elle le faisait autrefois dans l'ancienne (2) ».

Cette mesure ne donna pas satisfaction aux membres de l'église française, qui une semaine après revinrent à la charge et cette fois demandèrent l'autorisation de faire construire, sur le terrain qu'ils avaient acheté, un bâtiment de bois de 35 pieds de long sur 30 pieds de large. Les *selectmen*, après due délibération, considérèrent qu'il ne convenait pas de leur accorder leur requête, étant donné que la salle mise à leur disposition dans la nouvelle école était plus que suffisante pour les besoins de leur congrégation. Les historiens américains paraissent avoir été assez embarrassés pour expli-

(1) Winsor : *Memorial History of Boston*, II, 253. Holmes, p. 63.
(2) *Minutes of the selectmen*, dans Winsor : *Memorial History*, II, 254.

quer ce refus et ont prétendu que les *selectmen* auraient répugné à voir s'élever un bâtiment en bois sur l'emplacement choisi. C'est une raison qui n'aurait été en tout cas que peu satisfaisante à une date où les constructions en bois étaient encore la forme la plus répandue de l'architecture coloniale, et où les « *frame-houses* » dominaient à Boston, comme dans toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre. La véritable raison devait être tout autre, et, si nous ne nous trompons pas, il la faut chercher dans la répugnance que nous avons déjà constatée chez les Bostoniens à voir se maintenir parmi eux des organisations étrangères trop indépendantes. Tout en étant d'une piété remarquable, les Huguenots de l'église française ne se rattachaient ni à l'église anglicane ni aux congrégationalistes. Ils formaient un petit groupe à part, que les véritables anglicans se refusaient à reconnaître, comme nous l'avons vu à propos de Daillé, et, d'autre part, leur persistance à célébrer Noël et Pâques ne pouvait que déplaire aux vrais Puritains. Il est permis de croire que les autorités municipales ont d'abord hésité à accorder à ces nouveaux venus l'autorisation de continuer un culte étranger dans une maison leur appartenant en propre et où, sous couleur d'assemblées religieuses, ils auraient pu s'occuper de questions politiques. Il n'y eut aucune opposition avouée ni aucun froissement ; mais, une fois de plus, deux forces opposées s'étaient trouvées en contact : d'une part, le désir légitime des nouveaux venus de se grouper et de continuer à faire bloc ; d'autre part, le désir non moins légitime des anciens colons d'exercer une sorte de contrôle indirect sur les réfugiés jusqu'à leur « américanisation » complète.

Peu de temps après la mort de Daillé cependant, l'autorisation fut accordée, et la congrégation de l'église française éleva une construction de briques qui devait servir de lieu de réunion aux réfugiés jusqu'à leur dispersion. Elle devait être inaugurée par un tout jeune homme qui, au moment de son arrivée à Boston, n'avait pas plus de vingt-trois ou

vingt-quatre ans, André Lemercier. Lemercier était né à Caen, mais il avait étudié à Genève et se trouvait à Londres au moment où il reçut l'invitation de la congrégation française de Boston. Les appointements qu'on lui offrait montrent qu'à cette date la situation financière des réfugiés s'était sensiblement améliorée. Il ne s'agissait plus des misérables 12 livres votées comme secours à Daillé : les réfugiés lui promettaient cent livres, somme assez considérable pour l'époque et qui ne devait cependant pas suffire au jeune ministre.

Il devait assister à la disparition de la petite congrégation qu'il avait été appelé à diriger. Les Huguenots bostoniens perdaient en effet déjà à cette date leur individualité française. Les réfugiés de la première heure commençaient à vieillir, et leurs enfants, élevés dans un milieu différent, ayant sans doute en partie oublié la langue ou la connaissant mal, n'avaient plus les mêmes raisons que leurs parents de tenir à se réunir en commun pour célébrer le culte. Il est d'ailleurs assez remarquable de constater que les réfugiés se marièrent peu entre eux : pour la plupart ils s'allièrent à des familles anglaises et entrèrent dans de nouvelles congrégations. L'anglais étant devenu la langue de la famille, le français ne pouvait rester longtemps la langue de la religion. En 1748, la congrégation était réduite à un tel point que l'on dut songer à la dissoudre. A ce moment, Lemercier demanda que le produit de la vente du terrain et du bâtiment lui fût attribué, donnant pour raison que, du fait de la disparition de l'église française, il allait subir une perte considérable et qu'il serait forcé de trouver ailleurs des moyens d'exister. Sa réclamation souleva les protestations énergiques des « anciens » de l'église, dont la réponse à la Cour générale nous donne une idée des démêlés qui s'étaient élevés entre le pasteur et les fidèles :

« Nous pensons que c'est un abus et une injustice (*imposition*) de sa part que de présenter des raisons aussi faibles

pour nous chasser de notre église. Il dit qu'il n'avait que 100 livres par an quand il est arrivé, mais nous ne lui avions pas promis davantage, bien que nous lui ayons donné beaucoup plus, comme on peut le constater du fait qu'il entretient sa famille sur un pied très respectable et qu'il a acheté des biens considérables, alors qu'il était dans une fort mauvaise situation financière quand il est venu s'établir parmi nous. Quant à la dépréciation de l'argent qu'il invoque, quelques-uns ont augmenté leur contributiou de 40 shillings à 10 livres ; Andrew Faneuil et James Bowdoin lui ont laissé, l'un 170 livres, et l'autre 20 livres par an. Johonnot et Sigourney lui ont légué 100 livres dans leur testament, et, de temps à autre, nous lui avons donné 100 livres sur l'argent des pauvres. S'il avait eu tant de raisons de se plaindre, il aurait eu le droit, selon notre discipline ecclésiastique et nos règlements, de retourner en Angleterre s'il n'était pas secouru, ou de chercher une autre charge ailleurs, et nous aurions payé ses frais de passage. Quand il est venu parmi nous, plusieurs d'entre nous firent une souscription qui se monta à 100 livres. Nous ne sommes pas responsables de la mort de nos gens. De plus, il a poussé nos jeunes gens à quitter notre église pour entrer dans d'autres. Malgré tout nous ne lui voulons que du bien, et si nous vendons notre église, nous avons l'intention de lui donner environ 1650 livres ancienne monnaie. Mais qu'il aille vendre notre église que nous avons payée et construite de notre argent et qu'il nous en chasse, ce serait laisser établir un précédent inouï qui aurait des conséquences fort dangereuses si on le permettait (1). »

Il ne semble pas que l'affaire ait eu d'autres conséquences. Quelques mois plus tard, Lemercier signa le contrat de vente avec les autres membres de la congrégation qui à cette date

(1) Voir *New England Historical and Genealogical Register*, XIII, 319-322, et Winsor : *Memorial History*, II, 257.

était réduite à huit chefs de famille (1). La vente eut lieu pour la somme de 3000 livres ancienne monnaie, et le contrat portait que l'édifice devait être consacré à perpétuité à l'exercice du culte protestant. Suivant Holmes, cette clause ne fut pas respectée. Un prêtre catholique aurait dit la messe dans la vieille église française le 2 novembre 1788, et, par une curieuse coïncidence, c'est encore elle qui devait abriter, quatre ans plus tard, deux prêtres français que d'autres persécutions avaient conduits dans la Nouvelle-Angleterre : l'abbé Francis Matignon et le futur archevêque de Bordeaux, Jean de Chéverus (2). L'édifice lui-même a aujourd'hui disparu, et le seul souvenir tangible qui reste de l'église française de Boston serait une Bible française offerte par la reine Anne aux réfugiés et que je n'ai pu retrouver.

On aurait tort de ne juger Lemercier que par ce dernier épisode de l'histoire de l'église française à Boston. S'il ne fut pas entouré du respect qui dès les premiers moments s'attacha à Pierre Daillé, il fut au moins un membre honoré et respecté de la colonie et en plusieurs occasions joua un rôle assez important. Il prit une part assez active à l'organisation de consistoires dans les églises congrégationalistes de la Nouvelle-Angleterre et fut fréquemment consulté à ce sujet (3). En 1738, il demanda au gouverneur de la Nouvelle-Écosse l'autorisation de construire à ses frais un refuge pour les pauvres naufragés sur l'île des Sables (*Sable Island*) ; il y plaça quelques bestiaux et des provisions qui furent volées à plusieurs reprises, si bien qu'il finit par se décourager. Mais l'utilité de son entreprise est attestée par le fait qu'aujourd'hui même le gouvernement a jugé nécessaire d'entretenir une station de sauvetage permanente sur l'île.

De tous les réfugiés que nous connaissons, il est le seul

(1) 7 mai 1748. Holmes, p. 63.
(2) Holmes, p. 64.
(3) Baird, p. 472.

qui ait montré quelque activité littéraire. Arrivant droit de Genève, il fut considéré comme une véritable autorité sur la république calviniste, et, pour répondre au désir des « très révérends pasteurs des églises chrétiennes de la Nouvelle-Angleterre », composa en anglais une « *Church History of Geneva, in five books. As also a political and geographical account of that Republick* (1) ». Lemercier s'y montrait fort peu tendre pour ses prédécesseurs et discute les qualités dont doit faire preuve un historien avec une singulière largeur d'esprit : « Un écrivain doit être impartial et écrire sans flatter son pays, son parti ni sa religion : cette qualité essentielle est aussi rare qu'elle est difficile à acquérir, car de même qu'il y a peu de lecteurs qui ne soient partiaux ou enclins à favoriser leur communion ou leur parti, de même il y a peu d'historiens qui soient à l'abri de ces tendances naturelles et de ces tentations et qui ne soient dirigés par leurs propres intérêts et par leurs passions. » Après quoi, il tombe à bras raccourcis sur les historiens anglais qui ont parlé de Genève, car pour les Français « étant catholiques ils ont une sorte d'excuse » et on ne peut leur reprocher bien fortement d'avoir mal compris l'esprit de la république.

Son *Histoire de Genève*, qu'il reprend dès les plus lointaines origines, peut encore se lire et, en quelques endroits, n'est pas sans agrément et sans malice. Elle contient de nombreux renseignements pittoresques qui durent aider les gens de la Nouvelle-Angleterre à reconstituer la vie de la grande communauté calviniste. Il décrit en grand détail le service et la liturgie et nous donne de Genève le dimanche une description inattendue qui fait quelque peu penser à la ville sonnante de Rabelais : « Le jour du Seigneur, la grosse cloche qui pèse au moins 10.000 livres est sonnée à quatre heures du matin en même temps que toutes les autres cloches de la ville, et l'on doit avoir un sommeil bien profond pour ne

(1) Boston, 1732.

pas être réveillé par ce bruit prodigieux (1). » Il nous dépeint les sévères mariages calvinistes où « le futur et la future vont à l'église un jour sur semaine, habillés de noir, la jeune fille n'ayant sur la tête d'autre parure que ses cheveux, suivant un vieil usage que l'on fait revivre ce jour-là ». Il loue la bibliothèque publique, le fait que les professeurs sont payés par l'État et que les pauvres écoliers ne sont point forcés de vivre dans un collège, pointe malicieuse qu'il lançait à *Harvard College*, dont les gens de Boston étaient si fiers. Il constate qu'à Genève, plus que nulle part ailleurs, les citoyens ont l'occasion d'apprendre et de croître en sagesse et en piété, selon le vieux proverbe latin : *Respublica Genevensis, Gens sub cœlis vere pia.* Mais sa conclusion est assez inattendue et n'a rien du panégyrique : « Il n'est malheureusement que trop vrai que leurs conversations, leurs vies et leurs mœurs ne sont pas aussi pures et aussi saintes que leur foi est réelle. Il y a de l'ivraie dans le bon grain et quelques personnes fort dissolues, malgré tout le soin que prennent les magistrats de supprimer le vice et l'immoralité... Leur longue paix et leur prospérité les ont remplis d'amour pour les biens du monde. Un manque de sincérité regrettable se remarque à Genève et a été noté par ceux qui connaissaient bien la ville, comme l'évêque Burnet. Mais, tout compte fait, Genève paraîtra une ville chaste, sobre et religieuse, si on la compare à Rome, à Venise, à Naples ou autres abominables villes d'Italie où tous les péchés, sauf le meurtre, le vol et la haute trahison envers l'État, sont admis ou tolérés ; que dis-je ? Genève paraîtra même une ville sage si on la compare à certains autres États protestants. »

L'analyse du *Treatise against Detraction*, qu'il fit paraître l'année suivante en anglais, mais qui avait d'abord été écrit en français, nous entraînerait trop loin. Lemercier, après avoir défini cette tendance qui nous pousse à dire du mal de

(1) p. 215.

notre prochain, que ce mal soit justifié ou non, pousse son analyse à l'extrême, ne reconnaissant pas moins de cinq causes intérieures et de vingt causes extérieures, sans compter les innombrables subdivisions. Une fois de plus, comme dans son *Histoire de Genève*, il se montre plus moraliste que théologien, car c'est très rarement qu'il se place au point de vue du dogme ou qu'il cite les Écritures. Le véritable intérêt du livre pour le sujet qui nous occupe réside cependant dans la dédicace « aux Anciens, aux Diacres et à tous les chefs de famille de l'Église française de Boston ». Lemercier avait tenu à y rendre un hommage éclatant, au nom du troupeau dont il était le pasteur, aux habitants de Boston : « N'oublions jamais, disait-il, je vous en supplie au nom du Seigneur, ses faveurs qu'on ne peut assez louer : comment nous avons heureusement échappé à la persécution et comment nous avons été accueillis par le peuple de ce pays ; comment quand nous étions étrangers ils nous ont reçus ; comment plusieurs ont contribué à bâtir notre temple ; comment leurs pieux et respectables ministres se sont joints à nous, les jours de pénitence, pour implorer avec nous le pardon de Dieu et la Paix pour ceux des fidèles qui sont restés en France ; comment la noble Cour Générale nous a si facilement accordé les grands et appréciables Privilèges dont jouissent les Anglais par l'Acte de Naturalisation des Protestants Étrangers et comment elle a répondu favorablement à notre pétition ; comment Dieu nous a non seulement nourris et vêtus, mais nous a donné des biens considérables, accomplissant vraiment et littéralement la promesse du Christ au neuvième chapitre de Matthieu : « Celui qui abandonnera ses maisons, « ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou « sa femme ou ses enfants, ou ses terres en mon nom, « recevra en retour cent fois et héritera de la vie éternelle ».

« Soyons reconnaissants, et soyons prêts à rendre n'importe quel service à ceux qui nous ont accueillis avec tant de bonté.

« Ayons soin de ne point les offenser par une mauvaise conduite et une vie vicieuse. Au contraire, soyons à leurs yeux de saints exemples, pour ne point leur donner aucune raison de se repentir de leur bonté à notre égard. »

Au moment où l'église française de Boston était déjà moribonde, Lemercier avait ainsi tenu à affirmer une fois de plus la reconnaissance des réfugiés français et à rendre hommage à la générosité de ceux qui, « appartenant à la nation anglaise », avaient si généreusement accueilli leurs frères en religion. Il se faisait l'interprète de la petite congrégation qui allait bientôt disparaître, perdre son identité et se fondre dans la masse américaine.

En plus de ses ouvrages imprimés, Lemercier a laissé un assez grand nombre de sermons manuscrits qui vraisemblablement ne seront jamais publiés (1). L'auteur de l'article sur les réfugiés français dans la *Memorial History of Boston* les qualifie de « *hard, dry and uninteresting* » et attribue à leur sécheresse le fait que les jeunes membres de la congrégation désertèrent l'église française. Baird, tout en essayant d'être plus indulgent, nous dit que les écrits de Lemercier sont diffus et verbeux comme l'étaient ceux des réfugiés : « *his writings are characterized by the diffuseness and verbosity of the réfugié style* ». Il me semble difficile d'accepter sans réserves la sévérité de ces jugements. Nous avons conservé environ 26 sermons ou fragments de sermons de Lemercier; quelques-uns sont presque entiers, d'autres n'ont que quelques pages fort mutilées, et 75 textes dont malheureusement très peu sont datés (2).

Il ne vaut sans doute guère la peine de remettre bout à

(1) On connaît aussi de Lemercier un poème anglais intitulé *The Christian rapture*, Boston, 1747, dont il vaut mieux ne point parler.

(2) Ces manuscrits de Lemercier sont conservés dans les collections de la Massachusetts Historical Society et à la Bibliothèque publique de Boston où j'ai pu les consulter. Il est regrettable qu'ils ne soient pas réunis dans une même collection.

bout ces fragments épars et mal classés et d'essayer de reconstituer le texte des sermons de Lemercier. Nous les avons cependant parcourus avec soin, et l'on pourra juger de son talent par les quelques extraits que nous donnons ici. Nous ne trouverons en lui aucune des qualités d'un grand orateur sacré ; à vrai dire, il n'a point d'éloquence ; ses divisions et subdivisions sentent l'école ; il n'a ni onction, ni feu, ni grands mouvements oratoires. Dans ses sermons il reste ce qu'il se montrait dans ses livres : un analyste parfois malicieux et pénétrant, un moraliste élevé à l'école française, bien plutôt qu'un théologien.

Parlant devant les réfugiés, il ne pouvait manquer de rappeler le souvenir des persécutions qu'ils avaient subies. Une seule fois cependant il a traité le sujet avec quelques détails dans un sermon prononcé en latin et qui probablement était destiné plus aux pasteurs de Boston qu'aux membres de sa congrégation (1). Quand il s'adresse aux fidèles de l'église française, il semble, au contraire, avoir eu à cœur d'apaiser les rancœurs qu'ils pouvaient encore éprouver et s'être attaché spécialement à les exhorter au pardon des injures :

« Rien n'est plus ordinaire aux Persécutés que d'attribuer leurs Persécutions à la malice de leurs persécuteurs, s'écria-t-il un jour. Et là-dedans ils se trompent fort souvent. Il faut plutôt attribuer les maux qu'ils font à l'ignorance et au zèle aveugle qu'à la méchanceté. Je ne dis pas qu'ils ne fassent mal en persécutant la vérité ; je ne dis pas qu'ils ne pèchent point, puisqu'ils ont tort de demeurer dans leur ignorance qui est très ordinairement un péché ; — mais je

(1) En voici quelques lignes choisies parmi les plus marquantes : « Quot Martyres offerunt corpus suum Domino ut sacrificium sanctum et acceptum ! Quot sancti quorum cadavera insepulta in campis projecta ferarum et avium fuerunt praeda, secundum quod David praedixerat olim ! Quot confessores in triremibus ! Quot virgines piae in carceribus et monasteriis ! Quot exiles ! Quam multi profugi in omnibus terrarum orbis partibus !... »

dis qu'ils ne pechent pas tant que s'ils faisaient par malice ce qu'ils font (1). »

Ce sont là des paroles dont les réfugiés pouvaient faire l'application à ceux qui les avaient forcés de quitter la France et une note singulièrement touchante chez cet exilé. Il est regrettable que nous ayons perdu le sermon dans lequel Lemercier parlait « des effets merveilleux de la bonté de Dieu à l'égard des voyageurs, des bannis et des exilés », dans lequel il devait reprendre le même thème. Le Dieu de Lemercier est en effet avant tout un Dieu de miséricorde et tout de bonté : « Le Seigneur est patient envers les hommes et ne voulant pas qu'aucun périsse mais que tous viennent à la repentance. Ce n'est pas volontiers qu'il afflige et contriste les fils des hommes, et quand il châtie il fait son œuvre étrange et non accoutumée (2) ».

Pour le juger équitablement, il faudrait le comparer aux ministres de la Nouvelle-Angleterre dont les sermons nous ont été conservés et qui avaient recours si souvent aux descriptions des feux de l'enfer et des tourments des damnés pour maintenir leur troupeau dans le droit chemin. Chose assez amusante, dans cette ville puritaine qu'à distance nous nous représentons comme plus sévère et plus triste qu'elle n'était en réalité, Lemercier trouva nécessaire de reprocher à son troupeau de consacrer trop de temps et trop de soin aux détails futiles de la toilette (3) :

« Je n'avance rien ici sans preuves, s'écria-t-il. Il ne faut qu'avoir des yeux pour reconnaître que les femmes dans cette ville portent la somptuosité des habits infiniment plus haut et plus loin que ne le font les hommes, dont l'ambition la plus en vogue n'est pas d'être eux-mêmes vêtus somp-

(1) Sermon 15 sur le 1er verset du chap. II de la Ire épître de saint Paul.
(2) Sermon 22.
(3) 35e sermon sur la Ire épître de saint Paul, ch. 3, 4, 5.

tueusement, mais que leurs femmes le soient... Pour ce qui regarde le temps et le lieu où nous vivons à présent, il faut avouer que la manière des femmes d'ajuster leurs cheveux ne demande pas beaucoup de temps, et à mon avis il seroit à souhaiter que la mode qui a vogue maintenant à ce sujet pût durer fort longtemps, de peur qu'après elle il n'en vienne quelqu'une de pire. En un mot nous pouvons dire avec plaisir que ce que dit notre texte des frisures et des entortillemens de cheveux ne regarde guère la plus grande partie des femmes d'aujourd'huy... Enfin pour les vêtements, il faut de la modération mais éviter de tomber dans le défaut 1° des Quakres qui blâment tous ceux qui ne s'habillent pas comme eux ; 2° des moines de l'Église romaine qui s'imaginent d'être plus agréables à Dieu en allant nud-pieds, en s'habillant comme des masques, et empuantissant tous ceux qui approchent d'eux par leur malpropreté (1). »

Nous aimerions savoir de façon plus précise quelle a été la contribution de l'église française et de ses deux pasteurs principaux à la vie spirituelle de la Nouvelle-Angleterre. Bien qu'elle ait été assez limitée, elle n'est cependant pas entièrement négligeable. Les réfugiés français, dont la foi ne pouvait être mise en doute, étaient arrivés à un moment où les querelles religieuses étaient fort vives à Boston et où l'église épiscopale luttait pour s'établir dans la colonie. Les nouveaux venus auraient pu se laisser entraîner dans les querelles politiques et théologiques qui divisaient les gens de Boston les uns contre les autres, et il aurait été naturel

(1) Lemercier ne fut pas le seul à reprocher aux dames de Boston leur goût des vains ornements. Quand en 1740 le fameux prédicateur George Whitefield visita la ville, il nota lui aussi que les femmes portent ordinairement des bijoux, des mouches et de gais ornements : « J'ai remarqué que les petits garçons et les petites filles sont souvent parés des choses les plus luxueuses. Les enfants que l'on apporte pour être baptisés sont enveloppés de langes si riches qu'on dirait qu'on les mène à l'église non pas pour les faire renoncer, mais pour les initier aux pompes de ce monde pervers. » Winsor, *Memorial History*, II, 232.

qu'il en fût ainsi. Ils firent preuve, au contraire, d'une modération remarquable. Reçus en frères par les Puritains, ils n'oublièrent pas qu'ils avaient prêté serment de fidélité au roi d'Angleterre et qu'ils ne pouvaient prendre parti contre la religion du royaume. Ils surent manœuvrer entre les deux factions opposées et maintenir leur indépendance sans froisser ouvertement aucune des deux et, par la dignité de leur vie, leur loyalisme à l'égard des autorités constituées, ils arrivèrent à conquérir le respect de leur nouveaux concitoyens. Aux colons de la Nouvelle-Angleterrre ces « pauvres Protestants de France » donnèrent une leçon d'indulgence et de tolérance ; ils apportèrent dans la colonie puritaine une conception plus humaine et plus douce de la religion, sans sacrifier pour autant aucun des dogmes essentiels du calvinisme. Eux qui avaient tant souffert prêchèrent, comme Lemercier, le pardon des injures et des persécutions. Dans un milieu où les dogmes étaient étroits et rigides, ils apportèrent un esprit de modération, une largeur de vues surprenante et « un amour de la liberté qu'ils savaient unir à l'esprit de tolérance acquis à l'école de l'épreuve (1) ». Selon l'expression de Cotton Mather, ils avaient montré que des hommes peuvent sortir purifiés et meilleurs des prodigieuses souffrances qu'ils avaient supportées, « *as gold out of the fire* ».

A leur nouvelle patrie, la plupart des réfugiés n'avaient pu offrir que des âmes affermies par l'adversité et des épaules accoutumées à porter de rudes fardeaux. « Je déclare que c'est la pure vérité, dit l'un d'eux dans son testament, que je suis arrivé en cet endroit avec ma femme, nu et n'ayant rien que mes bras pour gagner mon pain, que nous avons travaillé à la sueur de notre front pour bâtir et meubler la maison que nous habitons, et pour défricher et enclore les

(1) Baird, 482.

champs qui l'entourent (1). » Tel était bien, semble-t-il, le cas de la majorité, et la plupart d'entre eux, que ce soit à New Oxford, à Frenchtown, dans le Maine ou dans le Connecticut, avaient d'abord songé à tirer leur subsistance du sol. Bernon avait cependant amené avec lui quelques gens de métier, des chamoiseurs, des chapeliers, des cordiers, des teinturiers, et avait fait plusieurs tentatives pour développer l'industrie de sa nouvelle patrie. Les réfugiés de Châtellerault qui savaient travailler le fer, les tisserands du nord de la France, ont pu apporter avec eux la connaissance de quelque métier. Apollos Rivoire de Guernesey, qui s'établit comme orfèvre à Boston, semble avoir été le seul qui ait exercé une profession artistique. Il forma au moins un élève qui le surpassa, et qui fut son fils, le fameux Paul Revere, dont les plats ciselés furent fort recherchés à la fin du XVIIIe siècle et qui, après la Révolution américaine, établit une fonderie de cloches et de canons (2).

Tous les Huguenots n'étaient cependant pas entièrement dénués de ressources. Certains d'entre eux avaient réussi, dès les premières menaces de la Révocation, à faire passer à l'étranger des capitaux assez importants. Ils avaient l'habitude des affaires et des entreprises hardies, et songèrent aussitôt arrivés à refaire leurs fortunes endommagées. Nous avons déjà rencontré ce curieux Philip English ou Philippe l'Anglais, de Guernesey, qui parvint en quelques années à devenir le premier armateur de Salem et construisit lui-même toute une petite flotte de caboteurs et de sloops, qui

(1) Testament de Jean Martin. Daniels : *The Huguenots in the Nipmuck country*, p. 126.

(2) On sait que, d'après la version de Longfellow, ce fut Paul Revere qui apporta à Boston la nouvelle que les troupes anglaises se préparaient à attaquer Lexington. Cette tradition a été fortement attaquée cette année à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la bataille. Il semble établi que Revere ne put parvenir à Boston et que l'alarme fut donnée par un ancêtre du général Dawes.

allaient jusque dans les Antilles chercher les épices et le café. Pierre Baudouin, de La Rochelle, s'établit encore plus au Nord, dans la baie de Casco (Portland, Maine), et amassa rapidement une assez grosse fortune qui lui permit de devenir ensuite membre du conseil de la colonie (1). D'autres réfugiés de La Rochelle devaient former à Boston une véritable dynastie de riches marchands et attacher de façon permanente leur nom à l'histoire américaine.

Les trois frères Faneuil, Jean, Benjamin et André, qui appartenaient à une des premières familles de La Rochelle, sont mentionnés, le 1er février 1691, dans une liste de Français récemment admis dans la colonie de Boston. Du premier nous ne connaissons guère que le nom. Benjamin, qui était évidemment un de ces Français dont le loyalisme était au-dessus de tout soupçon, fut chargé en 1711 de ravitailler la flotte qui se préparait à faire une démonstration navale contre le Canada. Le fait que sa facture se monta à 40.000 livres suffirait à démontrer qu'à cette date il comptait parmi les négociants en vue de la ville. Il semble avoir partagé avec Bernon l'ambition d'établir des manufactures dans son pays d'adoption, car nous voyons que plus tard la Cour accorda des encouragements à une Compagnie composée de Daniel Henchman, libraire de Boston et éditeur de Lemercier, Thomas Hancock, Henry Derring et Benjamin Faneuil, et qui se proposait de produire sur place le papier dont la colonie manquait fort à cette date (2).

Des trois frères, André devait acquérir le plus de notoriété et attirer le plus l'attention. Il avait certainement réussi à sauver une partie assez importante de sa fortune française, car, l'année même de son arrivée, nous le voyons

(1) Son petit-fils James, élevé à Harvard, fut un des fondateurs de l'*American Academy of Sciences* et son premier président, et gouverneur du Massachusetts (1785 et 1786). Holmes, p. 50.
(2) Winsor : *Memorial History*, II, 107 et 462.

figurer sur une liste des habitants payant impôts. En 1709, il sollicite de la ville l'autorisation de construire un wharf pour décharger ses vaisseaux. Il s'était de bonne heure fait construire, sur un terrain de sept acres, une maison qui était considérée comme la plus belle de la ville et qu'il avait tenu à entourer d'un magnifique jardin à la française (1). Veuf et sans enfants, il adopta les enfants de son frère Benjamin et prétendit assurer leur bonheur à sa façon. L'aîné, Benjamin, s'était amouraché d'une certaine Miss Cutler, fort belle et ayant des prétentions à la poésie, et il fut bientôt mis en demeure de choisir entre son amour et l'héritage de son oncle. Il n'hésita pas un instant et fut dûment deshérité (2). André Faneuil mourut en février 1738, laissant son immense fortune à son plus jeune neveu, Pierre. Un journal du temps nous a gardé une relation de son enterrement, qui montre en quelle estime il était tenu dans la ville : « Lundi dernier, le corps d'André Faneuil, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, a été honorablement enterré ici. Plus de 1100 personnes de tous rangs, en plus des « mourners », suivaient le cercueil, et une grande foule s'était rassemblée pour voir le cortège, pendant que l'on déchargeait les canons de plusieurs vaisseaux. On peut supposer que la fortune de ce gentilhomme était la plus considérable qu'il y eût parmi nous, car ses funérailles ont été les plus belles et les plus riches que l'on ait jamais vues dans cette ville. » Trois mille paires de gants furent distribuées aux personnes qui avaient assisté aux funérailles, et 300 bagues furent offertes aux amis de la famille en souvenir du défunt (3).

(1) On en trouvera une vue curieuse d'après un vieux croquis dans la *Memorial History*, II, p. 523.

(2) Il ne fut pas pour autant réduit à la misère, et son père avait dû lui laisser une certaine aisance, car il fit bâtir à Brighton une fort belle maison. Winsor : *Memorial History*, II, p. 374. Nous le retrouverons à New York, voir plus loin chapitre III.

(3) Winsor : *Memorial History*, II, 261.

Pierre Faneuil, qui hérita des biens de son oncle et devint du coup le plus gros marchand de Boston après Hancock, semble avoir été l'enfant gâté et un peu l'enfant terrible de la vieille cité puritaine. Un almanach du temps nous le décrit comme un petit homme, brun, gros et gras, boitant fortement de la hanche depuis son enfance. Comme son oncle, il aimait le bon confort solide et sans faste, la bonne chère, le bon vin, les joyeux compagnons, et les beaux livres, et les beaux meubles, et tout ce qu'il y a de bon et de plaisant dans la vie. Nous le voyons dans ses lettres commander une calèche à Londres et insister pour qu'on lui envoie ce que l'on faisait de plus beau, sans que cela soit voyant, « *nothing gaudy but the handsomest* ». Avec ces goûts délicats on comprend que la cuisine de la Nouvelle-Angleterre lui ait procuré peu de satisfactions, aussi le voyons-nous demander avec instance à un correspondant de Londres de ne pas manquer de lui envoyer tous les livres de cuisine qui pourront paraître, dans l'espoir que les cuisiniers de Boston pourront en tirer quelque profit. Les plaisirs de la table ne l'empêchaient d'ailleurs pas de songer à la nourriture de l'âme, car bientôt après il réclame un beau *prayer book*, in-octavo, bien imprimé et bien relié et en même temps un autre en français « pour son usage personnel », notation intéressante qui indique qu'il avait conservé l'habitude de prier en français. Bien qu'il fût né dans la Nouvelle-Angleterre, par tempérament, et sans doute par éducation, il était demeuré intensément Français et devait un peu détonner dans ce milieu puritain. Alors que les gens de Boston, comme tous les Anglais, recherchaient les vins lourds, épais et corsés, nous le voyons se plaindre de ne pouvoir trouver de bon vin et en commander « qui ne soit pas trop fort ». Dans une ville où s'amuser trop franchement et trop ouvertement a paru longtemps un péché, et où trop de raffinement dans les mets que l'on servait semblait toucher à la perversité, nous le voyons convier ses

amis à se réunir dans sa maison pour déguster les plats que son cuisinier avait confectionnés à l'aide de ces nouveaux livres de gastronomie qu'il demandait avec tant d'instance. Ce qui aurait paru scandaleux chez un autre paraissait sans doute naturel chez lui, car on ne voit pas que personne ait protesté. Le joyeux bachelier, « *the jolly bachelor* », n'avait du reste rien d'un libertin ou d'un débauché, et la joie de vivre ne lui faisait oublier ni ses devoirs de charité ni le soin des affaires. On trouve son nom sur toutes les listes de souscriptions, le plus souvent à la tête; mais, comme tout bon négociant, il tenait à faire rentrer son dû et poursuivait ses créanciers avec une ténacité singulière, ne se faisant aucun scrupule d'accepter un nègre en paiement, quand l'argent manquait. Il est même permis de supposer que plus d'un marché fut conclu autour de cette table hospitalière à laquelle il invitait ses amis à déguster les vins de France et les liqueurs des îles qu'allaient chercher les bateaux de sa flotte.

Il ne devait survivre que peu d'années à son oncle, et mourut au début de l'année 1743. Un journal de la ville, le *News Letter*, lui consacra une mention émue : « C'était un cœur des plus généreux dont l'hospitalité à l'égard de tous et la charité sans bornes à l'égard des pauvres a rendu la vie une bénédiction publique, de même que sa mort a été une perte pour tous et l'a fait regretter par tous les habitants de cette ville. A tous les points de vue, c'était l'homme ayant le plus d'esprit public que l'on ait encore vu sur le continent septentrional de l'Amérique. » Son oraison funèbre fut prononcée par John Lowell, maître de l'École latine, et fut insérée dans les procès-verbaux officiels de la municipalité (1).

Le discours de Lowell contenait une phrase qui devait être prophétique. Trois ans avant sa mort, Faneuil avait

(1) *Memorial History of Boston*, II, 265.

adressé au conseil de la ville une pétition signée de 300 noms, pour obtenir l'autorisation de construire à ses frais un bâtiment devant servir de marché public. Chose assez étrange, cette proposition fut d'abord froidement accueillie. Faneuil ne se découragea cependant pas, et six mois avant sa mort il remit les clefs de l'édifice aux magistrats municipaux. C'est grâce à lui que le peuple de Boston eut désormais une grande salle où l'on pouvait se réunir dans les occasions solennelles. C'est là que furent célébrées les obsèques de Faneuil, et c'est à cette occasion que Lowell exprima le vœu que « la Liberté put toujours déployer ses ailes sur la rive occidentale de l'Atlantique ». La construction primitive fut détruite en 1761 par un incendie, mais le « hall », reconstruit immédiatement de façon plus durable, devait voir quelques années plus tard les premières protestations des Insurgents et être appelé dès lors « the cradle of liberty ». Quand il fut agrandi une dernière fois en 1805, il fut voté après délibération « *that the hall over the market place be named Faneuil Hall, and at all times hereafter be called and known by that name* ». Du bâtiment qu'avait élevé Faneuil, il ne reste que quelques briques, mais le souvenir et le nom du donateur originel sont restés attachés au nouvel édifice, et le fils d'un Huguenot, exilé pour cause de religion, se trouve ainsi avoir fourni le berceau de la jeune liberté américaine.

CHAPITRE III

Les Huguenots à la Nouvelle-York

La Nouvelle-Amsterdam avait capitulé une première fois devant la flotte anglaise en 1663. Malgré un retour offensif des Hollandais dix ans plus tard, dès cette date l'émigration des Pays-Bas vers le nouveau monde avait été presque complètement arrêtée. Il semble qu'il n'en fut pas de même de l'émigration française. Par petits groupes les Huguenots continuèrent à venir s'ajouter aux premiers réfugiés, et à la veille de la Révocation ils constituaient un élément important de la population de la Nouvelle-York. Grâce à une publication récente, nous sommes en mesure de nous rendre compte assez exactement de notre genre de vie et nous pouvons voir surgir de ce passé lointain des figures un peu pâles et un peu vagues, mais dont les noms et les traits sont encore bien français.

C'est en 1679 que deux émissaires de l'étrange secte des Labadistes, fondée par un ancien élève des Jésuites qui s'était révolté contre la doctrine catholique, vinrent en Amérique pour chercher un refuge où leurs coreligionnaires pourraient s'établir (1). Par le fond de leur doctrine, les Labadistes se rattachaient au calvinisme, et partout où ils passèrent, ils prirent naturellement contact avec les réfugiés huguenots.

(1) Sur les Labadistes et Jean de Labadie leur fondateur, voir l'étude de Burleigh James, *The Labadists Colony in Maryland*, Baltimore, 1899, dans les *Johns Hopkins Studies in Historical et Political Science.*

Ils débarquèrent à New York, voyagèrent au sud jusqu'au Maryland où, en fin de compte, ils devaient décider d'établir leur colonie, remontèrent ensuite jusqu'à Boston, d'où ils repartirent pour faire leur rapport à leur petite société. Partout où Jasper Danckaerts et son compagnon Peter Sluyter s'arrêtèrent, ils trouvèrent des Français dont ils réprouvèrent souvent le genre de vie et la gaieté mondaine, mais pour qui ils ne purent s'empêcher de manifester de la sympathie. Par une rare bonne fortune, ils rencontrèrent ainsi deux des plus anciens membres de la petite colonie française, Jean Vigné et Catalina Trico. C'est dans une taverne où l'orage les avait forcés de se réfugier qu'ils firent la connaissance du premier. Il avait alors soixante-cinq ans et se vantait d'être le premier enfant qui fût né de parents européens dans la Nouvelle-Netherland (1). Il exerçait la profession de brasseur, et les Labadistes en reçurent des indications des plus utiles. Leur bagage fut inspecté par un réfugié, Peter de la Noy, qui était commis des douanes et qui, tout en leur faisant payer quelques shillings, n'examina pas leurs malles de trop près (2). A peine étaient-ils installés, qu'ils reçurent la visite de « Monsieur de la Grange », qui se présenta à eux « habillé comme un fat » et insista pour les conduire à sa maison où, aidé de sa femme, il avait ouvert un petit magasin de mercerie où les rubans, le tabac, le rhum, attiraient de nombreux clients. C'est en sa compagnie qu'ils allèrent à la maison d'Abraham Lanoy, maître d'école et frère du douanier complaisant qu'ils avaient rencontré à leur arrivée. Ils trouvèrent là une compagnie d'environ vingt-cinq personnes, hommes et femmes mais surtout des jeunes gens. « Cela

(1) Le Journal of Jasper Danckaerts a été publié par MM. Bartlett, Burleigh James et Franklin Jameson, dans la collection des *Original Narratives of Early American History*, New York, 1913.

(2) Nous en avons parlé plus haut p. 42. M. Jameson indique très justement que, les documents de cette période ayant disparu, l'assertion de Jean Vigné doit peut-être être accueillie avec réserves.

avait l'air d'une école, dit Danckaerts, et c'en était une en effet bien plutôt qu'une réunion de personnes qui cherchaient la véritable piété; le maître qui les instruisait traitait le sujet plutôt comme un maître d'école au milieu de ses écoliers que comme une personne qui connaissait et aimait Dieu et aurait cherché à le faire connaître et aimer. Ils chantèrent quelques versets des psaumes, dirent une prière, posèrent des questions sur le catéchisme et, pour finir, ils prièrent et chantèrent encore quelques versets des psaumes. Le tout était conduit sans respect et sans révérence et était mêlé de beaucoup d'obscurités et d'erreurs. Lanoy jouait la comédie de l'homme savant et pieux, enfin le *suffisant et le petit prêcheur* (1). Quand ils furent partis, je saisis l'occasion pour lui dire ce que je croyais pouvoir lui faire du bien. »

Jacques Cortelyou, arpenteur officiel de la colonie, lui sembla d'un caractère plus recommandable : « Ce Jacques, dit-il, est un homme d'un âge avancé. Il est né à Utrecht, mais de parents français, comme on peut aisément le voir par ses actions, son apparence et son langage. Il avait étudié la philosophie dans sa jeunesse et parlait latin et un bon français. C'était un mathématicien et il était arpenteur. Il avait aussi autrefois étudié quelques sciences et avait une teinture de médecine. Mais le pire de tout était que c'était un bon Cartésien et non pas un bon Chrétien, qu'il se réglait dans toutes ses actions par les seules règles de la justice et de la raison. Malgré tout, il arrivait à se conduire en tout, en dépit de ses principes, mieux que ne le font la plupart des gens de ce pays, malgré le nom de Chrétiens ou de personnes pieuses qu'ils s'attribuent (2). »

Après New York les deux Labadistes visitèrent les petites colonies huguenotes du voisinage. D'abord Staten Island, où ils constatèrent que la population était à peu près également

(1) En français dans le texte.
(2) p. 57.

répartie entre les Français et les Hollandais (1). « Quand nous eûmes terminé la visite des villages, nous allâmes de plantation en plantation. Pour la plupart elles appartenaient à des Français qui eurent pour nous toutes les attentions possibles parce que nous pouvions parler français avec eux... Un peu avant la nuit nous arrivâmes à la plantation d'un Français que l'on appelait Le Chaudronnier. Il avait servi sous le Prince d'Orange et était allé au Brésil. Il fut si heureux de nous voir et nous retint si longtemps que nous passâmes la nuit chez lui. » Le lendemain, ils arrivèrent à la plantation de Pierre le Gardinier, qui avait été le jardinier du Prince d'Orange et « qui le connaissait bien ». « Il était entouré d'une grande famille composée de ses enfants et de ses petits-enfants. Il avait à peu près 70 ans mais était encore aussi frais et aussi actif qu'un jeune homme. Il fut si heureux de voir des étrangers qui pouvaient parler avec lui dans sa langue française qu'il sauta de joie (2). »

A Elizabethtown ils trouvèrent, de façon assez inattendue, un aubergiste français qui était catholique et qui, prenant les Labadistes pour des prêtres de sa confession, les traita avec le plus grand respect.

Mais la rencontre la plus curieuse et la plus touchante fut celle d'une vieille Wallonne de Valenciennes, âgée de soixante-dix ans : « Elle ne s'occupe que du monde et n'a autre chose que de la *bonté* (3); elle vit *avec tout son cœur* aussi bien que de *tout son corps*, au milieu de ses descendants qui se montent déjà à 145 et qui bientôt seront 150. Malgré tout, elle vivait seule un peu à l'écart. Elle avait un

(1) En 1681, l'église de Staten Island comptait 50 membres. *Ecclesiastical Records*, I, 195.

(2) Pierre Cresson, arrivé à New Amsterdam en 1657, vécut à Harlem jusqu'en 1677, date à laquelle il obtint une concession à Staten Island. Son fils accepta la doctrine des Labadistes. Note de James et Jameson, p. 74.

(3) En français dans le texte. — Catalina Trico est donnée ailleurs comme étant née à Paris.

petit jardin et quelques petites choses dont elle s'occupait elle-même. » Ce n'était autre que cette Catalina Trico dont nous avons trouvé le nom tout à fait au début de l'histoire de la colonie et qui cinquante ans plus tard, active, gaie et indépendante, vivait entre ses enfants le reste de son âge. En dépit de sa foi calviniste et des épreuves qu'elle avait supportées, elle avait conservé cette spontanéité et cette gaieté que les graves colons hollandais étaient si surpris de rencontres chez les Huguenots.

Peut-être avons-nous conclu trop vite à l'assimilation complète des Huguenots par leur nouveau milieu. Le vieux jardinier de soixante-dix ans qui saute de joie en entendant parler français, le bon Jacques Cortelyou qui n'avait d'autre règle pour se conduire que « la raison et la justice », cette vieille grand'mère de contes de fées qui vit de « tout son cœur et de tout son corps » et néglige les élans mystiques des Labadistes pour être simplement bonne, voilà autant de types qui portent une empreinte et une marque à laquelle on ne peut se tromper.

Malgré sa raideur et son étroitesse de doctrine, Jasper Danckaerts savait voir et observer, et sa relation est au total la plus vivante et la plus vraie que nous ayons rencontrée jusqu'ici. Les documents qui permettent de reconstituer l'histoire de l'émigration huguenote à New York dans les années qui suivent sont malheureusement bien loin de présenter le même caractère.

En dehors des renseignements purement généalogiques que l'on peut extraire des listes d'émigrants, notre source d'information principale reste, comme à Boston, les documents ayant trait à la vie religieuse des réfugiés. A la veille de la Révocation, il semble bien cependant qu'il n'y eût pas à proprement parler d'église française à New York. Si heureux que fussent les survivants de la première génération d'entendre leur langue maternelle, ils n'étaient plus assez nombreux pour entretenir une église distincte et un pasteur

à eux. Il faut attendre l'arrivée de Pierre Daillé, c'est-à-dire l'année 1682, pour constater un effort tendant à constituer une église française indépendante. Dès l'année suivante, le révérend Selyns indique à la *classis* d'Amsterdam que son nouveau collègue exerce son ministère dans l'église française (1). Il se multiplie pour visiter tous les petits groupements de réfugiés qui se trouvaient dans la région, il prêche à Staten Island, encourage les *Palatins* de New Paltz; mais Daillé, venu sous les auspices de la *classis* d'Amsterdam, était en réalité l'auxiliaire ou l'associé de Selyns plutôt que le pasteur attitré et exclusif des réfugiés. Il voyait cependant tous les jours s'accroître le nombre des malheureux qui étaient venus chercher un asile à la Nouvelle-York. Ils arrivèrent d'abord des Antilles (2), et le gouverneur français du Canada, tout en se félicitant de constater que sa province était entièrement purgée des Huguenots, s'inquiétait fort de les voir se joindre aux colons anglais, pensant que ces gens « ne manqueraient pas d'agir comme des bandits ». Dès que le courant d'émigration eut quelque peu grossi, le gouverneur anglais de New York manifesta de son côté des craintes assez vives de voir le nombre des étrangers s'accroître trop rapidement. « Quant aux Français, disait-il, il en est arrivé plusieurs familles de Saint-Christophe et de l'Angleterre, et l'on en attend beaucoup plus. De Hollande sont arrivées plusieurs familles flamandes, ce qui est une grande démonstration de la nécessité qu'il y a d'ajouter à ce gouvernement de

(1) *Ecclesiastical Records*, II, 866.

(2) Voir la lettre de Denonville, gouverneur du Canada, datée de 1686 : « Cinquante ou soixante Huguenots des îles de Saint-Christophe et de la Martinique se sont réfugiés à Manatte. » *Documentary History*, I, 225. — Au moment où il projette une expédition contre la Nouvelle-York, il reçoit des instructions lui recommandant de disperser les habitants quand il se sera emparé de la ville, « sauf les Catholiques s'ils ne sont pas trop nombreux ». Quant aux Protestants réfugiés, il devra les envoyer en France. Mémoire des Instructions concernant l'expédition de Manate, 7 juin 1689. *Document. History*, I, 295.

Sa Majesté les colonies anglaises voisines, de façon qu'une proportion plus juste puisse être gardée entre les sujets naturels de Sa Majesté et les étrangers qui depuis quelque temps dominent dans ce gouvernement (1). » Selyns signalait, d'autre part, que les réfugiés français remplissaient les églises, et il en manifestait une grande joie : « La congrégation française augmente de plus en plus par des arrivées quotidiennes de la Caroline, des îles Caraïbes et d'Europe. Deux pasteurs français sont arrivés récemment, je n'ai pas encore fait leur connaissance et je n'ai parlé qu'à l'un d'eux ; mais j'en entends dire du bien (2) », disait le Rév. Rudolphus Varick quelque temps après. Malgré les craintes de Dongan, Londres continua cependant à encourager l'émigration huguenote, et quand Andros devint gouverneur, il tint à montrer son estime pour les réfugiés en allant quelques jours après son arrivée assister au sermon de Daillé (3). Le ministre français allait bientôt attirer l'attention sur lui pendant la fameuse affaire de Leisler. Quand, au moment de la révolution de 1688, le capitaine de la milice Jacob Leisler se fut par la force emparé du gouvernement de la ville, Daillé opposa la plus grande dignité aux menaces et aux grossièretés de l'étrange sire qu'était Leisler.

« La modération de sa conduite à l'égard des pasteurs, écrivait ironiquement Dellius quelques années plus tard, apparut dans la façon scandaleuse dont il traita Domine Selyns et Daillé, qu'il salua en public, l'un par : « Quel vieux coquin vous êtes ! » et l'autre par : « *The devil take you!* Diable vous porte ! »

Cependant quand Leisler, après avoir fait sa soumission

(1) Report on the Province of New York, *Document. History*, I, 162. Voir aussi la Pétition des Protestants français de New York demandant à faire librement le commerce, 9 May 1687. *Ecclesiastical Records*, II, 937.

(2) *Ecclesiastical Records*, 30 september 1688, II, 956. Selyns donne les mêmes renseignements le 10 octobre, II, 959.

(3) *Ecclesiastical Records*, II, 959.

au colonel Henry Sloughter, fut jugé sous la pression de l'opinion publique excitée contre lui, condamné à mort et exécuté avec une hâte regrettable (16 mai 1691), Daillé fut une des rares personnes qui refusèrent de se laisser entraîner par la passion du moment.

Quatre ans plus tard, la mémoire de l'ancien capitaine de la milice de New York était réhabilitée par un acte du Parlement (1694), et en 1698 les restes de Leisler, qui avaient été enterrés au pied du gibet, furent exhumés pour recevoir une sépulture honorable dans l'église hollandaise. A cette occasion certains membres de l'église envoyèrent à Amsterdam une longue lettre dans laquelle ils passaient en revue tous les incidents de l'administration de Leisler et dans laquelle ils rendaient un hommage éclatant à la conduite de Daillé :

« Si seulement, disaient-ils, nos trois pasteurs hollandais avaient agi comme Domine Daillé, aujourd'hui ministre français à Boston, les choses auraient pu tourner autrement. Il pensait que l'on devait agir avec modération. Il avait l'habitude d'aller trouver le « Commander » Leisler pour lui recommander la mesure, et quand ce dernier fut en prison et eut été condamné, Daillé employa son influence auprès du gouverneur Sloughter pour arrêter l'exécution, le suppliant de ne pas faire mourir Leisler. Qui ne voit que cet assassinat aurait pu être évité si les trois ministres hollandais avaient fait leur devoir de la même façon? (1) »

La modération de Daillé était d'autant plus remarquable qu'il risquait ainsi de tourner contre lui un assez grand nombre de réfugiés influents et même le pasteur de l'église française. Il se pourrait même que son attitude lui ait causé d'assez grandes difficultés et qu'il ne faille pas chercher ailleurs les motifs de son départ de New York en 1696 (2).

(1) *Ecclesiastical Records*, II, 1256.

(2) Selon un document de 1724, ses fidèles lui auraient donné quelque

Il s'en fallait en effet de beaucoup que la concorde la plus complète régnât dans la colonie française de la Nouvelle-York aux environs de 1690. Le nombre même des réfugiés, leurs provenances diverses, étaient des obstacles considérables à leur accord. Venus d'Angleterre, du pays de Vaud, de Saint-Christophe et des Antilles, de toutes les provinces françaises et s'ajoutant aux Huguenots déjà établis dans la colonie depuis longtemps, ils formaient un groupe assez hétérogène qu'il était presque impossible de réunir dans une même congrégation. Daillé, en fait, bien que le titre de ministre de l'église française lui soit souvent donné, était rattaché à l'église hollandaise. Il n'en était pas de même de son collègue M. Pierre Peiret, qui peut être considéré comme le véritable fondateur de l'église française de New York. Immédiatement après son arrivée en 1687, il réunit autour de lui un groupe de ses compagnons d'exil, organisa une église indépendante, désignée tantôt sous le nom d'*Église française à la Nouvelle-York*, et tantôt sous celui d'*Église des Réfugiés François à la Nouvelle-York*. Avant tout, il voulut, comme l'avaient fait les réfugiés de Boston, avoir un édifice qui appartiendrait à la congrégation française. Un an plus tard, il inaugurait le bâtiment qui était situé dans Petty-Coat Lane, et bientôt une galerie intérieure dut être ajoutée, car le modeste édifice fut dès la première année trop petit pour contenir tous les réfugiés de New York et ceux qui venaient des villages avoisinants pour assister au service.

Daillé, pendant ce temps, continuait à prêcher en français

ennui et il aurait été renvoyé de son église à la suite de différends avec le conseil des anciens. *Document. History*, III, 470 et 1167. — D'autre part, une adresse des marchands de New York au roi et à la reine pour se plaindre amèrement de la tyrannie de Leisler (16 mai 1690) avait été signée de Stephen de Lancy, Rudolphus Varick, *pastor Ecclesiae Belgicae in Insula Longa*, Gabrielle Boyteulx, ancien de l'Église des réfugiés, Peiretz *Ecclesiae Gallicae pastor*, G. Minvielle, B. Bayard, John Barberie, elder of the French Church, Elie Boudinot, ancien de l'Église des réfugiés. Le nom de Daillé ne s'y trouve pas. *Ecclesiastical Records*, II, 998.

pour sa congrégation dans la vieille église hollandaise et ce ne fut qu'en 1692 que les deux organisations fusionnèrent pour n'en plus former qu'une seule (1). Il est très probable, comme l'indique M. Wittmeyer, que les circonstances plutôt que le désir de se rapprocher avaient provoqué cette réunion. Les Hollandais eux-mêmes venaient d'abandonner leur église aux Anglais pour s'en construire une nouvelle, et les réfugiés, qui jusque-là avaient joui de l'hospitalité que leur offrait la *Dutch Church*, durent presque nécessairement se joindre à leurs frères de l'église française pour la célébration du culte. Réunion ne voulait cependant pas dire accord, car un successeur de Peiret, écrivant une vingtaine d'années plus tard et se plaignant vivement de l'attitude de sa congrégation, pouvait dire : « Je sais qu'ils ont toujours fait la guerre à leurs ministres, à commencer par M. Daillé ; quant à feu M. Peiret, qui était un digne pasteur, il a vécu dans l'affliction au milieu d'eux, comme des personnes dignes de confiance qui étaient de ses amis me l'ont affirmé ; je sais qu'ils ont fait partir leurs ministres et qu'ils ont toujours prétendu qu'ils avaient le pouvoir de le faire. »

La politique, à ce qu'il semble, joua un plus grand rôle que la religion dans ces discussions et ces querelles. Mais comme l'église était véritablement le lieu de réunion (*meeting house*) des réfugiés, il était inévitable que le pasteur fût entraîné à prendre parti, souvent pour son plus grand dommage. Dans une lettre envoyée au *Board of Trade* en 1698, le gouverneur Bellomont s'est plaint vivement de la conduite et de l'attitude des réfugiés :

(1) Pierre Reverdy, qui était venu avec Peiret, écrit, le 30 décembre 1690, à l'évêque de Londres : « Il y a deux cents familles françaises autour de New York. » Si toutes avaient été aussi considérables que celle de Catalina Trico, il aurait fallu un bâtiment gigantesque pour les contenir. *Ecclesiastical Records*, II, 983.

(2) Lettre de Selyns et Varvick à la Classis, 12 octobre 1692. *Ecclesiastical Records*, II, 1043.

(3) *Document. History*, III, 1167.

« Les Français d'ici sont très turbulents et leur nombre est considérable : jusqu'à quel point est-il sûr, pour cette province que je considère comme le clef du continent et la principale frontière avec le Canada, de les encourager, c'est ce que je laisse au jugement des Vos Seigneuries. Dans la dernière élection ils ont fait alliance avec le parti Jacobite, et depuis ce temps ont eu l'insolence de se vanter d'avoir fait pencher la balance et de pouvoir la faire pencher comme il leur plaira (1). »

Bellomont, à la fin de la même lettre, indiquait la vérible raison de ses inquiétudes : « Certains Français qui ont passé pour des Protestants dans cette province pendant la guerre se sont trouvés ensuite être des Papistes, et l'on peut soupçonner que leur besogne était d'envoyer des renseignements au Canada. »

Ce sont les craintes mêmes qui avaient été manifestées à Boston dans des occasions analogues, et, quoi qu'en pense M. Wittmeyer, les craintes de Bellomont pouvait être justifiées, au moins jusqu'à un certain point, puisque nous avons vu Danckaerts constater la présence de Français catholiques à Élizabethtown. De plus, le gouverneur ne faisait qu'accomplir son devoir en hésitant à accorder la naturalisation en masse aux réfugiés qui se présentaient devant lui : « Il en est venu 33 ensemble un jour qui désiraient être inclus dans une seule lettre de naturalisation et ne point payer le droit spécial. J'aurais pu le faire, mais j'ai cru qu'il était prudent d'attendre, pour leur accorder cette lettre, de connaître l'opinion de Vos Seigneuries... Quand je rencontre parmi ces Français un marchand que je sais être un bon Protestant, je lui accorde ses lettres de naturalisation. Mais j'entends dire que les Français ont écrit en Angleterre pour obtenir une lettre de naturalisation pour tous ces gens que

(1) *Documents relating to the Colonial History of the State of New York* IV, 379, cité par Wittmeyer, p. XXIX.

j'ai ajournés, et pour beaucoup d'autres, et ils disent qu'on les fera naturaliser malgré moi. »

Une fois de plus nous rencontrons ici une de ces ressemblances si frappantes entre le passé et le présent qui permettent d'affirmer que bien des aspects et des principes de l'américanisme remontent bien plus haut que l'on ne le croit généralement. Une des tendances les plus nettement marquées des États-Unis à l'heure actuelle est le désir des anciens habitants de maintenir leur forme actuelle de civilisation et leurs traditions politiques qu'ils croient menacées par un flot trop considérable d'immigration et par la présence au milieu d'eux de groupements étrangers mal assimilés. C'est hier seulement qu'ils ont adopté des mesures pour restreindre et canaliser le flot des immigrants et que des campagnes systématiques d'américanisation ont été entreprises. C'est aussi en grande partie à cette crainte de se laisser dominer par les nouveaux venus qu'est due la création d'une organisation comme le fameux Ku-Klux-Klan. Il s'en faut cependant que ce soit un problème récent. Nous l'avons trouvé posé en des termes un peu différents à New Oxford et à Frenchtown, nous la retrouvons maintenant à la Nouvelle-York. Si Bellomont revenait aujourd'hui dans la province qu'il administrait au début du XVIIIe siècle, il pourrait constater que les choses n'ont guère changé. Ce ne sont plus les Huguenots réfugiés qui détiennent la balance du pouvoir et qui se présentent en groupes de 25 ou 30 devant les magistrats chargés de la naturalisation des étrangers; d'autres blocs nationaux les ont remplacés; mais la révolte instinctive ou raisonnée des plus anciens citoyens reste au XXe siècle ce qu'elle était au XVIIIe.

Il convient d'ajouter aussi que, précisément à cette date, un groupe important de Huguenots venait de faire une dernière tentative pour essayer de rester Français et pour établir dans le Nouveau Monde une colonie protestante qui aurait été placée sous la protection nominale du roi de

France. C'était le moment des explorations françaises du Mississipi, et l'historien américain Bancroft nous raconte que plus de 400 Huguenots écrivirent à Bienville pour lui demander d'obtenir pour eux la permission de se fixer sur les bords du fleuve. Pontchartrain aurait répondu, au nom de son maître, que le roi n'avait pas chassé les Protestants de France pour en faire une république en Amérique, et les choses en restèrent là. Ce projet avait cependant fort agité les esprits dans la colonie française de New York, et la situation parut assez sérieuse à Bellomont pour qu'il demandât à son ami et associé Bernon de venir à New York pour essayer de ramener au devoir et au loyalisme les membres de l'église française qui semblaient devoir s'en écarter. Bernon eut plusieurs conférences avec eux.

Au moment de repartir pour Boston, il fit parvenir aux membres de l'église française, par l'intermédiaire de Peiret, une lettre dans laquelle il les exhortait vivement à rester de bons et loyaux sujets du Roy Guillaume : « Pour moy, ajoutait-il, j'ay comme vous pour la Religion abandonné les Biens de notre patrie, ainsy que plusieurs de nos freres Refugiez en divers endroits du monde. Nous d'vons, chaqu'un de nous, nous soumettre sous le gouvernemend ou nous nous rencontrons. C'est pour nous un grand bonheur et un grand honneur de nous pouvoir dire et reclamer bons sujets de notre souverain le Roy Guillaume, que puis que Dieu nous commande de nous assujetir au puissance Royale, qu'on ne peut avoir trop de veneration pour un sy grand sy bon et sy illustre prince, ny trop de respect pour ses gouverneurs qui nous le représente : On peut quelque fois bien avec respect se familiariser avec les puissances ; mais on ne peut jamais sans crime, pasquiner ou feloner l'autorité royale. Ceux qui agissent par felonie et pasquinerie que les loys d'Engleterre condamne, meprise l'Etat &c. (*sic*).

« J'ay veu avec douleur quelqu'un s'éloigner du d'voir que nous d'vons à son Exellence monsigneur le comte de Bellomont.

« Ne croyez pas que Je sois assez temeraire pour m'eriger en senseur, ny vous rien prescrire. Mais j'ai creu en frere pouvoir vous dire mon veritable sentiment : Cette Diversité de goust, de visage &c. fait qu'on ne peut pas parfaitement s'accorder; vous êtes pour le Mischipipi, je suis pour Road'Iland. Je vous offlre mes services là et partout ailleurs (1)... »

Les messieurs de l'église française à qui la lettre était adressée décidèrent d'abord d'enterrer l'affaire; mais, Bernon ayant fait circuler plusieurs copies de sa lettre, ils se décidèrent à répondre dans une lettre ouverte envoyée à M. Barbut, ancien de l'église française de Boston. Ils affirmaient qu'ils n'avaient d'abord vu dans les accusations de Bernon que les productions d'un « Esprit malade et privé de jugement plutost digne de pitié que d'indignation ». Ils pardonnaient d'ailleurs à Bernon en lui souhaitant « une conduite droite à l'avenir et un jugement plus solide » ; ils affirmaient enfin une fois de plus leur loyauté à l'égard du roi, des gouverneurs et du gouvernement. Leur déclaration sur ce dernier point est particulièrement intéressante : « Pour le Gouvernement : nous nous y sommes toujours soumis avec plaisir tant parce que la profession du Christianisme nous y oblige que parce que le comparant au Gouvernement de France sous lequel nous avons gemi si longtemps, nous le trouvons extremement doux et humain et proportioné aux droits de la nature. » On remarquera que Bernon avait de même indiqué que « Dieu nous commande de nous assujetir à la puissance royale ». Sur ce point, au moins, tous les Réfugiés étaient donc d'accord, et ils étaient encore fort éloignés de l'idée d'un gouvernement républicain. Quant à

(1) On trouvera le texte complet de la lettre de Bernon dans Wittmeyer, p. 337. Nous avons modifié la ponctuation étrange de l'original, mais respecté l'orthographe pittoresque de Bernon.

(2) Wittmeyer, p. 337.

l'affaire du Mississipi, ils n'en soufflaient mot. Le gouverneur désavoua Bernon dans plusieurs entretiens qu'il eut avec les membres de l'église française et affirma qu'ils ne l'avaient chargé d'aucune mission, mais le subside annuel dont jouissait Peiret n'en fut pas moins supprimé (1).

La crainte des machinations des Jésuites avait d'ailleurs développé à New York un état d'esprit qui a reparu plus d'une fois au cours de l'Histoire américaine et qui de nos jours a été appelé « *war psychosis* ». Les racontars les plus extraordinaires allaient leur train, et l'on en trouve une preuve assez curieuse dans une lettre écrite l'année suivante par Bellomont au *Board of trade*. Il y raconte qu'un certain Sachem des Onondagas, nommé Decannissore, ayant épousé une des Indiennes converties du Canada, les Jésuites avaient instruit sa femme à empoisonner aussi bien qu'à prier, « this woman was taught to poison as well as to pray ». Les Jésuites lui avaient fourni un poison subtil et lui avaient indiqué un tour de main spécial pour l'employer. Cachant le poison sous son ongle, elle le laissait tomber dans une tasse au moment où elle offrait à boire à ses infortunées victimes. « Cette femme, dit Bellomont, était une si bonne élève des Jésuites, qu'elle empoisonna une multitude d'Indiens des Cinq Nations qui étaient attachés aux Anglais .Comme elle avait empoisonné un jeune homme de sa tribu qui s'était converti au protestantisme, elle fut mandée à Albany pour répondre de ses actions. Là un ami du jeune homme qui avait été empoisonné, mis face à face avec cette horrible femme (*beastly woman*), se précipita sur elle armé d'un gourdin et lui cassa la tête, « *made up to her and with a club beat out her brains* » (2).

Si de pareilles histoires pouvaient trouver créance auprès d'un personnage officiel, on peut se douter de celles qui cir-

(1) Voir sa lettre à Lord Cornbury sur le sujet, 10 décembre 1702. *Document. History*, III, 413.

(2) *Ecclesiastical Records*, II, 1364. 26 juin 1700.

culaient parmi les colons anglais de la Nouvelle-York, et l'on peut imaginer la défiance que, malgré tout, ils continuaient à entretenir contre tout ce qui portait le nom français. Quelques années plus tard, un membre de l'église française fut de nouveau soupçonné d'intelligence avec le gouvernement du roi de France. Il s'agissait cette fois du capitaine Benjamin Faneuil, que la rumeur publique accusa d'avoir envoyé en France des lettres dépeignant la ville comme incapable de résister à une attaque de la flotte française (1). Cette fois il s'agissait nettement de racontars sans aucun fondement et, après enquête publique, Faneuil et les membres de la colonie française furent totalement exonérés. Ils avaient d'ailleurs affaire, à cette date, à un gouverneur qui se laissait moins aisément diriger par les rumeurs publiques que Bellomont. Lord Cornbury, écrivant au secrétaire Hedges pour lui rendre compte de l'état de la colonie, quelque temps après son arrivée, avait tenu à reconnaître le loyalisme complet des réfugiés : « Les habitants de cette province, disait-il, appartiennent à trois nationalités, anglaise, hollandaise et française. Les Hollandais sont les plus nombreux ; les Français pendant les troubles qui ont eu lieu ici autrefois ont toujours épousé les intérêts des Anglais (2). »

Le loyalisme des Protestants réfugiés ne pouvait en effet être mis en doute, et nulle part on ne peut découvrir la plus légère indication qu'aucun d'eux ait jamais été tenté de trahir sa nouvelle patrie au profit de son ancienne. Sujets

(1) « A full and just discovery of the weak and slender foundation of a most pernicious slander raised against the French Protestants Refugees inhabiting the Province of New York generally, but more particularly affecting Capt. Benjamin Faneuil, a person of considerable note amongst them ». New York, 10 février 1708. On trouvera tous les documents concernant cette affaire dans les *Collections of the huguenot Society of America*, vol. I, p. 352 et suiv., et dans la *Documentary History*, III, 259-262.

(2) Juillet 1705. *Ecclesiastical Records*, III, 1593.

loyaux et fidèles du roi d'Angleterre, respectueux des formes de gouvernement établies dans la colonie, ils refusèrent cependant, avec une obstination acharnée, de se conformer aux rites de l'Église anglicane, et à New York plus qu'à Boston ils firent des efforts persistants pour conserver une organisation ecclésiastique indépendante.

Le fait que les membres de l'Église de New York restèrent pendant si longtemps des non-conformistes n'implique pas d'ailleurs que leurs croyances s'écartaient essentiellement des dogmes reconnus par l'Église anglicane. On put le voir très nettement au cours des démêlés qui s'élevèrent en 1724 entre M. Rou et le pasteur Molinar, tous deux à cette date pasteurs de l'Église française. Quand l'Église de New Rochelle décida de se conformer à l'Église anglicane, un petit groupe de « dissenters », désirant conserver le culte traditionnel de l'Église de France, décida de former une église indépendante. Comme ils n'avaient point de ministres et fort peu de ressources, ils s'adressèrent à M. Rou, lui demandant de venir leur faire le prêche et leur administrer les sacrements, ce qu'il refusa très nettement, considérant qu'ils avaient un pasteur légitime à New Rochelle et refusant de se mêler aux querelles de la congrégation (1). On pouvait donc le soupçonner de pencher du côté de l'Église d'Angleterre. D'autre part, par suite, semble-t-il, de machinations assez ténébreuses du pasteur Molinar, Rou fut renvoyé par le consistoire. Il maintint qu'il avait le droit d'en appeler aux tribunaux du pays, puisqu'il lui était impossible de faire appel à des organisations telles que le Colloque, le Synode provincial et le Synode national, qui n'existaient point pour les églises réformées d'Amérique. Le parti de Molinar avait au contraire proposé que l'on soumît le différend à la réunion des églises hollandaises de la province. Rou eut, en fin de compte, gain de cause, mais les dissensions

(1) Manuscrit cité par Wittmeyer, p. XXXVIII.

qui s'étaient manifestées dans la Congrégation française n'en avaient pas moins créé la plus fâcheuse impression auprès des autorités locales. Le Common Council de la colonie, devant qui l'affaire avait été portée, se déclara incompétent, mais crut de son devoir de rappeler vertement à l'ordre les réfugiés : « S'ils ne peuvent pas arriver à s'entendre, déclara le Conseil, et s'ils se croient lésés, ils doivent s'adresser aux cours de justice de ce gouvernement avec cette humilité et cette charité réciproques qui peuvent encourager le gouvernement à leur continuer cette généreuse protection dont ils jouissent depuis si longtemps, et de façon à ce que l'on ne puisse les croire prêts à faire abus de cette abondance de liberté et de biens dont ils jouissent ici (1). »

Un des résultats immédiats de cette querelle fut de faire critiquer le loyalisme anglais des partisans de Molinar. L'année suivante, Stephen de Lancey, un des chefs de la faction qui s'était déclarée pour le jeune pasteur, ayant été élu membre de l'Assemblée, le gouverneur Burnet refusa de lui laisser prêter serment sans enquête préalable, mettant en doute la validité de sa naturalisation comme sujet anglais, et par conséquent son droit de siéger dans l'Assemblée de la province. Ces doutes venaient un peu tard, puisque de Lancey avait assisté à l'Assemblée générale depuis 1702 et avait prêté serment de fidélité dès 1687. L'affaire excita une émotion considérable dans toute la colonie, car de la décision de la cour dépendait le statut d'un nombre considérable de réfugiés. Jugement fut rendu en faveur de de Lancey et, par là même, les Français réfugiés furent confirmés dans leurs droits ; mais on en doit retenir qu'encore à cette date et dans le cas d'exilés qui étaient établis depuis quarante ans dans la province, il subsistait encore contre eux bien des préjugés nationalistes. Aux yeux de certains ils continuaient

(1) On trouvera les mémoires écrit par M. Rou dans Wittmeyer, p. 360-398. Voir aussi *Document. History*, III, 476-480.

encore à être des étrangers, des « *aliens* », et l'on montrait toujours quelque répugnance à les accepter comme membres du « *body politick* ».

L'église française connut son maximum de prospérité sous l'administration de Rou. Quand il mourut, en 1750, les journaux de New York lui consacrèrent une notice des plus élogieuses : « Mardi dernier, à l'âge de soixante-sept ans, le Rév. M. Louis Rou, Pasteur de l'Église Protestante Réformée Française de cette ville depuis plus de quarante ans, a quitté cette vie. C'est un homme de grande science et d'une piété sincère... Son caractère comme prêcheur, mari et père, était au-dessus de tout reproche; il est maintenant parti pour recevoir la récompense de ses travaux et il est universellement regretté par tous ceux qui l'ont connu. Ses restes ont été enterrés dans l'église française près de la chaire qu'il a si longtemps occupée (1). »

Son successeur, Jean Carle, se trouva en face d'une situation fort difficile. Sous le pastorat de Rou et par la force même des choses, le nombre des membres de l'Église française avait fort diminué. Les descendants des premiers réfugiés s'étaient mariés dans des familles anglaises et hollandaises et s'étaient éloignés de l'Église de leurs pères; de plus, l'Église française, pas plus du reste que l'Église presbytérienne, n'avait point de personnalité civile reconnue. A plusieurs reprises la congrégation avait obtenu l'autorisation d'acquérir de nouvelles propriétés, et à la mort d'un pasteur l'usage de la propriété ecclésiastique se transmettait sans difficulté à son successeur, mais on pouvait prévoir qu'un jour des difficultés pourraient résulter de cette situation fausse. Il importait donc d'y remédier. « Carle était, nous dit un contemporain, d'un calvinisme modéré », et il s'efforça de trouver un terrain d'entente entre les divers groupes de réfugiés. Il n'hésita pas à s'occuper activement

(1) *New-York Gazette*, dans Wittmeyer, p. XLVI.

des dissidents de New Rochelle alors sans pasteur, tout en exhortant sa congrégation à se rallier à l'Église anglicane. Il voulut enfin régulariser leur situation civile, et ce fut fort probablement grâce à son initiative que l'église française décida de solliciter une « charte » du gouvernement royal. Le 7 mars 1763, le consistoire de l'église française adressa une requête au gouverneur pour demander l'autorisation de se constituer en « *body politick* » ou société civile, sous le nom d'*Église protestante française de la ville de New York*. Ils affirmaient une fois de plus leur loyalisme complet à la couronne d'Angleterre; ils faisaient valoir l'avantage qu'il pourrait y avoir pour le gouvernement royal à encourager une organisation qui attirerait des Français du Canada désireux de se libérer des « erreurs de l'idolâtrie et des superstitions du Papisme », ce qui ne pouvait manquer de faire considérer leur requête favorablement. D'autre part cependant, ils indiquaient nettement qu'ils désiraient « assurer à eux-mêmes et à leurs successeurs la liberté et le droit d'adorer Dieu selon leur conscience et selon les usages des églises protestantes réformées de Genève en Europe ». Ils voulaient organiser le gouvernement intérieur de leur église et administrer leurs affaires temporelles « d'une façon qui ne s'opposerait ni aux lois de notre royaume de Grande-Bretagne et de cette Province ni aux principes de la religion protestante, mais qui se rapprocherait autant que possible de cette religion et de la foi, du culte et de la discipline des Églises protestantes réformées de Genève ».

Autrement dit, les descendants des réfugiés entendaient maintenir, autant qu'il leur serait possible, la religion de leurs pères et manifestaient nettement leur intention de rester des « *non-conformistes* ». Leur pétition devait être rejetée, comme le furent les pétitions analogues présentées par les Presbytériens et pour les mêmes raisons. Carle, qui prévoyait l'issue défavorable de la requête, songea alors à retourner en Europe. Sur les instances de nombreux

membres de la Congrégation, il consentit cependant à rester, mais en mettant comme condition expresse que l'Église française entrerait dans la communion de l'Église anglicane. La tentation d'accepter cette proposition était forte; les Huguenots de New York n'auraient fait que suivre l'exemple de Boston et de New Rochelle. Ils refusèrent cependant, et la lettre qu'ils écrivirent à ce propos vaut la peine d'être citée. On y trouvera un admirable exemple de l'attachement sentimental que les réfugiés continuaient à garder pour les institutions que leurs pères avaient apportées avec eux de l'ancien monde.

« Notre désir de vous garder parmi nous, disaient-ils, ne serait pas la moindre des raisons que nous aurions d'accepter le changement proposé. Mais nous ne pouvons pas changer la forme du gouvernement de notre Église. Ce n'est pas que nous ne considérions pas l'Église anglicane comme une véritable Église de Jésus-Christ; mais par respect pour nos prédécesseurs qui ont fondé et établi cette Église, nous désirons la conserver et la continuer telle qu'ils nous l'ont remise. »

Après le départ de Carle, les difficultés qu'il avait prévues ne tardèrent pas à se manifester; on en trouvera le détail dans l'ouvrage de M. Wittmeyer. L'église française, qui avait eu de plus en plus de peine à trouver des pasteurs pouvant prêcher à la fois en anglais et en français, ce qui continuait à rester une condition essentielle, ferma ses portes de 1776 à 1796. Cette interruption, qui provenait des difficultés politiques du temps, porta un coup fatal à la tradition que les descendants des Huguenots avaient si longtemps réussi à maintenir. Pendant cet intervalle de vingt années, la plupart des membres de l'église française étaient entrés dans la communion anglicane, ou tout au moins avaient assisté aux services de *Trinity Church*. Quand en 1796 un nouveau pasteur eut été nommé et que l'église, qui avait servi d'entrepôt aux troupes coloniales pendant la guerre, eut été

restaurée, les difficultés financières furent telles que de nouveau la réunion à l'Église anglicane dut être considérée. Cette fois les objections furent très peu nombreuses. Le nouveau pasteur lui-même, M. Albert, bien qu'il arrivât directement de Suisse, fut un des premiers à recommander le changement et déclara qu' « il ne voyait aucun obstacle à l'adoption de la liturgie anglaise, puisque la religion est la même et ne diffère, je crois, que dans les cérémonies ». Le 30 mai 1804, l'église française fut consacrée par l'évêque épiscopalien de New-York sous le nom de *The French Church du Saint-Esprit*. M. Albert, qui fut ordonné selon les rites de l'Église anglicane un mois plus tard, devint son premier pasteur. Les anciens furent remplacés par des « *wardens* » et des « *vestrymen* ». L'église huguenote avait cessé d'exister, mais la nouvelle église qui lui succédait devait maintenir jusqu'à nos jours la tradition du sermon et du culte en français.

CHAPITRE IV

New Rochelle et New Paltz

Alors que certains réfugiés comme Bernon, Daillé, les Faneuils et bien d'autres encore, semblent n'avoir eu aucune difficulté à s'adapter à leur nouveau milieu et du premier coup se sont associés à la vie des colons anglais, d'autres au contraire ont tenté de faire bloc et de conserver, aussi longtemps et autant qu'ils le pourraient, un caractère distinctif. Les fermiers de New Oxford et de Frenchtown avaient vainement tenté de reconstituer des petits coins de France dans le Massachusetts et le Rhode Island ; mais ce n'est qu'à regret et après avoir résisté, souvent pendant de longues années, qu'ils s'étaient résignés à se disperser et à se fondre dans la masse américaine qui les entourait. Ces différences si marquées que l'on constate dans l'état d'esprit des réfugiés peuvent probablement s'expliquer par des différences économiques. Les Faneuil, Bernon et beaucoup d'autres, qui étaient arrivés avec de l'or cousu dans leurs ceintures et qui avaient réussi à sauver une partie de leur fortune, posaient carrément leurs pieds sur le sol de leur nouvelle patrie. Leur expérience des affaires, le fait que depuis longtemps ils avaient des relations commerciales avec les négociants de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle Amsterdam, ajoutaient à leur assurance et à leur confiance en eux-mêmes. C'était pour eux une nouvelle vie à recommencer, une nouvelle fortune à faire ; mais ils se sentaient pleinement en mesure de

lutter contre les difficultés qu'ils pourraient rencontrer et de tenir tête à la destinée.

Il devait en être tout autrement des pauvres gens et surtout des fermiers qui n'avaient d'autre capital que leur ténacité, leur endurance et leurs deux bras. Ayant abandonné les terres ameublées par le travail de leurs ancêtres, ils se trouvaient brusquement jetés sur un sol riche sans doute, mais où tout était à faire, où le travail de défrichement était dur et pénible. Leur charrue rencontrait les souches d'arbres et les blocs de granit affleurant à la surface, la neige couvrait le sol pendant cinq mois de l'année, et les bêtes sauvages dévastaient leurs maigres récoltes. A ces difficultés matérielles venaient s'ajouter celles qui provenaient de leur ignorance d'une langue nouvelle et de mœurs nouvelles. Ils songèrent donc tout naturellement à se serrer les uns contre les autres pour s'aider mutuellement et continuer dans le même plan de vie. Ce furent sans doute les préoccupations et les craintes qui décidèrent un certain nombre de réfugiés huguenots de New York à tenter d'établir non loin de la ville, mais dans un endroit où ils pourraient vivre entre eux, une colonie à qui, en souvenir de la ville qui avait été le dernier bastion du protestantisme en France, ils donnèrent le nom de New Rochelle.

Nous sommes assez mal renseignés sur la date de sa fondation. Selyns, dans une lettre à la Classis d'Amsterdam, indiquait, en octobre 1688, que l'on en traçait le plan et que l'on commençait à construire (1). Ce n'est cependant que deux ans plus tard que les réfugiés achetèrent de Jacob Leisler les terrains sur lesquels ils devaient s'établir. Leur pasteur, David Bonrepos, qui semble avoir été un des fondateurs de la ville, les quitta en 1694 pour aller à Staten-Island, et les réfugiés se virent privés même du réconfort de sa pré-

(1) « About five hours from here, where Nova Rupella is laid out and is building up, a new minister has arrived. » *Ecclesiastical records*, II, 959.

sence et de ses exhortations. C'est probablement deux ans plus tard qu'ils adressèrent au gouverneur de la province de New York une pétition lamentable dans laquelle ils exposaient leur détresse. Il y avait, disaient-ils, plus de vingt familles françaises à New Rochelle, la plupart dans un tel dénuement qu'ils manquaient de pain et de vêtements et qu'ils avaient été forcés de vendre les quelques objets qu'ils avaient pu amener avec eux. Deux habitants seulement, Thavet et Élie Cothouneau, avaient signé cette pitoyable requête, ce qui indique de façon presque certaine qu'à cette date aucun pasteur n'allait déjà plus à New Rochelle et que les habitants devaient être presque isolés (1). Ils tenaient cependant à se réunir avec leurs frères de l'église française de New York et, aussi souvent qu'ils le pouvaient, se rendaient à New York. Comme ils ne possédaient que peu ou point de chevaux, les voitures étaient réservées à ceux d'entre eux que l'âge ou les infirmités rendaient incapables de faire ce long trajet ; les autres partaient à pied dès cinq heures du matin, pour arriver à temps pour le service qui avait lieu vers dix heures et demie. Un vieux manuscrit du commencement du XVIIIe siècle nous a conservé un souvenir précieux de l'impression que causait sur les gens de New York l'arrivée des pauvres Huguenots qui, malgré la fatigue, venaient en chantant les psaumes de Marot, souriants et paraissant heureux : « Toutes les semaines, dit une correspondance anonyme, je vois les Huguenots passer devant la maison en groupes, se rendant à leur église en ville. Ils portent sous le bras des sacs ou des paniers contenant leur déjeuner, et ils portent aussi leurs souliers de la même façon. Ils ne marchent cependant pas pieds nus, car ils ont tous des sabots de bois comme en portent les paysans de France et des Pays-Bas. Quand ils arrivent au ruisseau qui n'est pas loin de l'église, ils s'arrêtent tous, et ceux qui ont des souliers les mettent alors avant

(1) *Ecclesiastical records*, II, 1177.

de continuer leur chemin ; ceux qui n'ont point de souliers lavent leurs pieds et remettent leurs sabots après les avoir nettoyés. Ils sont tous habillés simplement, mais quelques-uns d'entre eux ont une apparence très élégante et des manières charmantes. Ils chantent généralement quelques-uns de leurs psaumes, c'est-à-dire les psaumes de David traduits en français. L'air en est quelquefois grandiose et émouvant, mais la plupart du temps triste comme un glas funèbre. Il ne peut guère en être autrement. Ces gens ont eu tellement à souffrir ! Malgré tout, presque toujours ils sourient et paraissent heureux. Mais songez un peu à ce que doit être cette marche de plus de 40 milles tous les dimanches. Je crains bien que ma foi ne soit trop faible pour une telle épreuve (1). »

Les plus tristes étaient les vieillards, et la tradition nous a conservé le souvenir d'un vieil Huguenot qui souvent, le soir, allait jusqu'à la berge de la rivière, regardait du côté de la France et chantait des hymnes de Marot pendant que des larmes coulaient sur ses joues. Plus d'une fois les malheureux exilés durent reprendre le psaume CXXXVII, qui semble avoir été leur hymne favori et dans lequel ils trouvaient un écho à leurs regrets nostalgiques du pays qu'ils avaient laissé :

Estans assis aux rives aquatiques
De Babylon, plorions mélancholiques,
Nous souvenans du pays de Sion ;
Et au milieu de l'habitation
Où de regrets tant de pleurs espandismes,
Aux saules verds nos harpes nous pendismes.

Lors ceux qui là captifs nous emmenèrent
De les sonner fort nous importunèrent
Et de Sion les chansons réciter.
« Las, dîmes-nous, qui pourroit inciter
Nos tristes cœurs à chanter la louange
De nostre Dieu en une terre estrange ? »

(1) *Colonial days and ways, as gathered from family papers* by Helen Evertson Smith, of Sharon, Connecticut. New York, 1900, p. 143.

Il semble bien cependant qu'ils aient eu de très bonne heure une « congrégation » régulière, car dès 1701 nous voyons un certain P. Villepontoux, ancien de la congrégation française de New Rochelle, déposer une plainte contre le ministre Bondet, qui avait refusé de baptiser son enfant (1). La même année, Bondet lui-même sollicita des secours, faisant remarquer qu'il était réduit depuis cinq ans à la maigre prébende de cent pièces par an (2). Hors d'état de payer leur pasteur et de construire une église, n'ayant pu réussir, à cause de leur position indépendante, à obtenir de secours d'aucune autre organisation ecclésiastique de la colonie, voyant aussi grandir autour d'eux une nouvelle génération qui n'avait plus les mêmes raisons que les réfugiés plus âgés de maintenir la forme de service de l'Église de France, les gens de New Rochelle, à l'instigation de Bondet, décidèrent de se rallier à l'Église anglicane. Le 6 juin 1709, ils indiquèrent dans une lettre au colonel Heathcote leur intention de se conformer à la religion officielle de leur nouvelle patrie. Heathcote appuya chaudement leur demande dans une lettre qu'il adressa à la *Society for the Propagation of Gospel*. Il indiquait de façon significative que cette détermination des Huguenots de New Rochelle avait une importance considérable et qu'elle ne pourrait manquer d'exercer une influence sur les Huguenots de New York qui continuaient à maintenir une église indépendante. Il révélait ainsi un sentiment que nous avons déjà constaté tant de fois chez les « Américains », qui ne voyaient pas sans une certaine inquiétude ces étrangers continuer dans le plan de leur ancienne vie française. Heathcote recommandait comme ministre M. Bondet, en ajoutant qu'il pourrait rendre beaucoup de services dans les églises voisines, et demandait qu'on envoyât des *Common prayer books* en français pour faciliter la transition (3).

(1) *Documentary History*, III, 927.
(2) *Documentary history*, III, 931.
(3) *Ecclesiastical Records*, III, 1751.

Au mois de novembre 1709, Bondet fut nommé ministre de l'église anglicane à New Rochelle. Depuis plusieurs années déjà il avait pris l'habitude de se servir, un dimanche sur trois, de la liturgie anglaise. Le 12 juin de la même année, la congrégation de l'église française avait accepté de se conformer à la règle anglicane par un procès-verbal qui nous a été conservé : « Ce douze juin, l'an de notre Seigneur mil sept cent neuf, tous les habitants de la « township » de New Rochelle, qui étaient membres de la dite église française, à l'exception de deux, convinrent et acceptèrent à l'unanimité de se conformer dans le culte de leur église à la liturgie et aux rites de l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par la loi, et, par une convention solennelle, de se soumettre à cette Église et de se placer sous sa protection (1). »

En réalité, l'opposition à l'abandon des vieux usages et des anciennes formes rituelles devait être beaucoup plus vive que ce communiqué officiel et optimiste ne le laissait supposer.

Les non-conformistes virent sans doute leur nombre s'augmenter, car, au moment même où s'élevait l'église anglicane de New Rochelle, nous savons que « les rebelles » bâtirent une maison de réunion (*meeting house*). Ils allèrent même jusqu'à proscrire « l'Église d'Angleterre, sa doctrine, sa discipline, ses règles, ses usages, ses rites et ses cérémonies, qu'ils déclarèrent papistes, pourris et contraires à l'écriture, « as popish, rotten and unscriptural (2) ».

Les conformistes avaient cependant pour eux l'appui du

(1) *Records of the town of New Rochelle 1699-1828. Transcribed, translated and published by Jeanne A. Forbes. With an introduction by Carol Coleman. By authority of the city of New Rochelle.* The Paragraph Press, 1916. — Voir aussi *Docum. Hist. N. Y.*, III, 955.

(2) Cité par Fosdick, *French blood in America*, p. 240. On trouvera toute l'histoire de l'église française de New Rochelle dans William Watson Waldron, *Huguenots of Westchester and Parish of Fordham*, New York, 1864.

gouvernement colonial, du colonel Heathcote, de la Société pour la propagande de Londres : ils ne pouvaient faire autrement que de l'emporter. Le 2 août 1710, ils reçurent permission d'élever une église de 40 pieds de long et de 30 pieds de large et de faire des quêtes pour réunir les fonds nécessaires (1). Le bâtiment fut construit rapidement, les femmes même mettant la main à la besogne, portant des pierres dans leur tablier et transportant le mortier. A cette date la population de New Rochelle s'était accrue de façon assez considérable. Un recensement qui fut fait à la fin de la même année énumère 67 mâles chrétiens et 137 femmes (2).

L'église française fut ouverte dans l'été de l'année suivante, et à partir de ce moment l'anglais gagna rapidement et devint de plus en plus la langue officielle de la petite colonie. Après 1713 l'anglais domine dans les testaments, dans les inventaires et dans les procès-verbaux de l'assemblée de la ville (*town meetings*). En 1715, on trouve encore cependant une notice d'élection écrite en français, mais les termes anglais y abondent, et quelques-uns d'entre eux ont pris une forme curieuse qui montre que dans l'usage courant on hésitait encore entre les deux langues. Le *constable* devient le « connestable »; le *supervisor of fences*, le « voyeur de fances »; les autres magistrats locaux sont désignés comme étant les « assesseurs », le « superviseur » et le « collecteur ». Le français subsiste de façon sporadique jusqu'en 1738 et reste employé dans les annonces des réunions de l'assemblée de ville à côté de l'anglais. Il disparaît entièrement après cette date; une nouvelle génération née sur le sol américain avait remplacé la génération des réfugiés, et l'assimilation était devenue complète (3).

Bondet mourut en 1722 à l'âge de soixante-neuf ans, et

(1) *Docum. Hist.*, III, 942. *Eccles. Records*, III, 1864.
(2) *Docum. Hist.*, III, 946.
(3) Voir *Records of the town of New Rochelle*, p. 227.

nous indique dans ses notes qu'à cette date l'église de New Rochelle comptait cinquante communiants. Il fut remplacé par un ministre anglican, Pierre Stouppe, qui n'était même plus d'origine française et devait terminer la besogne d'américanisation entreprise par son prédécesseur. Une lettre qu'il écrivit cinq ans plus tard montre nettement qu'à cette date il avait cessé de considérer New Rochelle comme un groupement purement français et que les descendants des Huguenots réfugiés n'y occupaient déjà plus qu'une place accessoire.

« Le nombre des habitants est actuellement d'environ 400 ; il y a une douzaine de maisons autour de l'église, ce qui donne à l'endroit l'apparence d'une ville. Plusieurs familles françaises se sont fixées dans les limites de l'agglomération (*settlement*), et elles assistent au service avec la congrégation. Tel a été le commencement du joli et pittoresque village de New Rochelle. Les familles luthériennes et hollandaises viennent généralement à l'église quand le service est fait en anglais, et elles apportent leurs enfants aux ministres français pour les faire baptiser (1). »

Pierre Stouppe mourut en 1760 ; son successeur fut le révérend Michel Houdin, né en France en 1705. C'était un personnage assez énigmatique, qui semble avoir d'abord été missionnaire de l'Église catholique au Canada. Il était arrivé à New York en 1744 avec sa femme, ce qui prouve que dès cette date il s'était déjà séparé de l'Église romaine, et il avait paru assez suspect pour que le gouverneur Clinton mît deux sentinelles à la porte du domicile qu'il avait choisi. Houdin cependant, désirant prouver la sincérité de ses sentiments pro-anglais au gouverneur, lui aurait donné des indications précieuses sur une attaque projetée par les Français contre Oswego. Après avoir solennellement abjuré, il devint missionnaire épiscopal à Trenton, New Jersey, et quand, en

(1) Cité par Fosdick, p. 241.

1759, le général Wolfe lança son expédition contre Québec, il aurait été choisi comme guide des troupes anglaises à cause de sa connaissance du pays. Avant de partir, il prêcha un sermon enthousiaste aux troupes anglaises dans l'église Saint-Pierre de Westchester, prenant pour texte saint Matthieu, x, 28 : « *Ne craignez pas ceux qui ne peuvent tuer que le corps.* » A la demande du général Murray, il resta avec les troupes coloniales après la mort de Wolfe et la prise de Québec, car nul dans l'armée anglaise ne connaissait le pays aussi bien que lui. A son retour en 1761, il fut nommé pasteur de New-Rochelle, et les habitants, évidemment fiers du rôle qu'il avait joué dans la guerre contre la France, demandèrent immédiatement l'autorisation d'ouvrir une souscription et de faire des quêtes pour construire une maison à leur nouveau ministre (1).

L'église française reçut de George III une charte datée de 1762 et fut appelée dès lors l'église de la Trinité. Houdin servit comme pasteur jusqu'à sa mort en 1766. « C'était, nous dit l'historien des Huguenots dans le comté de Westchester, un homme de beaucoup de science et d'érudition aussi bien que d'un caractère irréprochable. Nul de ses prédécesseurs ne le dépassa en zèle et en énergie, et les regrets des paroissiens l'accompagnèrent au tombeau. Il fut enterré, dans le sanctuaire de la vieille église française, dans la même tombe que Bondet et Stouppe. Depuis la destruction de l'édifice sacré qui a été démoli au moment de la construction de la grande route qui va à Boston, les restes mortels de ces pieux et dévoués ouvriers du Seigneur reposent sous la voie publique. Aucun monument ne marque l'endroit où ils gisent et ne rappelle leurs services, leur excellence et leur piété. »

(1) *Documentary Hist.*, III, 954, 19 août 1761. La pétition est signée de noms français et hollandais et montre bien le mélange de races qui existait à cette date dans la population de New Rochelle. Les pétitionnaires

J'avoue, pour ma part, ne pouvoir souscrire sans difficulté à ces éloges accordés à Michel Houdin par l'historien américain (1). Si vague et si incertains qu'aient été les sentiments patriotiques des gens du XVIIIe siècle, il nous est impossible d'oublier que Houdin était, en fin de compte, un prêtre renégat, que deux fois il avait trahi sa patrie et qu'il n'avait même pas l'excuse d'appartenir à une famille huguenote. Il n'était même plus un tout jeune homme au moment de son abjuration; le fait qu'il exerça avec zèle les devoirs de son nouveau ministère semblerait indiquer qu'il n'avait pas perdu la foi. S'était-il séparé de l'Église catholique sous le coup d'une passion pour celle qu'il épousa et qu'il amena avec lui à New York? c'est la seule hypothèse qui permettrait d'expliquer sa fuite du Canada. Elle n'explique cependant pas la haine solide qu'il entretint contre ses anciens compatriotes et contre le gouvernement du pays de sa naissance. Le personnage reste singulier et mystérieux, et cependant sa conduite non seulement fut acceptée comme toute naturelle par les gens de New Rochelle, mais semble considérée par eux comme hautement louable. Si nous avions besoin de nouveaux témoignages pour démontrer que tout sentiment « pro-français » était bien éteint dans leur cœur, celui-là seul suffirait.

De la France ils avaient cependant conservé quelques souvenirs, quelques traditions et quelques objets qu'ils avaient pu sauver dans leur exode. L'inventaire des biens de la veuve de Cothonneau prouve au moins que certains d'entre eux avaient pu apporter avec eux une partie de leur mobilier français. La batterie de cuivre, l'alambic de cuivre, les « lynseulx » qui y sont énumérés auraient pu se trouver dans

étaient Bernard Rynlander, Jacobus Bleecker, David Lespinard, Peter Bartine. James de Blez, Isaac Guion et Jean Soulice.

(1) Waldron; mais Fosdick reproduit cette citation sans une seule réserve et semble partager le même enthousiasme pour Houdin, p. 242.

n'importe quelle ferme de Saintonge (1). Ils avaient aussi apporté selon Mrs. Evertson Smith, quelques plats précieux, quelques dentelles et quelques bijoux, et les femmes auraient conservé pendant plusieurs générations le secret de certains points de dentelle fort compliqués qui se seraient transmis de mère en fille. C'est aux Huguenots de New-Rochelle que l'on devrait l'invention de ces « rag carpets », tapis formés de longues bandes d'étoffe tissées ensemble qui remplaçaient de façon bien imparfaite les tapis auxquels quelques-uns d'entre eux avaient été accoutumés. Ils auraient également les premiers remplacé par de délicates arabesques brodées sur fond blanc les bandes d'étoffe décorées de rayures multicolores, qui avant leur arrivée prévalaient dans les maisons des colons anglais (2).

Leur influence se fit surtout sentir dans les écoles. Ils furent les premiers à établir à New Rochelle « *a boarding school for young ladies* », ce qui répondait à un besoin réel. Si, en effet, des écoles et des collèges pour les garçons avaient très tôt été organisés, l'éducation des jeunes filles, sauf pour celles qui avaient des gouvernantes venues d'Angleterre, était laissée au hasard. Dans les écoles huguenotes on enseignait tout d'abord le français et ce qu'en ce temps on appelait les « *ladylike accomplishements* ». A la pension de demoiselles de Madame de la Vergne qui fonctionnait à New Rochelle dès 1736, on enseignait l'aquarelle et la broderie et surtout les bonnes manières. Quant aux récréations, on se plaisait à ces « jeux de courtoisie » ou jeux de société et aux danses lentes et cérémonieuses du temps. On trouvera la description détaillée d'un de ces jeux intitulé « *la loi des baisers* » dans le livre de Mrs. Smith. Nous n'en citerons que deux passages où l'on pourra voir comment, en même temps

(1) *Records of the town of New Rochelle*, p. 5. Miss J. A. Forbes a pris le mot « *linceul* » dans son sens moderne et traduit « *shrouds for the dead* »; il s'agit évidemment de draps de lit.

(2) Pour ces détails voir Mrs. Helen Evertson Smith, p. 148.

que les bonnes manières, les mystères du français étaient enseignés aux élèves de Mademoiselle Lavergne :

> La main, la main jolie, petite,
> Pour les amis, pour les amis...
> Le front, le front, le noble front
> Pour les pères et les frères.
> La joue, la joue, la rougeante joue
> Pour les douces sœurs et les mères.
> La bouche, la bouche si ravissante,
> Pour les maris, mais seulement les maris... (1)

Assez loin dans le XVIIIe siècle, New Rochelle conserva sa réputation comme centre d'éducation et de bonnes manières. On en trouve une preuve significative dans le *Journal* du fameux financier homme d'État Gouverneur Morris. Quand, pour se conformer à l'article du testament de son père demandant que l'enfant reçût la meilleure éducation qu'il fût possible de lui donner, ses tuteurs se décidèrent à faire un choix, ils ne crurent pouvoir mieux faire que de l'envoyer en pension chez M. Testard, ministre de l'église de New Rochelle. C'est chez lui sans aucun doute que Morris apprit non seulement le français, mais aussi ce raffinement de manières et ce poli qui devaient assurer son succès dans les salons de Paris pendant la Révolution et dans les cercles de l'émigration royaliste (2). On voudrait croire qu'il apprit aussi à y connaître la France et un peu à l'aimer, bien que rien ne soit moins probable. Longtemps après que les réfugiés eurent renoncé à l'usage de la langue de leurs ancêtres, ils continuèrent cependant à chanter leurs psaumes dans la

(1) H. E. Smith, p. 159.

(2) *The Diary and Letters of Gouverneur Morris... published by Ann Cary Morris*, New York, 2 vol. 1888. Vol. I, ch. II. Testard fut ensuite professeur de français à *King's College*, aujourd'hui *Columbia University*, et semble avoir joui d'une réputation des plus honorables. Sur le rôle joué par les descendants des réfugiés dans la fondation du collège, voir *Proceedings of the Huguenot Society of America*, vol. II, p. 3.

traduction de Marot. Mrs. Smith nous raconte qu'elle se souvient encore avoir entendu dans sa jeunesse sa grand'mère chanter d'une voix tremblante et cassée les vieilles paroles que les premiers réfugiés avaient tant de fois dû faire résonner le long de la route de New Rochelle à New York :

Quiconque espère au Dieu vivant
Jamais ne périra.

Mais la descendante des Huguenots français n'en manifestait pas moins les sentiments les plus nettement et les plus franchement anti-français, et, comme sa petite-fille s'en étonnait en lui faisant remarquer que ses ancêtres étaient venus en France, la vieille dame ne manquait de répondre : « Oui, ils sont venus de France. Ils n'y sont pas restés. La France est maintenant le pays de persécuteurs et d'athées, — *the home only of persecutors and atheists* (1). » Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui aux États-Unis un seul descendant des réfugiés qui consentirait à souscrire à cette opinion. Elle devait être cependant bien forte et bien profondément enracinée pour qu'elle se manifestât sous cette forme encore au XIXe siècle. Les fugitifs de la Rochelle avaient transmis à leurs enfants nés sur le sol américain le souvenir de leur lamentable exode, des fuites dans la nuit, des soldats royaux lancés à leur poursuite, des persécutions trop réelles que l'éloignement avait encore grossies, et ils avaient implanté chez eux des préventions et des défiances qu'il fallut de longues générations pour atténuer et corriger.

Des établissements français que nous avons examinés jusqu'ici, il ne reste plus guère que le nom et le souvenir. New Oxford a disparu sans laisser aucune trace, et si l'endroit où s'élevait le fort construit par Bernon n'était indiqué par une croix de granit, nul aujourd'hui n'en pourrait retrouver l'em-

(1) H. S. Smith, p. 159.

placement (1). Il ne subsiste aucun vestige de Frenchtown. Une route parcourue chaque jour par les milliers d'automobiles passe sur l'emplacement où s'élevait autrefois l'église française de New Rochelle, et la ville elle-même n'offre aucun monument et aucune indication qui puisse la distinguer des coquets et luxueux « faubourgs de New York » et en marquer l'origine française. La seule colonie huguenote qui ait conservé quelque chose de son caractère primitif et même quelques-unes des maisons élevées par les premiers colons est aussi la seule qui, par une anomalie étrange, porte un nom qui n'a rien de français. C'est seulement récemment que les habitants de New Paltz, que les apparences pouvaient faire passer pour des descendants d'Allemands, ont revendiqué leurs origines françaises et élevé un monument à la mémoire des fondateurs, et qu'un de leurs arrière-petits-fils a publié les archives de la plus curieuse colonie que les Huguenots aient établie sur le continent américain (2).

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, un assez grand nombre de Wallons et de Huguenots des provinces de l'Est avaient cherché et trouvé un refuge dans le Bas-Palatinat et s'étaient établis aux environs de Manheim. Pour des raisons qui n'ont pu être déterminées exactement, un certain nombre d'entre eux décidèrent, au cours de l'année 1660, de passer dans le Nouveau Monde et d'aller se fixer dans les colonies hollandaises de la Nouvelle-Amsterdam. Ils ne restèrent que peu de temps dans la ville. Au moment de leur arrivée, le gouverneur Stuyvesant venait, après de longues difficultés, de conclure une paix provisoire avec les Indiens du territoire d'Esopus sur la rivière Hudson, où les Hollandais avaient

(1) On trouvera une gravure représentant le simple monument élevé à la mémoire des pionniers français dans Baird, p. 516, éd. française.

(2) *Second edition of the History of New Paltz and its old families (from 1678 to 1820). Including the Huguenot pioneers and others who settled in New Paltz prevoius to the Revolution*, by Ralph Le Fèvre. Fort-Orange Press, Albany, N. Y., 1909, XIV, 593, avec un appendice de 208 pages.

établi le petit port de Wiltwyck qui devait plus tard devenir la ville de Kingston. Le pays était merveillement fertile, et le gouverneur, pensant probablement que les Wallons constitueraient un renforcement appréciable en cas de futures attaques des sauvages, fit des propositions tentantes aux réfugiés. Dès l'automne de 1660, ils quittèrent New York sur un bateau de la Compagnie qui devait les conduire jusqu'à leur nouveau domaine. Les Huguenots se mirent aussitôt à l'œuvre et construisirent, un peu à l'est de l'établissement hollandais, un petit village compact entouré d'une solide palissade où une vingtaine de familles pouvaient s'abriter et trouver un refuge. Forts de l'autorisation du gouverneur, les colons huguenots s'étaient établis sur un territoire dont les Indiens continuaient à revendiquer la possession. Ils ne devaient pas longtemps en jouir tranquillement; le 7 juin 1663, les tribus indiennes attaquèrent la colonie, trois hommes qui se trouvaient dans l'enceinte furent tués, huit femmes et vingt-six enfants furent emmenés comme captifs. L'attaque contre Wiltwyck avait moins bien réussi. Les colons étaient restés en possession du village; mais quand, le soir, ils purent se compter, vingt-quatre avaient été massacrés et une quarantaine avaient disparu, emmenés sans doute en captivité par les Indiens. Parmi les prisonniers se trouvaient la femme et les trois enfants de Louis du Bois, un des membres les plus importants de la colonie, Rachel de la Montagne, et la femme et l'enfant du pasteur hollandais Dominie Blom.

Stuyvesant envoya aussitôt une expédition sous la conduite du capitaine Krygier, et, après une campagne de trois mois, la plupart des captifs purent enfin être délivrés (1). Un nouveau traité fut conclu avec les Indiens qui avaient été fort durement traités par les soldats de Krygier, et la paix régna

(1) On trouvera le récit du massacre dans une lettre de DominieBlom datée du 18 septembre 1663. *Ecclesiastical Records*, I, 534.

pendant plusieurs années sur le territoire d'Esopus (1). Au cours de la poursuite de la tribu indienne, les réfugiés avaient cependant traversé une partie du pays qu'ils ne connaissaient pas encore. De nouveaux arrivants étant venus les renforcer, Louis Dubois et un certain nombre de ses compagnons, obéissant toujours à ce même sentiment qui faisait désirer aux réfugiés de vivre par eux-mêmes de façon indépendante et de conserver ainsi leurs traditions, songèrent à s'établir plus loin et à faire l'acquisition de nouvelles terres. En 1677 ils achetèrent des Indiens un domaine considérable qu'ils payèrent largement. Le contrat a été conservé, et l'énumération des objets cédés aux Indiens en échange de leurs terres n'est pas sans intérêt quand on se rappelle les marchés de dupes par lesquels les premiers possesseurs du sol se laissèrent dépouiller en tant d'autres endroits. Les réfugiés leur donnaient en effet : 40 marmites, 10 grandes et 30 petites; 40 haches, 40 doloires, 40 chemises, 400 brassées d'étoffe blanche, 300 brassées d'étoffe noire, 60 paires de bas, 100 barres de plomb, un tonneau de poudre, 100 couteaux, 4 tonneaux de vin, 40 rames, 40 pièces de duffel (étoffe de laine épaisse), 60 couvertures, 100 aiguilles, 100 alènes, 1 mesure de tabac, 2 chevaux, un étalon et une jument (2).

En possession légitime de leurs terres, les réfugiés lui donnèrent, en reconnaissance de l'accueil qu'ils avaient trouvé à Mannheim, le nom de New Paltz ou Nouveau-Palatinat. Ils restaient cependant bien Français de nom et de langue, et c'est en français que les registres de la ville devaient être tenus pendant plus de cinquante ans (3). Ils

(1) Voir la lettre de Hermanus Blom au directeur Stuyvesant lui demandant qu'un jour spécial fût désigné pour célébrer chaque année la délivrance inattendue et inespérée des captifs et la proclamation de Stuyvesant. *Ecclesiastical Records*, I, 546-8.

(2) *History of New Paltz*, p. 13.

(3) Selon Lefèvre, les archives sont entièrement en français pendant les cinquante premières années, en anglais et en hollandais pendant les 70 années suivantes.

avaient acheté leurs terres en mettant leurs ressources en commun et pendant longtemps ne songèrent pas à les diviser. Les chefs de familles, se rassemblant sans autres formalités, réglèrent d'abord les affaires de la petite communauté, et, quand le village eut grandi, constituèrent un conseil de douze membres élus chaque année par un vote populaire. Le gouvernement de la *Dusine*, orthographe naïve sous laquelle on reconnaîtra facilement le mot français *douzaine*, avait « pleins pouvoirs et pleine autorité pour agir et régler toutes les affaires communes et les choses qui leur seraient présentées ». Seuls les descendants des fondateurs primitifs pouvaient en faire partie, et cette forme curieuse et unique en Amérique de gouvernement local subsista jusqu'en 1785, date à laquelle New Paltz adopta la forme commune de gouvernement de l'État de New York. Les noms des fondateurs de la ville nous ont été conservés; ils sont tous flamands ou nettement français : Louis Du Bois, Christian Deyo, Abraham Hasbrouck, André Le Fevre, Jean Hasbrouck, Pierre Deyo, Louis Bevier, Anthoine Crespel, Abraham Du Bois, Hugo Frère, Isaac Du Bois, Simon Le Fèvre (1).

Les Palatins, comme on les appelle quelquefois à tort, différaient encore des autres réfugiés français que nous avons rencontrés jusqu'ici en ce qu'ils n'avaient point amené de ministre avec eux. Ils n'en conservèrent pas moins stric-

(1) Le monument qui leur a été élevé à New Paltz porte l'inscription suivante : « To the Memory and in Honor of the New Paltz Patentees, who driven by religious persecution from their native France, exiles for conscience's sake came to America, after a sojourn in the Rhine Palatinate near Manheim, here established their homes on the banks of the Walkill, settled the country purchased from the Indians and granted by patent issued by Governor Edmund Andros on the 21st day of September 1677, and nobly bore their part in the creation of our free governement. The Huguenot, Patriotic, Historical and Monumental Association of New Paltz erects this monument, the 29th day of September 1908. »

tement et fidèlement la foi de leurs ancêtres. Daillé, qui les visita en 1683, avait organisé une sorte de consistoire composé d'un ancien et d'un diacre qui devaient suppléer dans une certaine mesure à l'absence du pasteur (1). Selon la tradition, les réfugiés se réunissaient le dimanche dans une loge construite avec des troncs d'arbres (*log cabin*) pour lire et commenter la Bible en commun. Désireux de donner à leurs enfants une certaine instruction, ils avaient nommé dès 1696 un maître d'école, Jean Tebenin, qui, par testament, légua sa bible française à l'église avec injonction de la vendre au profit des pauvres si jamais le français cessait d'être employé à New Paltz. Après le départ de Daillé pour Boston, ils reçurent deux fois par an la visite de Bonrepos, et, tout en refusant de s'unir à l'église hollandaise de Kingston, allaient souvent à travers bois le dimanche pendant la belle saison assister au service chez leurs voisins. C'est seulement en 1717 que la petite colonie se trouva assez riche pour remplacer la loge de bois par une église de pierre. Les pauvres gens consignèrent ce grand événement sur leur registre officiel en termes naïfs : « *Béni sois Dieu qui le nous a mys a cœur de Luy batir une maison pour y estre adores et servis, et que par sa grace nous lavon finys en lan Dix VII — et Dieu veillie que son evangile y soit anonce dean ce ciecle et dedan lautre et jusque au jour de Leternite. Amen* (2). »

En 1733 le révérend Johannes Van Driessen fut nommé pasteur de l'église de New Paltz, aux appointements de 10 livres par an, ce qui laisse à supposer qu'il ne donnait pas tout son temps à son ministère. Bien qu'appartenant à

(1) Il se peut qu'ils aient eu auparavant un embryon d'organisation religieuse. Lawrentius Gaasbeck, dans une lettre à la « *classis* » datée du 15 octobre 1679, écrit en effet qu'il est à Esopus et qu'il va organiser une nouvelle église que l'on croit être New Paltz. *Ecclesiastical Records*, II, 746.

(2) *History of New Paltz*, p. 139.

l'église hollandaise, il avait étudié en Belgique et pouvait tenir le registre en français. Mais si les habitants de New Paltz montraient une certaine largeur de vues en acceptant de suivre le service de l'église hollandaise et même en accueillant des pasteurs d'une confession différente de la leur, ils n'en maintenaient pas moins avec énergie leur droit de continuer à former une organisation indépendante. Ils protestèrent avec succès en 1750 contre le consistoire de Kingston qui voulait leur enlever leur autonomie, affirmant qu'ils continuaient d'exister malgré tout comme Église réformée française, « as a French Reformed Church », et avec leur consistoire particulier (1). Leur obstination leur valut de se voir refuser toute aide de la « conférence » hollandaise quand, en 1772, ils élevèrent une seconde église en pierre et, jusqu'à la Révolution américaine, les descendants des réfugiés conservèrent, sinon la langue, au moins la religion qu'ils avaient reçue de leurs pères sans aucune altération. Ce désir de continuer dans le même plan d'existence et de garder leurs traditions se manifesta encore chez les colons de New Paltz d'une autre façon non moins significative. Alors qu'à Boston et à New York les nouveaux venus même n'hésitèrent pas à s'allier aux familles anglaises ou hollandaises arrivées avant eux, il faut attendre jusqu'en 1691, soit près de trente ans, pour trouver un mariage de descendant de réfugié avec une jeune Hollandaise. Au bout de trois générations, les noms français étaient encore en majorité dans la ville, et aujourd'hui même les descendants des premières familles de la Dusine continuent à vivre dans la ville fondée par leurs ancêtres, quelques-uns même dans les solides maisons de pierre qui, au début du XVIIIe siècle, remplacèrent les premières *log-houses* (2).

(1) *Ecclesiastical Records,* IV, 3141. Fosdick se trompe donc quand il dit, p. 287, qu'en 1751 l'église de New Paltz avait cessé d'être « *distinctly French* ».

(2) On trouvera dans Fosdick deux intéressantes photographies des maisons huguenotes de New Paltz, p. 284.

Nulle part aux États-Unis le souvenir des Huguenots n'est resté plus vivant et plus actuel que dans cette ville qui porte un nom allemand d'origine et d'apparence. Nulle part les Huguenots n'ont résisté plus longtemps et avec plus de succès contre les influences qui les entouraient et n'ont montré plus de persistance à continuer leurs ancêtres. Il faut d'ailleurs reconnaître que pendant longtemps ils n'ont eu pour voisins que les Hollandais de Kingston qui bientôt, devenus eux-mêmes étrangers, dans une colonie anglaise, ne pouvaient songer à imposer leur langue et leur genre de vie aux nouveaux venus. C'est à leur isolement relatif autant qu'à la tolérance de leurs nouveaux compatriotes que les habitants de New Paltz on dû de pouvoir conserver si longtemps leur langue, leur religion et ce gouvernement patriarcal de la Dusine qui aurait ravi Fénelon et plus encore le sage vieillard dont Montesquieu a décrit la philosophie sociale dans l'histoire des Troglodytes (1).

(1) *Lettres Persanes.*

CHAPITRE V

Les Huguenots dans les colonies du Sud

Il n'est point de colonie anglaise de la côte atlantique, du Maine à la Floride, qui n'ait vu arriver, au XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe, des Français exilés pour la religion.

En beaucoup de cas cependant, les renseignements que nous possédons sur eux se bornent à de maigres indications sur la date de leur arrivée, sur leur origine, et quelquefois sur le lieu où ils se sont établis. Les essais de colonisation qu'ils ont tentés ont été souvent éphémères, surtout dans le cas de ceux qui sont arrivés isolément ou en groupes trop petits pour songer à préserver longtemps leur individualité. Sur leur état d'esprit nous ne savons rien, et rien ne nous permet de le deviner ; aussi avons-nous volontairement laissé de côté des établissements peu importants ou de courte durée, comme ceux du Maine, du Connecticut et de plusieurs comtés de New York.

La part qu'ils ont prise au développement de la Pensylvanie est presque aussi difficile à déterminer. A la suite de l'appel lancé au nom de Penn aux Protestants réfugiés en Angleterre et en Hollande, un nombre assez considérable de Huguenots passa en Pensylvanie à la fin du XVIIe siècle, et le courant, une fois établi, se prolongea fort avant dans le XVIIIe. Beaucoup plus que la Nouvelle-Angleterre et plus même que New York, la Pensylvanie fut considérée dès sa fondation comme une terre de refuge par excellence. Mais

alors que, plus au Nord, les Huguenots se détachent nettement sur la masse des colons anglais ou hollandais et constituent l'apport étranger le plus important, la colonie de Penn vit arriver, en plus des Quakers, des Hollandais, des Allemands de diverse provenance, des Piétistes ou Rose-Croix, des Palatins, des Piémontais, des Moraves, des Vaudois, des Labadistes, des Mennonites et des Suédois. Les Huguenots français, qui provenaient de la Normandie et surtout de l'Alsace et de la Lorraine, se mélangèrent à eux et fournirent à la Pensylvanie quelques-uns de ses citoyens les plus distingués. Leur histoire mériterait d'être écrite en détail et le sera sans doute quelque jour; ils ne peuvent malheureusement nous fournir que peu d'indications pour l'étude que nous avons entreprise (1).

Les documents sur la Virginie et la Caroline du Sud, bien que fragmentaires et incomplets, contiennent cependant des renseignements précieux sur plusieurs établissements tentés par les Huguenots réfugiés dans les deux colonies. Comme à Boston et à New York, les Protestants français figurèrent parmi les tout premiers pionniers des états du Sud (2). Cer-

(1) Voir surtout I. Daniel Rupp : *A Collection of upwards of Thirty Thousand names of German, Swiss, Dutch, French and others immigrants in Pennsylvania, from 1727 to 1776.* Seconde édition, Philadelphia, 1876; et A. Stapleton, *Memorials of the Huguenots in America, with special reference to their emigration to Pennsylvania*, Carlisle, 1901. On trouvera quelques indications sommaires dans J. C. Rosengarten, *French Colonists and Exiles in the United States*, Philadelphia et London, 1907.

(2) Il existe sur les Huguenots dans les colonies du Sud quelques ouvrages et de nombreux articles que nous citerons au cours de ce chapitre. La *Huguenot Society of South Carolina*, fondée en 1885, s'est donné pour mission de recueillir tous les documents qui subsistent sur l'émigration protestante des Français dans les colonies du Sud. Pour la Virginie, la meilleure étude est celle qui a été publiée par R. A. Brock, *Documents chiefly unpublished relating to the Huguenot emigration to Virginia and to the settlement at Manakin Town, edited and compiled for the Virginia Historical Society*, 1886, XX, 247 p., qui forme le vol. V des Collections de la Société. Voir aussi Mrs. Lillie du Puy Van Culin Harper, *Colonial men and times, containing the Journal of Colonel Daniel Trabue*, Philadelphia, 1916.

tains vinrent de leur propre initiative, d'autres furent amenés pour accomplir une besogne spéciale par les autorités de la colonie. Dans tous les cas, ils furent considérés comme hautement désirables par les lords propriétaires, même si après leur arrivée ils n'eurent pas toujours à se féliciter de l'accueil qui leur fut fait par les anciens colons.

Par une ironie assez étrange quand on constate que le vin est aujourd'hui prohibé par la Constitution américaine, les premiers colons semblent avoir été particulièrement attirés vers le continent septentrional du Nouveau Monde par le fait que la vigne sauvage y croissait avec une exubérance extraordinaire. On sait que le Vineland des sagas scandinaves n'était probablement autre que la côte nord des États-Unis actuels. Nous avons vu que dans la Nouvelle-Angleterre les réfugiés français avaient été encouragés à planter de la vigne et à faire du vin. A un moment où la culture des grains était encore peu développée, où à Boston comme à New York un des principaux problèmes qui se posait pour les premiers colons était de récolter assez de blé pour faire du pain et nourrir les nouveaux venus, on songa tout naturellement à utiliser les raisins sauvages que l'on pouvait partout recueillir en grande quantité et à améliorer les plants naturels. Les colons d'origine anglaise s'entendaient mal à cette culture; quoi de plus naturel que de faire venir des Français qui arriveraient sans doute avant longtemps à doter les colonies de produits pouvant rivaliser avec les crus de l'ancien monde?

Quand, au mois de juin 1610, Lord Delaware remonta le James river, il fut frappé de la richesse de la végétation et décida aussitôt de mettre un Français au travail pour cultiver la vigne qui y croissait naturellement en grande abondance : « *to set a Frenchman heere awork to plant Vines which grew naturally in great plentie* ». Bientôt après, il assigna à chaque nouveau débarqué sa tâche et son rôle, « les Français

se préparant à planter de la vigne tandis que les Anglais défrichaient les forêts et les champs ».

Dès 1619, le trésorier de la Compagnie de Virginie indiqua que l'on avait fait venir des vignerons habiles pour développer la culture de la vigne. En 1621, le nouveau gouverneur, Sir Francis Wyatt, reçut l'ordre de planter des mûriers et de prendre soin des Français qui avaient été envoyés pour s'occuper de cette besogne, et le *Virginia Verger* de 1625 mentionne le fait que l'on a amené de Languedoc huit vignerons français pour cultiver la vigne et le mûrier (1). Quelques années plus tard, une colonie assez nombreuse de refugiés français vint de la Rochelle dans la même intention. Nous savons en effet qu'Antoine Ridouet, baron de Sancé, qui s'était réfugié en Angleterre après la prise de la Rochelle, adressa en 1629 une pétition au gouverneur pour demander l'autorisation royale de passer en Virginie et d'y emmener quelques-unes de ses compatriotes :

« Le désir que j'ay de servir Sa Majesté, disait-il, et me retirer en ce pays issy avec ma famille et tout ce que j'ay en France aussi pour faire habituer des franssais protestans en Virginie, pour y planter des vignes, olives, faire des soyes et du sel, me fait vous supplier très humblement d'obtenir de Sa Majesté qu'il luy plaise m'honorer des lettres de gentilhomme de sa chambre privée avec lettre de Denison (petite naturalisation) pour moy et mon fils. Et qu'il lui plaise donner ordre à Monseigneur l'Ambassadeur qui ira en France d'obtenir comme ayant l'honneur d'être son domestique, liberté et sureté pour moy avec la jouissance de mon bien afin que par ce moyen et soubs la faveur de Sa Majesté, je puisse issy faire transporter ma famille et mon bien pour

(1) On trouvera quelques indications sur ces premiers immigrants dans John Camdem Hotten : *The Original Lists of persons of quality; emigrants, religions exiles, etc... who went from Great Britain to the American Plantations, 1000-1700*. New York, seconde édition, 1880.

estre plus prest a servir Sa Majesté et aussy vous mon seigneur. »

Il en devait être de la tentative de colonisation d'Antoine Ridouet ce qu'il en fut de tant d'autres essais de colonisation française. Les Français se virent attribuer sur le James river un terrain marécageux et malsain; beaucoup périrent, les autres se dispersèrent sans laisser de traces, et l'absence même de documents semble bien la preuve concluante d'un échec complet.

Pendant tout le cours du XVIIe siècle, des Français isolés continuèrent à passer en Virginie, mais il faut attendre la Révocation de l'Édit de Nantes et la fin du siècle pour retrouver un nouvel essai de colonisation systématique. Parmi les réfugiés qui de Londres même s'efforçaient d'organiser l'émigration protestante se trouvait un gentilhomme breton, Olivier de la Muce-Ponthus, dont la famille avait embrassé la religion réformée dès les premiers moments et dont le grand-père, David de la Muce, avait été condamné à être tiré à quatre chevaux pour avoir présidé l'assemblée protestante tenue à la Rochelle en 1621. Olivier, son petit-fils, était devenu un des anciens de l'église de Nantes. A la Révocation il refusa d'abjurer et chercha à passer en Angleterre, mais fut arrêté et emprisonné pendant deux ans à l'île de Ré. Tous les efforts qui furent faits pour le convertir restèrent vains, et il fut condamné à être expulsé du royaume. Douze ans après on le retrouve en Angleterre, à la tête d'une expédition destinée à la Virginie.

Au printemps de 1700, quatre vaisseaux quittèrent Gravesend ayant à bord 200 protestants; deux mois après eut lieu un second départ avec 170 émigrants, suivi d'un troisième avec 197 réfugiés. Cette fois il s'agissait d'une entreprise mûrement préparée. Pendant deux ans des négociations

(1) *British State Papers, Colonial series*, vol. V, n° 14, cité par Baird, p. 127.

avaient été poursuivies avec le docteur Daniel Coxe, « propriétaire de la Caroline et de la Floride », pour acheter un demi-million d'acres, pour le fermage nominal d'un épi de blé indien par an. Ces premières négociations échouèrent, et la Virginie fut ensuite choisie. Les émigrants emmenaient avec eux trois ministres : Philippe de Richebourg, Louis Latané (1) et Benjamin de Joux, et deux médecins : Castaing et La Sosée.

Selon le vieil historien Beverly, près de 300 réfugiés étaient déjà arrivés l'année précédente. Ils allèrent s'établir dans un quartier très fertile, au côté méridional de la rivière James, « où demeuraient autrefois les Monacans, nation puissante et guerrière, mais qui a disparu aujourd'hui, quoiqu'on appelle toujours cet endroit la ville de Monacans (2) ».

Dès leur arrivée cependant les nouveaux venus semblèrent s'être querellés avec leurs prédécesseurs. Ils se dispersèrent bientôt : un petit groupe resta près de Jamestown, d'autres s'établirent dans le comté de Norfolk dans le voisinage du Dismal Swamp. Quelques-uns se joignirent aux colons de Manakin ou Monacan. Il paraît certain que les négociations préliminaires avec la colonie n'avaient point abouti. Une délibération du conseil de la colonie, en date du 9 mars 1701, indique en effet « que des protestants français sont arrivés sans recommandation, que les dits réfugiés ne font aucune demande et aucune proposition en leur faveur au gouvernement et que Son Excellence et l'honorable conseil de Sa Majesté, prenant en pitié leur condition lamentable et pitoyable et désireux autant qu'il est en leur pouvoir de leur

(1) Louis Latané est l'ancêtre de l'officier qui devint pendant la guerre civile un des héros les plus fameux du Sud à la suite de sa mort dramatique et de mon collègue de Johns Hopkins, John H. Latané. Voir Brock, p. 29.

(2) Beverley, *History of Virginia*, London, 1705. Nous citons d'après la traduction française d'Amsterdam, 1707 ; une autre édition en français parut la même année à Paris.

accorder des ressources, décide de leur attribuer des terres à Manakin et quelques subsides (1) ».

L'Assemblée générale, nous apprend Beverly, leur fournit de l'argent et des vivres, les exempta de toutes taxes publiques pour plusieurs années, et pria le gouverneur d'autoriser une souscription en leur faveur. Leur cause fut prise en main par un membre du conseil, le colonel Byrd, qui n'épargna ni sa bourse ni sa personne pour leur venir en aide. Le vieil historien de la Virginie, dont la sympathie pour les réfugiés ne fait aucun doute, nous a laissé un tableau pathétique de la condition des Huguenots de Manacan. C'est un des documents les plus détaillés et les plus significatifs que nous possédions sur les réfugiés du Sud, et nous y ferons de larges emprunts.

« Je ne dois pas oublier ici, dit-il, de rendre justice à la générosité du colonel Byrd à l'égard de ces infortunez protestans. Dès leur arrivée dans ce païs, il les reçut avec toute la tendresse d'un père; et il a continué depuis à les assister en tout ce qu'il a pu. Non seulement il fournit à leurs besoins, mais, par un exemple d'une charité fort rare, il s'en est fait un vrai plaisir. Il les regarde comme ses enfans, et il emploie toute son adresse et tous ses amis, pour appuier leurs intérêts, soit en public soit en particulier. Il n'épargne ni sa bourse, ni sa peine, pour encourager leur industrie. Ne leur a-t-il pas toujours permis de prendre sur ses plantations du blé et tout ce qui leur serait nécessaire? Ses moulins ont toujours été à leur disposition, et ils y peuvent moudre leur grain, sans paier aucun droit; et ses gens ont ordre de les assister toutes les fois que l'occasion s'en présente. Quel soin n'a-t-il pas pris, pour engager les autres à contribuer à leur subsistance? Quelle ardeur ne marqua-t-il pas pour leur concilier tous ses amis, dont la plupart ne croyaient pas, à ce qu'ils lui disaient eux-mêmes, que la condition des réfu-

(1) Publié par R. A. Brock, *Documents chiefly unpublished*, etc.

giés fût aussi triste qu'il la dépeignait. La pauvreté accompagnée de tout ce qu'elle a d'affligeant, ne put pas les garantir de certains rapports désavantageux, qui n'auraient pas manqué de produire de très mauvais effets à leur égard, si ce brave gentilhomme n'eût pris leur cause en main et défendu leur innocence. Avec quelle joie ne fit-il pas ensuite lui-même la collecte de ce que chacun leur voulut donner? Ne continue-t-il pas tous les jours à visiter leurs familles, et ne leur demande-t-il pas avec empressement qu'ils lui découvrent leurs besoins, afin qu'il ait le plaisir d'y remédier? Il est aisé de concevoir qu'un patron aussi généreux que celui-cy ne peut être qu'un grandissime secours à plusieurs centaines de personnes, hommes, femmes et enfans, qui arrivent dans un païs étranger, accablez de misère et de fatigue; et qui n'ont pas seulement à combattre la faim, mais aussi la malice des esprits envieux qui s'imaginent qu'on vient leur ôter le pain de la bouche. Ce sont là les obstacles que ces pauvres réfugiez eurent à surmonter dès leur arrivée dans le païs; mais Dieu leur suscita ce Gentilhomme, qui non content de les secourir lui-même, embrasa la charité des autres en leur faveur. Par ce moien ils ont subsisté jusqu'ici, et ils sont en quelque manière en état de s'entretenir eux-mêmes. Cependant, ils ne sont pas si bien établis qu'ils n'aient encore besoin du crédit de leur protecteur, pour obtenir de l'Assemblée une donation des terres qu'ils possèdent, puisqu'ils n'y ont aucun autre droit que celui de la jouissance. On devroit, si je ne me trompe, leur en accorder au plutôt un octroi dans toutes les formes, de peur qu'après avoir emploié beaucoup d'industrie à les cultiver, on n'en dépouille un jour leurs enfants (1). »

Un réfugié suisse, qui voyageait à la même date avec une famille française cherchant à s'établir en Virginie, nous a indiqué avant Beverly qu'en plusieurs endroits des froisse-

(1) Beverly, *Histoire de la Virginie*, p. 379-384.

ments assez sérieux entre Huguenots et colons anglais s'étaient manifestés. Il note en particulier qu'il fut assez maltraité par les domestiques de l'évêque Blair qui semblaient hostiles aux Français, et au cours de son voyage il rencontra un certain M. Foes qui lui déclara que « les Français qui sont ici se sont montrés peu dignes de la sympathie qu'on leur avait témoignée ». — « Quand dix Français sont rassemblés, déclarait le planteur anglais, dix d'entre eux ne valent rien et ne méritent même pas qu'on les abrite (1). »

Il y eut sans aucun doute un certain désarroi chez ces pauvres gens qui, sans outils de labourage, sans provisions, sans ressources d'aucune sorte, se voyaient abandonnés dans un pays dont ils ignoraient la langue et les mœurs. Les colons de Manakin semblaient cependant avoir mieux réussi. Le sol était plus fertile que celui des autres « habitations » et ils en tirèrent si bon profit que les Anglais venaient de plus de trente milles à la ronde leur acheter des provisions et leur fournir, en échange, le bétail qui manquait encore aux Français. Bien que le colonel Byrd lui-même nous indique qu'ils ne semblaient pas avoir de grandes aptitudes à l'agriculture et, en particulier, qu'ils ne savaient pas cultiver le blé indien, ils avaient du premier coup réussi à tirer des raisins sauvages « un excellent vin rouge qui avait du corps et un fumet très agréable ». — « Un Monsieur qui en avait goûté, nous dit Beverly, le vanta beaucoup en ma présence; et si l'on peut faire un si excellent vin avec de la vigne sauvage, que ne doit-on pas attendre de cette même vigne cultivée avec soin? » C'est encore Beverly qui nous apprend que dès qu'ils purent se procurer des bestiaux ils les soignèrent de telle façon que leurs vaches donnèrent plus de lait que les

(1) *Report of the Journey of Francis Louis Michel from Berne Switzerland to Virginia*, October 2, 1701-December 1, 1702, édité et traduit par Wm. J. Hinke, *Virginia Magazine of History and Biography*, vol. XXIV, janvier 1916, p. 119.

autres; qu'ils entreprirent très tôt de se confectionner eux-mêmes des vêtements, tentèrent de fabriquer de l'eau-de-vie, d'apprivoiser des bufles, et firent preuve en toutes circonstances de courage, d'initiative et d'industrie. Chose déconcertante pour les propriétaires anglais, ces gens, qui étaient arrivés dans le plus profond dénuement après avoir traversé mille épreuves, refusaient de se laisser abattre par la mauvaise fortune, et leur protecteur, le colonel Byrd, dans le rapport détaillé qu'il adressa au conseil de la colonie, constata que, « bien que ces gens soient très pauvres, cependant ils semblent gais et sont, autant que nous avons pu nous en rendre compte, en excellente santé. Tout ce qu'ils semblent désirer est d'avoir assez de pain (1) ».

Un coin de terre, un verre de vin et un morceau de pain, que fallait-il de plus cependant à des paysans de France pour être heureux et pour chanter? Les exilés donnaient là une belle leçon de courage sans raideur aux colons anglais qui, sans doute, avaient moins de spontanéité, plus de réserve et savaient moins apprécier cette joie de vivre que le calvinisme n'avait pu supprimer chez les Huguenots. Après les premières années, les Huguenots de Manakin prospérèrent de telle façon qu'ils durent essaimer, ils suivirent et souvent précédèrent les colons anglais dans leur marche vers l'Ouest; mais bientôt, en Virginie, comme dans le Massachusetts et comme à New York, ils se fondirent dans la masse qui les entourait. De beaucoup d'entre eux nous n'avons conservé que les noms. Ils vivaient à un époque où l'on se souciait peu de tenir un registre exact de sa vie, et la hache leur était sans doute plus familière que la plume. Il serait possible et facile de dresser une longue liste des descendants de Huguenots qui habitent encore la Virginie, et de retrouver la trace du sang français dans bien des familles qui se sont illustrées plus tard. Notre tâche cependant est tout autre et, en l'ab-

(1) R. A. Brock, p. 44.

sence de documents, nous nous garderons de faire des conjectures.

Français de langue et de caractère, comme les réfugiés de Boston et des autres colonies anglaises, les Huguenots de Virginie étaient d'un loyalisme anglais qui ne saurait faire aucun doute. Si la première génération a pu éprouver quelque regret de la France et parfois y songer avec mélancolie, leurs enfants nés sur le sol américain ignorent ou méprisent et souvent haïssent le pays de leurs ancêtres. Nous avons la bonne fortune de pouvoir étudier les progrès de cette assimilation dans un ouvrage peu répandu, mais d'une importance capitale pour l'histoire psychologique de l'émigration protestante (1). Il serait peut-être trop dangereux de tirer une conclusion trop générale d'un seul document et d'attribuer à tous les refugiés un état d'esprit qui a pu n'exister que chez quelques-uns ; il paraît cependant probable que l'histoire de la famille Fontaine ne diffère pas beaucoup de celle de tant d'autres familles de réfugiés, et qu'à cet égard au moins, on peut la considérer comme « représentative ».

Les Fontaine, qui, selon une tradition plus ou moins bien établie, se seraient originellement appelés de la Fontaine et auraient abandonné la particule par modestie, avaient compté pendant plusieurs générations parmi les citoyens les plus respectés de la Rochelle et s'étaient fait remarquer dès le début du XVIe siècle par l'ardeur de leur foi calviniste. Jacques, l'auteur des mémoires, était né en avril 1658, alors que son père était pasteur à Royan. Il était le plus jeune de dix enfants, dont deux devinrent des pasteurs et continuèrent la tradition familiale. Jacques Fontaine se disposait à embrasser la carrière évangélique, quand éclata la persécu-

(1) *Memoirs of a Huguenot family, translated and compiled from the original autobiography of Rev. James Fontaine, and other family manuscripts ; comprising an original journal of travels in Virginia, New York etc., in 1715 and 1716, by Ann Maury, reprinted from the original edition of 1852.* Putnam's Sons, New York and London, s. d.

tion. Après une fuite des plus dramatiques dans une petite barque où se trouvaient neuf femmes et deux hommes, Fontaine et ses compagnons furent recueillis par un vaisseau anglais qui croisait au large et débarqua en Angleterre avec sa fiancée. Presque aussitôt, il se lança dans une entreprise commerciale qui lui rapporta quelque argent. Quelque temps après, on offrit à Fontaine une charge de 30 livres par an, à condition qu'il accepterait le symbole de l'Église anglicane. A ce moment, il fut pris de scrupules, se déclara presbytérien et refusa le bénéfice qui aurait assuré au moins le pain à sa femme et à ses enfants. C'est alors que, pour vivre, Fontaine fit successivement à peu près tous les métiers : on le voit épicier, mercier, chapelier, fabricant de drap, directeur d'un établissement de pêcheries, dans le nord de l'Irlande, se défendant rudement contre des corsaires qui viennent attaquer son établissement, rançonné, pillé et toujours indomptable, d'abord rudoyé par les autorités anglaises et, en fin de compte, pensionné par le gouvernement et établi à Dublin, où il passa ses derniers jours à écrire ses mémoires pour l'instruction de ses enfants.

Comme tant d'autres, ce rude Huguenot semble s'être complètement dénationalisé. Il se réjouit à la pensée qu'il a perdu tous les biens qu'il avait en France, car, de cette façon, dit-il, ses enfants ne seront pas tentés d'y retourner et d'apostasier leur religion. Il se félicite non moins en apprenant que son frère, qui, cédant au conseil de sa femme, s'était converti au catholicisme, n'a pas de descendants pour perpétuer son erreur. Il soumet au gouvernement anglais des plans de fortifications pour protéger les côtes contre les corsaires français qui venaient les ravager, et pourtant, en deux occasions au moins, le vieux sang français s'est réveillé dans son cœur. Il déplore l'erreur de son pays natal, et l'on perçoit chez lui le regret intense de ne pouvoir retourner vers la terre de ses pères dans l'apostrophe qu'il adresse à la France :

« France, misérable France, ma chère patrie, n'ouvriras-tu donc jamais tes yeux, ne t'arrêteras-tu donc jamais dans tes égarements, ne comprendras-tu pas le langage que Dieu t'adresse? L'homme pourra-t-il donc dire : Je suis plus puissant que mon Créateur; j'ai entièrement détruit la Réforme; j'ai désarmé le Dieu qui protège les Protestants; j'ai fait adorer à sa place un Dieu fait d'un peu de farine!... Non, non, Dieu ne peut être ainsi tourné en ridicule; il protégera ses fidèles serviteurs, il gardera sa sainte religion de la ruine! Tu ne pourras jamais, ô France, jouir de ta prospérité ancienne tant que tu persécuteras les élus de Dieu! Tant que ses fidèles serviteurs étaient chéris dans ton sein; tant que les promesses faites à l'Édit de Nantes ont été fidèlement observées, la bénédiction du Seigneur a été sur toi, comme elle était sur Abinabad quand l'arche s'arrêta dans sa maison. Mais tu les as chassés avec des cruautés inouïes, et ta prospérité s'en est allée avec eux, et les flots t'ont recouverte. Oh! pourquoi ne reviens-tu pas au Tout-Puissant pour confesser tes fautes et pour cesser d'interdire un culte pur et vrai? Ses bénédictions te seraient rendues, tes jours seraient heureux et la prospérité reparaîtrait de nouveau dans tes frontières! »

Une autre fois encore, le Français reparut chez Fontaine à l'occasion de démêlés qu'il eut avec les autorités de Taunton. Comme il avait ouvert une petite boutique de mercerie, sans se conformer aux règlements locaux, et qu'il vendait meilleur marché que ses concurrents, il fut convoqué devant le « *board of aldermen* » et prié de donner des explications.

« Je me levai sans embarras, nous dit-il, et je répondis de façon à être entendu par toute l'assemblée :

« Messieurs, en France un homme est jugé d'après ses mé-
« rites et les hommes de lettres et d'étude sont particulière-
« ment estimés par tous, s'ils se conduisent selon les conve-
« nances et même s'ils ne possèdent pas un sou. Toute la
« noblesse du pays, les seigneurs, les marquis et les ducs
« ont plaisir à les fréquenter. En fait, là-bas, un homme est

« considéré comme pouvant parvenir à n'importe quel « emploi. En conséquence, mon père, qui était un digne « ministre de l'Évangile, éleva quatre fils dont j'étais le plus « jeune avec de bonnes manières, une éducation libérale, « espérant que, n'importe où notre fortune pourrait nous « conduire, notre éducation nous tiendrait lieu de richesses « et nous vaudrait de l'honneur auprès des gens d'honneur. « Tout l'apprentissage que j'ai fait depuis l'âge de quatre « ans a été de tourner les pages d'un livre. J'ai reçu le « diplôme de maître-ès-arts à l'âge de vingt-deux ans, et je « me suis consacré à l'étude des Écritures Saintes. Jusqu'ici « j'avais été jugé digne de la meilleure compagnie, partout « où je me suis trouvé ; mais quand je suis arrivé dans cette « ville, j'ai vu que la science sans la richesse était regardée « comme un nuage sans eau, ou un arbre sans fruits, en un « mot comme chose digne d'un mépris suprême, à tel point « que, si un pauvre peigneur de laine sans éducation ou un « colporteur amassaient de l'argent, ils étaient honorés par « tout le monde et considérés comme les premiers de la « ville. J'ai donc, messieurs, renoncé à la science spéculative ; « je suis devenu un peigneur de laine, un marchand d'épin- « gles et de galons, espérant que je pourrais un jour arri- « ver à la richesse et devenir aussi un des premiers de la « ville. »

Il n'était pas, on le voit, un de ces hommes tout d'une pièce comme Bernon ou Daillé qui, en traversant la mer, et en changeant d'allégeance politique, semblent aussi avoir changé de mentalité. Il a du courage et de l'esprit d'entreprise autant qu'homme du monde, et n'a point passé sa vie à gémir et à se consumer en vains regrets de la patrie absente. Pourrait-il y retourner, qu'il refuserait de le faire si, pour revoir la terre de ses ancêtres, il devait sacrifier ses convictions religieuses ; mais il a beau s'être constitué un nouveau foyer, voir autour de lui grandir ses enfants et les élever dans le respect du gouvernement anglais, il est resté

Français d'esprit et de culture, et n'a pu réussir à s'enraciner dans un sol nouveau.

Il ne pouvait être question cependant, ni pour lui ni pour ses enfants, de retourner en France; aussi, vers 1715, les Fontaine commencèrent-ils à tourner les yeux vers l'Amérique, « un pays, nous dit-il, qui nous semblait tout à fait propice comme future résidence de notre famille ». Le plus jeune fils, Jean, fit d'abord un voyage de reconnaissance, avec mission de chercher un pays où le climat serait tempéré et les terres fertiles. Il vit la Virginie, le Maryland, la Pensylvanie, le New Jersey et la ville de New York, et décida que, de tous les pays qu'il avait vus, la Virginie était celui qui conviendrait le mieux à la famille. En février ou mars 1715, Pierre, accompagné de sa femme, s'embarque pour sa nouvelle résidence; les autres fils allaient suivre à peu d'intervalle et, en 1719, la fille du vieil Huguenot, qui avait épousé un ministre de l'Église anglicane, le révérend Maury, vint à son tour s'établir en Virginie. Si nous nous en rapportons aux papiers de famille publiés par une de leurs descendantes, non seulement cette seconde génération avait oublié la France, mais encore lui était nettement hostile. Jean, dès l'âge de dix-sept ans, avait obtenu une commission dans les armées du roi d'Angleterre, et nous le voyons dans sa vieillesse parler sans ambages de « nos ennemis les Français — *our enemies the French* (1) ». Dans une autre lettre datée du 11 juin 1759, il mentionne avec joie les pertes que subissent les Français au Canada : « Les armées du grand Monarque, dit-il, autrefois, que dis-je? hier, la terreur de l'Europe, ont été battues et réduites de façon singulièrement mortifiante, aussi complètement sinon aussi soudainement que celles de son frère Sennacherib (2). » Enfin, quand il apprend la conclusion du traité qui enlevait le Canada à la

(1) Lettre à son frère Moïse du 30 mars 1757, *Memoirs*, p. 350.
(2) *Memoirs*, p. 411.

France, il entonne un véritable chant d'actions de grâces, comme l'avait fait Daillé après Ramillies : « Rien, à notre avis, ne pouvait être plus désirable quant à l'étendue du territoire ; il ne nous reste qu'à remercier le ciel de cet accroissement et de nous avoir délivrés de nos ennemis puissants les Français et les Espagnols, en même temps que du papisme et de l'idolâtrie, ce qui, selon mon opinion, est une aussi grande bénédiction que toutes les autres mises ensemble (1). » Il ne faisait d'ailleurs qu'exprimer des sentiments qui étaient communs à toute la famille. Son neveu, le révérend James Maury, fils de Mary Ann Fontaine et de Matthew Maury, parle lui aussi des Français comme de la nation ennemie ; il redoute les dangers que présenteraient pour l'Amérique l'extension de la puissance des « Messieurs » ; car, dans ce cas, selon lui, « la tyrannie civile et religieuse serait répandue sur tout le continent (2) ».

La rancune personnelle qu'éprouvait Jacques Fontaine contre le roi de France s'était transmise jusqu'à ses petits-fils, avec les expressions mêmes dont avait dû se servir bien souvent le vieil Huguenot. Ce n'est que par cette persistance de la haine qu'inspirait le persécuteur des Réformés, et par une sorte de tradition familiale, que l'on peut expliquer que Jean Fontaine emploie encore, en 1753, des expressions telles que celles de « Grand Monarque » et de « Sennacherib », qui certainement auraient mieux convenu à Louis XIV qu'à son petit-fils. Mais, au cours de deux générations, cette rancune s'était évidemment étendue à tous les sujets du roi de France et à tous ceux qui subissaient encore le joug de Rome. Pour les petits-enfants du réfugié de la Rochelle, le Français comme le papisme est devenu l'ennemi qui menace la liberté du nouveau monde. A la veille de la Révolution américaine, les descendants des Huguenots partageaient

(1) *Lettre au Rev. James Maury*, 2 janvier 1764, *Memoirs*, p. 443.
(2) *Memoirs*, p. 378, 395.

toutes les préventions et les préjugés des colons anglais contre la France et, dans un pays qui songeait déjà à revendiquer son indépendance, perpétuaient le souvenir des persécutions anciennes.

Il semble qu'il aurait fallu un miracle pour changer des sentiments si profondément enracinés. Moins de vingt ans plus tard, le miracle devait se produire. Nous reviendrons plus loin sur cette transformation qui se produisit chez les descendants des réfugiés après la Révolutien d'Amérique. Nous ne faisons que l'indiquer ici à propos d'une lettre écrite quelque vingt ans plus tard par un autre petit-fils du vieux Jean Fontaine. Dans les troupes américaines qui firent campagne dans le Sud avec les soldats de Rochambeau, se trouvaient de nombreux descendants des Huguenots réfugiés. L'un d'eux, le colonel William Fontaine, écrivait, le 26 octobre 1781, après la reddition de York : « Les troupes qui se sont rendues constituent la fleur de l'armée anglaise, et cependant je ne pense pas que leur apparence soit supérieure à celle de nos troupes ou à celle des Français. Ces derniers, vous pouvez en être certain, sont très différents des idées qu'on nous en avait données autrefois en les représentant comme un peuple vivant de grenouilles et de méchants légumes. De plus belles troupes, je n'en ai jamais vu! (1) » La réconciliation entre les Français de France et les Huguenots d'Amérique commençait déjà à se dessiner. Les réfugiés, qui avaient jusque-là constitué un ferment de haine contre la France, allaient au contraire devenir bientôt les ouvriers les plus zélés de l'amitié franco-américaine.

(1) *Memoirs*, p. 444. Notons en passant que les Fontaine-Maury, qui sont encore nombreux, ont donné à l'Amérique le fameux amiral Matthew Fontaine-Maury, un des « inventeurs » de l'océanographie, qui dressa la première carte scientifique du Gulf Stream, recommanda la pose du premier câble transatlantique et fut surnommé par ses compatriotes « *The Pathfinder of the Sea* ».

*
* *

L'histoire de l'émigration française dans les Carolines, et plus particulièrement dans la partie de la colonie qui devait devenir la Caroline du Sud, suit d'assez près celle de la Virginie. Les premiers réfugiés arrivèrent quelques années avant la Révocation de l'Édit de Nantes (1). Comme les Français amenés dans la Virginie, ils avaient été envoyés pour développer la culture de la vigne, du mûrier et de l'olivier, et le roi lui-même avait fait les frais de l'expédition (1679). Ils s'établirent dans la péninsule formée par la Cooper River et la Wando River, et semblent avoir rapidement prospéré. Venus sous la direction de deux pasteurs : le révérend Priolau et le révérend Le Jeau, ils bâtirent immédiatement une petite église, plantèrent et greffèrent avec ardeur, et, deux ans après, tout indiquait, selon les rapports officiels, que l'on pourrait bientôt arriver à faire du vin « en grande quantité et de très bonne qualité (2) ». Dans les années qui suivirent immédiatement, les réfugiés huguenots continuèrent à arriver par petits paquets, beaucoup se mêlant aux colons anglais, quelques-uns cependant cherchant à faire corps et s'établissant au nord de Charleston, à l'embouchure de la rivière Santee. Cette fois, c'est à une femme que nous devons le récit des souffrances et des épreuves que durent supporter ces pauvres gens, dont beaucoup se voyaient forcés pour la première fois de leur vie d'exercer un dur métier manuel et de se courber sur la terre. Judith Giton, de la Rochelle, nous a raconté comment, poussée par son frère « qui n'avait

(1) *Journal of the Board of Trade*, n° III, p. 15, cité par J. A. Doyle, *English Colonies in America, Virginia, Maryland and the Carolinas*, New York, 1882, p. 357.

(2) *An account of the Province of Carolina in America*, London, 1682, dans B. R. Caroll, *Historical Collections of South Carolina*, 2 vol., New York, 1836, II, pp. 19-36.

que la Caroline dans l'esprit », elle s'embarqua à Londres, avec sa mère déjà fort âgée, sur un vaisseau à destination des colonies du Sud. « Nous fûmes trois mois à Londres, écrit-elle, pour attendre un navire prêt pour la Caroline. Étant embarqués, nous fûmes bien mal ; la fièvre pourpreuse se mit dans notre vaisseau, dont il mourut beaucoup ; notre défunte mère en mourut, étant âgée. Nous fûmes neuf mois avant d'arriver à la Caroline. Après notre arrivée en Caroline nous avons souffert toutes sortes de maux ; notre frère aîné mourut, un an et demi après notre arrivée ici, d'une fièvre, n'étant pas accoutumé au rude travail où nous étions exposés. Nous nous sommes vus, depuis notre sortie de France, en toute sorte d'afflictions en maladie, en peste, famine, pauvreté, travailler bien rudement. J'ai bien été dans ce pays six mois sans avoir goûté de pain, et que je travaillois la terre comme une esclave, et même j'ai bien passé trois ou quatre années avant d'en avoir quand je voulus (1). »

A ces difficultés vinrent bientôt s'en joindre d'autres qui provenaient des colons anglais. Les Français étaient arrivés, après s'être fait naturaliser à Londres ; ils avaient des titres en bonne et due forme aux terres qu'ils avaient acquises. Ils pouvaient s'attendre à jouir légitimement des mêmes droits que les colons anglais et à prendre place avec eux dans les assemblées de la province et en particulier dans celles où les impôts étaient discutés et votés. C'était là compter sans les préjugés politiques et religieux qui faisaient rage en ce temps dans la Caroline. Les Huguenots étaient arrivés avec

(1) Communiqué à Baird par un des descendants de Judith Giton, le Dr. Gabriel E. Manigault de Charleston et cité par lui, p. 363, éd. française. La mortalité dut être très forte chez ces premiers immigrants. Ils étaient venus en nombre considérable ; — ils ont cependant laissé peu de descendants. A cet égard l'histoire des réfugiés en Caroline diffère considérablement de la « fortune » des Huguenots dans les colonies situées plus au Nord.

leurs ministres et, au moins à l'origine, avaient conservé les formes de la religion calviniste dans un milieu exclusivement anglican. Les Anglais déclarèrent aussitôt que des mariages qui n'avaient pas été célébrés par des ministres épiscopaliens ne pouvaient être reconnus comme valables ; que les Français vivaient dans le péché et appartenaient à une nation rivale et ennemie de la nation anglaise. Pendant plusieurs années, les réfugiés se virent refuser le droit de siéger dans les assemblées de la province et furent en butte aux soupçons et même aux persécutions des autorités locales, particulièrement sous l'administration du gouverneur Philip Ludwell (1). Ces victimes de la monarchie absolue furent accusées d'apporter dans la colonie des théories de gouvernement qui semblaient réactionnaires et étaient opposées aux tendances plus libérales des colons anglais. « L'esprit orgueilleux des Anglais, nous dit un des premiers historiens de la Caroline, ne pouvait entretenir la pensée d'admettre dans les assemblées des rivaux de la nation anglaise et d'accepter des lois faites par des Français, partisans d'un système de gouvernement absolu (2). » Ces prétextes politiques dissimulaient d'ailleurs, semble-t-il, une jalousie assez mesquine. La vérité était que les Français avaient réussi à rendre fort prospère leur établissement de la rivière Santee, leur industrie et leur persévérance commençaient à porter leurs fruits ; leurs plantations étaient mieux cultivées que celles des Anglais, leur bétail plus nombreux ; ils menaçaient ainsi de prendre la direction des affaires de la colonie et, en raison même de

(1) James Grahame : *The History of the United States*, Philadelphia, 2 vol., 2e édition, 1848 ; I, 383. — J. A. Doyl, p. 362.

(2) Hewitt : *Historical Account of South Carolina and Georgia*, London, 1779, cité dans *South Carolina Historical Collections*, vol. I. Voir également un article sur l'hostilité des colons anglais dans les *Transactions of the Huguenot Society South of Carolina*, N° 5, p. 19, 1897, et l'étude de Daniel Ravenel *Historical Sketches of the Huguenot Congregations in South Carolina*, *Transactions*, N° 7, p. 7, 1900.

leur richesse croissante, d'acquérir de plus en plus d'influence dans les assemblées délibérantes lorsqu'ils y seraient admis. On vit donc se manifester, une fois de plus, ce même esprit d'opposition à un groupement étranger, dont nous avons constaté l'existence dans le Massachusetts, dans le Rhode Island, à New York et même en Virginie, partout en un mot où les nouveaux venus formaient bloc et refusaient de se fondre du premier coup dans la masse des colons anglais. Les réfugiés n'allaient pas d'ailleurs tarder à se laisser assimiler, et du coup toute opposition à leur égard disparaîtra aussitôt.

Un voyageur anglais, qui n'est pas suspect d'indulgence et de tendresse à l'égard des nouveaux venus, parcourut, au début du XVIIIe siècle, les plantations de la Santee et nous en a laissé une description charmante. Si l'on s'en rapporte à sa relation, les Huguenots réfugiés auraient réussi à constituer sur une rive étrangère une véritable petite Salente protestante (1) :

« Le premier endroit vers lequel nous nous dirigeâmes, écrit-il, était la rivière Santee, où se trouve une colonie de Protestants français qui ont reçu des lords qui possèdent le terrain la permission de s'y établir... En ramant dur contre le courant, nous arrivâmes cette même nuit à la maison de Monsieur Eugée (2), à environ quinze milles de l'embouchure de la rivière. C'était la première maison habitée par des chrétiens que nous eussions rencontrée dans cette plantation, et nous fûmes très courtoisement reçus par M. Eugée et sa femme. Beaucoup des Français font le commerce avec les Indiens et vivent ainsi fort commodément. Il y a environ soixante-dix familles établies sur cette rivière, et toutes vivent aussi heureusement et aussi convenablement que

(1) John Lawson : *A Journal of a Thousand Miles travelled through several Nations of the Indians*, 1701.

(2) Probablement la prononciation française du nom que l'on trouve généralement écrit Huger.

n'importe quels autres planteurs du sud-est de l'Amérique. Les Français étant modérés et industrieux, bien que quelques-uns n'aient apporté que peu d'argent avec eux, sont arrivés, grâce à leurs efforts et à l'aide réciproque qu'ils se prêtent (particularité qu'on ne saurait trop louer), à dépasser les Anglais qui ont amené avec eux de grandes fortunes, mais qui semblent avoir moins de connaissances pour les faire valoir au mieux de leurs intérêts.

« Nous passâmes la nuit chez M. Eugée, et le lendemain matin nous partîmes pour terminer notre voyage par terre. A midi nous arrivâmes dans plusieurs plantations françaises et nous traversâmes plusieurs ruisseaux en chemin. Les Français furent très complaisants et nous aidèrent à faire passer nos canots. Ils revenaient de leur église quand nous les rencontrâmes. Tous étaient propres et bien mis, leurs maisons et leurs plantations étaient bien disposées, propres et bien aménagées. Ils appartiennent à l'Église de Genève; mais il n'y a parmi eux aucune différence d'opinion sur les détails de la foi chrétienne, et cette union a fait régner chez eux une concorde délicieuse et pleine de félicité qui s'étend à tous les autres sujets. Ils vivent entre eux comme s'ils formaient une tribu ou une famille, chacun d'eux s'efforçant de considérer comme son devoir de venir en aide à ses concitoyens et s'occupant des biens des autres avec le même soin et la même sollicitude que des leurs. Tous semblent prendre part aux malheurs de leurs frères, se réjouir de leur prospérité et de l'accroissement de leur fortune.

« Dans l'après-midi nous arrivâmes chez M. Gendron, où nous dînâmes. Nous y rencontrâmes quelques dames françaises récemment arrivées d'Angleterre et M. Le Grand, un digne Normand qui a fort souffert dans sa fortune pendant les persécutions dirigées en France contre la religion protestante... Vers le soir nous arrivâmes chez M. Gaillard l'aîné, qui vit dans une très curieuse maison de pierres et de briques qu'il a bâtie près de cet endroit... Après nous être rafraî-

chis, nous nous séparâmes de gens fort aimables, charmants et affables qui nous souhaitèrent un bon voyage. »

Bientôt après, cependant, l'assimilation américaine allait commencer à se manifester. Philippe de Richebourg avait été vraiment l'âme de la petite colonie. Après sa mort, il parut impossible de le remplacer et de trouver un autre ministre calviniste pour continuer son œuvre. Les documents recueillis par Carroll, dans ses *Historical Collections of South Carolina,* montrent qu'assez tôt plusieurs des réfugiés français avaient songé à se rallier à l'Église anglicane, toujours prête à fournir des pasteurs et des missionnaires aux églises des colonies. En 1706, l'église de la petite plantation de Saint-Denis, ainsi nommée en souvenir de la bataille où Coligny et le Prince de Condé avaient défait Montmorency, demandèrent à l'assemblée un secours qui leur permettrait de payer un ministre épiscopalien capable de leur faire des sermons en français, tout en continuant à suivre la liturgie anglaise. On leur accorda d'abord 20 livres comme secours immédiat, puis 50 livres qui devinrent en 1712 une subvention annuelle de 100 livres. Le révérend John Le Pierre, bien que d'origine française, avait été ordonné à Londres suivant les rites de l'Église anglicane. Il en était de même de M. Ponderous, pasteur français nommé par l'évêque de Londres, Mais, comme à Boston, une nouvelle génération grandissait. Élevés dans un milieu anglais, ayant besoin de l'anglais pour leurs relations commerciales et leur correspondance avec Londres, les fils des réfugiés pouvaient, nous dit le révérend Hasell en 1711, suivre l'office en anglais et se servaient des *Common prayer books* (1). Malgré l'arrivée en 1731 d'un nouveau groupe de réfugiés provenant de la Suisse, le français perdit de plus en plus de terrain.

(1) Robert F. Clute : *Annals and parish register of St. Thomas and St Denis parish.* Voir aussi Carroll : *Historical collections, An account of Missionaris sent to South Carolina* II, 551 et *Transactions of the Huguenot Society of South Carolina,* n° 26.

(2) *Proposals of Mr. Peter Purry of Newfchatel for encouragement of*

En 1755, l'assimilation était complète, et le Révérend Garden pouvait informer la *Society for the propagation of Gospel* que, les premiers réfugiés étant tous morts, leurs descendants qui comprenaient l'anglais s'étaient unis à l'église épiscopale. A la mort de Tissot (1763), il fut décidé de supprimer entièrement l'église française, qui n'existait plus guère que de nom, et de donner ses biens à la « vestry » de la paroisse de Saint-Thomas, pour être distribués aux pauvres.

Les recherches de la *Huguenot Society of Southern Carolina* prouvent qu'il n'exista pas moins de sept établissements distincts fondés par les Huguenots en Caroline : 1° Charleston, ou, comme on écrivait alors, Charles Town ; 2° Goose Creek ; 3° Orange Quarter, dans l'ancienne paroisse de Saint-Denis ; 4° French Santee ; 5° Saint John Berkley ; 6° Purysburg, et 7° New Bordeaux. De tous ces groupements, il semble bien que celui de Charleston ait été le plus ancien, c'est aussi celui qui a conservé le plus longtemps des traits nettement français (1). Malgré les désavantages évidents qui résultaient de leur fidélité à la pure doctrine calviniste, les Huguenots de Charleston, et après eux leurs descendants, ont refusé de façon persistante de se « conformer » et de devenir partie intégrante de l'église épiscopale. Encore aujourd'hui ils conservent leur organisation indépendante et sont fiers d'appartenir à la seule église huguenote qui existe encore sur le continent américain. Ils ont cependant dû abandonner l'usage du français à partir de 1828. A ce moment l'auditoire du pasteur ne se composait plus guère que deux ou trois personnes et, pour faire revivre l'église qui menaçait de disparaître, l'usage de l'anglais fut adopté.

such Swiss protestants as should agree to accompany him to Carolina to settle a new colony. Carroll : *Historical Collections* II, 129.

(1) Vedder : *A historic sketch of the Huguenot church, incorporated as the French Protestant Church.* Charleston, S.C. Municipal Government Year Book, 1885.

Cette persistance remarquable et véritablement unique dans une ville qui n'avait pas de rapports directs avec la France peut probablement s'expliquer en partie par le fait que, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, les derniers descendants des premiers colons virent leur petit groupe renforcé par l'arrivée de nouveaux réfugiés. Une dernière fois, les Huguenots français allaient se laisser attirer par le mirage américain et chercher dans le Nouveau Monde un abri et un refuge contre les persécutions.

Après avoir été un des pasteurs du Désert et s'être réfugié à Londres, un ministre protestant des Cévennes, Louis Gibert, né à Lunès en 1722, revint en France aux environs de 1760 (1). Il visita surtout les provinces du Midi, où il trouva les Protestants plus inquiets que jamais. Près d'un siècle s'était écoulé depuis la Révocation de l'Édit de Nantes, et, malgré le progrès des lumières et les doctrines prêchées par les philosophes, la main du pouvoir royal et des autorités ecclésiastiques pesait presque aussi lourdement sur les petits-fils qu'elle avait pesé sur les ancêtres. Gibert conçut, à ce moment, le grand projet de renouveler l'exode qui avait eu lieu après la Révocation. Il parla des colonies anglaises et du refuge qu'elles offraient aux Huguenots ; il n'eut pas de peine à recueillir de nombreuses promesses et, de retour à Londres, il écrivit à Secker, archevêque de Canterbury, pour lui demander son appui et lui affirmer le désir des Protestants français de devenir « des loyaux sujets de Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne ». Trois ans plus tard, Gibert avait mis ses plans au point et, le 6 juillet 1763, il envoya un *Mémoire aux Seigneurs de la Trésorerie*, pour affirmer qu'il « n'exagérait pas en assurant que plus de six

(1) Daniel Benoit : *Les Frères Gibert. Deux Pasteurs du Désert et du Refuge, 1732-1817*. Toulouse, Société des livres religieux, 1889. Voir également les *Transactions of the Huguenot Society of South Carolina*, n° 14, p. 29, 1910 ; n° 5, p. 80, 1897 ; n° 17, p. 29, 1910.

mille Protestants persécutés en France étaient déterminés à passer dans les colonies anglaises. Que le nombre de ceux qui lui avaient donné leur parole positive pour s'embarquer à tout événement au premier moment favorable était de plus de quatre cents, dont deux cents étaient actuellement prêts à partir, et le reste s'acheminerait par la Hollande ou par telle autre voie qui leur paroîtra la moins périlleuse ». Gibert indiquait que la préférence des émigrants les aurait portés vers l'Ohio, mais qu'on lui avait fait comprendre que le gouvernement n'accorderait de concessions que dans la Caroline. Il demandait donc, pour éviter les difficultés qui avaient amené la disparition rapide de colonies antérieures en Caroline et en Géorgie, que des mesures fussent prises pour informer exactement le gouverneur de l'étendue de la concession et des droits qui seraient reconnus aux nouveaux colons.

Ce ne fut qu'en 1767, après de longues et pénibles négociations, que ce dernier groupe de réfugiés s'embarqua pour la Caroline. Contre leur désir, le gouverneur Bull les établit dans une région assez malsaine, à Long Canes, et ils se mirent bientôt à l'œuvre, après avoir donné au village qu'ils construisirent le nom de New Bordeaux, en souvenir de la patrie qu'ils avaient abandonnée.

Comme tellement de leur coreligionnaires, ces derniers réfugiés sentirent presque dès leur arrivée la nécessité de se rallier à l'Église anglicane. Gibert fut régulièrement ordonné deux ans avant sa mort, en 1771, et il ne semble pas que les fidèles de son église aient offert à ce moment la moindre protestation. Ils ne virent là, sans doute, qu'un moyen de manifester leur attachement à leur nouvelle patrie et de manifester la sincérité de leur loyalisme anglais. New Bordeaux devait cependant avoir la destinée de tant d'autres colonies huguenotes. Transplantés brusquement dans un sol malsain et n'ayant que peu de ressources, ces derniers réfugiés ne tardèrent pas à se quereller. Quelques-uns allèrent rejoindre les colons de Purysburg sur la Savannah;

d'autres retournèrent à Charleston ; la mort de Gibert, survenue en 1773, porta un coup fatal à New Bordeaux. Il n'en reste aujourd'hui que le nom et celui qu'ils avaient donné à la région dans laquelle ils s'étaient établis et qui s'appelle encore le comté d'Abbeville.

* * *

Parmi les français réfugiés dans la Caroline, il en fut cependant un qui refusa avec obstination toute compromission religieuse et qui, jusqu'à sa mort, resta un non-conformiste irréductible. C'est une des figures les plus curieuses de l'émigration protestante ; il a une place bien à part à côté de Bernon, des Faneuils, de Daillé et de Fontaine, dans cette collection de portraits huguenots que nous avons essayé de réunir. Un manuscrit trouvé dans les papiers de sa famille, et sans doute écrit après sa mort, donne de sa vie une description fort lyrique et assez peu exacte : « Salomon Legaré avait vingt ans quand, avec d'autres Huguenots fidèles, il renonça pour jamais aux beautés de sa terre natale, aux bords charmants et délicieux de la Loire, pour se plonger dans la profondeur des déserts inexplorés, couverts de marais et de miasmes pestilentiels; parce que dans cette solitude affreuse il pouvait entrer en communion avec Dieu et l'honorer selon sa conscience et sans être inquiété par les persécutions civiles et religieuses (1). »

En réalité Salomon Legaré, qui était étudiant à Lyon au moment de la Révocation, fut loin d'être le solitaire que cette esquisse biographique donnerait à penser. Il passa en Angleterre en 1685, épousa à Bristol une jeune Anglaise, et s'embarqua pour la Caroline, avec sa femme et sa mère au début de 1686. Son horreur pour tout ce qui ressemblait à

(1) Mrs. Eliza C. K. Fludd : *Biographical sketches of the Huguenot Solomon Legaré and his family*. Charleston, 1886.

une religion d'État l'éloignait de l'Église anglicane, et il ne se sentait pas beaucoup plus attiré par les presbytériens. Ayant trouvé à Charleston quelques *dissenters*, il se joignit à eux l'année même de son arrivée, pour fonder une Église Congrégationaliste qui resta longtemps indépendante, refusant toute affiliation avec les autres églises congrégationalistes qui s'établirent par la suite.

Seule, en effet, l'Église congrégationaliste pouvait convenir à cet indépendant qui, même et surtout en matière de religion, prétendait n'en faire qu'à sa tête et régler jusqu'à l'heure à laquelle le ministre devait prononcer son sermon. Pour avoir enfreint cette consigne sévère et avoir ainsi forcé Legaré à changer l'heure de son déjeuner, l'infortuné ministre se vit traiter un jour de vieil imbécile, « old fool », au beau milieu du service, par l'irascible réfugié. De petite taille, très emporté et très violent, Legaré dirigea sa famille avec une main de fer. Il était loin d'être dans le dénuement : sa mère avait apporté avec elle une assez grosse somme en or, et bientôt il se vit à la tête de plusieurs plantations et posséda trois pâtés de maison dans la ville de Charleston. Il eut neuf enfants, trois filles et six garçons, à qui il fit apprendre des métiers ; mais il évita toujours obstinément de leur dire un seul mot en français et de leur laisser étudier sa langue maternelle pour leur éviter toute tentation de retourner un jour en France. Un vieux mémoire nous le peint rassemblant sa famille autour de lui, jusque dans son extrême vieillesse, pour transmettre à ses enfants la saine doctrine et les bons principes religieux et leur parler des persécutions que les fidèles avaient souffertes pour leur foi. Il racontait la Saint-Barthélemy, « quand les rues de Lyon ruisselaient du sang des martyrs », les tortures de l'Inquisition, la Révocation de l'Édit de Nantes, et s'écriait alors : « Ah ! mes enfants ! le sol de la France, tout imprégné de sang, crie vengeance vers le ciel, et il sera vengé aussi sûrement que le juste

sang d'Abel criant de la terre vers Dieu pour demander la vengeance a fait descendre la malédiction sur Caïn; de même un fléau dévastateur s'abattra sur la France. Notez bien ce que je vous dis : la France, la France coupable ne recevra jamais plus la bénédiction de la paix, de la prospérité et du calme; mais au contraire, des troubles, des violences, des révolutions qui suivront d'autres révolutions déchireront ceux qui ont ainsi persécuté et assassiné le peuple de Dieu. C'est pourquoi, mes chers enfants, vous ne devez jamais retourner en France, mais vous devez en rester éloignés si vous voulez échapper au terrible fléau qui est suspendu sur ce pays (1). »

Salomon Legaré mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 28 mai 1760, laissant une fort jolie fortune, dont une partie consistait en pièces dissimulées dans un coffre à double fond où il entassait des vieux clous et des morceaux de fer ramssés au cours de ses promenades dans la ville. Il n'eut pas moins de trente-deux de ses descendants qui portèrent les armes dans la guerre de l'Indépendance américaine et dont la plupart eurent la même foi ardente, combative et rude, qui avait distingué leur ancêtre. La biographe de Salomon Legaré nous raconte en effet que plusieurs d'entre eux furent véritablement torturés pendant toute leur vie par la crainte de ne pas être sauvés, et que les raffinements extraordinaires de leurs scrupules religieux étonnaient les Puritains eux-mêmes.

Les Legaré ne sauraient donc être considérés comme des réfugiés typiques, car la tendance à rendre la religion plus humaine, plus tolérante et plus douce, est au contraire des plus marquées chez la plupart de ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici. Ils n'en représentent pas moins un état d'esprit qu'il serait dangereux d'ignorer. Beaucoup d'entre eux — et l'on peut dire, sans trop s'avancer : la plu-

(1) *Solomon Legaré and his family*, p. 39.

part d'entre eux — apportèrent dans les colonies anglaises de nouvelles raisons de faire considérer la France comme l'ennemi le plus dangereux des Protestants de toutes dénominations qui étaient venus s'établir dans le Nouveau Monde. Les colons anglais n'avaient déjà que trop de raisons de redouter l'extension de la puissance française sur le continent nord de l'Amérique. La sympathie même qu'ils éprouvaient pour les victimes de l'intolérance religieuse du gouvernement de Louis XIV ne pouvait que redoubler leurs craintes d'être réduits à la même condition si les armées du grand roi arrivaient à s'emparer de leurs provinces. Si pour l'Amérique d'aujourd'hui la France reste le pays de Jeanne d'Arc et de Lafayette, il n'est que trop certain qu'aux yeux des colons anglais du XVIIe et du XVIIIe siècle elle était avant tout le pays de la Saint-Barthélemy et de la Révocation de l'Édit de Nantes, l'ennemi le plus proche et le plus menaçant de la foi protestante. Il faudra que la puissance française dans l'Amérique du Nord soit anéantie, que le petit-fils de ce roi, que Fontaine appelait encore Sennacherib, envoie ses armées défendre la cause de la liberté américaine, pour que les vieilles rancunes disparaissent et pour qu'une nouvelle vision de la France se substitue, dans l'esprit des fils de réfugiés, aux préventions, aux défiances et aux craintes que leur avaient transmises leurs pères.

CONCLUSION

Deux siècles et demi bientôt se sont écoulés depuis la Révocation de l'Édit de Nantes. Il serait vain et dangereux, après un pareil intervalle, de chercher à déterminer exactement dans quelle proportion les réfugiés français ont contribué à la formation du peuple américain et quel a été leur apport ethnique.

La plupart des historiens américains s'accordent aujourd'hui pour reconnaître que même avant la Révolution de 1776 les habitants des colonies anglaises ne pouvaient prétendre à l'unité d'origine. Les Américains du XVIIIe siècle comprenaient, en plus des Anglais, des descendants d'Écossais, de Hollandais, de Suédois et d'Allemands, sans parler des apports français que les Huguenots avaient pu fournir. Tous d'ailleurs, quelle que fût leur provenance, étaient déjà entrés dans le moule de la civilisation particulière qui s'était développée sur la côte de l'Atlantique. Sauf dans quelques îlots, comme ceux qui devaient subsister jusqu'à nos jours en Pensylvanie, tous avaient adopté l'anglais comme langue commune et vivaient sous des institutions qui étaient nettement d'origine anglaise. Beaucoup d'entre eux avaient déjà anglicisé leurs noms selon la tendance qui se retrouve à toutes les époques chez les immigrants. C'est ainsi qu'aujourd'hui les Cohen se transforment en Davidson, les Stein en Stone, et que souvent ils accomplissent ce changement avant même d'avoir pu modifier leur accent. Il en fut de même des réfugiés français au

XVIIe et au XVIIIe siècle. Essayer dans ces conditions de retrouver leurs descendants parmi les habitants actuels des États-Unis en se fondant uniquement sur l'onomastique, est une entreprise presque impossible et qui ne conduirait d'ailleurs qu'à des résultats très incertains.

Le problème est d'autant plus compliqué que beaucoup de réfugiés avaient modifié leur nom patronymique avant de s'établir en Amérique. C'est ainsi qu'un certain nombre de Palatins sont, malgré leur nom à apparence allemande, d'origine certainement française. Je n'en citerai que quelques exemples. Les Lestrange étaient devenus successivement Streing, Strange, Strange et Strong; Rupp cite le cas de Marie Führe, qui sollicite en 1708 l'autorisation de passer en Pensylvanie et dont le nom était en réalité Marie Ferée; elle reparaît sous le nom de Madame Wemar ou Warembier, tandis que son fils signa Daniel Fiere. Selon Lodge, des noms aussi anglais d'apparence que Bunker, Doolittle et Blumpy, qui se trouvent dans le Maine, auraient été à l'origine Boncœur, de l'Hôtel et Blancpied. Chamois est devenu Shamway, Fauconnier Faulkener, Boutillier Butler, Galopin Galpin, Lepère Lepper, Petitjean Littlejohn, Maréchal Marshall, Roussel Russel, et Mahieu Mayo.

Cette liste pourrait être allongée interminablement; on peut suivre dans les généalogies publiées dans des magazines spéciaux les progrès rapides de cette américanisation des noms étrangers. Il convient d'ailleurs d'ajouter que bien souvent les identifications qui sont proposées sont fort douteuses, et qu'aujourd'hui les généalogistes ont tendance à retraduire en français des noms probablement anglais pour revendiquer une origine française.

Même si l'on doit renoncer à toute évaluation numérique précise, il reste cependant que l'apport des réfugiés d'origine française à la formation du peuple américain est loin d'avoir été négligeable. Quand il s'agit de déterminer quelle influence ils ont pu avoir sur la formation du carac-

tère dit « américain », on se trouve immédiatement sur un terrain moins solide. Les historiens des Huguenots sont probablement allés beaucoup trop loin dans cette direction et, comme tant d'autres, se sont laissés entraîner par une conception *a priori* du caractère français. Dans son compte-rendu du livre de Baird, Lodge a accepté comme très probable la théorie selon laquelle la vivacité et la spontanéité des Américains seraient dues « à une diffusion large et générale du sang huguenot » (1). Baird lui-même attribuait aux réfugiés huguenots une grande influence « sur le caractère national des citoyens de la Nouvelle-Angleterre (2) ». Fosdick, allant plus loin que tous ses prédécesseurs, attribue la différence de caractère entre les Anglais et les Américains à l'émigration huguenote, qui aurait « purifié le courant anglais et l'aurait en même temps vivifié (3) ». Les ressemblances vraies ou supposées qui peuvent exister entre le « caractère français » et le « caractère américain » ont été bien souvent notées et semblent tout d'abord confirmer ces assertions. Si séduisante que soit cette hypothèse, elle semble cependant des plus constestables et, en tout cas, ne saurait être qu'une hypothèse. On admet en effet dans tous les cas que les Huguenots auraient présenté une unité raciale marquée, des traits caractéristiques dans leur tempérament et dans leur mentalité. On continue à se représenter les Français comme des gens petits, vifs, nerveux, aux yeux noirs et aux cheveux foncés, au teint plutôt coloré et au tempérament excitable, et l'on en conclut tout naturellement que si certains de ces traits se retrouvent chez des individus appartenant au peuple américain, l'origine ne peut en être que française. On oublie que des gens qui venaient du Dauphiné, de la Saintonge et du Poitou, des

(1) *Atlantic Monthly*, 1885, vol. 55, p. 843.
(2) p. 483, édit. française.
(3) p. 423.

Flandres et des Ardennes, présentaient entre eux des différences encore plus marquées que celles qui séparent un Gallois ou un Anglais de Londres d'un Écossais ou d'un Hollandais. Même en admettant que l'origine ethnique exerce une influence décisive sur la formation de la mentalité d'un peuple, on ne peut généraliser sans risquer de tomber dans l'erreur la plus sérieuse, quand il s'agit d'une nation dont les éléments sont aussi diversifiés que ceux de la nation française. Il en est encore ainsi aujourd'hui et, à plus forte raison, il en était ainsi à une date où les provinces françaises conservaient une individualité très marquée.

Il existait cependant une certaine unité parmi les Protestants français qui sont venus chercher refuge en Amérique, mais c'était une unité morale, et non une unité raciale. La solidarité indéniable qui existait entre eux et leur permettait en certains cas de faire bloc dans un milieu étranger provenait de l'usage d'une langue commune, de la résolution de maintenir une religion commune, et de préserver, aussi longtemps qu'ils le pourraient, une culture commune. Si la majorité d'entre eux avait appartenu à des classes de la société plus éclairées et plus instruites et s'ils s'étaient trouvés dans un milieu prêt à encourager le développement de la science ou des lettres, peut-être auraient-ils pu exercer une influence distincte comme ils l'ont fait en Hollande, en Angleterre et en Prusse. Mais nous savons que les réfugiés d'Amérique étaient soit des paysans, soit des commerçants, que les artisans même étaient peu nombreux parmi eux et que seuls les pasteurs pouvaient passer pour avoir des lettres. Ni la Nouvelle-Angleterre, ni la Nouvelle-Amsterdam et encore moins la Caroline au début du XVIIIe siècle n'offraient d'ailleurs de terrain favorable. Malgré la fondation de Harvard College, le goût des lettres était peu répandu à Boston ; le commerce, la religion, la théologie et la politique absorbaient toutes les forces de l'intelligence, et l'on ne songea à développer une culture indépendante de la culture

anglaise que dans la crise de nationalisme qui précéda la Révolution.

Les réfugiés purent dans une certaine mesure contribuer à répandre la connaissance de la langue française, à Boston, à New York, et en Virginie ; ils fournirent plusieurs professeurs de français. Mais sans grande culture eux-mêmes, et sans contact avec la vie intellectuelle de la France, leur influence fut encore sur ce point nécessairement très limitée. Fort douteuse est également l'action qu'ils purent exercer sur les doctrines religieuses. Leur calvinisme paraît avoir été au total modéré et humain, et ils auraient contribué à modérer la rigueur des dogmes puritains si, presque partout, ils ne s'étaient de bonne heure ralliés à l'Église anglicane. En politique, ils furent de bons et loyaux sujets du roi d'Angleterre et ne semblent pas avoir eu de doctrine politique nettement déterminée. Le fait que beaucoup de leurs descendants jouèrent un rôle important dans la guerre d'Indépendance et dans les débats qui précédèrent l'adoption de la Constitution n'a à cet égard aucune signification particulière. En aucun cas je n'ai rencontré chez les premiers réfugiés de tendances républicaines. Les membres de la Dusine de New Paltz n'avaient songé à se mettre en opposition ni avec le gouverneur, ni avec le gouvernement royal. Leur petit conseil de pères de famille remplissait au total les fonctions d'un conseil municipal. Il était en tout cas certainement plus aristocratique que le *town meeting* de la Nouvelle-Angleterre. Gibert lui-même, quand il demande l'autorisation pour les colons de New Bordeaux d'administrer leurs affaires eux-mêmes, a bien soin d'ajouter qu'ils n'entendent point se soustraire aux lois du pays et s'ériger en ville libre. Il ne veut pour eux que le pouvoir de les appliquer eux-mêmes, et non de les modifier ou d'en introduire de nouvelles. Leur conception de la liberté est celle de tous les colons anglais qui les entouraient et au milieu de qui ils vivaient. Elle ne résultait ni de leur organisation

ecclésiastique, puisque presque partout, au moment de la Révolution, ils s'étaient ralliés à l'Église anglicane, ni d'un héritage que leur auraient transmis leurs pères, ni même d'un tempérament particulier.

Pour être ainsi limitée, leur contribution à la formation de la société américaine n'en a pas moins été réelle. Ils ont apporté avec eux la connaissance de quelques métiers utiles. En bons laboureurs, ils ont cultivé les champs qui leur avaient été allotis. Leurs échecs répétés, leurs tentatives malheureuses de défrichement et de colonisation n'avaient rien qui leur fût particulier. Ce n'est que de nos jours que l'on a vu s'élever en Amérique des villes-champignons. Le développement des colonies anglaises a été lent et pénible, et les « *settlements* » abandonnés par les Huguenots ne furent pas les seuls « *deserted villages* ». Au total ils ont montré autant et plus de courage et de persistance que les colons anglais. Par la dignité de leur vie et la gaieté qu'ils conservaient au milieu des pires épreuves, par leur foi simple, large et sincère, ils ont conquis l'estime de leurs hôtes.

Si les réfugiés n'ont eu qu'une influence secondaire et difficilement vérifiable sur le développement de la civilisation américaine, il en est autrement de leurs descendants (1). Ils ont fourni à l'Amérique des hommes d'État comme Hamilton, dont la mère était une Huguenote des Antilles, John Jay, Henry Laurens, Élias Boudinot, qui exercèrent à l'époque de la Révolution une action décisive sur les destinées du pays. Il est très significatif que sur les cinq signataires du traité de paix qui consacra l'indépendance des États-Unis deux d'entre eux, John Jay et Henry Laurens, étaient des descendants de réfugiés français. Ils jouèrent également un rôle important dans la préparation et la rédac-

(1) On trouvera une étude très détaillée sur ce point dans le travail de Miss Elizabeth Avery : *The Influence of French Immigration on the Political History of the United States*. University of Minnesota, 1809.

tion de la Constitution. Bowdoin présida la convention qui donna une constitution au Massachusetts, Jay et Gouverneur Morris coopérèrent à la rédaction de la constitution de New York ; l'on peut remarquer à ce propos que les vieux souvenirs de la Révocation ne furent peut-être pas étrangers à l'intention de ce dernier d'interdire l'exercice de la religion catholique.

Il se peut qu'il n'y ait qu'une coïncidence, mais la coïncidence est au moins remarquable, dans le fait qu'au moment de l'adoption de la Constitution américaine des hommes comme Élias Boudinot, John Jay, Morris et Hamilton se préoccupèrent avant tout de faire accepter un système qui assurerait aux États-Unis un gouvernement fédéral fortement organisé. Ils n'étaient cependant point les seuls à être de ce côté de la barricade, et j'hésite à y voir, comme l'a fait Miss Avery, une marque de l'esprit centralisateur français qui se serait opposé à ce moment à l'individualisme outrancier des Anglo-Saxons.

Aux descendants des Huguenots, l'Amérique doit quelques-uns de ses meilleurs poètes. Philip Freneau, qui fut le premier vrai poète des jeunes États-Unis, avait gardé le contact avec la littérature française et fut un traducteur aussi bien qu'un écrivain original. Whittier, le poète quaker et le grand anti-esclavagiste, était fier de descendre par sa mère de Huguenots réfugiés qui auraient changé leur nom de Feuillevert en Greenleaf. Longfellow comptait des Huguenots parmi ses ascendants, et l'origine française de Sidney Lanier, le poète des marais du Sud et des chauds paysages, apparaît suffisamment dans son nom.

Ce n'est pas à dire que nous prétendions nous prévaloir de ces faits que chacun peut vérifier pour déclarer que sans les Huguenots les États-Unis n'auraient eu ni constitution ni littérature. Il importe en effet de remarquer que les réfugiés n'ont agi sur leurs nouveaux concitoyens que dans la mesure même où ils se sont américanisés et où ils ont

perdu leur individualité française. Ils ont rapidement cessé de constituer des groupements distincts dans la société américaine. Ils se sont fondus dans la masse des colons anglais dont ils ont adopté la langue et la religion. Ils ont même, en bien des cas, pris des noms anglais, et c'est par cette faculté d'assimilation et leur loyalisme à l'égard de leur nouvelle patrie qu'ils ont réussi à dissiper quelques-unes des préventions qui existaient contre tout ce qui portait un nom français.

Par leur présence, par leur récits, ils ont d'autre part contribué à renforcer la haine certaine qui existait avant leur arrivée contre le roi de France et contre les missionnaires français du Canada. C'est encore Lodge qui constate que l'aide prêtée par la France à l'Amérique ne suffit pas à faire disparaître cette inimitié héréditaire et cette profonde défiance. Il serait facile de le montrer par plus d'un exemple (1). Au XVIIIe siècle la gravure avait popularisé dans la Nouvelle-Angleterre la fuite des Huguenots après la Révocation de l'Édit de Nantes. De nos jours encore, alors que les Protestants de France ont perdu depuis bien longtemps toute rancœur et toute haine religieuse, la Saint-Barthélemy et l'exode des réfugiés ont fourni le thème de plusieurs romans et de publications faites sous les auspices de sociétés religieuses et destinées à être distribuées dans les écoles du dimanche (2). Le nombre même de ces publica-

(1) « They hated Papists, and Irish and Frenchmen with a bitter hatred..... and even the timely help of France in the Revolution could not obliterate the sense of inherited enmity and deep suspicion » *History of the English Colonies in America*, p. 473.

(2) Voici quelques titres que j'ai pu relever : William Gilmore Simms, *The lily and the totem, or the Huguenots in Florida. 1562-1570*. New York, 1850. — Eliza Ann Dupuy, *The Huguenot exiles. The times of Louis XIV*, New York, 1856. — Harriet Burn Mc Keever, *The Old Chateau*, Philadelphia, Presbyterian Publication Committee, 1870. — H. G., *Suzanne de l'Orme a story of Huguenot times*, Cincinnati, 1871. — Thomas Archer, *By fire and sword a story of the Huguenots*, New York, 1888. — Annie Raymond Stillman, *How they kept the faith. A tale of the Huguenots of Languedoc*,

tions est significatif. Aucune d'elles n'a une grande valeur littéraire, et je n'irais pas jusqu'à dire que le souvenir des persécutions exercées en France contre les Protestants joue encore à l'heure actuelle un rôle déterminant dans les relations entre la France et les États-Unis. Il importait cependant de signaler en passant un de ces impondérables qui se rencontrent si fréquemment dans les questions de psychologie internationale. On peut même se demander si ces souvenirs ne jouent pas un rôle beaucoup plus marqué dans les préventions contre l'Église catholique, qui sont encore si fortes aux États-Unis malgré l'esprit général de tolérance.

D'autre part, il n'est pas moins certain que l'histoire des réfugiés huguenots et le culte pieux que leur ont consacré leurs descendants ont contribué, de nos jours, à créer un lien de plus entre la France et les États-Unis. Si fortes qu'aient été les préventions contre le pays de la Saint-Barthélemy et de la Révocation de l'Édit de Nantes dans la Nouvelle-Angleterre, la participation de la France à la guerre de l'Indépendance américaine semble avoir tout racheté et fait tout oublier. Les volontaires qui accompagnèrent La

by Grace Raymond, New York, 1889. — Mrs Ella Callista Handy Wilson, *A royal hunt a story of Huguenot emigration*, 1890. — John Roy Musick : *Saint-Augustine. A story of the Huguenots in America*, New York, 1892. — Bicknell Dudley, *A gentleman from Gascony. A romance of the Huguenots*, New York, 1895. — Mrs Hattie Arnold Clark, *Pro Christo, the story of a royal Huguenot*, New York, American Tract Society, 1898. — William Henry Johnson, *The king's henchman a chronicle of the sixteenth century brougth to light and edited by*, Boston, 1898. — William Henry Johnson, *King or knave, which wins? An old tale of Huguenot days*, Boston, 1899. — Stanley John Weyman, *Count Hannibal, a romance of the court of France*, New York, 1901. — Elizabeth William Champney, *A daughter of the Huguenots*, New York, 1901. — Amy Ella Blanchard, *Because of conscience. — Being a novel relating to the adventures of certain Huguenots in old New York*, New York, 1901. — Levett Killner Sidney Yeats, *The traitors way*, New York, 1901. — Mrs Alicia Stuart Aspinwall, *The story of Mary de Rozel, Huguenot*, New York, 1906. — Mildred Fairfax, *In the vulture's nest*, or *The Huguenots at the court of France in 1572*. Congregational Sunday school and publishing society, Boston et Chicago.

Fayette et les soldats de Rochambeau trouvèrent plus d'une fois dans les rangs de l'armée de Washington des hommes qui portaient le même nom qu'eux et qui souvent pouvaient encore leur répondre dans leur langue maternelle (1). La Fayette lui-même en fut assez frappé pour que, dès son retour en France, il s'employât à faire rendre leurs droits civils aux Protestants, et l'on sait que grâce à ses efforts l'Assemblée des Notables adopta en 1787 l'acte de tolérance qui donnait aux Huguenots le droit de naître et de mourir. Ce fut une des raisons, et non l'une des moindres, de la popularité dont le nom de La Fayette n'a cessé de jouir aux États-Unis. Le souvenir en était encore assez fort lors de sa seconde visite en Amérique pour que Holmes lui dédiât le livre qu'il consacrait aux pionniers huguenots, non comme à l'homme qui était venu combattre pour la liberté américaine, mais comme à celui qui avait plaidé et fait triompher la cause des Protestants persécutés (2).

De nos jours, quand l'Amérique, voyant le présent assuré, son gouvernement consolidé après le déchirement de la Guerre civile et l'Ouest enfin conquis, a pu regarder en arrière et remonter le courant du passé, les descendants des Huguenots ont eu à cœur de se réclamer de leurs ancêtres. Avec Macaulay ils ont répété qu'un « peuple qui ne retire pas de fierté des nobles entreprises de ses ancêtres lointains n'accomplira jamais rien qui soit digne d'être conservé dans la mémoire de ses descendants éloignés (3) ». Avec Mrs. Sigourney ils sont allés rêver sur les ruines des « établissements huguenots », et le poème qu'elle a consacré aux

(1) Voir dans Baird, p. 367, l'histoire curieuse du capitaine de la Motte.

(2) Mrs. H. B. S. Lee dans son ouvrage sur *The Huguenots in France and America*. Boston, 1843, 2 vol., a elle aussi tenu à associer le nom de La Fayette à l'histoire des réfugiés.

(3) Discours du Président Ravenel, 13 avril 1889. *Transactions of the Huguenot Society of South Carolina*, n° 1, p. 53.

colons d'Oxford est devenu pour eux comme un hymne religieux :

« J'aimerais à m'asseoir près de ce fort en ruines et à pen-
« ser à eux en conservant dans mes humbles vers les traits
« de ceux que les plus nobles de notre pays revendiquent
« comme leurs aïeux respectés.

« Que leur manteau protège tous ceux qui portent leur
« nom et sont de leur lignage; — qu'ils conservent cette
« fermeté dans la vérité, ce calme contentement dans de
« simples plaisirs, cette confiance inébranlable dans l'é-
« preuve, dans l'adversité et devant la mort, qui ont jeté un
« levain si salutaire au milieu des éléments qui ont peuplé
« le Nouveau Monde (1). »

A l'occasion du deuxième centenaire de la Révocation de l'Édit de Nantes, les descendants des réfugiés constituèrent en 1885 la *Huguenot Society of America*, qui se donnait pour objet « de réunir les fils des fils des réformateurs français; de retracer et de conserver vivants les souvenirs des actes de leurs ancêtres et de les transmettre à leurs enfants et à leurs petits-enfants (2) ». Les monuments commémoratifs se multiplièrent à partir de cette date, depuis celui qui fut élevé à Oxford en 1881, jusqu'à ceux qui ont été érigés sur l'emplacement des églises huguenotes de la Caroline du Sud (3). La même année, fut établie sur des bases analogues l'organisation indépendante et si vivante de la *Huguenot Society of South Carolina*. Il ne s'agissait point d'accomplir œuvre de haine ni de réveiller les souvenirs des persécutions. Sur le sceau officiel des deux sociétés

(1) *The Huguenot Fort at Oxford, Massachusetts.*

(2) *The Huguenot Society of America, abstract of the Proceedings*, n° 1, p. 17.

(3) Dans un petit cimetière du Maine, à Forest Grove, un monument a été élevé à Louis Houdelette and Mary Cavalear, his wife, French Huguenots. Charles A. Allen : *Some Huguenots and other early settlers on the Kennebec in the present town of Dresden.* Read before the Maine Historical Society. March 17, 1892.

figurent les fleurs de lis de France sur champ d'azur. Les Huguenots d'Amérique ont accompli de pieux pèlerinages au pays de leurs ancêtres, et grâce à eux les anciens liens ont été renoués. L'Amérique est restée pour eux leur foyer d'élection et la terre de leurs enfants; mais la France est redevenue ce qu'elle n'aurait point dû cesser d'être : la terre de leurs ancêtres et de leurs morts.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS (James Truslow) : *The Founding of New England*. Boston, 1921.

ADAMS (John Truslow) : *Revolutionary New England, 1691-1776*. Boston, 1923.

ALLEN (Charles A.) : *Some Huguenots and other early settlers on the Kennebec in the present town of Dresden*, 1892.

ARNOLD (S. G.) : *History of the State of Rhode Island*. New-York, 1878, 2 vol.

AVERY (Elizabeth H.) : *The influence of French Immigration on the Political History of the United States*. Thèse. Université de Minnesota. 1909 (?)

BABCOCK (William H.) : *Legendary Islands of the Atlantic. A study in medieval geography. American Geographical Society, Research Series, n° 8*. New-York, 1922.

BAIRD (Charles W.) : *History of the Huguenot Emigration in America*. New-York, 1885, 2 vol.

— *Histoire des Réfugiés Huguenots en Amérique. Traduit de l'anglais par* A.-E. Meyer et de Richemond. Toulouse, 1886.

BAIRD (Ch.) : *Pierre Daillé. Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, XXXI, 529-537, 1882.

BALDENSPERGER (Fernand) : *Le mouvement des idées dans l'émigration française* (1789-1815). Paris, 1925, 2 vol.

BEAURIEU (Guillard de) : *L'Élève de la nature*, 1763, 1 vol. ; 1770, 2 vol., et cæt.

Benoit (Daniel) : *Les Frères Gibert. Deux Pasteurs du Désert et du Refuge.* Toulouse, 1889.

Beverley (Robert) : *The History and Present State of Virginia in four parts.* — London 1705. Traductions françaises. Amsterdam 1707, et Paris, chez Pierre Ribou, même année.

Bloomer (Richard) : *Description des Isles et Terres que l'Angleterre possède en Amérique... Traduit de l'Anglois.* Amsterdam, *aux dépens* d'Estienne Roger, 1715.

Bradford : *History of Plymouth Plantation. Original narratives of Early American History, edited by* William T. Davis. New-York, 1908.

Bulletin d'Histoire du Protestantisme français.

Canada and its provinces, edited by Adam Short and G. Doughty. Toronto, 1917, 23 vol.

Carré (Ezéchiel) : *The Charitable Samaritan, a sermon on the tenth chapter of Luke, ver. 30-35, pronounced in the French Church at Boston. By Ezéchiel Carré, formerly minister of Rochechalais in France, now minister of the French colony in Narraganset. Translated into English* by M. Walter. Boston, 1689.

Carroll (B. R.) : *Historical Collections of South Carolina.* New-York, 1836, 2 vol.

Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France...* Paris, 1744, 3 vol.

Chinard (G.) : *L'exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle.* Paris, 1911.

— *L'Amérique et le rêve exotique.* Paris, 1913.

— *Chateaubriand et l'Amérique.* Paris, 1915.

— *La Doctrine de l'Américanisme.* Paris, 1918.

— *Volney et l'Amérique.* Paris, 1923.

Claude d'Abeville : *Histoire et mission des Pères Capucins en l'Isle de Maragnon...* Paris, 1614.

Clute (Robert F.) : *Annals and parish register of St-Thomas and St-Denis parish.*

COHEN (Gustave) : *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*. Paris, 1921.

CRÈVECOEUR (Saint-John de), BOURDIN, (Gabriel et Williams) : *Sketches of Eighteenth Century America*. Yale University Press, 1925.

DANCKAERTS (Jasper) *Journal of*, edited by B. James and Franklin Jameson. *Original narratives of American History*. New-York, 1913.

DANIELS (Georges F.) : *The Huguenots in the Nipmuck Country or Oxford prior to 1713. With an introduction by Oliver Wendell Holmes*. Boston, 1880.

DENYS : *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale*. Paris, 1672.

Documentary history of the State of New-York. Albany, 1849-1851, 4 vol.

Documents relative to the Colonial History of the state of New-York. Albany 1856-1861, 14 vol. + index.

DURAND (?) : *Voyage d'un Français exilé pour la religion, avec une description de la Virginie et de Marilan*. A la Haye, imprimé pour l'auteur, 1687.

— *A Frenchman in Virginia. Being the memoirs of a Huguenot refugee in 1686. Translated by a Virginian*. Privately printed, 1923.

DU TERTRE : *Histoire Générale des Iles Saint-Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique...* Paris, 1654 et 1667.

Ecclesiastical Records of the State of New York.

FAŸ (Bernard) : *L'Esprit révolutionnaire en France et aux États-Unis, à la fin du XVIIIe siècle*. Paris, 1925.

FISKE (John) : *New France and New England*. — Boston, 1902.

FLUDD (Mrs Eliza C.) : *Biographical Sketch of the Huguenot Solomon Legaré*. Charleston, 1886.

FLUDD (Mrs Eliza C. K.) : *Biographical Sketches of the Huguenot Solomon Legaré and his family*. Charleston, 1886.

Fontaine (James) : *Memoirs of a Huguenot family translated and compiled from the original autobiography of Rev. James Fontaine, and other family manuscripts... by* Ann Maury, *reprinted from the original edition of 1852*. New York, London, s. d.

De Forest (Mrs Robert W.) : *A Walloon Family in America. Lockwood de Forest and his Forbears, 1500-1848*. Boston, 1924.

Fosdick (Lucian J.) : *The French Blood in America*. Fleming H. Revell Company. New York et cæt. 1906.

Garneau (F. X.) : *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. Québec, 1845.

Graf (Arturo) : *Miti, Leggende e superstizioni*. Torino, 1892-93, 2 vol.

Grahame (James) : *The History of the United States*. Philadelphia, 2nd edition, 1848, 2 vol.

Green (Lucy Garrison) : *The De Forests and Walloon Formation of New Amsterdam*. Thèse, Lincoln, Nebraska, 1916.

Harper (Lillie du Puy van Culin) : *Colonial men and times, containing the Journal of Colonel Daniel Trabue*. Philadelphia, 1916.

Hewitt : *Historical Account of South Carolina and Georgia*. London, 1779. Dans les *South Carolina Historical Collections*.

Historical Collections of the Essex Institute :

Holmes (A.) : *Memoirs of the French Protestants settled at Oxford*, 1686. *Collections of the Massachusetts Historical Society*. 3rd series, vol. II, 1830.

Hotten (John Camden) : *The Original Lists of persons of quality ; emigrants, religious exiles, et cæt... who went from Great Britain to the American Plantations, 1600-1700*. Second edition, New York, 1880.

Huguenot Society of America (*Collections of the*). Volume I. *Registers... of the Eglise Françoise à la Nouvelle York, from 1688 to 1804*, edited by the Rev. A. Wittmeyer. New York, 1886.

Huguenot Society of America : Abstract of Proceedings, Number one. New York, 1884.

JAMES (Bartlett Burleigh) : *The Labadists Colony in Maryland*. Baltimore, 1899. Dans les *Johns Hopkins Studies in Historical and Political Science*.

JAMES (Bartlett B.) : *The Labadist Colony in America. Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Sciences*, XVII, n° 6, 1899.

JAMESON (J. Franklin) : *Narratives of New Netherland*. 1609-1664.

— *Original narratives of early American history*. New York, 1909.

The Jesuits relations and allied documents..., edited by R. G. Thwaites. Cleveland, 73 vol.

LAHONTAN : *Nouveaux voyages de M. le baron de Lahontan*. La Haye, 1703, 2 vol.

LAWSON (John) : *A Journal of a Thousand Miles travelled through several Nations of the Indians*, 1701.

LEE (Mrs Hannah Farnham) : *The Huguenots in France and America*. Boston, 1843, nouvelle édition 1852, 2 vol.

LE FÈVRE (Ralph) : *History of New Paltz. Second edition*. Fort Orange Press, Albany, 1909.

LEMERCIER (André) : *The Christian rapture, a poem*. Avec une introduction par Mather Byles. Boston, 1747.

— *Church History of Geneva, in fine books. As also a political and geographical account of that Republick*. Boston, 1732.

— *A Treatise against Detraction, in ten sections. By the Reverend Mr. Andrew Le Mercier Pastor of the French church at Boston in New-England*. Boston, 1733.

LEVERMORE (Charles Herbert) : *Forerunners and Competitors of the Pilgrims and Puritans*. 2 vol., Brooklyn, 1912.

LODGE (H. C.) : *A Short History of the English Colonies in America*. New York, 1881.

— *The Huguenot emigration in America*. Atlantic Monthly, 1885, vol. 55, p. 843.

MARGRY (Pierre) : *Les navigations françaises et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle*. Paris, 1866.

Massachusetts Historical Society, Collections of the...

MATHER : *The Mather Papers*, dans les *Massachusetts Historical Collections*. Vol. VIII, Fourth series, 1889.

MATHER (Cotton) : *Magnalia Christi Americana*. Hartford, 1855, 2 vol.

The Mayflower Descendant. Quarterly magazine of Pilgrim Genealogy and History. Boston, 1899.

MICHEL (Francis Louis) : *Report of the journey of, from Berne Switzerland to Virginia, October 2, 1701-December 1, 1702*. Traduit par Wm. J. Hinke, *Virginia Magazine of History and Biography*, vol. XXIV. Janvier 1916.

MORRIS (Gouverneur) : *The Diary and Letters of... published by Ann Cary Morris*. New York, 1888, 2 vol.

New England Historical and Genealogical register.

New Rochelle, records of the town of, 1699-1828. Transcribed, translated and published by Jeanne A. Forbes. *With an introduction* by Carol Coleman. *By authority of the city of New Rochelle*. 1916.

Nouvelle Relation de la Caroline par un Gentilhomme Français, et *Remarques sur le Nouvelle Relation, 1686*. Voir p. 000.

PALFREY (John Gorham) : *History of New England*. Boston, 1858, 1890, 5 vol.

PARMENTIER (Jacques) : *Description nouvelle des merveilles de ce monde*. Paris, 1531.

PEREYRA (Carlos) : *L'œuvre de l'Espagne en Amérique*. Paris, 1925.

PHILIPS (Edith) : *Les réfugiés bonapartistes en Amérique, 1815-1830*. Paris, 1923 (*Thèse*).

Plan pour former un Establissement en Caroline. A la Haye, chez Meindart Uytwere, Marchand Libraire, 1686.

Plantation work, the work of this generation. London, printed for Benjamin Clark, 1682.

PRUDHOMMEAUX (Joseph) : *L'Icarie et son fondateur : Etienne Cabet*. Paris, 1907.

PURCHAS (Samuel) : *Haklaytus posthumes or Purchas his Pilgrimes*. Glasgow, 1906, 20 vol.

Recueil de diverses pièces concernant la Pensylvanie. A la Haye, chez Abraham Troyel, Marchand Libraire, 1684.

Records of the Colony of Rhode Island and Providence plantations.

ROCHEFORT : *Histoire naturelle et morale des Antilles*. Seconde édition. Rotterdam, 1658, 1665, 1667, 1681. Londres, 1666 (anglais).

RONCIÈRE (Charles de la) : *Histoire de la marine française*. Paris, 1906-1913, 4 vol.

— *Ce que les Français ont fait en Amérique*. Paris, 1913.

ROSENGARTEN (J. C.) : *French Colonists and Exiles in the United States*. Philadelphia, London, 1907.

RUPP (Daniel I.) : *A Collection of upwards of Thirty Thousand names of German, Swiss, Dutch, French and other immigrants in Pennsylvania, from 1727 to 1776*. — 2e édition, Philadelphia, 1876.

SEWALL (Samuel) : *Diary*, dans les *Massachusetts Historical Society Collections*. Vol. 5, 6, 7. Fifth series. Boston. 1878-82.

SMITH (Helen Evertson) : *Colonial days and ways, as gathered from family papers*. New York, 1900.

STAPLETON (A.) : *Memorials of the Huguenots in America, with special reference to their emigration to Pennsylvania*. Huguenot Publishing Company, Carlisle, 1901.

Vedder : *A historic sketch of the Huguenot Church, incorporated as the French Protestant Church*. Charleston. S. C. *Municipal Government Year Book*, 1885.

Voltaire : *Lettres philosophiques*, éd. Lanson dans la *Collection des Textes français modernes*.

Voyages curieux d'un Philadelphe dans des pays nouvellement découverts. La Haye, 1755, 2 vol.

Waldron (William Watson) : *Huguenots of Westchester and Parish of Fordham*. New York, 1864.

Weiss (Charles) : *History of the French Protestant Refugees*. New York, 1854, 2 vol.

Winslow (Edward) : *Brief narration*. London, 1646, et dans Young : *Chronicles of the Pilgrim Fathers*, Boston, 1844.

Winsor (Justin) : *Memorial History of Boston*. Boston, 1880-81, 4 vol.

Winthrop : *History of New England, 1630-1649, edited by James Kendall Hosmer. Original narratives of early American History*. New York, 1908, 2 vol.

Yves d'Evreux : *Suitte de l'Histoire des choses plus Mémorables advenues en Maragnon ès années 1613 et 1614*. Paris, 1615. — *Réimpression* par Ferdinand Denis, Leipzig et Paris, 1864.

INDEX DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES

Abbeville, 211.
Abeville (Claude d'), 18.
Acadie, 4, 10, 11, 13, 27, 42.
Adams (James T.), xix, 19, 33.
Ailly (Pierre d'), xi.
Alaire (Louis), 102.
Albany, 42, 157.
Albert, 164.
Allaire, 93.
Allard (Antoni), 55.
Allard, 89.
Allemagne, vi, 58.
Allemand, xxx, 186.
Allen (Charles A.), 225.
Allen (Zachariah), 97.
Alsace, 186.
Amian, 102.
Amsterdam, 24, 36, 37, 38, 57.
Anaflor (Honfleur), 6.
Andros (Gouverneur), 104, 105, 149, 181.
Angleterre, 4, 58, 59, 79, 148, 151.
Anglais (Philippe l'), 31, 34, 137.
Anguilème, 6.
Annapolis, 10.
Antilles, 20, 22, 33, 57, 138, 148, 151.
Archer (Thomas), 222.
Argall (Samuel), 11.
Aries (Jean), 52.
Arnaud, 102.
Arras, 23.
Artois, 23, 52.
Aspinwall (Alicia Stuart), 223.
Atherton (Compagnie), 104, 105.
Aulnay (d'), 30.
Avery (Elizabeth), 220, 221.
Avila (Pedro Menendez de), 8.
Ayrault (Pierre), 102, 103, 106.

Babcock (William H.), xi.
Baird (Ch.), xxxv, 15, 19, 24, 31, 39, 41, 49, 50, 59, 67, 79, 81, 88, 89, 101, 103, 114, 132, 136, 178, 189, 217, 224.
Baldensperger (F.), xxxiv.
Bancroft, 155.
Barbier (Claude), 49.
Barbaut (William), 103.
Barberie (John), 151.
Barbo, 38.
Barbut, 156.
Bartine, 174.
Baudart, 43.
Baudouin (Pierre), 138.
Bayard (B.), 24, 151.
Bayard (Judith), 49.
Bayard (Samuel), 49.

Beauchamp, 102.
Beaurieu (Guilbard de), xxiv.
Bedloo (Isaacq), 55.
Behrens (Charles-Frédéric de), xvii.
Belhair, 102.
Bellomont (Lord), 91, 94, 152, 153, 154, 155, 157, 158.
Bennetts (Samuel), 108.
Benoît (Daniel), 209.
Bentley (William), 31.
Bernon (André, Samuel), 84-100, 101, 112, 121, 137, 155, 156, 165, 177, 198.
— (Jean et Gabriel), 211, 98.
Berton (Pierre), 102.
Bethlo (Isaac), 49.
Beverley, 190, 192.
Bevier (Louis), 181.
Bevois (Carel), 51.
Biart (le P.), 16.
Biencourt, 10, 13.
Bienville, 155.
Blair (Évêque), 193.
Blanchard (Amy Ella), 223.
Blanchard (Mathews), 51.
Bleecker (Jacobus), 174.
Blez (James de), 174.
Blom (Herman), 179, 180.
Bloomer (Richard), 66.
Blumpy, 216.
Bondet, 88, 90, 114, 169, 170, 171, 173.
Bonrepos, 114, 166.
Borgia (Alexandre VI), 3.
Bosch (Laurentius Van den), 113.
Boston, xxx, 15, 16, 24-36, 56, 57, 58, 79-142.
Bouché (Simon), 51.
Boudinot (Elie), 151, 221.
Bougainville, xx.
Boutillier, 216.
Bouniot, 102.
Bourdin, Gabriel et Williams, 74.
Bovie (Jérôme), 52.
Bowdoin (James), 127, 221.
Bowman (G. E.), 27.
Boyteulx (Gabriel), 151.
Bradford (Alice), 30.
Bradford 25, 26, 28, 29, 49.
Brésil, 4, 7.
Bretagne, 52.
Bretier des Larondes, 102.
Brewster, 24.
Briell (Toussaint), 49.
Brillet (Jan), 39.
Bristol, 59, 211.
Brock (R. A.), 186, 191, 194.
Broque (Grillam), 39.
Broque (Louis), 38.
Broque (Robert), 39.
Brosses (de), xvii.
Brown (Rév.), 99.
Bull (Gouverneur), 210.
Bunker, 216.
Burleigh (James), 143.
Burnet (Évèque), 130.
Bussereau, 102.
Byrd, 191, 193.

Cabanis, xxviii.
Cabet (Étienne) xxxiv.
Cabot, 5.
Caen, 11.
Californie, 110.
Caloir (Ernou).
Calvin, 120.
Campion (Jean), 39.
Campion (Philippe), 39.
Camps (des), 19.
Canada, xxx, xxxi, 9, 11, 13, 14, 16, 21, 76, 89, 91, 148.

Canaries, 41.
Cancale, 18.
Cantwell, XVII.
Carle (Jean), 161, 162.
Caroline, XXXIV, 4, 5, 13, 67, 68, 120, 149, 202-214.
Caroll (B. R.), 202, 207.
Carré (Ezéchiel), 102, 103, 104, 114, 115.
Carter (Robert), 27.
Castaing, 190.
Cathay, XI, 36.
Carpentier (Jean de), 39.
Casier (Philip), 51.
Casjou (Jean), 49.
Catoir (Ernou), 38.
Cavalear (Mary), 225.
Censier (Michelle), 38.
Chadène, 102.
Chaise (Jean de la), 51.
Chamfort, 65.
Chamois (Shumway), 93, 216.
Champlain, 10, 11.
Champney (Elizabeth William), 223.
Chanteault, 108.
Charlesfort, 8.
Charleston, 202, 208, 212.
Charlevoix, 7, 15.
Charnissé, 13.
Charny (Charles (?), 39.
Chateaubriand, XVII, 43, 68.
Châtellerault, 113, 137.
Chaudronnier (le), 146.
Chauvin (Pierre), 9.
Checkley (John), 95.
Chevalier (Émile), XXIX.
Chéverus (Jean de), 128.
Chinard (G.), X, 29, 85.
Chinatown, XXXIII.
Chine, 36.
Chinois, XXII.
Chitden (François), 39.
Chousay (Marcus de), 51.
Church, 105.
Clark (Hattie Arnold), 222.
Clinton, 172.
Clute (Robert F.), 207.
Cobbet (Thomas), 100.
Cobbet (William), 80, 81.
Coddington (William), 99.
Cohen (Gustave), 25.
Cohen, 215.
Coleman (Carol), 170.
Coligny, 6, 26, 207.
Collin (Paul), 103.
Collyn (Jean), 53.
Colomb, 36,
Conaris, 52.
Conchilier (Jean de), 52.
Condé, 207.
Connecticut, XXX, 42, 83, 110, 137, 185.
Conton (Pierre) 89.
Cooper (Feminore), XVIII.
Cooper (Samuel), XXVII.
Conne (Jacques), 39.
Cornie (Symon), 51.
Cornbury (Lord), 157, 158.
Cornille (Pierre), 39.
Cortelyou (Jacques), 145, 147.
Cotbouneau (Élie), 167.
Coudret, 102.
Cousseau (Jams), 55.
Coutrier (Isaacq), 55.
Coxe (Daniel), 190.
Cranne (Jean de), 38.
Crépy (Abel de), 38.
Crespel (Anthoine), 181.

Daillé (Pierre), 112, 113, 117, 118, 122, 123, 148, 149, 150, 182, 198, 200, 211.
Damont (Jan), 38.
Danckaerts (Jaspar), 144-147.

Daniels (George F.), 87, 90, 137.
Dalrymple, XVII.
Dante, XI.
David, 102.
Davis (William T.), 25.
Decannissore, 157.
De Celles (A. D.), 16.
Deerfield, 92.
De Foe, 71.
De Forest, 24, 38, 41, 48, 55.
De Forest (Mrs Robert W.), 40.
Delanoy, 28.
Delaware, 4, 37, 42, 50, 83.
Delaware (Lord), 187.
Delft Haven, 27.
Dellius, 149.
Denis (Ferdinand), 18.
Denonville, 85.
Denys, 13.
Derring (Henry), 138.
Deschamps, 102.
Desendre (Anthoine), 38.
Désert, 209.
Deyo (Christian), 181.
Deyo (Pierre), 181.
Diderot, XVII.
Diepa, 6.
Dieppe, 15.
Digaud (Barthélemy), 39.
Dongan, 149.
Doolittle, 216.
Douai, 23.
Doughty (Arthur G.), 16.
Dries (Samuel), 49, 50.
Driessen (Johannes Van), 182.
Drisius, 53.
Drummond (Lewis), 16.
Dublin, 196.
Du Bois (Abraham), 181.
Du Bois (Isaac), 181.
Du Bois (Louis), 179, 180, 181.
Du Bois (Van den Bosch), 114.
Dudley, 83, 86, 88, 93, 119.
Dudley (Beckwell), 223.
Du Four (Théodore), 39.
Du Pon (Michel), 39.
Du Pont de Nemours, XXIV, XXV, XXVIII.
Du Pui (Nicolas), 51.
Dupuy (Eliza Ann), 222.
Durand, 67, 69.
Dusine, 181, 183, 219.
Du Tertre, 20, 21, 61.
Du Tois (Arnaut), 51.
Du Tuffeau, 90.

Elridge, 96.
Elizabethtown, 146.
Ely (William D.), 88.
Effingham, 31.
Esopus, 178, 180, 182.
Espagne, 72.
Eugée (Huger), 205.

Fairfax, 223.
Faneuil (Jean, Benj., André), 93, 112, 138-142, 158, 165, 211.
Farnacque (Thomas), 39.
Fauconnier, 216.
Faÿ (Bernard), XVIII, XXVI, XXVII, XXXIV, 66.
Fayal, 75.
Fenelon, 184.
Fiske (John), XIX.
Filip (Marie), 39.
Fitzhugh, 71.
Flandre, 23.
Floride, 4, 8, 13, 42, 185.
Fludd (Eliza K.), 211.
Foes, 193.
Fontaine, 195-202, 211.
Fontanes, XVIII.
Fonteyn (Charles), 51.

Forbes (Jeanne A.), 170.
Forest Grove, 225.
Foretier, 102.
Fort Caroline, 8, 9.
Fort Orange, 42, 50, 56.
Fosdick, 170, 172, 174, 183.
Forbes (J.), 175.
Fougère, 102.
Fougie (Amadeas), 51.
Fourdin (François), 39.
Fournoi (Adrien), 51.
Framerie (Martin), 39.
Franklin (Benj.), XIX, XXIV, XXVII, 66, 123.
Franklin (Josiah), 123.
Frenchtown, XXXIII, 101, 112, 137, 154, 178.
Freneau (Philip.), 221.
Frère (Hugo), 181.
Fréville, XVII.
Frézier, XVII.
Führe (Marie), 216.
Fundy (baie de), 10.
Furly, 64.
Fuselière (de la), 98.

Gaasbeck (Lawrentius), 182.
Gabrie (Thimotheus), 55.
Gaillard, 206.
Galay, 102.
Galay (veuve), 102.
Galopin, 216.
Gand, 23.
Gantois (P.), 39.
Garden, 208.
Gardinier (Pierre le), 146.
Gordon (Charles W.), 16.
Garenne (Mlle de la), 69.
Garet (Charles), 51.
Garneau (F. X.), 13, 14, 17.
Gaspar (Pierre), 39.
Gendron, 206.
Genève, 129-130, 162.
Genevoy (Étienne), 51.
George III, 173.
Georgie, 210.
Gérardin (Ive), 51.
Germon (Jean), XXXIII.
Ghiselin (Claude), 38.
Gibert, XXXIV, 209, 219.
Gille (Jan), 38.
Giton (Judith), 202.
Gloucester, 71.
Goose Creck, 208.
Gourgues (Dominique de), 9.
Graf (Arturo), XI.
Graaf (de), 19.
Grahame (James), 204.
Grand (Joost), 51.
Grange (de la), 144.
Gravesend, 189.
Greenwich (East), 103, 107, 108.
Grégoire (le jeune), 39.
Gremier (Antoine), 39.
Grignon, 102.
Grimaut (Pierre), 51.
Grion de la Capelle, 49.
Groselier, 102.
Guion (Isaac), 174.
Guyane, 40.

Hainaut, 23.
Hamilton, 221.
Hancock (Thomas), 138.
Harlay (Nicolas de), 18.
Harvard College, 130, 218.
Hasbrouck (Abraham), 181.
Hasbrouck (Jean), 181.
Havre de Grâce, 10.
Hawksworth (J.), XVII.
Haye (la), 38.
Hayward (Nicholas), 73.
Heathcote, 169.
Hedges, 158.
Helvétius, XXV.

Helvétius (Mme), XXVIII.
Henchman (Daniel), 138.
Henri IV, 11.
Hewitt, 204.
Higginson, 31.
Hinke (Wm. J.), 193.
Hollandais, 186.
Hollande, 4, 36, 58, 79.
Hollingsworth (Elinor, Mrs.), 32.
Holmes (A.), 82, 86, 89, 90, 92, 93, 94, 138.
Holmes (O. W.), 87.
Honeur (Guilliand'), 55.
Hosmer (James Kendall), 12.
Hotten (John Camden), 188.
Houdelette (Louis), 225.
Houdin (Michel), 172, 173, 174.
Hudson (Henry), 36, 37.
Huguenot Society of New York, XXXVI, 225.
Huguenot Society of South Carolina, 202-225.
Hutchinson (Elisha), 82.
Hutchinson (Col.), 118.

Icarie, XXXIII.
Illinois, XXII.
Irlandais, XXX, XXXI.
Irlande, 196.
Iroquois, XXII.
Italien, XXX.

Jamain, 102.
James (B.), 42.
Jameson (Franklin J.), 37, 41, 42, 144, 146.
Jamestown, 27, 190.
Jay (John), 221.
Jefferson, XXVIII, XXIX.
Jeroe (Antoine), 49.
Jésuites, 157.
John Carter Brown Library, XXXVII.
Johnson, 33.
Johnson (William Henry), 223.
Johonnot, 127.
Joris (Anin), 42.
Jouet, 102.
Journay (Moillart), 52.
Joux (Benjamin de), 190.
Juif, XXX.
Julien (Jean), 102.

Kensington, 110.
Kingston, 94, 179, 182, 183, 184.
Kirk (David), 15.
Krygier, 179.
Krypel (Antoine), 51.
Ku-Klux-Klan, 110, 154.

Labadie, 143, 186.
Laborie, 91, 92.
Laboulaye, XXIX.
Laët (Jean de), 37.
Lafayette, 214, 224.
Lafon, 102.
Lahontan, 85.
Lambert (Henry), 39.
Lamberto (Tomas), 55.
La Mot (Jean de), 39.
Lancey, 151, 160.
Lanier (Sidney), 221.
Lanoy (Abraham), 144, 145.
Lanson, XXI.
Latané (Louis), 190.
Laurens (John et Henry), 220.
Laudonnière, 8.
Laval (Mgr), 16.
La Vergne (Mme de), 175, 176.
La Vigne, 102.
Lawson (John), 205.
Le Breton, 102.

Le Brun (Moyse), 102.
Leca (Jorge), 39.
Le Ca (Jean), 39.
Le Challeux, 9.
Lee (Mrs. H. F. S.), 98, 224.
Lefèvre, 113, 178, 180, 181.
Legaré, 102, 211.
Le Geay (Pontus), 39.
Le Gendre, 102.
Le Grand, 206.
Leisler (Jacob), 149, 159, 166.
Lespinard, 174.
Lemercier (André), 112, 126-135, 138.
Lemoine, 102.
Lemoyen, 107.
Lepère, 216.
Le Pierre (John), 207.
Le Rou (Jean), 39.
Le Roy (Esther), 97.
Le Roy (Jérôme), 38.
Léry, 7.
Lesage, 67.
Lescarbot, 10, 11.
Lescheilles (Jacques de), 39.
Lestrange, 216.
Lexington, 137.
Leyde, 24, 27, 29, 36, 38, 57.
Leynie (Jean de), 51.
Lille, 23.
Levermore (Ch. H.), 9.
Livourne, 67.
Lodge (H. C.), 34, 216, 217, 222.
Londres, 59, 62, 72.
Longavilla, 6.
Long Canes, 210.
Longfellow H. W., 35, 137, 221.
Long Island, 50.
Lorce (Christian de), 51.
Lorraine, 186.
Louis XIII, 13.
Louis XIV, 13, 22, 214.
Louisiane, XXVIII.
Lowell (John), 141, 142.
Ludwell (Philip), 204.
Lyon, 212.

Maanexit, 88.
Macaulay, 224.
Mc Keever (H. B.) 222.
Madère, 5.
Mahieu, 216.
Main (Robert de la), 51.
Maine, 4, 6, 37, 137, 185.
Manakin, 190, 193, 194.
Manate, Manhattan, Manhattes, 37, 40, 42, 49, 50, 55, 148.
Manheim, 178.
Manigault (G.), 203.
Maragnon, 13.
Marc (Pierre de), 51.
Marco Polo, XI.
Maréchal, 216.
Marest (David de), 52.
Margry (Pierre), 3.
Marlyse (Nycolas de la), 38.
Marlorat, 30.
Marseille, 67.
Martin (Antoine), 39.
Martin (Jean), 137.
Martin (Jeanne), 39.
Martin (Pierre), 51.
Martinique, 148.
Marot, 167, 168, 177.
Maryland, 61.
Massachusetts, 6, 28, 31, 33, 103, 105, 194, 205.
Matignon (Francis), 128.
Mather (Cotton), 22, 26, 115, 116, 136.
Mather (Increase), 80, 100, 113, 114, 121.
Mather (Nathaniel), 81.

Maton (Philippe), 38.
Matthieu, 131.
Maury, 199.
Maury (Ann), 195.
May (Cornelis Jacobson), 40, 44.
Mazarin, 55.
Megapolensis, 50.
Ménardeau, 102.
Mennonites, 186.
Merlet (Gedeon), 52.
Mesurole (Jean), 52.
Michaelius (Jonas), 45, 46, 47, 48.
Michel (Francis, Louis), 193.
Michel (Jacques), 15.
Minuit (Peter), 44, 48.
Minvielle (G.), 151.
Mississipi, 101, 156.
Mitard, 102.
Mohawks, 50.
Molinar, 159.
Monier (Pierre), 51.
Montagne (de la), 24, 38, 49, 179.
Montaigne, XIV, XV.
Montcalm, 14.
Montesquieu, XXV, 184.
Montmorency (duc de), 11, 207.
Monts (de), 10, 11.
Moraves, 186.
Marris (Gouverneur), 176, 221.
Morus (Thomas), XXV.
Mothe (de la), 11.
Muce Ponthus (Olivier de la), 189.
Mullins (Priscilla), 27.
Mullins (Williams), 30.
Murray, 173.
Muscogulges, 68.
Musick (John Ray), 223.
Napoléon, XXVIII.
Narragansett, 6, 83, 102.
Nau (George), 39.
New Bordeaux, 208, 210, 211.
New Netherlands, 44.
New Oxford, 86, 112, 137, 154, 165.
New Paltz, 113, 148, 178.
Newport, 91, 94, 95.
New Rochelle, 163, 165-178.
New Roxbury, 92.
New York, XXV, 6, 32, 37, 185, 194, 205.
Nia (Pierre), 52.
Nipmucks, 86.
Normandie, 34, 186.
Normanvilla, 6.
Nottinghamshire, 24.
Nouvelle-Amsterdam, 14, 21.
Nouvelle-Angleterre, 4, 14, 21, 185.
Nouvelle-Écosse, 10, 17.
Nouvelle-Zemble, 36.

Orange Quarter, 208.
Oswégo, 172.
Otahiti, XVIII.
Ormesson (Bernard d'), 3.
Oxford, 225.

Palatins, 186.
Palatinat, 4, 34, 79, 178.
Palfrey (J. G.), 83.
Paris, VIII.
Parker (lord), 69, 70, 73.
Parmentier (Jacques), 5.
Pasar (Paul (?) de), 39.
Paskel (Thomas), 64.
Pastre (John), 115.
Pays-Bas, 36.
Peiret (Pierre), 155.
Penn (William), XXI, 64, 66, 185, 186.

Pensylvanie, XXI, XXV, 63, 185.
Pereyra (Carlos), XII.
Persans, XXII.
Petitjean, 216.
Philadelphie, XX.
Philips (Edith), XXXIV, 66.
Physiocrates, XXV.
Pia (Peter), 51.
Picardie, 52.
Piémontais, 51, 186.
Piétistes, 186.
Pisan (Christine de), XI.
Plaine (Nicolas de la), 55.
Plymouth, 17, 27, 29, 59.
Poitiers, 94.
Poitou, 103.
Polonais, XXX.
Poncet (Père), 50.
Ponderous, 207.
Pons (Antoinette de), 11.
Port-Royal, 10.
Poutrincourt, 16, 21.
Provence, 52.
Provence, 52, 68, 72.
Providence, 94.
Prudhommaux (Joseph), XXXIV.
Prusse, 79.
Purchas (Samuel), 65.
Purry (Peter), 207.
Purysburg, 208, 210.

Quakers, XX, 135, 186.
Québec, XXX, 11, 15, 97.
Quesnay, XXV.
Quesnier (Pierre), 39.

Rambert, 102.
Rappahannock, 69.
Ratcliffe (Robert), 119.
Ratier, 102.
Ravenel (Daniel), XXXVII, 204, 224.
Raverdière, 18.
Rawlins (John), 123.
Raynal, XXV, 65.
Razilly (François de), 18.
Renare (Martin), 52.
Renaud, 102.
Reneau (Jacques), 51.
Renouts, 55.
Reverdy (Pierre), 152.
Revere (Paul), 137.
Reynout, 55.
Rhode Island, 16, 83, 91, 165, 205.
Rhode Island Historical Society, XXXVII.
Ribaut (Jean), 8.
Richard (Pierre), 52.
Richebourg (Philippe de), 190, 207.
Richordie, XXIII.
Ridouet (Antoine), 188, 189.
Rio de Janeiro, 4.
Rivoire (Apollos), 137.
Robertson, XVII.
Robineau, 102.
Robinson (John), 24.
Rochambeau, 201, 224.
Rochefort, 19, 60, 61, 62.
Rochelle (la), 9, 10, 16, 30, 31, 33, 52, 58, 81, 84, 99, 195.
Roncière (de la), 6.
Ronsard, XIV.
Rose-Croix, 186.
Rosengarten (J. C.), 186.
Rotterdam, 60.
Rou (Louis), 159-161.
Rousseau, XIV, XV, XXV.
Roussel, 216.
Royan, 195.
Rues (Jean Paul de), 52.
Rupp (Daniel I.), 186.
Rynlander (Bernard), 174.

Sable Island, 128.
Sablon (cap de), 10.
Sagard, 17.
Saget (Jean), 39.
Saint-Barthélemy, 23.
Saint-Brendan, XI.
Saint-Christophe, 82, 148, 151.
Saint-Denis, 207.
Saint-Eustache, 19.
Saint-John-Berkley, 208.
Saint-Jean (rivière), 8.
Saint-Lambert, XXIII.
Saint-Laurent, 10.
Saint-Malo, 11.
Saint-Martin (île), 19, 52, 53.
Saintonge, 52, 103.
Salem, 31, 83, 137.
Samuels (Daniel), 49.
Santee (rivière), 202, 208.
Saumur, 113.
Savariau (Mathieu), 51.
Scandinavie, XXX.
Secker, 209.
Selyns (Henry), 148, 149, 152, 166.
Servent, 68.
Sewall (Samuel), 82, 90, 117, 119.
Short (Adam), 16.
Sigourney (André), 90, 127.
Sigourney (Mrs.), 224.
Simms (W. G.), 222.
Sion, 17.
Sloughter (Henry), 150.
Sluyter (Peter), 144.
Smith (H. E.), 168, 175, 177.
Sosée (la), 190.
Soulice (Jean), 174.
Sowle (George), 27.
Stafford County, 73.
Standish (Miles), 30.
Stapleton (A.), 186.
Staten Island, 50, 53, 54, 56, 145, 146, 148, 166.
Stein, 215.
Stillman (Annie R.), 222.
Stoughton, 93.
Stouppe (Pierre), 172, 173.
Stuyvesant (Peter), 5, 49, 51, 52, 54, 56, 178, 179, 180.
Suard, XVII.
Suédois, 186.
Suisse, 34, 58, 79.

Taitbout, XVII.
Tallard (maréchal), 121.
Taunton, 197.
Tavernier, 102.
Tébenin (Jean), 182.
Terre-Neuve, 9, 13, 37.
Terry (Samuel), 28.
Tessé (Mme de), XXVIII.
Testard, 176.
Texel, 36, 40.
Thavet, 167.
Thévet (André), 7.
Thou (de), 6.
Tillinghast (Pardon), 108.
Tissot, 208.
Tobie, 90.
Tocqueville, XXIX.
Toscane, 72.
Touche (de la), 18.
Tour (Mlle de), 12.
Tour (Charles de la), 13, 30.
Tourgée (Peter), 110.
Tourtelot (Abraam), 102.
Touton (John), 30, 31, 34.
Trenton, 172.
Trevers, 20.
Trico (Catelyn), 42, 144, 146.
Troglodytes, 184.
Trou (Jean de), 38.
Tuckney, 81.

Tuffeau (Isaac Bertrand du), 88.

Uplie David, 51.

Valenciennes, 23.
Van Culin Harper (Mrs. Lilie du Puy), 186.
Varick (Rudolphus), 149, 151.
Vaud (pays de), 151.
Vaudois, 50, 186.
Vaugondy, XVII.
Victoria, XXXI.
Vieu Pont, 52.
Vigne (Jean), 37, 144.
Villegagnon, 6, 7, 13, 18, 26.
Villepontoux, 169.
Vineland, 187.
Violate (Anthoyne de), 38.
Virgile, XXII, 76.
Virginie, VIII, XXV, 4, 11, 27, 28, 38, 40, 61, 188, 194.
Vedder, 208.
Vendomo, 6.
Verhulst (William), 44.
Verrazzano (Giovanni), 5, 10, 37, 41.
Vespucci, XXIX.
Volney, XXVIII.
Voltaire, XX, XXI, XXV.

Waldron (William, Watson), 170, 174.
Wallons, 23.
Warton (Richard), 109.
Warwick, 108.
Washington (G.), XIX, 224.
Weiss (Charles), 59, 79.
Wesel, 44.
Weyman (Stanley John), 223.
Whitefield (George), 135.
Whittier (J. G)., 221.
Wilson (Mrs. E. C. H.), 223.
Winslow, 28.
Winsor (Justin), 30, 119, 127, 135, 138, 139, 141.
Winthrop (John), 12, 30, 86.
Wittmeyer, 152, 153, 156, 159, 160, 161, 163.
Wolfe, 173.
Wormley, 71, 73.
Wyatt (Francis), 188.

Yeats (Levett Killner Sidney), 223.
York, 201.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : Le Mirage Américain I

PREMIÈRE PARTIE

Les Huguenots dans le Nouveau Monde avant la Révocation de l'Édit de Nantes

CHAPITRE I. — Les premières tentatives de colonisation ... 3

CHAPITRE II. — Puritains et Huguenots dans la Nouvelle-Angleterre 23

CHAPITRE III. — Les Huguenots et la Nouvelle-Amsterdam. 36

CHAPITRE IV. — La publicité et la propagande de l'émigration 58

DEUXIÈME PARTIE

L'Émigration protestante après la Révocation

CHAPITRE I. — Les Établissements Français de la Nouvelle-Angleterre : New Oxford — Frenchtown. 79

CHAPITRE II. — Pasteurs et Grands Bourgeois. Pierre Daillé — André Lemercier — Les Faneuil..... 112

CHAPITRE III. — Les Huguenots à la Nouvelle-York 143

CHAPITRE IV. — New Rochelle et New Paltz 165

CHAPITRE V. — Les Huguenots dans les Colonies du Sud.. 185

CONCLUSION 215

BIBLIOGRAPHIE 227

INDEX 235

Date D

Ligugé (Vienne)

Imprimerie E. Aubin.

Date Due

MAR 3 1986

FRANKLIN AND MARSHALL COLLEGE
E184.H9 C5 010101 000
Chinard, Gilbert,
Les refugies huguenots en Am
0 1114 0024208 2

E
184
H9C5